THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME CINQUANTE-SIXIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME VI

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME SIXIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCVII

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LA

NÉCROPOLE D'ANANINO

(GOUVERNEMENT DE VIATKA, RUSSIE).

Par le baron DE BAYE, membre résidant.

Lu dans la séance du 5 février 1896.

Une des plus intéressantes nécropoles qui aient été trouvées en Russie est celle d'Ananino. Elle forme un tertre ovale élevé de deux mètres et demi au-dessus du sol environnant, sol inondé encore, dans certaines saisons, par les crues de la Kama, dont il constituait l'ancien lit. Malheureusement, les objets qui en proviennent sont disséminés. Nous en avons vu de belles séries à la Société impériale de géographie de Saint-Pétersbourg, au Musée historique et à la Société archéologique de Moscou, enfin au Musée archéologique de l'Université de Kazan.

Les découvertes successivement faites dans cette célèbre localité ont été le sujet de publications où sont émises des opinions différentes et quelquefois même contradictoires.

Dans l'intervalle de temps écoulé entre les explorations, les paysans du petit village d'Ana-

nino ont souvent recueilli des objets qui ont été dispersés et perdus pour la science. A Saint-Pétersbourg et à Moscou, plusieurs personnes m'avaient déconseillé de me rendre à ce village, m'assurant que je pourrais seulement y voir l'emplacement de la nécropole fouillée, mais qu'il ne fallait pas compter en rapporter d'échantillons archéologiques. Néanmoins, je voulus m'arrêter à Elabouga, où aucun Français n'avait encore mis les pieds et où j'ai été admirablement reçu par mes amis Pierre Kapitonovitch et Jean Pétrovitch Ouchkow. Deux fois j'ai fait le trajet d'Elabouga à Ananino, qui n'en est pas éloigné. Mais une trombe d'eau survenue la veille de mon arrivée, détruisant ponts et chemins, avait rendu la route difficile et presque dangereuse. Les trois chevaux attelés à la tarentas, qui ont traîné M. Ouchkow et moi à travers les fondrières, les marais et le lit de la rivière Toyma, méritaient bien le nom de *guéroï* (héros) que le cocher leur donnait sans cesse pour les encourager. Ma persévérance fut récompensée, car j'ai rapporté d'Ananino une série d'antiquités, les unes typiques, les autres rares. Je ne sache pas qu'il en existe autre part que dans les Musées de Russie.

M. Chichkine, natif d'Elabouga, qui devint le remarquable paysagiste, le peintre des forêts, dont le talent est si justement apprécié en Russie, découvrit en 1856 la nécropole d'Ananino. Il envoya à Moscou, au professeur Névostrovieff,

un torques, une hache en forme de coin, une gouge et une tête de bélier en bronze.

C'est alors que M. Alabine, dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissance à Samara, fut chargé de pratiquer des fouilles. Il ouvrit quarante-six tombeaux, dont les mobiliers funéraires furent offerts à la Société de géographie de Saint-Pétersbourg, qui les conserve encore actuellement. Le *Moniteur* de la Société de géographie de Saint-Pétersbourg, de l'année 1860, contient l'exposé des trouvailles de M. Alabine (t. XXIX, p. 87 à 120).

En 1865, M. Lerch, muni d'une mission de la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, se rendit à Ananino pour y faire des recherches.

Le professeur Névostrovieff fit le même voyage en 1870 et eut la bonne fortune de découvrir une pierre portant, gravée au trait, la représentation d'un homme en costume de guerre (voy. fig. 1). L'artiste inhabile qui traça cette silhouette nous a légué tous les détails de l'armement des habitants primitifs de cette région. La contemporanéité de cette grossière image et du cimetière est établie par la ressemblance de l'équipement de l'homme gravé sur la pierre, avec les objets exhumés des tombeaux.

La dalle en question mesure presque un mètre et demi de hauteur.

L'homme qui est figuré porte sur sa tête une

coiffure conique, du bord de laquelle tombent jusqu'aux épaules deux lignes droites, dont l'in-

Fig. I.

Dalle gravée au trait
conservée dans les collections de la Société impériale archéologique de Moscou.

terprétation demeure hypothétique. Un collier rigide, un torques autrement dit, encadre son cou. De la ceinture qui serre sa taille pendent plusieurs objets, parmi lesquels un poignard. Le visage est imberbe et ce détail est intéressant à noter. Les personnes qui ont découvert dans le

dessin des yeux des preuves de l'origine mongole du personnage figuré me semblent s'être beaucoup avancées. Enfin, on a vu dans la grossière sculpture d'Ananino un des Scythes, tels que ceux décrits par Hérodote. Mais nous pensons, avec MM. le comte Tolstoï et Kondakoff[1], que cette silhouette rendue avec tant d'inexpérience ne suffit pas pour indiquer la race des personnes ensevelies à Ananino.

M. Névostrovieff, ayant trouvé peu d'objets en fer, a été amené à considérer la nécropole comme étant de l'âge du bronze. Cet archéologue a écrit sur Ananino une étude qui a été publiée dans les travaux du premier Congrès russe d'archéologie tenu à Moscou en 1871 (*Comptes-rendus*, t. II, p. 594 à 632).

Enfin, en 1881, M. Ponomareff, membre de la Société archéologique de Kazan, accompagné du professeur Zugoskine et du voyageur Patanine, ont opéré des fouilles fructueuses dont j'ai vu les produits au Musée de l'Université de Kazan. Ces dernières fouilles ont été faites scientifiquement, et les objets sont groupés par sépulture. Le résultat de ces recherches a été imprimé en 1892 sous ce titre : « Matériaux pour caractériser l'époque du bronze dans la région de la Volga et de la Kama. I : Nécropole d'Ananino, étude archéologique, par P.-A. Ponomareff. »

1. *Rouskia Drevnosti*. Traduction par M. S. Reinach. Paris, 1892, 3e livr., p. 435.

J'ai terminé la revue des principales explorations faites dans la nécropole d'Ananino et l'énumération des publications qu'elles ont motivées.

Il conviendrait maintenant de résumer les conclusions de ces études ou plutôt de faire connaître les diverses opinions émises sur l'époque approximative de ce gisement. Malheureusement, dans plusieurs cas, ces appréciations sont basées plutôt sur les résultats d'une fouille que sur l'ensemble des trouvailles. Nous ne ferons pas seulement intervenir ici l'avis des personnes qui ont interrogé le sol, mais aussi de celles qui ont étudié les objets exhumés des tombeaux en question.

M. Lerch a exprimé l'idée que cette nécropole remonte au commencement de la période du fer. Il fait remarquer : 1° que les haches en bronze de cette localité dérivent directement des haches en pierre qui étaient en usage dans la Russie du Nord ; 2° que les manches de poignards rappellent la forme de ceux trouvés dans les kourganes de la Sibérie orientale.

M. Névostrovieff, se basant non seulement sur ses recherches personnelles, mais aussi sur celles précédemment opérées par M. Alabine, conclut que la nécropole d'Ananino doit être rapportée non pas à la fin de l'âge du bronze, c'est-à-dire alors que ce métal, remplacé par le fer, était exclusivement employé pour les objets de luxe, mais bien à l'époque où le bronze dominait.

Le savant professeur de l'Université d'Helsing-

fors, Aspelin, dans son ouvrage intitulé : *Antiquités du Nord Finno-Ougrien* (1877-1884, t. II, p. 105 et 106), considère ces ensevelissements comme contemporains de la fin de l'âge du bronze ouralo-altaïen et des premiers temps de l'âge du fer sur les bords de la Kama. Il compare très justement certaines pièces d'Ananino avec celles des célèbres kourganes scythiques d'Alexandropol et de Tschertomlysk, tombeaux qui, à cause de la présence de quelques antiquités grecques, paraissent dater du IV^e^ siècle avant J.-C. Ce rapprochement, ces analogies, autorisent M. Aspelin à établir un synchronisme qui ne me semble pas suffisamment prouvé. Quant au parallélisme des produits d'Ananino avec les antiquités altaï-ouraliennes, il est judicieux, mais ne nous fournit pas de donnée chronologique. Selon moi, l'industrie scythique de l'Ukraïne et l'industrie de la Permie antérieure aux Tchoudes, si bien représentée dans le nord-est de la Russie, de ce côté-ci de l'Oural, procèdent l'une et l'autre d'une souche commune qui doit être cherchée en Sibérie.

M. Tolmatschef, professeur à l'Université de Kazan, s'est aussi occupé de la nécropole d'Ananino et en a entretenu les membres du Congrès russe d'archéologie tenu en 1887 à Yaroslaw. Il a fait ressortir ces trois particularités : 1° les sépultures contiennent des armes qui indiquent une population dominatrice ; 2° certains tombeaux renferment des incinérations ; 3° il a été trouvé

auprès des ossements des armes en pierre, en bronze et en fer. L'archéologue en conclut que les individus enterrés à Ananino n'étaient ni chrétiens ni musulmans, qu'ils vivaient au premier âge du fer dans la région de la Kama, qu'ils appartenaient à une race venue d'Asie en Europe. M. Tolmatschef n'est pas éloigné de considérer les habitants primitifs d'Ananino comme des Hongrois qui auraient séjourné dans cette région avant l'époque de leur migration en occident. Il recherche dans la toponymie des arguments en faveur de cette thèse et signale l'existence dans le gouvernement de Kazan, comme en Hongrie, de villages du nom de *Schalli* et aussi de noms de lieu terminés par la désinence *var*. Après avoir émis cette proposition, le professeur Tolmatschef termine en disant qu'il est difficile de se prononcer sur l'origine de la population enterrée dans les tertres d'Ananino.

Examinons maintenant les opinions émises par M. Ponomareff, qui sont d'accord avec celles de M. Aspelin et en opposition avec celles de M. Névostrovieff. Il s'appuie sur la prédominance des objets en fer comparée aux objets en bronze.

M. Ponomareff, contrairement à MM. Alabine et Eichvald, affirme que les tombeaux d'Ananino ne sont pas réunis dans un kourgane (tumulus), mais forment une nécropole pratiquée dans un monticule naturel. Notre visite à Ananino nous a permis de constater la justesse de cette appréciation.

M. Ponomareff affirme que les silex taillés et polis recueillis à Ananino se trouvaient dans le sable auprès de la nécropole. D'autres, au contraire, assurent avoir rencontré des objets en silex à côté des squelettes. En effet, M. Névostrovieff, dans ses recherches, a exhumé des tombeaux d'Ananino huit pointes de flèches en silex.

Selon M. Téplooûkhoff, qui a si bien étudié les antiquités du gouvernement de Perm, voisin de celui de Viatka, les objets en bronze antérieurs aux Tchoudes trouvés dans sa région et même à Ananino seraient des importations de la Sibérie méridionale.

Les explorateurs d'Ananino sont d'accord pour reconnaître dans cette nécropole la présence de sépultures à inhumation et de sépultures à incinération.

M. Alabine a distingué trois types de sépultures :

1° La crémation ;

2° L'inhumation du corps entier ;

3° L'inhumation partielle, c'est-à-dire d'une partie du corps[1]. La nécropole d'Halstatt a fourni quelques cas analogues.

Si, dans ses fouilles, M. Alabine a trouvé un plus grand nombre de crémations que d'inhumations, M. Ponomareff, au contraire, n'a rencontré qu'une seule incinération.

Dans certains cas, on a observé que les sque-

1. M. Ponomareff fait observer que ce sont les tombeaux avec inhumation qui contiennent le plus d'objets.

lettes étaient entourés de pierres. Moi-même j'ai remarqué la présence d'une quantité de pierres calcaires plates, toutes triangulaires. J'en ai conservé deux, mais j'aurais pu en ramasser un très grand nombre.

Je dirai quelques mots des objets que j'ai rapportés d'Ananino; ils seront suivis d'observations sur ceux de même provenance conservés en Russie.

Parmi les silex travaillés, je signalerai : la partie tranchante d'une hache polie, plusieurs grattoirs plus ou moins allongés, une pointe tout à fait triangulaire, retaillée sur ses bords, une autre pointe d'un travail minutieux (elle devait être plus longue avant sa brisure), une lame aiguë à son extrémité, légèrement arquée, trois pointes de flèches indiquant la perfection atteinte par l'industrie des hommes préhistoriques. Ces trois derniers objets n'ont pas tout à fait la même patine que les précédents. Ceux-ci proviennent des tombeaux, tandis que ceux-là ont peut-être été recueillis dans le sable, au pied du monticule. Cependant, je dois avouer que, malgré des recherches attentives, je n'ai pas trouvé un seul silex taillé, à la surface du sol, autour de la nécropole.

Tous les spécimens de l'âge de la pierre, que nous venons d'énumérer, ne diffèrent pas de ceux trouvés dans les gisements occidentaux.

Les objets en bronze rapportés sont plus variés. Cette série comprend : des pointes de flèches à

trois arêtes, analogues à celles abondamment

Fig. II.

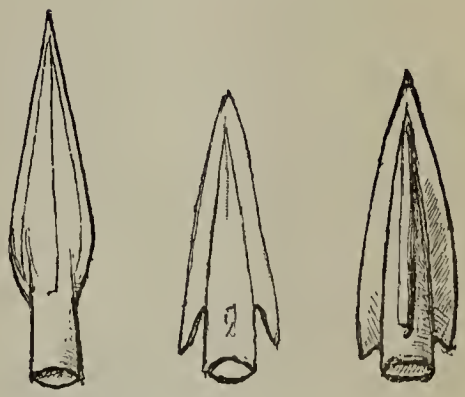

Pointes de flèches en bronze (grandeur naturelle).

représentées dans les kourganes de la Sibérie occidentale et de l'Ukraïne[1].

Un coin plat, creux, assez large, mais court.

Fig. III.

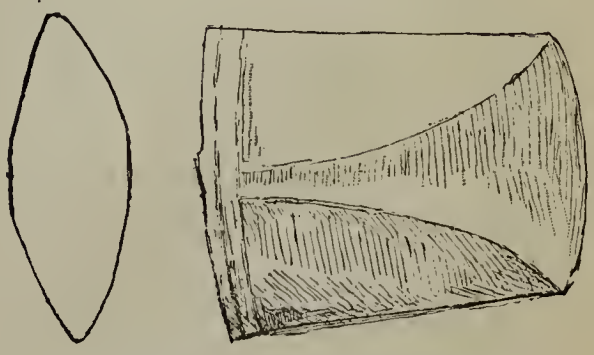

Coin en cuivre ou en bronze.

1. Voir au Musée de Saint-Germain la série que j'ai rapportée de mes fouilles à Sméla, gouvernement de Kief.

Un assez grand nombre de pièces semblables proviennent de cette localité, quelques-unes sont ornées.

Fig. IV.

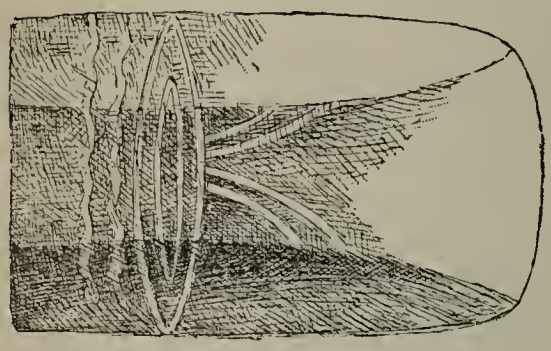

Coin en cuivre ou en bronze avec ornements.

Un objet composé d'une douille, munie à son

Fig. V.

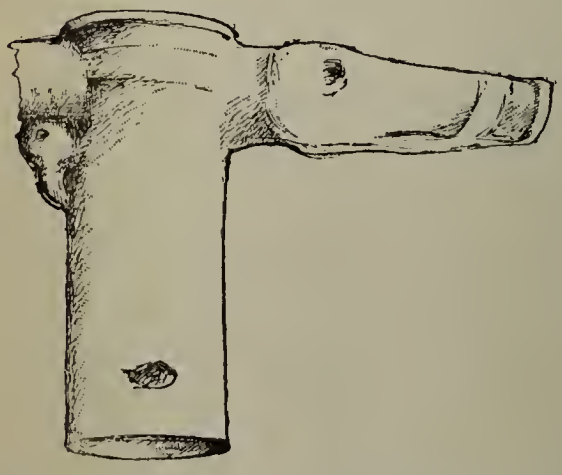

Bronze avec ornements zoomorphiques d'un usage indéterminé.

extrémité de deux saillies. La première repré-

sente la tête d'un sanglier, l'autre est brisée ; son point d'attache est renforcé par un contrefort, où il est facile de distinguer une tête d'oiseau à bec crochu. Je considérerais volontiers ce bronze comme un insigne d'autorité, comme l'attribut d'un chef[1]. Cet objet constitue du reste une rareté.

J'ai pu rapporter un seul vestige de l'industrie du fer, une petite pointe de flèche à douille et à deux biseaux. Il faut noter en passant que les pointes de flèches en fer d'Ananino ont toujours deux arêtes tranchantes, tandis que celles en bronze en ont généralement trois.

Une des plus curieuses pièces en bronze que j'ai rapportées d'Ananino consiste en un ornement d'un usage inconnu, formé d'un disque légèrement convexe, orné au repoussé[2] (fig. VI). La partie principale constitue une plaque ronde circonscrite par un cordon, au milieu de laquelle saillit un bouton. Tout autour du médaillon central se trouve une rangée de gibbosités assez régulières. Suivant leurs contours, les bords du disque sont découpés et encadrés d'un second cordon en relief que l'usure de l'objet a considérablement détérioré. Ce disque est soudé à six tiges de bronze régulièrement espacées et striées au burin pour simuler des cordes. Ces attaches le relient à une plaque triangulaire en bronze. Le crochet qui termine le

1. M. Névostrovieff exprime la même opinion au sujet d'un objet analogue rencontré dans ses fouilles d'Ananino.

2. Il mesure dans sa longueur 0^m21 et dans sa plus grande largeur 0^m12.

triangle et le piton qui se trouvent sous la par-

Fig. VI.

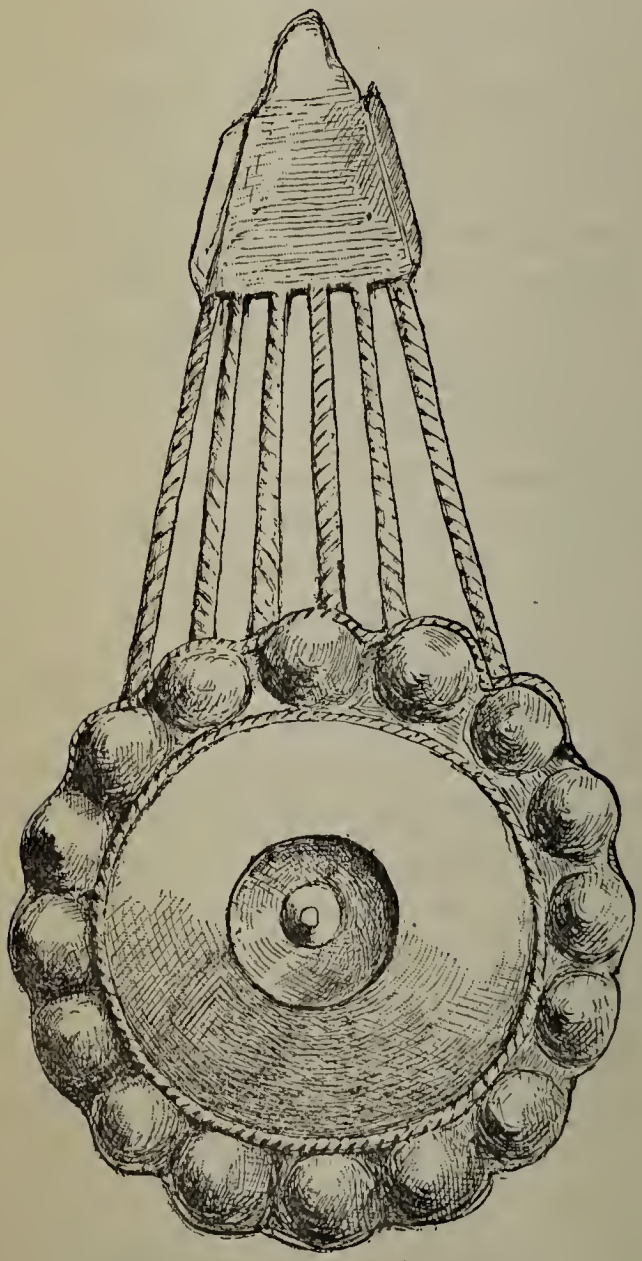

Objet en bronze d'un usage inconnu.

tie centrale servait de point d'attache. Nous devons en conclure que ce bronze, servant d'ornement, était appliqué à un autre objet.

Le professeur Aspelin a signalé quelques pièces analogues trouvées à Jarensk-Kniespogost (gouvernement de Perm)[1] et à Pinsk (gouvernement de Viatka)[2], mais il semble ignorer celles qui proviennent des tombeaux d'Ananino. Nous devons aussi en mentionner d'autres semblables conservées au Musée de Kazan, recueillies à Piani-Bor et à Atamani-Kosti.

M. Axel Heikel a publié un spécimen de la même catégorie, recueilli dans un kourgan situé près de Savini, aux environs de Tobolsk, sur la rive gauche de l'Irtich, c'est-à-dire en Sibérie[3]. L'étude comparative des antiquités d'Ananino nous conduit toujours en Sibérie. M. A. Heikel considère cet ornement comme une boucle de ceinture.

Nous avons pu examiner, dans l'intéressant Musée d'Oufa, trois bronzes semblables, inédits et ayant assurément servi au même usage. Ils sont plus grands que ceux dont je viens de parler. Or, leurs dimensions nous empêchent de les considérer comme des boucles de ceinture. Le plus petit mesure $0^{m}29$ de longueur, le second

1. Musée ethnographique de l'Académie des sciences à Saint-Pétersbourg.

2. Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

3. Alex. Heikel, *Antiquités de la Sibérie occidentale,* 1894, pl. XI, fig. 1.

près de 0m30, le plus grand 0m34 de longueur et 0m21 de largeur dans sa plus large partie.

J'ai rapporté seulement des fragments de poteries, mais ils indiquent suffisamment la technique de la céramique d'Ananino. Nous connaissons les formes de ces vases par les spécimens entiers trouvés précédemment. Ils ont un fond arrondi

Fig. VII.

Poterie.

et sont par conséquent apodes. Leur fabrication est assez grossière; elle rappelle celle des poteries de l'âge de la pierre de la Russie centrale et surtout celle des poteries exhumées des gorodischés tchoudes du gouvernement de Perm et des environs de Tobolsk[1]. En somme, la forme et l'ornementation de ces vases se rencontrent sans modifications essentielles de l'autre côté de l'Ou-

1. Par exemple les vases trouvés dans le gorodisché de Thouvache.

ral avec des objets préhistoriques de l'âge de la pierre et ceux en bronze. La décoration, composée de cavités assez profondes pour faire des saillies sur les parois opposées, est très caractéristique pour les régions baignées par la Kama et aussi pour la Sibérie occidentale.

Les objets de parure que nous avons rapportés consistent en une série assez variée de boutons en bronze à tête plate, simple ou double. Ces boutons sont aussi caractéristiques pour ce gisement que les coulants du même métal destinés à être passés dans une courroie. Ces deux genres d'objets sont parfois ornés de spirales ou de nattés tracés en creux. Un des boutons représente la silhouette découpée dans le métal d'un animal qui se mord la queue.

Fig. VIII.

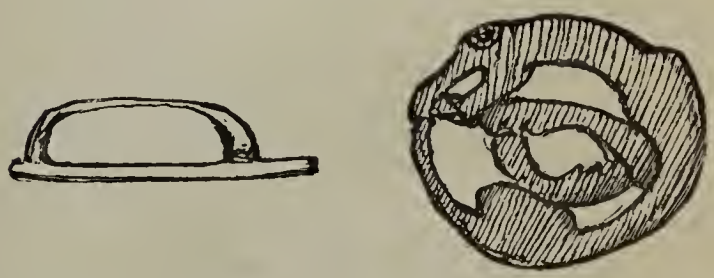

Face et profil d'un ornement en bronze avec figuration zoomorphique (grandeur naturelle).

Nous avons aussi trouvé deux tiges en bronze brisées à une extrémité et aplaties à l'autre.

Après les avoir prises pour des têtes d'épingles

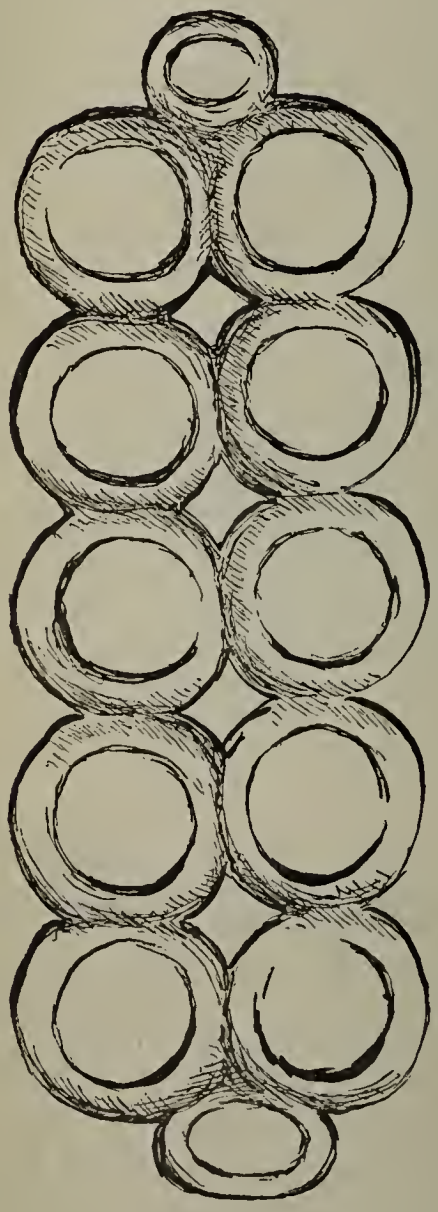

FIG. IX.

BRONZE D'UN USAGE INDÉTERMINÉ (GRANDEUR NATURELLE).

à cheveux, j'ai été amené à les considérer comme les deux extrémités d'un torques. La même in-

curvation dans les deux bronzes semble prouver cette destination. Il est difficile de se prononcer sur l'usage d'un objet en bronze fondu formé d'une série de dix anneaux rangés deux par deux et terminée par deux plus petits (voy. fig. IX).

Parmi les échantillons rapportés se trouve une série de minuscules et très fragiles grains de colliers en forme d'annelets, soit en verre, soit en substance d'un bleu turquoise, substance qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas été analysée. J'en ai sacrifié deux pour savoir de quelle matière ils étaient faits. Voici le résultat de l'examen de M. Damour, membre de l'Institut. Nous copions textuellement sa lettre :

« La matière minérale des grains de collier de la nécropole d'Ananino doit être rapportée à l'espèce désignée dans les traités de minéralogie sous les noms de *chrysocole* ou *kieselkupfer* (silicate de cuivre hydraté).

« L'échantillon, sous l'influence des agents atmosphériques ou du milieu ambiant, a perdu une partie de son cuivre, mais la silice est restée avec un peu d'alumine, d'oxyde de cuivre et des traces de fer.

« Cette matière, qui habituellement montre une belle couleur bleu-verdâtre, a été quelquefois confondue avec la *turquoise* (phosphate d'alumine hydraté coloré par oxyde cuivrique).

« La *chrysocole* se trouve, dans la plupart des

mines de cuivre, en beaucoup de lieux différents et notamment en Sibérie, à Bérézow, à Bogoslowsk, à Turjinsk dans l'Oural, etc... »

L'énumération des objets fournis par la nécropole d'Ananino jusqu'à ce jour serait trop longue. Comme nous l'avons déjà dit, certaines trouvailles faites par les paysans au printemps, après les pluies, en dehors des recherches scientifiques, ont été éparpillées sans profit pour les études. En outre, d'autres objets trouvés précédemment ressemblent à ceux dont nous venons de parler. Nous nous bornerons donc à de simples mentions.

Parmi les armes en cuivre et en bronze con-

Fig. X et XI.

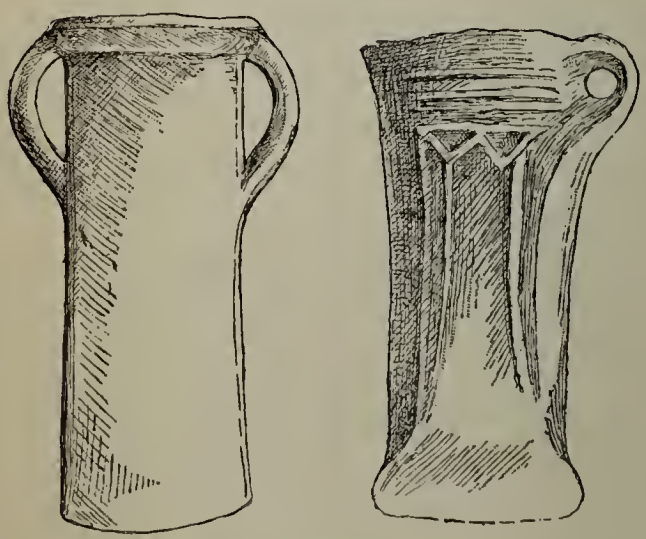

Haches en bronze.

servées à la Société archéologique de Moscou, nous avons constaté le développement de cer-

taines formes. Dans le groupe des haches, par exemple, en prenant comme point de départ celles qui ressemblent aux instruments en pierre polie, en continuant avec les spécimens analogues à ceux considérés comme étant caractéristiques de l'âge du bronze pur[1], et en terminant par des échantillons dont nous connaissons des similaires en fer (fig. XII). La même transition du bronze au fer

Fig. XII.

Hache en bronze.

est facile à observer en étudiant la série des poignards ou des petites épées, les unes en bronze,

Fig. XIII.

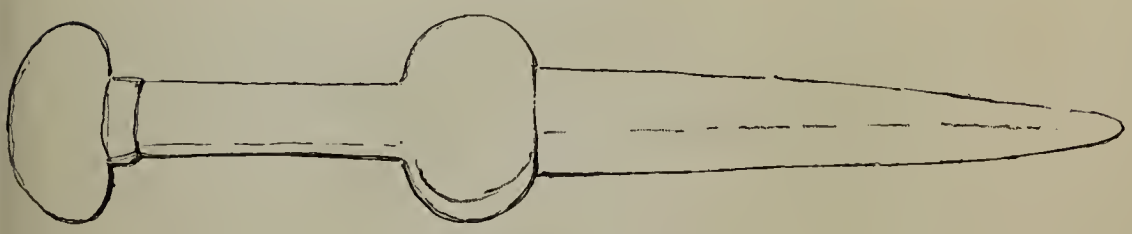

Poignard en bronze.

les autres en fer. On pourrait en conclure que

1. Haches pourvues d'une et souvent de deux oreillettes (fig. X et XI).

l'industrie et la civilisation des habitants primitifs de cette région ont suivi la même évolution que

FIG. XIV.

POIGNARD EN FER.

ceux du versant oriental de l'Oural avec lesquels ils étaient en contact [1].

Le Musée de la Société archéologique de Moscou possède une série de lances en bronze dont nous donnons ici la plus curieuse par ses ornements ; on doit remarquer les deux trous pratiqués à la base des ailes.

FIG. XV.

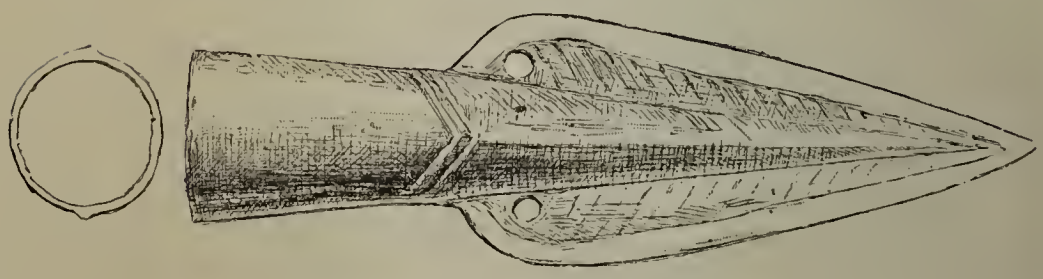

POINTE DE LANCE EN BRONZE.

On a trouvé dans certains tombeaux d'Ananino

1. De bonne heure des communications ont dû être établies entre les habitants des deux versants. L'Oural n'a pas

des mors en fer et en bronze. De pareils mors proviennent du gouvernement de Perm, où ils étaient associés à des antiquités dites tchoudes, et d'autres ont été rencontrés encore plus à l'est, dans l'Altaï par exemple.

Parmi les parures, nous citerons les colliers. Les uns, en bronze, sont rigides, des torques en un mot, formés d'une tige arrondie. Les autres se composent de petits annelets en bronze, faits de feuilles tournées pour laisser passer le fil qui les réunissait, ou de grains en verre bleu, jaune ou grisâtre, semblables à ceux trouvés en Ukraïne et en Crimée dans les tombeaux scythes.

Les plaques et boutons en bronze sont très nombreux ; j'en ai rapporté une série complète, qui comprend toutes les formes constatées. Ils servaient à orner la ceinture.

Les ornements zoomorphiques des bronzes d'Ananino sont très intéressants[1] (fig. V, VIII,

été une frontière ethnographique ; c'est ce qui explique l'influence de l'industrie et de l'art de la Sibérie centrale constatée dans certains gisements archéologiques de la Russie orientale. Les lacs sont nombreux dans l'Oural. Les eaux de ces lacs se déversent par des cours d'eau dont les uns descendent le versant oriental, les autres le versant occidental. Les habitants du versant oriental ont pu remonter une de ces rivières jusqu'à un lac pour pénétrer dans la région montagneuse. Passant d'un lac à un autre lac, ils ont dû descendre un cours d'eau et se trouver ainsi de l'autre côté de la chaîne de montagnes.

1. Les bronzes sibériens ne se distinguent pas seulement

XVI, XVII). Ils semblent indiquer l'origine sibérienne de l'art des Scythes de l'Ukraïne. Or,

Fig. XVI.

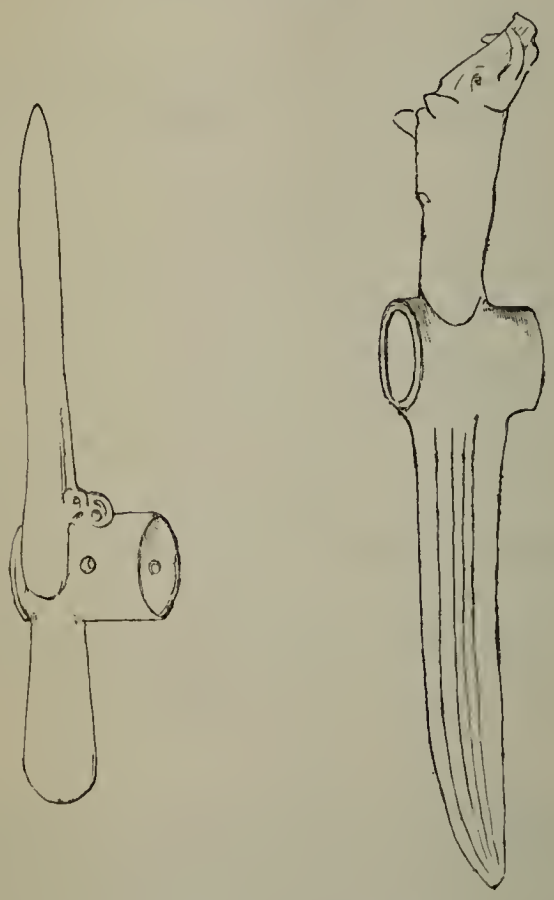

Sortes de piques en bronze avec ornements zoomorphiques.

comme nous l'avons déjà dit[1], ces Scythes de

de ceux de l'Occident par leurs formes, mais aussi par leur ornementation zoomorphique.

1. Note sur l'époque des métaux en Ukraïne. Extrait de *l'Anthropologie,* t. VI, p. 389, 1895.

l'Ukraïne ont transmis et fait adopter ces ornements zoomorphiques aux populations barbares qui séjournèrent plus tard sur les bords de la mer Noire, aux Goths principalement. Ce principe décoratif passa des Goths chez les peuples dits Germaniques, les Francs, les Burgondes, les Longobards, etc., etc. Les bijoux aviformes, les

Fig. XVII.

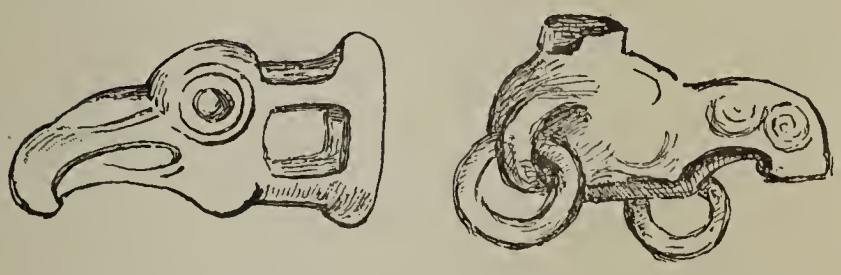

Objets en bronze avec ornementation zoomorphique.

fameux prétendus perroquets de nos tombeaux francs sont les dérivés des oiseaux rapaces dont les têtes si souvent répétées jouent un grand rôle dans l'ornementation des bronzes scythes ukraïniens, des bronzes tchoudes du gouvernement de Perm et des bronzes sibériens de l'Altaï.

L'étude des antiquités d'Ananino semble prouver que les civilisations du bronze et du fer se sont succédé en cette localité sans l'introduction d'éléments ethniques nouveaux. La civilisation s'est développée progressivement. De plus, il nous paraît probable que ces antiquités, nommées finno-ougriennes, dérivent presque toutes de leurs

sœurs de Sibérie, appelées altaï-ouraliennes. Nous nous demandons pourquoi on a cherché une distinction pour désigner des objets aussi semblables. La population qui enterrait ses morts dans la nécropole d'Ananino appartenait ethnographiquement au groupe plus compact et plus homogène qui séjournait de l'autre côté des monts Ourals.

SAINT LAZARE

ET

SAINT MAXIMIN

DONNÉES NOUVELLES SUR PLUSIEURS PERSONNAGES DE LA *TRADITION DE PROVENCE.*

Par Dom G. Morin, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 30 décembre 1896.

On a suffisamment démontré la fragilité des légendes provençales relatives à Marie-Madeleine, Marthe, Lazare et autres personnages du même groupe, pour qu'il ne soit plus besoin d'y revenir. Mais les conclusions, jusqu'ici presque exclusivement négatives, des meilleurs critiques laissent encore subsister plus d'une énigme. N'y a-t-il donc jamais eu aucune réalité sous tous ces noms, sous toutes ces reliques qui furent si longtemps l'objet de la vénération populaire? Tout en faisant la part la plus large possible aux supercheries intéressées, à la puissance d'amplification du tempérament méridional, à la crédulité de nos aïeux, qui accepta tant de choses les yeux fermés, il

sera toujours malaisé d'admettre que, de Marseille à Autun, de Vézelay à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume, on se soit donné le mot pour inventer de toutes pièces un tel assemblage de personnages et de faits. Aussi, mon attention ayant été attirée dernièrement de ce côté par la vue d'une inscription dont il sera question tout à l'heure, je me suis mis à rechercher le peu qu'il pouvait y avoir de données vraiment traditionnelles sous toutes ces légendes répudiées par la science. Pour Madeleine et Marthe, je n'ai pu obtenir le moindre rayon de lumière, elles semblent avoir pris à tâche de se soustraire à toutes les investigations de l'historien[1]; il ne sera donc point question

1. M. Georges Doncieux, dans un article intitulé *Les sarcophages de Saint-Maximin et la légende de Marie-Madeleine* (*Annales du Midi*, 1894, VI, 351-360), a essayé de montrer que la scène du lavement des mains de Pilate, représentée sur le tombeau attribué à Madeleine et prise par les moines de Vézelay pour le repas chez Simon le Pharisien, avait servi de fondement à la légende provençale. Peut-être y aurait-il lieu de signaler aussi, outre le vocable *S. Maria de Balma* mentionné dans les chartes du XII^e^ siècle, une tradition locale d'après laquelle, lors de la destruction d'un monastère voisin de religieuses par les Sarrasins au VIII^e^ siècle, l'une de celles-ci, ayant échappé au massacre de ses compagnes, aurait terminé saintement ses jours dans une grotte nommée aujourd'hui encore dans le pays « la Baume de la Sœur » (Faillon, *Monuments inédits*, I, 501, note). Cette tradition, il est vrai, n'a été consignée par écrit qu'à une époque assez tardive, au XV^e^ siècle, paraît-il; mais elle a persisté jusqu'à ce jour au sein des populations envi-

d'elles dans cet essai. Pour Lazare, au contraire, et les personnages auxquels la tradition locale attribue les sarcophages de la crypte de Saint-Maximin, je crois avoir enfin trouvé ce qu'ils furent au vrai, ou du moins d'où ils sont venus. Ce sont ces résultats, assez nouveaux pour la plupart, que je me propose d'exposer ici brièvement.

I.

Saint Lazare de Marseille.

M. Ed. Le Blant a publié, dans son *Nouveau Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle* (n° 216), l'épitaphe suivante, d'après un des manuscrits de Peiresc conservés à la Bibliothèque nationale[1] :

HIC IACET BO
NE $\overline{\text{MM}}$ $\overline{\text{PP}}$ LA
ZAR/ QVE VIXIT
IN TIM$\overline{\text{O}}$RE $\overline{\text{DI}}$
P.M. AN LXX ET
REqVIEVIt IN
PACE PI....S
. . .CV.....

ronnantes, et cette persistance est en pareil cas un fait digne de remarque.

1. Fonds latin, n° 8958, fol. 302.

Il n'y a rien, dans la portion conservée de l'inscription, qui offre quelque difficulté à la lecture, sauf le nom de la personne qui y est mentionnée.

D'après une note que Peiresc a jointe à sa copie, le chartreux Polycarpe de la Rivière aurait lu $\overline{\text{PP}}$ LAZAR, *Lararia praeposita* ou *propriorissa*. Peiresc lui-même était d'avis qu'il s'agissait d'un évêque (*papa*) nommé *Lazarus*[1]. M. Le Blant hésite, mais inclinerait plutôt à lire *Lazara*. La raison qu'il en donne est celle-ci : bien que la permutation de l'E et de l'I soit chose des plus fréquentes, il ne se souvient pas d'avoir trouvé sur les marbres, où le contraire se montre souvent, QVE remplaçant le QVI masculin. Il fait toutefois remarquer que LAZAR pour *Lazara* serait une forme d'abréviation exceptionnelle[2] et que, si les sigles $\overline{\text{PP}}$ de la seconde ligne veulent réellement dire *Praeposita*, il est étonnant de voir ce titre précéder le nom propre.

1. C'est du moins ce que semble indiquer la note suivante, jointe également par Peiresc à sa copie :

« [XVI. kal. januarii LAZARI MASSIL·EPI·ob·$\overline{\text{GVILS}}$· GAVFRIDI].

« In Kalendario Necrologico Eccles. Massiliens; qui dies ad fratrem Marthae pertinet et tamen celebratur Festum prid. Kal. septembris, ultima Augusti. »

2. Dans la copie de Peiresc, que mon obligeant confrère Dom A. Dubourg a bien voulu transcrire à mon intention et que j'ai pu ensuite examiner par moi-même, le dernier jambage de la lettre R dans le mot LAZAR est coupé par une petite barre que n'a pas reproduite M. Le Blant.

S'il m'est permis d'exprimer à mon tour un avis, j'avouerai que la seule lecture acceptable me paraît être *papa Lazarus*, comme Peiresc l'avait cru d'abord. Quant à la substitution du *que* au *qui*, il n'en manque pas d'exemples dans les inscriptions, quoique le contraire soit plus commun. Dans une épitaphe de l'année 408 (de Rossi, *Inscr. chr.*, 584), on trouve deux fois *que vixit* en parlant d'un mari. Comparer Le Blant, *Inscr. chr.*, 373, *Arimundus que;* le même, *Nouveau Recueil*, n° 388, *Leo quae vixit;* n° 417, *que vixit* dépendant de *filio*, etc.

Ce point une fois admis, il n'est pas sans intérêt pour nous de constater que notre inscription a été relevée par Peiresc dans l'église souterraine de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. C'est ce qui résulte des deux notes suivantes qu'il a jointes pareillement à sa copie :

« 1626, 4 sept. AD SCI. VICTORIS MASSILIENS.

« Tabula marmorea in ecclesia subterranea sci Victoris, in sacello in quo sancti Andreae crux adservatur in ipso muro cui dicta crux innixa est. »

J'ai dit que cette provenance offre quelque intérêt, parce que c'est précisément à Saint-Victor de Marseille qu'apparaît pour la première fois le culte du fabuleux Lazare de la légende. Dans sa bulle si curieuse du 15 octobre 1040, relative à la consécration de cette célèbre abbatiale, le pape

Benoît IX dit que celle-ci avait jadis été enrichie des reliques « de saint Lazare, ressuscité par Jésus-Christ[1]. »

On prétend qu'à cette date de 1040 les reliques de ce saint Lazare avaient déjà été transférées à Autun. C'est un point qu'il serait oiseux de discuter ici : les Marseillais, comme on le sait, finirent par l'admettre, tout en assurant qu'ils étaient parvenus, au moyen d'une habile substitution, à garder chez eux le chef de leur saint. Ce qui est certain, c'est qu'ils n'ont jamais cessé de rendre à celui-ci des honneurs particuliers à l'endroit où son culte semble avoir été de tout temps localisé.

Cet endroit, ce sont les cryptes de Saint-Victor. C'est là, nous dit-on, que les reliques de Lazare furent conservées jusqu'à l'époque de leur translation à Autun. On y montre encore aujourd'hui, dans la partie la plus ancienne et la plus retirée du souterrain, un banc de pierre partagé en deux par une colonne taillée dans le rocher comme le banc lui-même : c'est ce que le peuple appelle le « confessionnal de saint Lazare. » Au-dessus du chapiteau à peine ébauché qui sur-

1. « Quod (monasterium) multis dilatatum honoribus, et praeceptis decoratum imperialibus... necnon passionibus sanctorum martyrum Victoris et sociorum eius... seu et sancti Lazari a Christo Iesu ressuscitati... plurimorum sacrorum voluminum testimonia produnt. » (Faillon, *Documents inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine,* II, 633 et suiv.)

monte la colonne, on remarque une tête accostée d'un bâton d'évêque et d'une palme, le tout très grossièrement sculpté [1].

D'autre part, l'inscription relevée par Peiresc prouve qu'en effet un évêque du nom de Lazare fut très anciennement inhumé dans ces mêmes cryptes.

Quel est ce Lazare ?

Ce n'est pas à moi que revient le mérite de l'avoir deviné. Un des vétérans de l'érudition provençale, en même temps défenseur convaincu de l'antique légende, a pris ici sur moi les devants. Au tome I de sa *Gallia christiana novissima*, col. 29, M. l'abbé Albanès émet l'avis que l'épitaphe trouvée à Saint-Victor est celle de Lazare, évêque d'Aix au commencement du v^e^ siècle [2]; et cette présomption paraît assez fondée.

Disciple de saint Martin de Tours, Lazare fut ordonné évêque d'Aix par Proculus de Marseille vers 407. A la chute de l'usurpateur Constantin (411), dont la faveur n'avait pas peu contribué à son élévation, il fut contraint de se démettre de son évêché en même temps que son collègue

1. Voir *Notice sur les cryptes de l'abbaye Saint-Victor*. Marseille, 1864, p. 26 et suiv.

2. Il se peut que M. Albanès ait été mis sur la voie de cette identification par la note de M. Le Blant rappelant que « le nom de Lazarus était porté au début du v^e^ siècle par un évêque contre lequel écrivit le pape Zosime. » (*Nouveau Recueil*, p. 213, note 3.)

d'Arles, le saint homme Héros. Quatre ans plus tard, on les retrouve tous les deux en Palestine, où ils dénoncent les doctrines pélagiennes aux Pères du concile de Diospolis. En 416, ils adressent dans le même but une lettre commune à saint Augustin. On sait comment les deux malheureux évêques se virent récompensés de leurs services. Tout à la discrétion du trop fameux Patrocle, leur ennemi juré, le pape Zosime écrivit en 417 cette lettre regrettable, dans laquelle il les traite de gens brouillons, qui ne font que susciter des tempêtes dans l'Église en colportant des accusations calomnieuses à l'endroit de Pélage, et invite l'épiscopat tout entier à les repousser comme des scélérats[1]. On ignore ce qu'ils devinrent par la suite. M. Albanès suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que Lazare vint passer la fin de sa vie à Marseille, près de l'évêque Proculus, son consécrateur.

De cette identification du Lazare de l'épitaphe avec l'ancien évêque d'Aix, il résulte que l'ins-

1. Jaffé, 330 : « Video etiam hunc Pelagium Herote et Lazaro scribentibus infamari. Itane, fratres dilectissimi, ad aures vestras, qui sint isti turbines ecclesiae vel procellae, nec opinione pervenit? Ita vero vos latuit vita horum atque damnatio?... Ecce Pelagius Caelestiusque apostolicae sedi in litteris suis et confessionibus suis praesto sunt : ubi Heros, ubi Lazarus, erubescenda factis et tot damnationibus nomina?... totam Africam universumque tranquillum catholicae serenitatis innubilant ad libidines suas duae pestes. » (Migne, 20, 656 sq.)

cription elle-même appartiendrait à la première moitié du Ve siècle. Je ne sache pas qu'aucune donnée certaine de l'épigraphie chrétienne puisse être invoquée contre cette conclusion. M. Le Blant avait prudemment proposé comme date approximative « la fin du Ve siècle ou les premières années du VIe. »

Une conséquence d'un tout autre genre, à laquelle M. Albanès n'a peut-être pas songé, mais qui pourtant s'impose d'elle-même à notre examen, est celle-ci : ce Lazare évêque d'Aix, ce pontife de bonne mémoire, que nous voyons avoir été inhumé dans les cryptes de la célèbre abbaye marseillaise, ne serait-il pas le même que plusieurs siècles après on honorait au même endroit comme étant le Lazare de l'Évangile, l'ami du Christ, le ressuscité? Pour ma part, il me semble qu'ayant enfin trouvé, à la place désignée par la tradition, un Lazare authentique, il serait peu raisonnable de ne point nous en contenter et d'en exiger un second, pour le seul motif que celui que nous tenons n'appartient pas à l'âge apostolique. Je croirais faire injure au lecteur critique et impartial en insistant davantage. Qu'on me permette seulement de rappeler ici que, dès le début du XVIIIe siècle, le sieur abbé Chastelain, chanoine honoraire de l'église de Paris et auteur du *Martyrologe universel*, avait déjà entrevu une connexion quelconque entre la présence de l'évêque d'Aix à Jérusalem en 415 et la légende du Lazare

de l'Évangile arrivant de Palestine en Provence[1].

Avant d'en finir avec ce premier personnage, il me reste encore un détail à signaler.

On aura remarqué que plusieurs mots font défaut à la fin de l'inscription de Saint-Victor. Peiresc a mis à côté des quelques lettres qu'il était parvenu à déchiffrer : *forte consulum nomina vel depositionis dies*. M. Ed. Le Blant suggère en note : *Pridie kalendas?* Cette dernière conjecture, si elle venait à se vérifier, ne manquerait pas d'intérêt. C'est bien, en effet, un *pridie kalendas*, le dernier jour d'août, que se célèbre la fête principale, le *natalis* proprement dit, de l'évêque honoré à Marseille. La seconde fête, celle du 17 décembre, n'a d'autre raison d'être que la mention de Lazare le Ressuscité, qui figure à ce jour dans le Petit Martyrologe romain du IX^e^ siècle et dans celui d'Adon[2].

1. « Le voyage de Lazare, évêque d'Aix en Provence, qui, avec Héros d'Arles, dénonça Pélage pour hérésiarque dans la conférence tenue à Jérusalem en 415 avec les évêques de la Palestine, n'aurait-il point un peu aidé à inventer le voyage que le confesseur de Charles d'Anjou, roi de Sicile, époux de Béatrix de Provence et frère de saint Louis, fait faire sous le nom de Syntiche (qu'il nomme *Synthex* au nominatif) au Lazare de ce jour-ci, depuis Jérusalem jusqu'en Provence? » (Claude Chastelain, *Martyrologe universel*. Paris, 1709, p. 727 et suiv.)

2. Les Bénédictins de Sainte-Madeleine de Marseille ne font actuellement encore que la fête du 31 août. Cette dernière est seule signalée dans la description du missel de Digne du XIV^e^ siècle par M. Albanès (*Catalogue général des*

II.

Le groupe de Saint-Maximin.

On honore dans la petite ville de Saint-Maximin en Provence les personnages suivants, dont on montre les tombeaux dans la crypte de l'église : sainte Madeleine; saint Maximin, l'un des soixante-douze disciples du Sauveur, premier évêque d'Aix; saint Sidoine, l'aveugle-né de l'Évangile (Jean IX), évêque d'Aix après Maximin; sainte Marcelle, servante de Marthe et de Maximin; enfin, deux saints Innocents.

Qu'y a-t-il de réel sous tout cela?

D'abord, le nom même de la ville, qui provient du vocable de l'église. Ce vocable est attesté par toute une série de chartes, dont la plus ancienne est datée du 15 décembre 1038. Pierre, archevêque d'Aix, et ses frères y donnent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille un de leurs domaines héréditaires situé au comté d'Aix, sur le territoire d'un *castrum* appelé « Rodanas. » Sur ce domaine

manuscrits, etc. Départements, t. XV, p. 37). Un missel de Saint-Sauveur d'Aix de 1423 (même collection, t. XVI, p. 7) offre une particularité assez curieuse : le calendrier marque en rouge à la fin d'août : *Sancti Lazari mart. episc. ET CONF.* et en décembre, en caractères ordinaires, *Lazari episc. et mart.*

s'élevaient plusieurs églises : la première nommée s'appelait l' « église de Saint-Maximin[1]. »

Dans cette église, il y avait plusieurs autels. Une charte du 5 juillet 1093 nous permet de constater que l'un de ces autels était dédié à un saint Sidonius[2]. Dès l'année 1060, nous voyons ce même personnage nommé dans une autre charte de Saint-Victor, à l'occasion d'une église qui lui était dédiée au diocèse de Toulon ; de même en 1068, lors de la consécration de l'église du Val, près de Brignoles[3].

Relativement à sainte Marcelle et aux deux Innocents, il n'existe, à ma connaissance, aucune attestation antérieure à la fixation des légendes et aux inventions de reliques qui s'ensuivirent. Impossible, pour le moment, de contrôler la tradition locale qui leur assigne deux des sarcophages de Saint-Maximin.

Mais ces fameux sarcophages eux-mêmes, que sont-ils? Qu'y a-t-il à en tirer pour la question qui nous occupe?

On a dit que, « pour toute personne impartiale, la crypte de Saint-Maximin n'est autre chose que la sépulture d'une famille gallo-romaine du v^e^ ou du vi^e^ siècle[4]. »

1. Faillon, t. II, col. 665.
2. Ibid., col. 685 et suiv.
3. Albanès, *Gallia chr. nov.*, I, 24.
4. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux,* I, 320.

Cette sentence si catégorique semble avoir particulièrement déplu aux derniers tenants de la légende provençale; et à bon droit, si, comme il semble bien, le fait suivant est exact.

Il paraît qu'au centre du tombeau attribué vulgairement à saint Sidoine, une *fenestella*, ouverture quadrangulaire pratiquée dans le cartouche, marque, à n'en pas douter, que le marbre a recouvert une tombe sainte. Tel est le sentiment, telles les expressions mêmes de M. Ed. Le Blant dans son ouvrage sur les *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 154. Il y aurait donc là une preuve incontestable de culte, et d'un culte relativement ancien, l'usage des *fenestellae* étant caractéristique de la dévotion des premiers siècles. Toutefois, rien n'autorise à affirmer que le tombeau dont il s'agit ait servi dès l'origine à recevoir un corps saint.

En somme, si peu que ce soit, nous pouvons considérer ces deux points comme suffisamment établis :

1° Il y a eu à Saint-Maximin, antérieurement à l'influence de la légende, au moins deux personnages honorés comme saints : celui dont l'église porte le nom, et un autre appelé Sidonius.

2° Bien que les sarcophages réunis dans la crypte aient pu d'abord être destinés à une sépulture de famille, l'un d'entre eux au moins doit avoir contenu, à une époque quelconque, les reliques d'un saint.

Quant à dire de qui étaient ces reliques, quel était ce saint Sidonius, ou même ce saint Maximin, duquel dérivait le vocable de l'église, voici la réponse de celui qui jusqu'ici a le plus approfondi cette histoire si embrouillée : « On n'en sait rien, absolument rien. Les textes antérieurs au XI^e^ siècle ne mentionnent aucun saint Maximin provençal. Quant aux chartes de Saint-Victor, elles se bornent au vocable *Sancti Maximini*, sans donner au titulaire de l'église une qualification quelconque, comme celle d'évêque, de martyr, de confesseur. Tout ce qui en a été raconté depuis dérive, non d'une tradition locale, mais des écrits fabriqués par les moines de Vézelay[1]. »

Ces paroles, quelque décourageantes qu'elles paraissent, ont été pour moi un trait de lumière. S'il n'y a aucun saint Maximin provençal, celui qu'on a pris jusqu'ici pour tel ne serait-il pas venu d'ailleurs? Et en cet endroit d'où il est venu, qu'il s'agit de retrouver, n'aurait-on pas conservé quelque souvenir, quelque indication qui puisse nous donner le mot de l'énigme? Évidemment, le résultat était très incertain, mais on ne risquait rien à tenter cette piste.

C'est ainsi qu'après bien des tours et détours mes investigations se sont concentrées sur Billom, l'une des localités où l'hagiographie signale le culte d'un saint Maximin.

1. L. Duchesne, *Fastes,* p. 321.

Billom est une très ancienne petite ville située au centre de l'Auvergne, dans l'arrondissement de Clermont. Réduite aujourd'hui au rang de simple chef-lieu de canton, elle n'a qu'une population ne dépassant guère le chiffre de quatre mille âmes. Autrefois elle eut son Université et surtout une célèbre et très nombreuse collégiale, qu'un écrit daté de 1555 désigne sous la dénomination de « première fille de l'évêché de Clermont[1]. »

Dans cette collégiale, on a honoré de temps immémorial plusieurs saints dont l'histoire est très incertaine, mais dont on croyait y posséder les reliques : saint Cerneuf ou Sirénat, qui a donné à l'église son vocable, saint Juvénal et enfin un saint Maximin.

Voici le peu de détails que j'ai pu recueillir touchant le culte de ce dernier.

Une bulle de Léon X de l'année 1514 mentionne ses reliques comme se trouvant avec celles des deux autres saints dans la collégiale de Billom. L'extrait de la bulle contenant cette particularité a été inséré dans le *Mémoire sommaire des reliques déposées dans l'église royale et collégiale de Billom*. Dans ce même mémoire, approuvé en 1772 par un grand vicaire, il est dit qu' « une partie des reliques de ces trois saints sont dans la grande

1. Amb. Tardieu, *Grand Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*. Moulins, 1877, p. 89.

châsse qui est placée au-dessus du maître-autel et au-devant de laquelle on voit les statues en argent de ces mêmes saints[1]. »

Au XVII[e] siècle, André du Saussay mentionne le « saint Maximin évêque et confesseur » vénéré à Billom dans le supplément de son *Martyrologium Gallicanum* au 23 février. Le jésuite Jean van Bolland lui donne rang le même jour parmi les *praetermissi* et promet de profiter de la première occasion pour lui consacrer une notice spéciale[2]. Claude Chastelain l'insère en ces termes au second jour de janvier parmi les saints de France : « A Billon, en Auvergne, saint Maximin, confesseur; » et, à sa table des noms de lieux, p. 1015, il s'exprime ainsi au sujet de Billom : « Billon, en Auvergne, *Biliomum*, où mourut saint Maximin le Conf. »

A la Révolution française, les reliques de la vieille collégiale disparurent, à l'exception des ossements de saint Cerneuf. Le culte de saint Maximin en subit le contre-coup. Il est aujourd'hui réduit à si peu de chose que des ecclésiastiques des environs de Billom, interrogés sur ce qu'ils savaient de ce saint, ont paru tout étonnés d'une semblable question : ils n'ont jamais entendu parler de ce personnage. J'ai appris toutefois

1. Ces renseignements m'ont été transmis de la façon la plus obligeante par M. l'abbé Astier, curé de Saint-Cerneuf, à Billom.

2. *Acta SS.* (dernière édit.), febr., III, 364 et 371.

dernièrement que trois vitraux avaient été placés dans le chœur de Saint-Cerneuf en l'honneur des saints dont les reliques y furent jadis vénérées. Sur l'un de ces vitraux on lit l'inscription suivante : S^tus MAXIMINVS[1].

Retenons donc simplement ceci pour le moment : qu'on honore depuis des siècles à Billom un saint Maximin sur lequel on ne possède aucun renseignement précis, mais auquel la tradition locale des derniers siècles attribuait la qualité d'évêque et de confesseur.

Dans le même arrondissement de Clermont, à quelques lieues de Billom, dans la direction du couchant, se trouve, assis sur le bord d'un des lacs les plus pittoresques de l'Auvergne, le village d'Aydat, comprenant une population d'environ 1500 âmes. Aydat est bien, — M. l'abbé R. Crégut l'a enfin définitivement démontré, — l'*Avitacum* dont Sidoine Apollinaire faisait ses délices[2].

1. Communication de M. l'abbé Astier. — Il paraît que certaines personnes à Billom manifestent des velléités d'identifier le saint Maximin local avec un saint Maxime abbé et martyr, sous prétexte que tous les deux figurent au même jour dans les « petits Bollandistes ». En conséquence, on a déjà représenté saint Maximin avec les attributs du martyre sur le vitrail de Saint-Cerneuf. On délibère à présent pour savoir s'il ne serait pas à propos de lire *S. Maximus* au lieu de *S. Maximinus* que porte l'inscription !

2. *Avitacum. Essai de critique sur l'emplacement de la villa de Sidoine Apollinaire,* par l'abbé G.-Régis Crégut. Clermont-Ferrand, 1890.

C'est dans cette villa, nommée ainsi de l'empereur Avitus, beau-père de Sidoine, que celui-ci a écrit nombre de ces lettres, de ces petits poèmes qui nous paraissent aujourd'hui assez fades dans leur préciosité, mais devant lesquels se pâmèrent la plupart de ses contemporains. C'est là aussi, paraît-il, un des endroits où le culte du dernier zélateur des lettres latines, devenu l'émule des plus saints évêques, a été le plus vivace durant le moyen âge. La portion de ses reliques qu'on possédait dans l'église du lieu fut jusqu'à la Révolution l'objet d'une vénération populaire très prononcée. Aujourd'hui encore, on peut voir, dans la partie gauche du sanctuaire, à quatre mètres de hauteur, le reliquaire de pierre qui contenait jadis les ossements du pontife. Mais, ce qu'il y a de plus curieux, c'est l'inscription suivante, qui est gravée sur le reliquaire[1] :

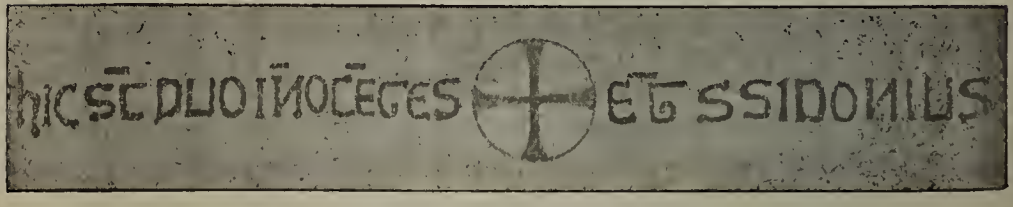

On n'est pas encore parvenu à tomber d'ac-

1. J'ai pu la reproduire d'une façon exacte, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Crégut, qui a mis spontanément à ma disposition le cliché photographique exécuté sur le moulage. La réduction est au huitième.

cord sur l'âge de cette inscription. Les uns la mettent au VIII^e-IX^e siècle[1], d'autres au XI^e[2] ou au XII^e[3]. L'étrangeté de certains caractères peut être pour quelque chose dans cette indécision. Sans prétendre trancher la question, je ferai observer que plusieurs de ces particularités caractéristiques apparaissent déjà sur des monuments de l'époque mérovingienne[4]. Ce qu'on ne saurait contester, c'est que l'inscription d'Aydat offre pour nous un intérêt tout à fait exceptionnel, au point où nous en sommes de nos recherches. Voilà donc que, dans la même région où se sont offertes à nous les traces du culte d'un saint Maximin, nous voyons entouré d'honneurs un saint évêque du nom de Sidonius, qui a sa fête tout juste le même jour que celui de Provence, le 23 août. En outre,

1. M. Crégut cite, comme ayant opté pour cette époque, Gonod, Bouillet et Chaix. Ajouter Alex. Germain, *Essai sur Apollinaris Sidonius* (Montpellier, 1840), p. 5.

2. Cortigier, chanoine de Clermont du siècle dernier. (Crégut, p. 58, 60, 68.)

3. M. de Lasteyrie, qui a confirmé la manière de voir de M. l'abbé Crégut lui-même. (Ibid., p. 68, note 2.)

4. Pour me borner au *Nouveau Recueil* de M. Le Blant, comparer la forme des lettres H et U dans les inscriptions 52 (VI^e s.) et 323; C, n^os 52 et 271 (VII^e s.?); N, n° 309 (V^e-VI^e s.). — D'autre part, certains traits accusent une époque beaucoup plus récente. Volontiers je me rallierais au sentiment de M. Prou, qui incline à voir dans l'inscription d'Aydat la reproduction plus ou moins habile d'un prototype mérovingien par un sculpteur du XII^e siècle.

de même que nous avons vu dans la crypte de Saint-Maximin, près du tombeau de Sidonius, un autre tombeau attribué par la tradition locale à deux saints Innocents, ainsi trouvons-nous dans le sanctuaire d'Aydat, exposés ensemble depuis des siècles à la vénération publique, saint Sidonius et deux Innocents.

Ce n'est pas tout. On se rappelle que, d'après une tradition que nous avions dû négliger d'abord, l'un des cinq sarcophages de Saint-Maximin aurait appartenu à une sainte vierge nommée Marcelle.

Toujours dans l'arrondissement de Clermont, dans l'ancien archiprêtré de Billom et à six kilomètres seulement au nord-ouest de cette dernière ville, se trouve une localité qui porte le nom de Chauriat. Là fut fondé au X^e^ siècle un prieuré dont la direction fut confiée à saint Odilon, le futur abbé de Cluny. Parmi les trois églises données à cet effet dans l'acte de fondation, il en est une qui est ainsi désignée : *et alia ecclesia que est in honore sancte Marcelle*[1].

Quelle était cette sainte Marcelle?

D'après la légende, une bergère née dans les environs de Chauriat à une époque incertaine. Elle possédait à un haut degré le don des miracles. Son fuseau, en tombant à terre, fendait les rochers; les sources jaillissaient sous ses pas. Elle

1. *Gallia christ.*, t. II, Instrum., col. 75 b.

mourut martyre, d'après les uns, de sa belle mort, suivant les autres. Bref, on n'en sait pas grand'chose ; tout juste assez cependant pour nous permettre de constater que la sainte Marcelle de Chauriat, aussi bien que la sainte Marcelle de Provence, est donnée par la tradition locale comme une vierge, une personne de modeste condition.

A la différence de saint Maximin et de saint Sidoine, son culte n'a jamais rien perdu en popularité à Chauriat et dans les environs. Voici ce que m'écrit à ce sujet le docte abbé Crégut : « Sa chapelle, construite au sommet d'une colline, fut, durant le moyen âge, l'objet de vives contestations entre les paroisses voisines. On en vint aux mains, le sang coula. Il fallut l'intervention des évêques de Clermont, qui maintinrent les gens de Chauriat en possession de la chapelle mais autorisèrent les paroisses voisines à prendre la sainte pour patronne. Cette chapelle, restaurée et même reconstruite, existe encore. On a placé dernièrement dans l'église de Chauriat un vaste vitrail reproduisant dans une série de médaillons toute la légende de la sainte, en laquelle les populations de l'endroit et des pays circonvoisins ont une grande confiance. Il y a une quarantaine d'années, on montrait à Chauriat un reliquaire contenant des ossements presque réduits en cendres ; on prétendait que ces cendres étaient les restes de sainte Marcelle. »

Nous voilà parvenus au terme de nos investigations ; notre groupe de Saint-Maximin reparaît de nouveau au complet en pays d'Auvergne, — Madeleine toujours exceptée, bien entendu. — Pour saisir toute la portée du fait, il importe de remarquer que les noms des saints personnages réunis ainsi dans le seul arrondissement de Clermont ne sont pas de ces noms qui remplissent à eux seuls des colonnes entières dans les martyrologes et qu'on peut s'attendre à rencontrer un peu partout. En dehors de nos trois couples d'homonymes, on ne connaît guères que trois ou quatre saints ayant porté le nom de Maximin, un seul saint Sidonius, deux saintes Marcelle, et pas deux de ces quelques personnes qui appartiennent à une même région, pas deux entre lesquelles il soit possible de constater un autre rapport quelconque. L'espèce de bilocation que nous venons de constater ne peut donc s'expliquer, à mon avis, que par une exportation de reliques et de culte, soit d'Auvergne en Provence, soit de Provence en Auvergne.

Laquelle de ces deux alternatives convient-il d'adopter?

Peut-être y aurait-il lieu d'hésiter, n'était le cas de saint Sidoine. Il est clair, en effet, qu'on ne saurait assigner au culte de celui-ci à Aydat une origine exotique : c'est bien l'ancien *Avitacum* qui est ici le point de départ. Cette certitude une

fois acquise pour l'un vaut pareillement pour les autres personnages dont le groupe se constitue.

Comment, à quelle époque, par suite de quel concours de circonstances s'accomplit cette translation, qui devait plus tard donner lieu à de si merveilleux récits? Impossible de le dire. Mais la Provence n'est pas si éloignée de l'Auvergne. Il se peut qu'il y ait eu de bonne heure des relations ignorées de nous entre ce dernier pays et les descendants de la famille gallo-romaine à laquelle appartenait le domaine de *Rodanas*. Il est possible également que, durant les dévastations dont l'Auvergne eut à souffrir, surtout du VIII^e^ au X^e^ siècle, quelques moines ou clercs des environs de Clermont aient cherché un refuge dans un coin solitaire de la Provence, en y installant, suivant l'usage, le culte des saints dont ils avaient eu soin d'emporter avec eux les reliques.

Il serait aisé d'imaginer plusieurs autres hypothèses tout aussi plausibles que celles-là, et ce serait peine perdue que de chercher à se prononcer pour l'une plutôt que pour l'autre. Tout ce qu'il est permis d'avancer avec une certaine probabilité, c'est que le rôle principal, dans cette immigration de saints Auvergnats en Provence, doit avoir appartenu à saint Maximin de Billom, puisque son vocable a été affecté de préférence à l'église qui abritait le culte et les reliques du groupe tout entier. L'importance même qu'il ne tarda pas

à acquérir dans sa nouvelle patrie expliquerait en partie comment on finit presque par l'oublier dans son pays d'origine.

Voici donc, pour finir, les résultats sommaires de cette étude :

I. Le culte voué par l'église de Marseille, depuis le XI^e^ siècle au moins, à un personnage appelé Lazare a pour fondement une réalité historique : l'inhumation d'un évêque de ce nom dans les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor. Cet évêque n'est point Lazare le Ressuscité, mais très probablement un évêque d'Aix de la première moitié du V^e^ siècle, lequel, dépossédé de son siège par suite d'un revirement politique, sera venu terminer ses jours près de l'évêque de Marseille qui l'avait ordonné.

II. Le culte des saints personnages vénérés à Saint-Maximin est pareillement légitime et fondé sur ce fait désormais difficile à contester : la translation, à une époque antérieure au milieu du XI^e^ siècle, des reliques de plusieurs saints Arvernes dans cette localité.

Saint Maximin est un confesseur, peut-être un évêque, dont le culte a eu pour point de départ la ville de Billom.

Saint Sidoine n'est autre que le célèbre évêque de Clermont, Sidoine Apollinaire. Les deux Innocents honorés près de lui dans la crypte de Saint-

Maximin lui tenaient déjà compagnie dans l'église d'Aydat, l'ancien *Avitacum*.

Enfin, sainte Marcelle, la soi-disant servante de Marthe et de Maximin, est la bergère de ce nom, pour laquelle les habitants de Chauriat professent de temps immémorial une si profonde vénération.

UN

ÉDIFICE DE DOUGGA

EN FORME DE TEMPLE PHÉNICIEN.

Par M. le Dr Carton, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 6 mai 1896.

J'ai montré ailleurs comment les édifices voisins de l'enceinte byzantine de Dougga avaient été pillés pour sa construction[1]. Avec l'hippodrome, celui qui a le plus souffert est certainement un monument dont l'état de destruction est tel qu'il a passé inaperçu jusqu'au moment où j'en ai très sommairement indiqué la disposition dans un plan de Dougga[2], sans d'ailleurs accompagner cette indication d'aucun commentaire.

L'étude du temple de Saturne, que je fus appelé

1. *Une campagne de fouilles à Dougga.* Une grande cité de l'Afrique romaine, p. 48. La destruction des monuments a été beaucoup plus violente de ce côté de l'enceinte, le seul qui, ne dominant pas un escarpement rocheux, était le plus exposé aux attaques. Une nécropole voisine, un groupe de citernes, l'hippodrome, une porte qui a été remplacée ultérieurement par une baie de dimensions fort restreintes, ont ainsi été mis à contribution par les Byzantins.

2. *De Tunis à Dougga,* Lille, 1893, par le Dr Carton.

à faire à cette époque, m'ayant montré quelles analogies existaient entre ces deux édifices, M. Saladin m'ayant confirmé dans l'idée que cette disposition paraissait être celle d'un temple, j'ai profité de mon dernier séjour à Dougga pour en étudier de plus près les détails visibles.

Il est intéressant d'ajouter un édifice à la liste, déjà presque complète, de ceux de Dougga, que nous connaissons, et de signaler en ceux qui l'ont construit l'existence de tendances que l'on a déjà trouvées maintes fois ailleurs chez les habitants de l'antique ville lybico-punique.

A environ cinquante mètres de l'hippodrome, entre ce monument et l'enceinte byzantine, on aperçoit quelques pans de murs et un massif de blocage adossés à un ressaut du sol formé par un banc de rochers. Une porte isolée est la partie la plus reconnaissable de ces ruines. Au-dessous d'elle, quelques pierres de taille alignées dans un champ limitent un espace rectangulaire qu'entourait jadis le mur dont elles faisaient partie.

Ce mode d'appareil en moellons, avec chaînes en pierres de taille verticales, était fort usité, dans toute la contrée, aux premiers siècles de notre ère. Il en existe plusieurs exemples à Dougga[1]. Il est possible que, comme dans les sanctuaires de Baal-Saturne et de Céleste, un portique ait été

1. Au temple de Jupiter, au dar Lacheb, au temple de Saturne.

intérieurement adossé à ce mur, une fouille serait nécessaire pour fixer ce point.

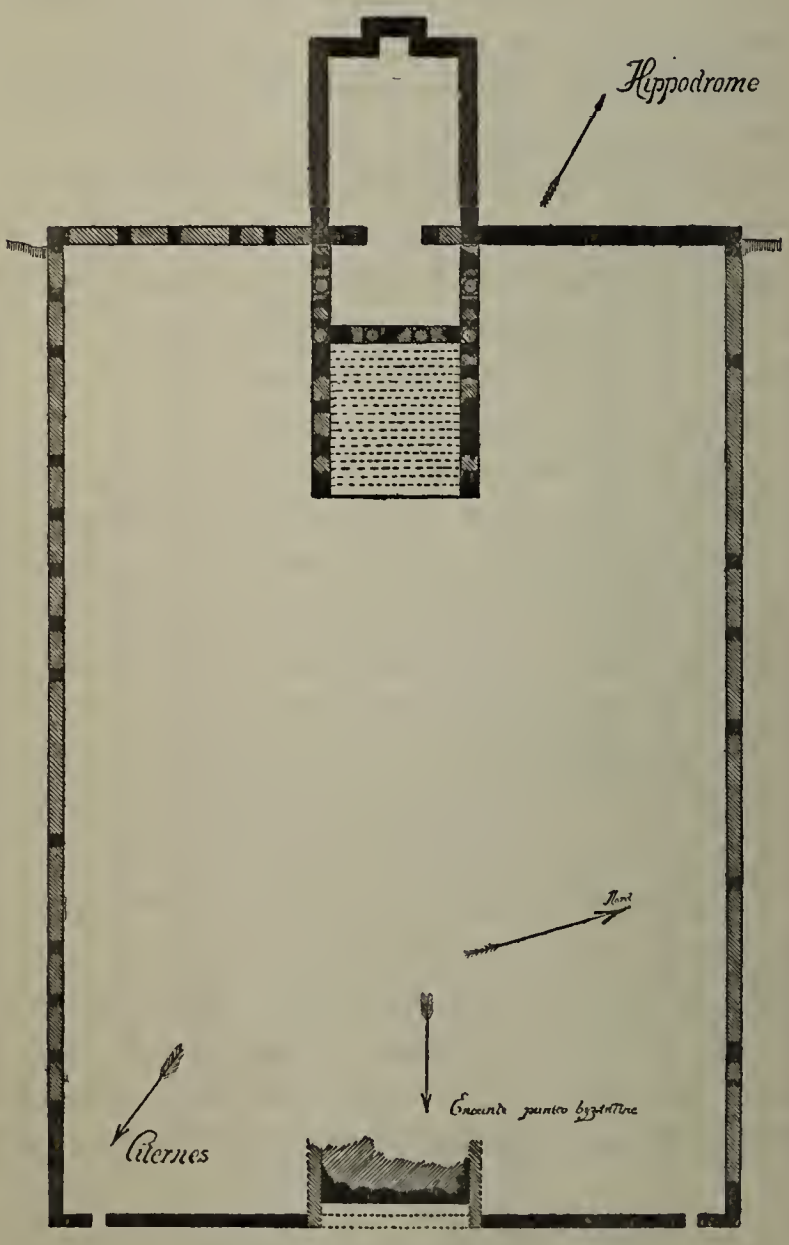

Le mur antérieur de cette *area* présente en son

milieu une solution de continuité derrière laquelle se trouve en retrait une masse de blocage qui paraît avoir eu pour rôle de supporter les dalles d'un emmarchement donnant accès à l'intérieur de l'édifice. Deux petites entrées, dont l'une est surtout bien apparente, devaient exister vers les angles de la façade. L'existence de pierres de taille formant chaîne dans le mur, leurs dimensions, celles des piliers des angles indiquent que l'enceinte devait avoir une certaine hauteur.

La longueur de l'*area* était de 49 mètres, sa largeur de 34 mètres. Sur le mur qui en formait le fond faisait saillie, en son centre, en face de la porte d'entrée, la partie antérieure d'un édifice dont la disposition générale est encore reconnaissable.

En avant de lui se trouve un massif de blocage, de forme carrée, à la surface duquel certaines empreintes paraissent avoir été produites par les dalles d'un escalier. Derrière cette masse, un espace correspond au pronaus du petit temple dont cet ensemble avait la forme. Une base de colonne corinthienne qui se trouve en ce point est le seul morceau de sculpture qui ait été retrouvé de tout l'ordre de l'édifice. Au fond de ce pronaus s'élève, à droite, une porte dont les montants et le linteau monolithes dégagés du mur qui les entourait signalent au loin l'existence de ce monument. Il y avait également, à gauche, une porte dans une position symétrique. L'espace

vague qui les sépare et qui est indiqué dans le plan devait être rempli par un mur en blocage.

Cette disposition semblerait tout à fait anormale s'il s'agissait de l'entrée de la *cella*, cette partie du temple romain s'ouvrant toujours en avant par une porte unique et médiane. Mais ces deux ouvertures constituaient simplement l'entrée d'un sous-sol. Une abside se trouve, en effet, dans le fond du sanctuaire, et le sol en était autrefois au même niveau que la face supérieure du linteau de cette porte, qui appartenait donc à une crypte, quelque *aerarium* ou *sacrarium*.

Un fait confirme d'ailleurs cette constatation : c'est la présence, sur cette même face supérieure, du linteau et, à son extrémité interne, d'un encastrement destiné à recevoir le bas d'un chambranle qui appartenait incontestablement à la porte d'entrée de la *cella*.

Cet édicule reposait, en arrière, sur le haut du banc de rochers auquel est adossé tout le monument, et, comme l'*area* dans laquelle proémine sa partie antérieure est à un niveau inférieur de quatre à cinq mètres, on s'explique qu'il ait été précédé par un escalier d'une assez grande élévation.

Le *pronaus* et cet emmarchement seuls faisaient saillie dans la cour, la *cella* et l'abside étant situées en arrière du mur d'enceinte.

La disposition générale du monument est, en résumé, la suivante : une entrée, pourvue de marches et tournée à la fois vers l'est et vers la

ville, donne sur une enceinte au fond de laquelle un petit temple s'élève. La cella de ce dernier, précédée d'un escalier et d'un pronaus de style corinthien, renferme une seule abside ou niche.

Tels sont les renseignements que m'a fournis l'examen des vestiges encore apparents de cet édifice. La grande proximité de l'enceinte byzantine en a amené la destruction presque totale, et cette dernière a été poussée à un tel degré que c'est la seule existence du soubassement qui m'a permis d'en reconnaître les grandes lignes. Il est probable que les murs élevés par la garnison grecque de Dougga en renferment bien des débris, dont la découverte ajouterait sans doute beaucoup à ce que nous savons de sa destination. Quelques sondages pratiqués dans le sol de l'*area* seraient peut-être fructueux en fournissant des fragments de sculptures, d'ex-voto ou de dédicaces.

Je vais cependant essayer de suppléer dès maintenant à cette pénurie de documents.

L'emploi de chaînes en pierres de taille séparant les masses de blocage qui forment les murs, les qualités de ce blocage, le caractère de la base de colonne qui a été retrouvée, la façon et l'agencement des matériaux de cet édifice, sont analogues à ceux des autres monuments de Dougga, qui datent des II^e^ et III^e^ siècles, et il est probable que celui-ci remonte à la même époque.

Parmi les édifices ou les ensembles de constructions qui, dans une ville romaine, ont pu être

élevés à cette époque, un capitole, un forum se rapprocheraient le plus du plan de ce monument. Mais sa situation en dehors de la ville exclut ces deux destinations. En outre, le temple du Capitole de Dougga est non seulement connu, mais célèbre par son état de conservation, la beauté de ses lignes et sa situation.

On est donc en droit, malgré l'époque de sa construction, de chercher quelles analogies cet édifice peut avoir avec des sanctuaires totalement ou en partie étrangers à l'architecture romaine.

Or, il en existe précisément à Dougga deux qui, datant aussi de la même époque, sont établis pourtant sur un plan tout particulier, les rapprochant de temples orientaux, et ont avec celui-ci des caractères communs.

Dans les temples de Baal-Saturne et de Celestis, la majeure partie de la surface est, en effet, occupée par une vaste cour entourée d'une enceinte[1], avec une cella de dimensions restreintes.

Tous deux sont également situés en dehors des habitations de la ville, alors que les divinités qui appartiennent au culte gréco-romain[2] sont au milieu des habitations.

1. A cette enceinte est, dans ces monuments, adossé un portique; rien n'indique qu'il n'en ait pas été de même dans celui qui nous occupe.

2. Il peut sembler étonnant que les édifices les plus anciens soient à la périphérie de la ville. Mes recherches sur le développement de Dougga m'ont appris que le noyau de l'an-

Le temple de Baal était à l'est de la ville, sur une plate-forme, parmi les rochers; le sanctuaire de Céleste à l'ouest et dans une nécropole. Le monument qui nous occupe est situé au nord-ouest, auprès de dolmens et de murs qui remontent aux premiers temps de Dougga. Enfin tous trois regardent plus ou moins directement vers l'Orient, ce qui n'a pas d'ailleurs grande signification ici, la ville étant située sur les flancs d'une colline qui a la même exposition.

Ces temples se distinguent donc, par des caractères bien spéciaux, des sanctuaires romains de la même époque qui les avoisinent et les rapprochent de ceux de l'Orient.

On remarquera que le monument dont il s'agit est plus voisin, par son plan, du temple de Baal-Saturne que de celui de Celestis et que tous deux sont plus rapprochés de la partie la plus ancienne de Thugga.

Or, si ce sanctuaire a les caractères d'un temple oriental, c'est que, comme ceux de la ville antique qui sont dans les mêmes conditions, il était consacré à une divinité orientale.

Les renseignements que les fouilles de Dougga ont fournis sur les anciens cultes de la ville ber-

tique cité, situé sur le faîte du plateau, ne s'est pas développé régulièrement, mais allongé pour descendre vers la source située plus bas. (Voy. le plan de Dougga que j'ai publié dans les *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie.* Paris, 1895, Leroux.)

bère permettent peut-être de serrer de plus près le problème et de tenter la détermination de la divinité que l'on honorait dans ce monument.

La fusion des coutumes funéraires, des traditions religieuses, des langues berbères et puniques, le caractère de la vieille forteresse de Dougga montrent quelles profondes racines y avaient poussées les civilisations écloses ou importées sur ce sol avant la venue de l'influence romaine.

Une ville aussi attachée au passé, aussi fidèle à ses divinités que celle qui, sous le nom de Saturne, continuait à adorer Baal, qui avait élevé à Tanit, sous le nom de Céleste, un riche sanctuaire, devait certainement avoir conservé le culte du troisième élément de l'antique triade, de la divinité parèdre aux précédentes : Eschmoun.

On peut avec quelque raison supposer que c'est ce dieu qui, sous un vocable emprunté au panthéon romain : Adonis ou Esculape, présidait aux rites célébrés dans le temple que je viens d'étudier.

Esculape était, comme Saturne, comme Céleste, fort en honneur dans la campagne de Dougga, où les sanctuaires de ces trois divinités sont très nombreux.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE BEAUVAIS[1]

A PROPOS D'UN

DENIER DE L'ÉVÊQUE PHILIPPE DE DREUX.

Par M. Maurice Prou, membre résidant.

Lu dans la séance du 16 décembre 1896.

La monnaie dont la description suit fait partie de la collection de M. Creusot, directeur de l'en-

1. Les auteurs qui ont étudié l'histoire monétaire de Beauvais sont les suivants : Dom Grenier, Notes manuscrites, Bibliothèque nationale, Coll. de Picardie, vol. 162, fol. 34. — Duby, *Traité des monnoies des barons,* t. I, p. 37. — A. de Longpérier, *Denier d'Hervé, évêque de Beauvais,* dans *Revue numismatique,* 1842, p. 103. — Voillemier, *Essai sur les*

registrement et des domaines à Beauvais, qui a bien voulu me confier le soin de la faire connaître aux numismatistes.

+ PHILIPVS EPS'. Clef et crosse adossées.
R/ + VBRS BELVACI. Croix pattée, accostée de deux annelets centrés.

Denier, argent. Poids : 0 gr. 72.

Philippe de Dreux, qui occupa le siège épiscopal de Beauvais de 1175 à 1217, est le seul évêque auquel on puisse attribuer ce denier. Son monnayage n'était jusqu'ici représenté que par l'empreinte de l'avers d'une obole frappée sur plomb[1]. Poey d'Avant a cité en outre une obole[2] au monogramme carolin, où il a cru retrouver les restes du nom de Philippe ; mais la lecture en est trop incertaine pour qu'on puisse rien fonder sur un monument d'une conservation aussi imparfaite.

monnaies de Beauvais, extr. des *Mémoires de la Soc. académique de l'Oise,* t. III (1858). — A. de Barthélemy, Compte-rendu de l'ouvrage précédent, dans *Revue numism.,* 1858, p. 471. — Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France,* t. III, p. 330. — Caron, *Monnaies féodales françaises,* p. 363. — Labande, *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales,* p. 22 et 65. — J.-Adrien Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge,* t. I, p. 423. — Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge,* t. II, p. 484.

1. Poey d'Avant, *Monnaies féodales,* t. III, p. 336, pl. CLI, n° 1.

2. *Ibidem,* p. 337, n° 6474, pl. CLI, n° 2.

Le denier que nous publions, par la nouveauté de son type comme par l'excellence de son style, se distingue du reste du monnayage beauvaisin, qui jusqu'à Philippe de Dreux s'était traîné dans l'imitation du type et du style carolingiens. Au monogramme de *Carolus*, dégénéré, mais constamment maintenu depuis le x^e^ siècle sur les monnaies de Beauvais, l'évêque Philippe a substitué les images d'une clef et d'une crosse, emblèmes, la première de l'église Saint-Pierre de Beauvais, la seconde de l'évêque lui-même.

Un document[1] des premières années du XIII^e^ s.

1. Voici ce document, d'après A. L'Oisel, *Mémoires des pays, villes, comtés et comtes, évesché et évesques... de Beauvais* (Paris, 1617, in-4°), p. 277 : « Dominus Belvacensis comes est et episcopus, et moneta belvacensis ipsius est eo modo quod in tota diocesi praeterquam in domo episcopi et intra portas ejus non potest formari moneta; ipse enim cuneos tradit monetariis, et de singulis libris monetatis habet denarios IV. Materia monetae talis est : duae partes sunt de argento examinato et III de cupro vel circa. Materia parisiensis monetae talis est : in duodecim denariis sunt V partes de argento examinato et VII de cupro vel circa. Et nunc indifferenter recipiuntur in omnibus venalibus parisienses et belvacenses, tam propter paucitatem belvacensis monetae, tum qui[a] cursum debitum non facit episcopus habere monetam suam, cum alii episcopi obtinuerint et ipse multo tempore obtinuerat quod moneta belvacensis cursum publicum habet per totam diocesim. » L'Oisel a publié aussi ce texte à la p. 30. On le trouvera encore dans Louvet, *Histoire et antiquitez du diocèse de Beauvais* (1635), t. II, p. 341; le D^r^ Voillemier l'a reproduit dans son *Essai sur les monnaies de Beauvais*, p. 86, d'après L'Oisel. L'Oisel

s'exprime ainsi : « Le seigneur de Beauvais est comte et évêque, et la monnaie de Beauvais est à lui, de telle sorte que dans tout le diocèse, nulle part ailleurs que dans la maison de l'évêque et dans l'intérieur de ses portes, la monnaie ne peut être frappée ; c'est lui, en effet, qui livre les coins aux monnayeurs, et il a quatre deniers par chaque livre monnayée. » Comment et à quelle époque les évêques de Beauvais sont-ils entrés en possession de la monnaie ? La question recevrait réponse si nous pouvions déterminer les circonstances dans lesquelles le *comitatus* est passé de la puissance des comtes laïcs dans celle des évêques, puisque la *moneta* était comprise dans le *comitatus*. Mais les documents qui nous sont parvenus ne sont ni assez nombreux ni assez explicites.

le qualifie de sentence arbitrale entre Philippe, évêque de Beauvais, et son chapitre, et l'attribue à l'année 1208. Louvet l'intitule : « Querimoniae capituli Belvacensis adversus d. Philippum episcopum factae pridie calendas Junii anno Domini 1212. » Ce document a plutôt l'allure d'une plainte que d'une sentence. Et la date de 1212 est plus vraisemblable que celle de 1208, comme se rapprochant davantage de l'époque (1215) à laquelle, comme on le verra, le roi chercha à substituer les deniers parisis aux beauvaisis pour le paiement de certaines rentes dues au chapitre de Beauvais ; il est naturel que les chanoines aient voulu maintenir le droit de leur église, que ne défendait pas avec assez d'énergie leur évêque. La *moneta* et le *comitatus* appartenaient à l'évêque, mais comme représentant de l'église de Beauvais. C'est pour cette raison qu'à côté de la crosse Philippe de Dreux a fait mettre sur ses deniers la clef, attribut du patron de l'église de Saint-Pierre de Beauvais.

Raoul (923-936) est le dernier roi carolingien dont le monogramme et le nom figurent sur les monnaies de Beauvais. On n'en conclura pas que sous son règne la monnaie, placée sous la surveillance du comte, était encore royale; car, et c'est un fait qu'a démontré M. A. de Barthélemy, les comtes, après s'être emparés complètement de la monnaie, quand déjà ils la frappaient à leur profit, continuèrent quelque temps d'inscrire sur les pièces le nom du souverain[1]. De plus, il peut arriver que de nouvelles trouvailles nous livrent des deniers beauvaisins aux noms des successeurs de Raoul. Enfin, le nom de Hugues Capet se lit sur des deniers à côté de celui de l'évêque Hervé, et à une époque où il n'est pas douteux que la monnaie avait échappé au contrôle de la royauté. Mais, ce qui prouve que dans la seconde moitié du x^e^ siècle l'atelier de Beauvais avait conquis son indépendance, c'est que l'on connaît des deniers imités de ceux de Charles le Chauve, avec la légende GRATIA D¯I REX et le monogramme déformé de *Karolus*, que la forme des lettres et la largeur du flan[2] placent entre les deniers au nom de Raoul, d'une part, et ceux de Hervé et

1. A. de Barthélemy, *Note sur la classification des monnaies carolingiennes*, dans *Revue numismatique*, 1895, p. 79.

2. Je citerai spécialement le n° 261 du Cabinet de France, *Catalogue des monnaies carolingiennes*, pl. VI, publié aussi dans Gariel, 2^e^ partie, p. 290, pl. XLIX, n° 8, et dans Poey d'Avant, p. 334, n° 6452, pl. CL, n° 14.

de Hugues Capet, d'autre part. Ensuite, le monogramme de *Karolus* se maintint sur les deniers et oboles avec noms d'évêques, de Hervé (987-998) à Barthélemy (1162-1175) et peut-être Philippe de Dreux[1] (1175). Ainsi, on peut considérer comme un fait acquis qu'au milieu du x^e^ siècle le roi ne prétendait plus sur l'officine monétaire de Beauvais qu'à un droit éminent de souveraineté et que les bénéfices du monnayage étaient prélevés soit par les comtes soit par les évêques. Quant à décider, comme on a voulu le faire, sans aucun document, sans aucun criterium, sans même s'appuyer sur aucun fait analogue, si la *moneta* était dès le x^e^ siècle dans le *dominium* du comte ou dans celui de l'évêque, ou bien chercher à distinguer entre les monnaies au type carolingien frappées à Beauvais celles qui l'ont été par l'autorité du comte et celles qui l'ont été par l'autorité de l'évêque, ce sont là des recherches qui n'ont aucune chance d'aboutir et des hypothèses qui, dans l'état des documents, restent sans aucun fondement.

Si nous étions limités aux textes, nous ne pourrions même pas, pour les origines de la puissance comtale des évêques, remonter plus haut que l'an 1015. La plupart des historiens ont considéré un diplôme du roi Robert daté de cette année comme

1. Si l'on admet qu'on doive attribuer à cet évêque l'obole décrite et figurée dans Poey d'Avant, p. 337, n° 6474, pl. CLI, n° 2.

confirmatif de la donation du comté de Beauvais à l'église de cette ville[1]. Mais M. Labande a rendu à cet acte son véritable caractère et en a déterminé la portée, qui n'est pas celle qu'on lui a prêtée[2]. Le roi confirme une donation faite par le comte Eudes à l'église de Beauvais ; quelle est cette donation? L'évêque Roger avait demandé au comte de transférer à l'église de Beauvais la donation qu'il avait précédemment faite à l'évêque de toutes les exactions et tous les revenus du *comitatus* qu'il tenait en bénéfice du roi dans le faubourg de la ville de Beauvais et dans un certain nombre de *villae*, à savoir Bresles, Saint-Just, Catenoy, Bury et Flay, et, en outre, la moitié du *comitatus* à Senantes, Montagny, Amuchy et Cuigy. Il est donc question dans cet acte, non pas de la cession du comté de Beauvais à l'église, mais seulement de la cession d'une partie des droits que le comte exerçait et des revenus qu'il percevait en tant que comte sur une partie de la banlieue de Beauvais, en d'autres termes, de la cession d'une partie du *comitatus*. Ce dernier mot ne désigne pas un territoire, mais un ensemble de

1. Ce diplôme porte le n° 51 dans le *Catalogue* imprimé en tête des *Études sur le règne de Robert le Pieux* par Ch. Pfister. On en trouvera le texte en plusieurs ouvrages, spécialement dans : *Gallia christiana*, t. IX, instr., col. 243 ; *Recueil des histor. de France,* t. X, p. 597 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne,* t. I, p. 464.

2. H. Labande, *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales,* p. 31 et suiv.

droits, comme c'est d'ailleurs la règle au XI^e siècle : « Omnes exactiones et redditus et quidquid pertinebat ad comitatum in villis subter adnotatis... » De plus, le comte ne cède pas à l'église tous les droits qu'il avait dans l'étendue du pagus de Beauvais, mais seulement une partie de ces droits, « divisionem comitatus. » Dans les lieux indiqués par la charte, l'évêque, représentant de l'église de Beauvais, aura désormais le ban, le *districtus*, les tonlieux, les marchés, etc. Mais, du fait que dès le moyen âge on a fait honneur à l'évêque Roger d'avoir affranchi Beauvais de la domination du comte[1], on peut conclure que l'acte de 1015 marque l'achèvement de la translation du *comitatus* des comtes aux évêques et que les évêques avaient acquis le *comitatus* morceau par morceau, soit des prédécesseurs d'Eudes, soit des rois de France, soit encore du concours de ces deux puissances. Dès la fin du X^e siècle, l'évêque avait certainement une portion, — sinon la totalité, — du *comitatus* dans la cité proprement dite; car, si l'évêque Hervé inscrivait son nom sur les monnaies de l'atelier de Beauvais, c'est qu'il possédait la *moneta*, qui était l'un des éléments du *comitatus*[2]; et à la monnaie s'unissaient d'ordinaire le

1. Voy. les épitaphes de Roger citées par Labande, p. 39, note 8.

2. Voy. *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale, Les monnaies carolingiennes,* introduction, p. LIII et suiv.

marché et les tonlieux[1]. Quant à la présence du nom de Hugues Capet à côté de celui de l'évêque, n'autorise-t-elle pas à supposer que l'évêque de Beauvais avait obtenu de ce roi, avec l'assentiment du comte, la concession de la monnaie? La chose s'était passée ainsi en 924 pour l'église du Puy et par la volonté du roi Raoul et celle du comte Guillaume. Il n'est pas rare que des pièces sorties d'ateliers épiscopaux portent le seul nom du roi; car il est bien probable que le denier frappé au Puy au nom du roi Raoul[2] est un denier épiscopal, puisque c'est l'année même qui suivit son avènement au trône que Raoul approuva la cession de la monnaie du Puy à l'évêque. Pareillement à Reims, les deniers au nom de Louis IV ont été en réalité frappés par l'archevêque, qui avait obtenu de ce roi la monnaie et même tout le *comitatus* de cette cité. Dès 873, la monnaie de Langres avait été retirée du *jus comitum* et placée sous la puissance de l'évêque, et cependant, jusqu'au règne de Louis IV, le nom du roi fut inscrit sur les deniers et oboles de l'atelier de Langres.

Ce qui constitue une nouveauté sur les deniers de Beauvais, c'est l'introduction du nom de l'évêque à côté de celui du roi. Cependant, ici même le nom du roi peut nous étonner, parce qu'il semble qu'après la mort du roi Raoul (peut-

1. Voy. *Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Corbie,* dans *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France,* t. LV.

2. Cabinet de France, n° 772.

être même de son vivant) l'atelier de Beauvais avait négligé l'inscription du nom royal pour émettre des monnaies au type de Charles le Chauve. Quelle raison trouverait-on à la réapparition momentanée du nom royal autre qu'un privilège monétaire accordé par le roi Hugues à l'évêque Hervé?

Il serait oiseux d'énumérer tous les documents qui du X^e^ au XIII^e^ siècle mentionnent la monnaie de Beauvais. Qu'il suffise de rappeler ceux qui nous donnent des renseignements sur le poids, le titre ou la valeur des deniers beauvaisis. Le plus ancien que je connaisse[1] est une charte de l'évêque de Beauvais, Philippe, datée de 1179, constatant qu'un chevalier, Raymond d'Auneuil, a concédé à l'église de Beauvais un cens annuel de 6 sols parisis à la place d'un cens de 5 sols beauvaisis[2].

1. D'après Dom Grenier (Bibliothèque nationale, Collection de Picardie, vol. 162, fol. 34), une charte de Henri II, roi d'Angleterre, nous apprendrait que 12 deniers beauvaisis valaient alors 13 deniers obole parisis ; Dom Grenier renvoie au *Monasticon anglicanum,* t. II, p. 1008, où nous trouvons bien une charte de Henri II relative à la fondation de Notre-Dame du Vœu près Cherbourg, dans laquelle il est question d'une terre achetée pour 120 livres beauvaisis, mais sans qu'il y ait aucune équivalence exprimée entre les beauvaisis et les parisis. Cf. la nouvelle édition du *Monasticon,* t. VI, part. II, p. 1110.

2. « Ego Philippus, Dei gratia Belvacensis electus, universis fidelibus in perpetuum. Notum sit tam futuris quam praesentibus quod cum v solidi debeantur belvacensis monetae singulis annis ecclesiae B. Petri etc., Raymundus de

Mais, en substituant une rente de 6 parisis à une rente de 5 beauvaisis, le donateur entendait faire une faveur à l'église, puisqu'il n'avait agi que sur les prières de ses frères. On hésitera donc à déduire de ce texte la relation réelle et normale entre les deux monnaies. Il est possible, en effet, que Robert d'Auneuil, tout en changeant l'espèce monétaire dans laquelle le cens devait être payé, ait du même coup relevé sa valeur. Mais il est tout aussi vraisemblable que la faveur ait consisté à remplacer les beauvaisis par les parisis, c'est-à-dire une monnaie locale et d'un titre probablement variable par une monnaie d'un cours plus étendu et qui, à cause de la fixité de son titre, était toujours désignée pour le paiement de rentes perpétuelles. En tout cas, le rapport entre le beauvaisis et le parisis indiqué par la charte de 1179 est vraisemblable, puisqu'il n'offre avec celui que nous trouverons en 1215 qu'une légère différence. Si donc, en 1179, 5 sols beauvaisis valaient 6 sols parisis, 1 denier beauvaisis représentait 1 parisis 1/5.

D'après un document que nous avons déjà cité et sur lequel nous reviendrons, à savoir la prétendue sentence de 1208, qui est plutôt une plainte et de l'année 1212, le parisis était à 5 deniers de

Anolio, ad preces fratrum suorum, Wilermi et Hervei, dedit VI parisiensis monetae pro illis V solidis belvac. annuatim apud Croy de censu, anno M C LXXIX. » L'Oisel, *ouvrage cité*, p. 276.

fin[1]. Or, le chevalier Cornelio Desimoni a établi, dans son remarquable article intitulé *La décroissance graduelle du denier*[2], que, du X^e^ au XIII^e^ siècle, la seule connaissance du titre d'une monnaie suffisait à la détermination de son poids d'argent fin; si donc l'on taillait originairement dans un marc d'argent fin 16 sols ou 192 deniers au titre de 12 deniers, on pouvait tailler dans le même marc 38 sols, 4 deniers et 4/5 de denier au titre de 5/12, soit près de 461 deniers. Si nous supposons qu'on se servait du marc de Paris égal à 244 gr. 7529, on obtient pour chaque denier 0 gr. 5265 d'argent fin.

D'autre part, dans le testament de Philippe-Auguste de 1222, le marc d'argent est estimé à 40 sols parisis[3]. D'où l'on déduit que le denier contenait 0 gr. 5099 d'argent fin[4]. Les deux modes de calcul amènent donc à des résultats qui ne sont pas sensiblement différents.

Mais, à la fin du XII^e^ siècle, la monnaie parisis avait-elle déjà cette valeur? Un statut de l'évêque de Noyon[5], Étienne de Nemours, daté de no-

1. Voy. plus haut la note 1 de la p. 63.

2. *Mélanges de numismatique* publiés par F. de Saulcy et A. de Barthélemy, t. III, p. 70.

3. « Viginti quinque millia marcarum argenti, XL solid. parisiensium pro marca. » *Rec. des histor. de France,* t. XVII, p. 114.

4. C. Desimoni, p. 56.

5. Publié par A. Lefranc, *Histoire de la ville de Noyon,* p. 204, n° 25.

vembre 1197, permet de répondre à cette question. L'évêque déclare que le paiement des cens dans les limites du territoire de la commune s'effectuera en monnaie parisis, sur le pied de 12 parisis pour 18 deniers noyonnais, qualifiés monnaie noire; en outre, les monnaies noires sont dites au titre de 3 deniers 1/2. D'après les calculs théoriques de M. Desimoni, un denier au titre de 3/12 et demi devait contenir 0 gr. 3719 d'argent fin, puisque l'on taillait 54 sols et 10 deniers ou 658 deniers. Pareillement, si pour estimer la valeur du denier noyonnais nous partons de celle du parisis à 5/12 contenant 0 gr. 5099 d'argent fin, nous trouvons que le noyonnais contenait 0 gr. 3398 d'argent fin, puisqu'il valait les deux tiers du parisis. De plus 3/12 et demi est avec 5/12 dans le même rapport que 12 avec 17 1/7. De ces diverses relations, on conclura que, déjà en 1197, le parisis était au titre de 5/12, et que probablement il n'a pas varié durant le règne de Philippe-Auguste.

Nous pouvons maintenant déterminer la quantité d'argent fin contenue dans un denier de Beauvais à la fin du XIII^e^ siècle, si l'on admet : 1° que, conformément à la charte de 1179, un denier beauvaisis valait 1 parisis 1/5; 2° que le parisis à la loi de 5/12 contenait 0 gr. 5099. Dans cette double hypothèse, le beauvaisis renfermait 0 gr. 6118 d'argent fin.

Par mandement royal de février 1215 adressé

à l'évêque, au doyen et au chapitre de Beauvais, Philippe-Auguste ordonna que, pour l'acquittement des cens qu'il leur devait, lesdits évêque, doyen et chapitre recevraient 13 deniers obole parisis pour 12 deniers beauvaisis[1]. Il y a d'abord une première difficulté sur la date. En effet, nous avons de ce mandement deux copies du XVIII^e^ siècle, toutes deux extraites du cartulaire du chapitre de Saint-Pierre de Beauvais, l'une signée de Dom Grenier et portant « anno Domini M° CC° XIIII°, mense feruario, » l'autre portant « anno Domini M° CC° tercio decimo, mense feruario. » D'après la première leçon, il s'agit de février 1215 nouveau style, et, d'après la seconde leçon, de février 1214. Comme à la fin de l'année 1214 les chanoines de Beauvais eurent des

1. Voici le texte de ce mandement, d'après une copie signée de Dom Grenier, Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 119, fol. 109 : « Philippus, Dei gratia Francorum rex, amicis et fidelibus suis episcopo, decano et capitulo Belvacensi salutem et dilectionem. Mandamus vobis et volumus quatinus XIIIcim denarios [et obolum] parisiensis monete ad census XII belvacenses recipiatis et recipi faciatis. Actum Parisius, anno Domini M° CC° XIIII°, mense feruario. » Une autre copie se trouve dans la Coll. de Picardie, vol. 111, fol. 16, avec cette variante dans la date : « Anno Domini M° CC° tercio decimo, mense feruario. » L'une et l'autre copie ont été prises sur le Cartulaire du chapitre de Saint-Pierre de Beauvais, fol. 197. Ce mandement est indiqué dans le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* par M. L. Delisle, sous le n° 1528, et à la date de février 1215. M. Labande, *ouvrage cité,* a préféré la date de février 1213 (1214, n. st.).

démêlés avec le roi[1], le dernier historien de Beauvais en a conclu que la seconde leçon était la bonne[2]. En octobre 1214, le roi mit la main sur tous les revenus du chapitre de Beauvais. L'occasion de cette mainmise aurait été le refus par les chanoines d'obtempérer à l'ordre du roi relativement au cours des monnaies. Mais les plaintes des chanoines à l'évêque suscitées par cette mesure de rigueur ne mentionnent en aucune façon le mandement royal qui avait fixé la relation des beauvaisis et des parisis pour le paiement de certains cens. La saisie des revenus capitulaires a eu une tout autre cause, qui nous est révélée par le résultat même des négociations qui eurent lieu à ce sujet entre le chapitre et le roi par l'intermédiaire de l'évêque et qui aboutirent à un mandement royal ordonnant au chapitre de mettre hors de ses mains les cens par lui acquis depuis cinq ans dans le territoire de la commune de Beauvais (*in burguesagio Belvacensi*[3]).

1. Voy. Labande, *ouvrage cité,* p. 66 et p. 277, *Pièces justificatives,* n° XIV.

2. Labande, p. 66.

3. « Philippus, Dei gratia Francorum rex, dilectis et fidelibus suis decano et capitulo Belvacensi, salutem et dilectionem. Scire vos volumus quod in presentia dilecti consanguinei et fidelis nostri, episcopi Belvacensis, et nuntiorum vestrorum, stabilivimus et ordinavimus ita quod illa omnia que vos tenetis in burguesagio Belvacensi et per viginti annos et amplius possedistis in pace teneatis; quicquid

La mainmise royale peut donc être antérieure au mandement dont la date est discutée. La leçon *XIIII°* paraît meilleure que la leçon *tercio decimo*, car, si l'on comprend bien qu'un copiste ait lu *XIII* pour *XIIII* et ait transcrit *tertio decimo*, l'on s'expliquerait plus difficilement qu'on eût transcrit *tercio decimo* en *XIIII*.

Ce mandement, que nous rapporterons donc à février 1215, contient une seconde difficulté. Le texte, tel qu'il nous est parvenu, donne l'équivalence de 13 deniers parisis et de 12 deniers beauvaisis. Or, par des lettres postérieures d'avril 1215, Philippe-Auguste mande aux doyen et chapitre de Beauvais non pas, comme on l'a pensé, de surseoir à l'ordre qu'il leur avait précédemment donné de recevoir un certain nombre de parisis au lieu de beauvaisis, mais de l'accepter, sauf à se faire indemniser dans l'avenir, et à faire valoir leur droit quand ils le voudraient. Ce sont là de véritables lettres de non préjudice. Philippe-Auguste y rappelle qu'il avait précédemment établi qu'on recevrait 13 deniers obole parisis à la

autem a quinque annis et infra emistis, volumus ut infra annum et diem a suscepcione presencium litterarum vendatis, et exinde vos deliberetis neque deinceps aliquid ibi sine licentia et assensu nostro ematis. Actum Parisius, anno Domini M° CC° XIIII°, mense novembri. » Bibl. nat., coll. de Picardie, vol. 111, fol. 17, d'après le 1er Cartulaire du chapitre de Saint-Pierre de Beauvais, fol. 199. — Cf. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste,* n° 1517.

place de 12 beauvaisis[1]. La copie du premier mandement est donc fautive puisqu'elle ne parle que de 13 deniers parisis; il convient de corriger *XIII denarios parisiensis monete* en *XIII denarios* [*et obolum*] *parisiensis monete*. Il importe de remarquer que le roi ne fait pas un statut général concernant le rapport des parisis et des beauvaisis, encore moins qu'il décrie les beauvaisis, n'ayant qualité pour prendre ni l'une ni l'autre de ces mesures; il spécifie le cas où le chapitre devra recevoir des deniers de la monnaie de Paris au lieu de ceux de la monnaie de Beauvais. Le premier mandement est mal rédigé, ou tout au moins n'en avons-nous qu'une mauvaise copie; non seulement il y a l'oubli d'un mot que nous venons de signaler, mais le verbe *recipiatis* a deux régimes directs; enfin il y est question du paiement des cens, mais quels cens? Le

1. « Philippus, Dei gratia Francorum [rex], dilectis suis decano et capitulo Belvacensi, salutem et dilectionem. Mandamus vobis et vos requirimus ut super eo quod statu[er]amus quod pro duodecim belvacensibus capietis ad census nostros tredecim parisienses et obolum, amore nostri sustineatis et mittatis in sustinentiam ad presens, salva indempnitate ecclesie et jure vestro in posterum ut repetere possitis quandocumque volueritis. Actum apud Sanctum Germanum, anno Domini M° CC° XIIII°, mense aprili. » Bibl. nat., coll. de Picardie, vol. 111, fol. 18, d'après le 1er Cartulaire du chapitre de Saint-Pierre de Beauvais, fol. 197. D'autres copies semblables, signées de Dom Grenier, se trouvent dans la Collection Moreau, vol. 118, fol. 105, et vol. 119, fol. 111. — Cf. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste,* n° 1549.

second mandement est plus explicite, sans l'être assez. Le roi dit aux chanoines : *capietis ad census nostros*. Il s'agit donc d'argent dû par le roi au chapitre et très probablement d'une rente assignée sur les cens que le roi percevait à Beauvais et qui avait le caractère d'une aumône[1]. On comprend dès lors que le roi ait pu prétendre à imposer l'usage de sa monnaie propre pour l'acquittement de ces cens même dans les cas où la charte constitutive de la rente portait une évaluation en monnaie de Beauvais.

Le fait que Philippe-Auguste délivra au chapitre des lettres de non préjudice autorise à croire que les chanoines avaient protesté. Peut-être faut-il leur attribuer la rédaction de la note dont nous avons traduit plus haut le début[2] et qui donne des renseignements sur le rapport de la monnaie parisis avec la monnaie beauvaisis : « La matière de la monnaie est la suivante : deux parties sont d'argent pur et les trois autres de cuivre, ou à peu près. La matière de la monnaie parisis est telle. Sur douze deniers, il y a cinq parties d'argent pur et sept de cuivre, ou à peu près. Et maintenant les parisis et les beauvaisis, pour toutes les opérations commerciales,

1. Je ne dois pas manquer à exprimer ici mes remerciements à mon confrère et ami M. Paul Guilhiermoz, qui a bien voulu me prêter le secours de son érudition pour l'interprétation des documents qui précèdent.

2. Voy. la note 1 de la p. 63.

sont reçus sans différence, tant à cause de la rareté de la monnaie de Beauvais que parce que l'évêque n'impose pas le cours de sa monnaie, tandis que les autres évêques et lui-même pendant longtemps ont obtenu que la monnaie de Beauvais eût un cours public dans tout le diocèse. » Un document signalé par M. Delisle est conforme à l'un des points énoncés dans la requête précédente, à savoir que les deniers de Paris et ceux de Beauvais étaient reçus les uns pour les autres; c'est un titre de l'abbaye de l'Ile-Dieu en Normandie, de l'an 1214, qui parle d'une rente de 12 deniers beauvaisis ou parisis, « XII denarios belvacenses vel parisienses annui redditus. » Si réellement le titre des beauvaisis était celui qu'indique la requête des chanoines, on comprend qu'on n'ait pas tenu compte dans les paiements de la minime différence qui les séparait des parisis. En effet, d'après ce document, le parisis contenait 5 parties d'argent pour 7 de cuivre et le beauvaisis 2 parties d'argent contre 3 de cuivre; c'est-à-dire que le parisis était au titre de 5/12 et le beauvaisis au titre de 2/5, ou, en d'autres termes, et pour permettre la comparaison, le premier était au titre de 25/60 et le second au titre de 24/60. C'était donc une différence inappréciable, à supposer que le poids fût le même.

Mais il y a lieu de croire que l'estimation portée dans le mandement royal, et qui, d'ailleurs,

est en faveur des beauvaisis, est plus exacte. Car elle se rapproche, d'une part, de l'estimation que nous avons relevée dans un acte de 1179[1], et, d'autre part, de celle qu'on trouve dans un document de 1379[2], à une époque où la monnaie beauvaisis n'était plus qu'une monnaie de compte. En effet, dans un acte de 1179, le beauvaisis est considéré comme valant 1 parisis et 1/5; en 1215, dans le second mandement royal, il est estimé à 1 parisis et 1/8, et, en 1379, il vaut 1 denier et demi-poitevine parisis, soit 1 parisis et 1/8.

Sur ce pied, le denier beauvaisis aurait contenu 0 gr. 5736 d'argent fin.

Nous avons déjà signalé plus d'une contradiction entre les divers documents écrits. En voici une dernière, apparente au moins entre les documents écrits et la monnaie de Philippe de Dreux que nous publions. Celle-ci, en effet, ne pèse que 0 gr. 72; ce n'est cependant pas une obole en raison de son module, et, d'autre part, sa conservation est excellente. Mais il faut prendre garde que son type diffère de celui des monnaies des prédécesseurs de Philippe de Dreux. Or, un

1. Voy. plus haut, p. 70.

2. A. L'Oisel, *Mémoires*, p. 30 : « J'ay veu en une sentence du bailly de Beauvais donnée entre le procureur fiscal de l'évesché, d'une part, et les maire et pairs de la ville, d'autre, en date du penultiesme jour de novembre M CCC LXXIX, que le denier beauvaisin valloit un denier et demie poitevine parisis. »

changement de type coïncide d'ordinaire avec un changement de titre. On peut donc supposer que Philippe de Dreux n'a modifié le type du beauvaisis que parce qu'il en a modifié le titre. De plus, la monnaie de la collection de M. Creusot paraît contenir une très petite quantité d'alliage. Il n'est donc pas invraisemblable qu'elle contienne 0 gr. 5736 d'argent fin et que, par conséquent, elle soit au titre d'environ 9/12 ou 795/1000.

Quoi qu'il en soit, le denier de Philippe de Dreux doit appartenir à l'une des dernières émissions de l'atelier épiscopal de Beauvais. Le roi n'avait pas qualité pour abattre la monnaie de Beauvais ni enlever à l'évêque l'exercice d'un droit légitime. Si l'ordre royal de 1215, relatif au paiement de certains cens, n'a pas directement arrêté le cours des monnaies de Beauvais, il a pu contribuer à en précipiter la déchéance. Déjà, au XII^e^ siècle, on voit que les parisis étaient employés concurremment avec les beauvaisis dans le comté même de Beauvais. Il était naturel qu'on préférât à une monnaie locale, sujette à des variations, une monnaie à laquelle la fixité de son titre donnait un cours de faveur et que les seigneurs du nord de la France, — témoin l'évêque de Noyon, qui en décrétait l'emploi pour le paiement des rentes dans l'étendue de sa juridiction, — s'empressaient d'adopter et de faire adopter par les populations. Dans une charte de 1220, il est question d'une rente de huit livres parisis qu'on

paiera en beauvaisis, si la monnaie beauvaisis revient en usage[1]. Donc cette dernière monnaie n'avait plus cours, et l'on peut affirmer que Philippe de Dreux est le dernier évêque de Beauvais qui ait frappé monnaie. Après sa mort, survenue en 1217, la monnaie de Beauvais ne fut plus qu'une monnaie de compte. Les percepteurs de revenus furent obligés de l'évaluer en parisis, puisqu'un grand nombre de rentes, constituées au XII^e^ siècle, avaient été fixées en beauvaisis. Le mandement royal de 1215 fut pris pour base de ces évaluations[2], comme nous l'avons montré plus haut par un document de 1379.

1. Charte de 1220, de Raoul de Milly et d'Eustache, son fils : « Octo libras parisiens. vel belvacens., si belvacensis moneta in usum redierit. » Cité par Labande, p. 68, note 4, d'après Dom Grenier, coll. de Picardie, vol. 162, fol. 35.

2. Dans un compte général de l'évêché, de 1465, la somme de 28 livres 7 sols 4 deniers, monnaie de Beauvais, est ramenée à 26 livres monnaie royale. Le cueilloir des censives de l'évêché, de 1604, évalue 18 deniers beauvaisis à la somme de 3 sols 11 deniers tournois. Documents cités par Labande, p. 68.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

EN TUNISIE.

Par M. Paul Gauckler, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 1er, 15, 22 juillet 1896.

I.

Fouilles dans le premier cimetière des *OFFICIALES* a Carthage.

A Carthage, les *officiales*, esclaves ou affranchis de la maison impériale mis par l'empereur à la disposition du procurateur d'Afrique, étaient enterrés, aux deux premiers siècles de notre ère, dans des cimetières spéciaux qui ont été retrouvés au nord-ouest de la ville, dans le voisinage de l'amphithéâtre, distants l'un de l'autre d'une centaine de mètres[1].

1. Lavigerie, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage,* p. 19 et suiv. — Delattre, *Fouilles d'un cimetière romain à Carthage, Les missions catholiques,* 1882, nos 679, 680, 684 et 685; *Bulletin épigraphique de la Gaule,* II, 1882, p. 293 et suiv.; III, 1883, p. 25 et suiv., 85 et suiv., 182 et suiv.; VI, 1886, nos 434 à 447; *Revue archéologique,* 1888, XII, p. 151 et suiv.; *Comptes-rendus de l'Académie d'Hippône,* 1889, nos 58 à 79; *Revue tunisienne,* 1895, p. 419,

La plus récente de ces deux nécropoles a été méthodiquement fouillée et déblayée, en 1888, par le R. P. Delattre. Quant à la plus ancienne, elle avait été signalée, dès 1881, à l'attention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres par le cardinal Lavigerie dans sa *Lettre sur l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, qui contenait en appendice cent cinquante épitaphes d'*officiales;* mais l'emplacement exact du cimetière demeurait ignoré : il n'est pas indiqué sur la carte des ruines de Carthage, publiée récemment par M. Babelon dans l'*Atlas archéologique de la Tunisie* et dans son étude sur Carthage.

Il occupe un terrain situé juste en face de la gare de la Malga, de l'autre côté de la voie ferrée; c'est la propriété d'un riche Arabe, de Sidi-Bou-Saïd, qui le loue chaque année à des cultivateurs de la Malga; ceux-ci y sèment de l'orge ou des fèves, mais ne dédaignent pas de joindre au bénéfice de la récolte celui de la vente des pierres de ruines et des bibelots qu'ils peuvent découvrir dans le sous-sol. Pour dissimuler leurs recherches, ils creusent sous terre d'étroites galeries qui donnent juste passage à leur corps et rejettent les déblais en arrière, à mesure qu'ils avancent dans

nos 57 à 75. — Cf. Tissot, *Géogr. comp. de l'Afr. rom.*, II, p. 803. — Th. Mommsen, *Ephemeris epigraphica,* V, 1884, p. 105-120. — Babelon, *Carthage,* p. 144 et suiv.; *C. I. L. Suppl.*, p. 1301 et suiv.; *Atlas archéologique de la Tunisie,* feuille de Carthage, no LXVI. Bir-el-Djebbana.

le tunnel. Ils excellent dans ce travail de taupes qu'ils accomplissent sans boisages ni précautions d'aucune sorte, risquant à chaque instant leur vie, qui est à la merci d'un éboulement. Il arrive cependant peu d'accidents. Mais l'on se doute de ce que peuvent être des fouilles archéologiques accomplies dans de telles conditions! Dans ces vingt dernières années, la nécropole a été explorée en tous sens avec une sûreté d'orientation admirable; les chercheurs avaient reconnu dans leurs cheminements souterrains presque tous les tombeaux du cimetière, mais ils s'étaient contentés d'arracher les épitaphes de marbre encastrées sur la face principale des tombeaux, de recueillir le mobilier funéraire déposé à leurs pieds et d'aller vendre le tout aux amateurs d'archéologie.

Pour mettre fin à ces déprédations clandestines, je me décidai, à la fin de 1895, à louer le terrain pour le compte du Service des antiquités et à y entreprendre des recherches méthodiques.

Mes fouilles ont duré deux mois, de décembre 1895 à janvier 1896. Je cédai ensuite mon bail au P. Delattre, qui, disposant de ressources que je n'avais pas, a pu poursuivre le déblaiement complet de la nécropole jusqu'à sept mètres de profondeur et mettre au jour quatre couches superposées de tombeaux, des premiers siècles avant et après notre ère.

Je ne parlerai ici que des tombeaux les plus récents, de ceux que j'ai découverts dans la couche

superficielle de la nécropole, à un ou deux mètres de profondeur, et dont plusieurs sont très exactement datés par des monnaies du règne de Domitien.

Ils ne semblent pas avoir été enfermés dans une enceinte dont il ne subsiste, en tous cas, plus de traces. Ils présentent des formes plus variées que dans la nécropole voisine, mais le type le plus usité reste toujours le cippe carré en forme d'autel, accosté parfois d'un caisson demi-cylindrique posé sur la tranche.

Les dimensions des cippes sont très variables, mais dépassent rarement $1^{m}50$ dans chaque sens.

Ils se composent d'un massif de blocage revêtu d'un enduit de stuc blanc, très fin, poli avec soin et dur comme du marbre.

La base du cippe est ornée de moulures; le couronnement est formé d'une corniche de style hellénique, souvent très riche; les faces de l'autel sont agrémentées de légers reliefs en plâtre, appliqués sur la paroi encore humide, suivant des contours indiqués à la pointe, modelés en quelques coups de pouce et retouchés à l'ébauchoir. Le tout est rehaussé de quelques touches de couleurs tendres, rose, jaune clair, bleu de ciel et pourpre, peintes à fresque. Ce sont des guirlandes, des nœuds de rubans, des bouquets, des attributs divers rendus avec une fraîcheur d'inspiration, une virtuosité et une souplesse d'exécution qui étonnent.

Sur la face principale de l'autel, à quelques cen-

timètres au-dessous de la corniche, est encastrée une plaquette de marbre blanc, peu épaisse, portant l'épitaphe. Il peut y avoir deux, trois, quatre plaquettes semblables, placées parfois aussi sur les faces latérales.

La table de l'autel est surmontée de deux coussinets terminés en avant par des antéfixes, ou d'une niche cintrée abritant l'orifice du tube libatoire.

Ce conduit traverse le tombeau pour aboutir à l'urne cinéraire, recouverte d'une patère ou d'un simple tesson troué. Il est formé le plus souvent d'un long tuyau de poterie; parfois de bouteilles sans fond ou de carafes défoncées, emboîtées l'une dans l'autre (fig. 1, 2). L'urne cinéraire est tan-

Fig. I, II.

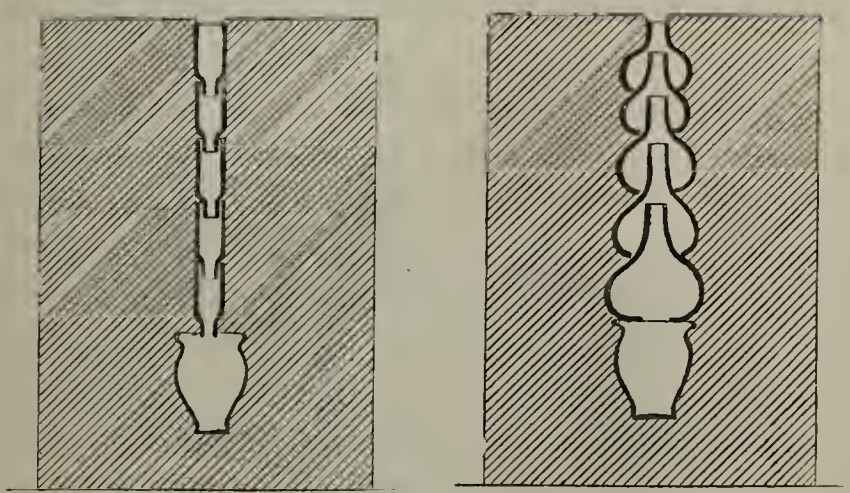

tôt encastrée dans la maçonnerie au centre de l'autel, tantôt placée immédiatement au-dessous

dans la terre. Elle a généralement la forme d'un pot de fleur à panse légèrement renflée.

Voici la description de quelques tombeaux présentant des particularités dignes d'être notées :

1° Tombe en caisson demi-cylindrique, reposant sur une base parallélipipédique. Le caisson est entièrement peint; sur la paroi arrondie sont jetés des guirlandes et des bouquets de roses; aux deux extrémités sont figurés deux génies ailés, debout à côté d'une corbeille de fleurs supportée par un trépied. Pas de tube libatoire, pas d'inscription; l'urne cinéraire est recouverte d'une patère en terre rouge ordinaire, elle renferme, avec les cendres, deux pastilles et un *unguentarium* en verre; à côté, la lampe décrite plus loin sous le n° 36, deux patères et une coupe.

2° Autel carré, accosté d'un caisson demi-cylindrique, sur une plate-forme rectangulaire servant

Fig. III.

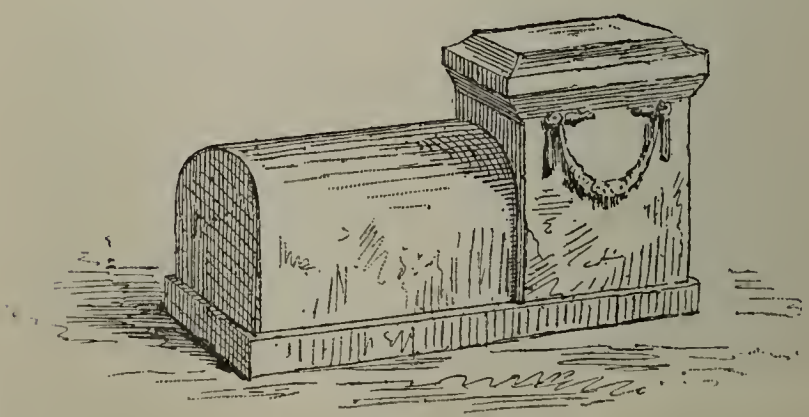

de base (fig. 3). Les faces de l'autel sont ornées

de rubans. L'inscription a été arrachée. Le tube libatoire, partant du sommet de l'autel, aboutit au centre du tombeau à une urne cinéraire du type habituel, recouverte d'un plat tronconique à deux oreilles. A côté de l'urne, la patère n° 5 et la lampe n° 57; plus une monnaie très fruste de Domitien.

3° Autel carré surmonté d'une niche rectangulaire à demi effondrée. Les parois intérieures de la niche étaient ornées de bas-reliefs, mutilés par les Arabes qui m'avaient précédé, mais dont les sujets étaient pourtant encore reconnaissables.

A gauche un lit funéraire, avec trois personnages couchés. A droite un homme nu tenant une houssine, à côté d'un cheval. Au fond un personnage vêtu d'une courte tunique, tenant de la main droite le manche d'une sorte de patère ou de disque reposant à terre. L'un des tombeaux voisins déblayés par le P. Delattre présente le même motif, dont j'ignore la signification.

L'orifice du tube libatoire, au milieu de la table, est recouverte d'un dégorgeoir en marbre à petits trous. Le tuyau aboutit à une grande amphore cinéraire étroite et longue, à deux anses; celle-ci ne renferme que des cendres et trois pastilles de verre. Les lampes 7 et 41 ont été trouvées devant le tombeau, avec une petite corbeille de plomb et un vase-statuette de rétiaire.

L'inscription encastrée sur la face principale avait été arrachée avant mes fouilles.

4° Autel carré de grandes dimensions (1^{m}50 de côté, 1^{m}20 de hauteur jusqu'à la table); sur-

monté d'une niche cintrée haute de 0m60 environ. L'autel est orné, sur chaque face, d'une guirlande d'épis d'orge et de blé noués par un ruban. Au milieu de la face antérieure, à quelques centimètres au-dessous de la corniche, était l'inscription ; une seconde épitaphe avait été rajoutée après

Fig. IV.

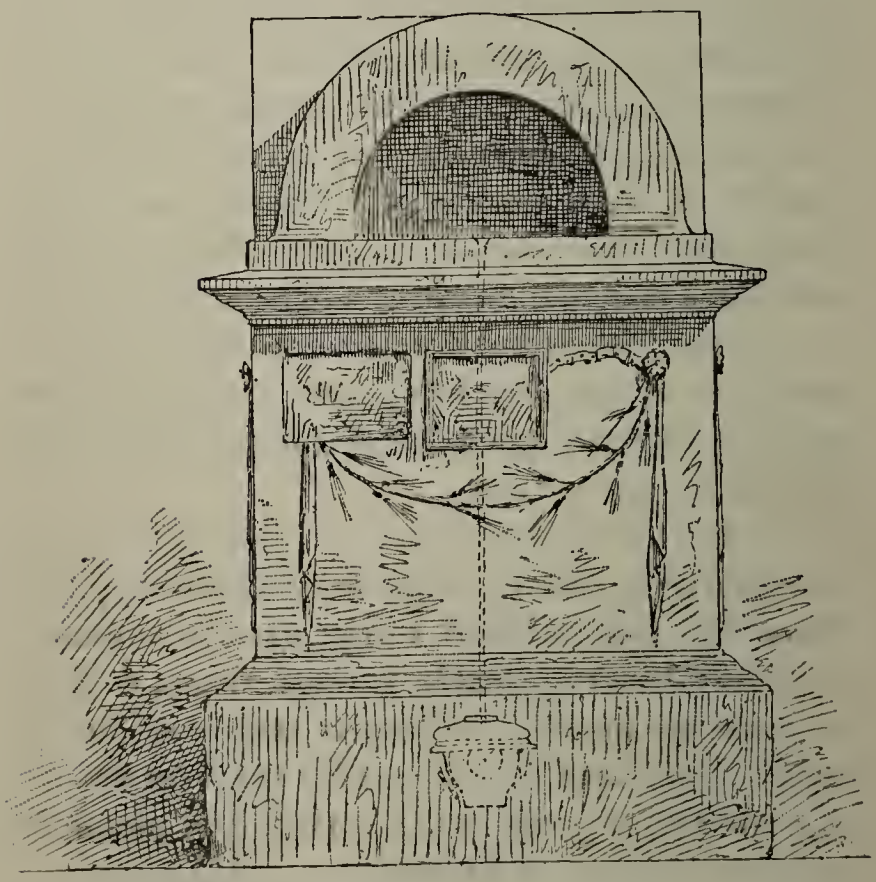

Tombe a niche cintrée.

coup à gauche. Toutes deux avaient été arrachées avant mes fouilles (fig. 4, 5).

Fig. V.

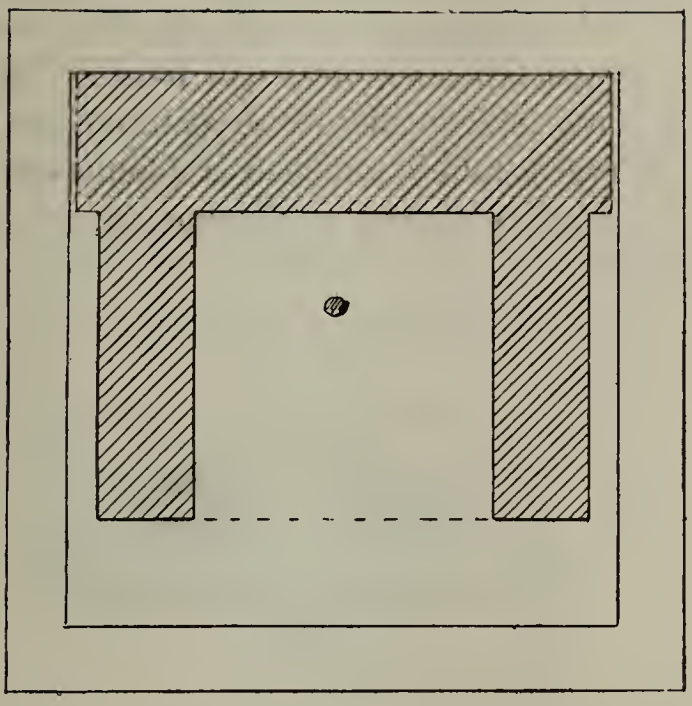

Section horizontale du même tombeau au niveau de la table supérieure.

Un tube libatoire, partant du milieu de la table, aboutissait au-dessous de l'autel à une urne cinéraire du type habituel, haute de 0^{m}25, recouverte d'une grande jatte. L'urne ne contenait que des cendres; à l'extérieur étaient appliqués contre ses parois : la lampe n° 59, avec un *acus* et une monnaie de Domitien, sous un plat rouge; un autre plat, orné de feuilles d'eau en relief sur le marli; une coupe à anse en terre brune, un couvercle de pot en terre rouge. Sur les faces latérales s'ouvraient deux

niches cintrées communiquant directement avec des urnes cinéraires simples et sans mobilier.

5° Autel rectangulaire, surmonté d'une niche à deux compartiments cintrés. Au fond de chacun d'eux s'ouvrent les orifices de deux tubes libatoires qui traversent tout le tombeau et aboutissent aux urnes cinéraires placées au-dessous dans la terre (fig. 6, 7).

Fig. VI.

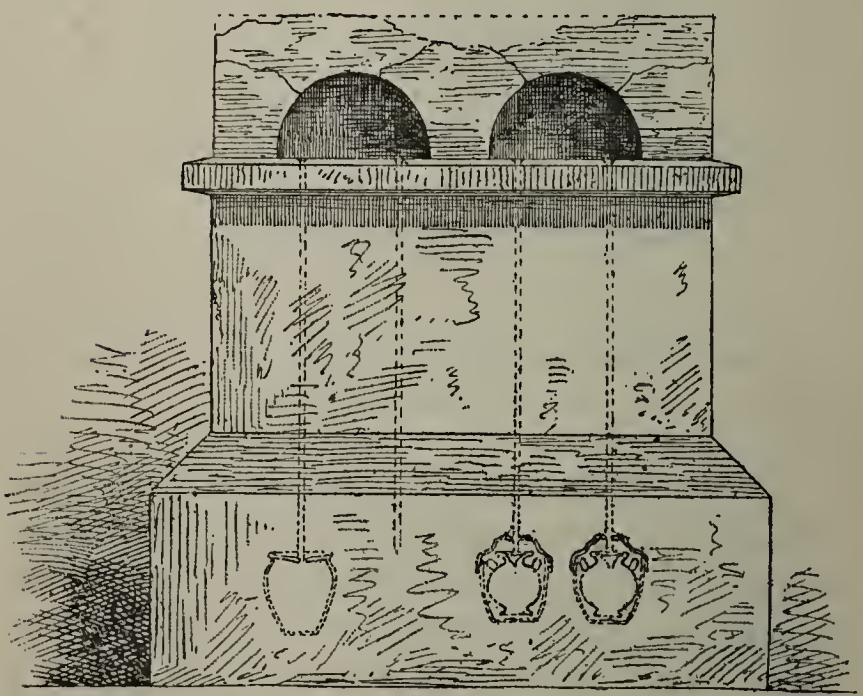

Tombe a deux niches cintrées.

A gauche, ce sont de simples pots du type habituel. L'un d'eux renfermait au-dessus des ossements deux lamelles de plomb à imprécations

(*tabellae exsecrationum*). L'une d'elles présente 22 lignes plus ou moins complètes de caractères

Fig. VII.

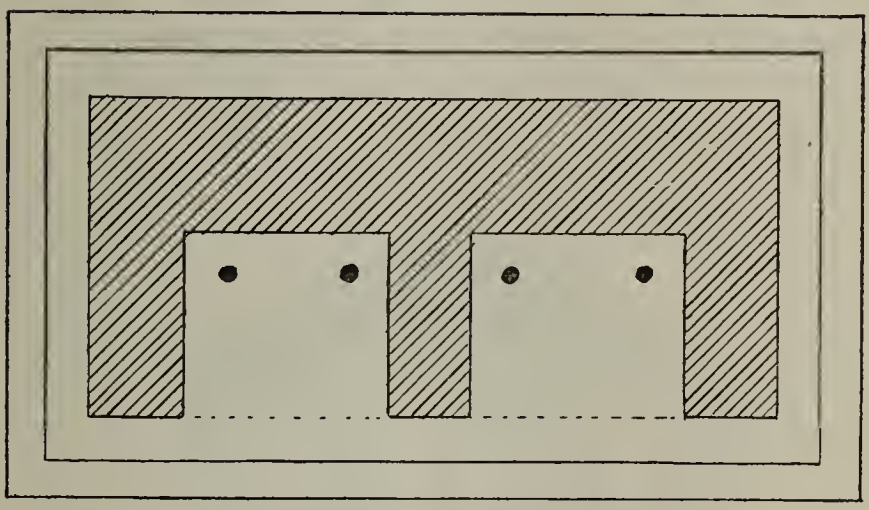

Section horizontale du même tombeau au niveau de la table supérieure.

grecs, que j'ai pu déchiffrer, mais dont le sens est demeuré jusqu'ici incompréhensible; l'autre, grecque elle aussi, est gravée sur ses deux faces et très oxydée. Une troisième lamelle, portant des caractères latins, également incompréhensibles, a été découverte dans l'urne voisine.

A droite, les urnes cinéraires sont deux belles amphores de verre, hautes de $0^{m}27$, à anses verticales et à couvercle mobile formant entonnoir. Ces vases étaient fixés par un lut de chaux dans des chapes de plomb à couvercle mobile, percé d'un

trou, livrant passage au tube libatoire (fig. 8).

Fig. VIII.

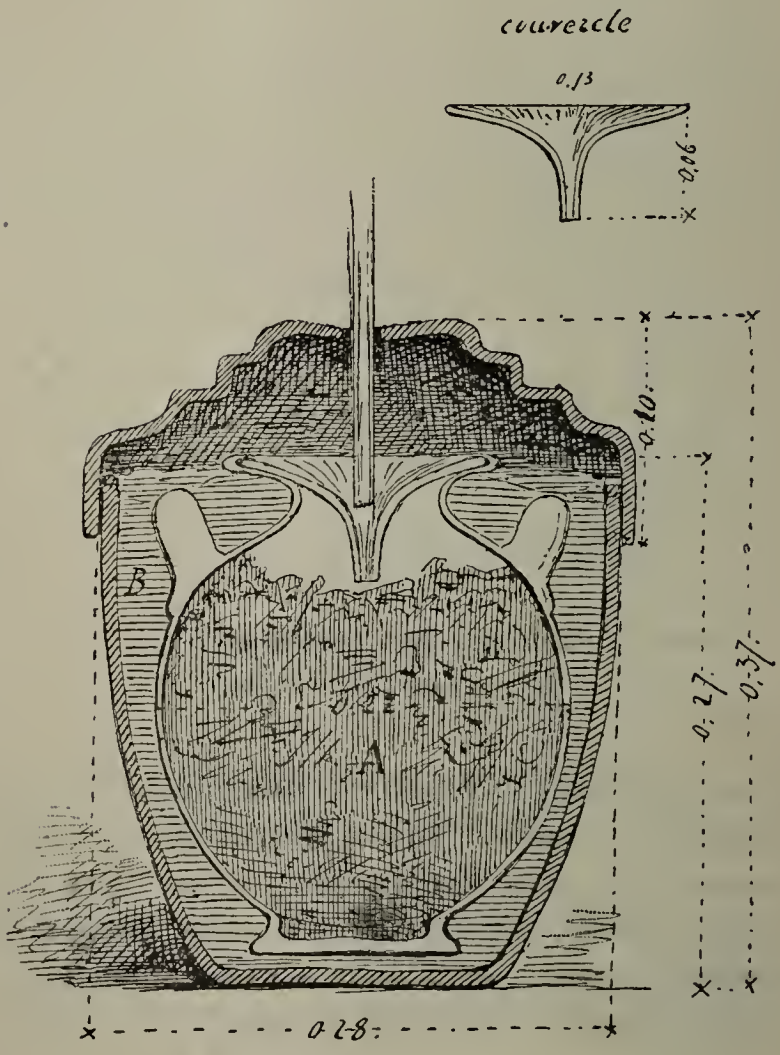

A. ossements.

B. mortier de chaux.

Amphore cinéraire du même tombeau.

Ces amphores sont parmi les plus belles qui

aient encore été découvertes en Afrique[1]. J'en ai trouvé récemment deux autres du même genre et aussi bien conservées dans un tombeau avoisinant la nécropole de Damous-el-Karita, mais elles sont un peu plus petites et le couvercle, luté sur le vase au lieu d'être mobile, est un simple disque de poterie rouge, sans trou au centre.

Autour des urnes cinéraires, et dans la terre, se trouvait le mobilier funéraire suivant : les lampes 12, 37, 53, les plats 2 et 3, plusieurs poteries plus ordinaires, un fragment de miroir en bronze, deux *unguentaria* en verre, plusieurs monnaies très frustes de Titus et de Domitien ; un fragment de statuette représentant un homme assis drapé de la toge.

Inscriptions.

Je n'ai recueilli qu'une vingtaine d'inscriptions, la plupart des épitaphes de la nécropole ayant été arrachées des tombeaux par mes devanciers.

Les textes provenant des deux cimetières des

1. Le Musée Saint-Louis de Carthage en possède plusieurs de même provenance. A Constantine (collection Vital), j'en ai signalé une, trouvée au Coudiat-Aty, et à Cherchel, dans la Collection Archambeau, deux autres, découvertes dans la nécropole de El-Kantara (cf. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 80, note 3). Elles étaient également renfermées dans des boîtes en plomb. Elles remontent toutes à la même époque, au 1er siècle de notre ère.

officiales présentent des caractères spéciaux qui permettent de les reconnaître à première vue. Ils sont toujours gravés sur des plaquettes de marbre blanc rectangulaires, de petites dimensions et peu épaisses, en lettres bien alignées et très nettes, malgré leur petitesse. Leur hauteur ne dépasse presque jamais 0^m03 et n'atteint même parfois que quelques millimètres.

Les lettres sont souvent peintes en rouge, au minium.

1. Plaquette de marbre blanc, haute de 0^m15, large de 0^m25, épaisse de 0^m01. Jolies lettres bien gravées, colorées au minium, hautes de 0^m01.

D · M · S ·
FELIX · AVG · SER · PIVS
VIXIT · MENSIBVS
VII · DIEBVS · TRIBVS
H · S · E

2. Fragment de marbre de Paros, brisé à droite et en bas.

Lettres hautes de 0^m04. Ce fragment était encastré dans la maçonnerie d'un tombeau.

D[S M*anibus*
FLAVIA
VIXIT *annis.*

3. Plaque de marbre blanc veiné de gris ; haute de 0^m20, large de 0^m23, épaisse de 0^m01. Lettres négligées, hautes de 0^m01.

D M S
FLAVIA SAFSVIA
VIXIT ANNIS $\overline{\text{XX}}$II
DIBVS XXV · HOI X
II S E $h = \text{II}$

Ligne 2 : *Flavia Safsula.*

Lignes 4-5 : *Diebus 25, hor(as) 10 h(ic) s[ita] e[st].*

4. Tombeau en forme d'autel rectangulaire, près du puits. Plaque de marbre, large de 0^m28, haute de 0^m24. Lettres hautes de 0^m02.

D M S
OPTATVS AVG · SER · PIVS · VIXIT
ANN · LX · H · S · E · FECIT SALVIA
PIA VXOR
D · M · S
FAVSTVS · AVG · SER · PIVS · VIXIT
ANN · I · M · VI · H · S · E · FEC · OPTATVS

Épitaphes d'un enfant, Faustus, gravée par les soins de son père, Optatus, et de ce même Optatus, gravée par les soins de sa femme, Salvia, dans l'espace resté libre au-dessus de la première inscription.

5. Plaquette de marbre, brisée en quinze fragments se raccordant exactement. Hauteur, 0^m20 ; largeur, 0^m25; épaisseur, 0^m015. Les lettres, bien gravées et colorées au minium, sont hautes de 0^m02 à 0^m01.

DIS · MANIB · SAC ·
SANNACRIO · PIVS
VIXIT ANNIS · VII
H · S · E

6. Tombeau en forme d'autel carré, orné de guirlandes de chêne et de laurier en plâtre découpé. Plaque de marbre, large de 0m19, haute de 0m16, épaisse de 0m15. Hauteur des lettres, 0m02 et, à la dernière ligne, 0m01.

D · M · S ꝏ
SATVRNINA
CAESARIS · N̄ · SER ·
PIA · VIXIT · ANNS · X
H · S · E ·

7. Plaquette de marbre gris, haute de 0m12, large de 0m19, épaisse de 0m02. Lettres colorées au minium, hautes de 0m02.

D M S
S C Y R V S
AVG · SER ·
PIVS VIXIT
ANNIS · XI · D
XIII · H · S · C · (*sic*)

Ligne 6 : *H(ic) s(itus) e(st)?*

8. Plaque de marbre blanc, large de 0^m20, haute de 0^m17, épaisse de 0^m02; hauteur des lettres, 0^m015.

D · M · S
SECVNDVS AVG · SER ·
PIVS · VIXIT · ANN · XII
H · S · E ·

9. Plaque de marbre blanc, haute de 0^m25, large de 0^m23; hauteur des lettres, 0^m02.

DIS · MAN · SACR ·
TERTVLIA · PIA
VIXIT · ANNIS
XL · H · S · E

Ligne 2 : *Tertulla?* Le premier L est enjolivé d'une boucle horizontale à sa partie supérieure.

10. Cippe en forme d'autel accosté d'un demi-cylindre couché.

Plaque de marbre, longue de 0^m21, large de 0^m18, épaisse de 0^m02; hauteur des lettres, 0^m02 à 0^m015.

D M S
TYCHE · AVG · SERVA
QVAE ET LILLORIA
PIA · VIXIT · MENS ·
XI · DIEB · IIII · H · S · E ·

Lilloria, cognomen inédit, à rapprocher de *Lilleus Augustus*. *C. I. L.*, VIII, 4673 ; de *Lilla*, X, 6362 ; de *Lillosa*, VIII, 9161 ; de *Lillus*, III, 6010, nom d'esclave.

11. Plaquette de marbre blanc, brisée de partout, sauf en haut, épaisse de 0m015. Les lettres, bien gravées, sont colorées au minium. Hauteur des lettres, 0m015.

*dis mani*BVS · SAC
· I · VRBAN
caesari S · N̄ · *Servi*

12. Plaquette de marbre blanc de Paros, carrée, de 0m15 de côté et de 0m035 d'épaisseur. Lettres très finement gravées, hautes de 0m01.

D · M · S
VICTORIAE
VERN · PIAE
VIXIT · ANN
XVIII · H · S · E
HELIVS · SATVR · FEC ·

Lignes 2-3 : *Victoriae*, *vern*(*ae*) *piae*.

13. Marbre blanc. Belles lettres bien gravées, de 0m04 à 0m02 ; brisé en haut et à droite.

MAR
IPIA ·
ANNIS

14. Hauteur des lettres : 0m02.

AVG · SE*rvus*.

15. Fragment de plaquette de marbre, brisée en haut et à droite. Hauteur des lettres, 0m02.

L I A
T H E
V O C

16. Plaquette de marbre, brisée à gauche, haute de 0m18, épaisse de 0m015. Lettres bien gravées, hautes de 0m025. Opistographe.

d. M S
AVG ·
servus vixit ANNS
H·S·E

Au revers, fragment de lettres, hautes de 0m13, profondément gravées.

LI

17. Fragment brisé de partout. Marbre gris, hauteur, 0m04.

*a*VGƁL*ibertus*.

18. Marbre blanc, brisé à gauche et en bas. Hauteur des lettres, 0m04.

ENES

19. Hauteur des lettres, 0^{m}015. Brisé de partout, sauf en bas.

LONG

Lampes.

Les lampes sont placées tantôt dans l'intérieur même du massif de maçonnerie, recouvertes par une patère ou une coupe appliquée contre les parois de l'urne cinéraire, tantôt en dehors, au pied du cippe ou dans la niche qui le surmonte ordinairement. La plupart n'ont jamais servi ; quelques-unes conservent encore l'*acus* en bronze qui servait à remonter la mèche et une monnaie, placée sur le disque, généralement très usée. Les monnaies que j'ai pu déterminer remontent presque toutes au règne de Domitien. Les lampes présentent généralement le type le plus répandu de la lampe africaine païenne de la bonne époque : terre rouge, bien cuite, assez légère, forme circulaire, disque foré de deux trous d'aération ; queue en anneau, bec bien détaché, avec l'orifice de la mèche et un petit trou où l'on enfonçait l'*acus ;* signature estampillée au revers. Les signatures les plus fréquentes sont, comme dans presque toutes les nécropoles païennes d'Afrique, celles de *C(aius) Clo(dius) Successus*, *C(aius) Opp(ius) Res-(titutus)* et *M(arcus) Nov(ius) J(ustus)*. Les sujets figurés sont d'une très grande variété. Plusieurs sont obscènes.

1.

R/ C · ABL · Graffite.

Sur le disque, sujet obscène.

2-4.

R/ AGATOB

La dernière lettre douteuse.

Cf. P. Delattre, *Ibid.*, n° 1 des lampes AGATVOI?

Hercule *Epitrapezios*, assis à droite sur un rocher recouvert d'une peau de lion; il tend de la main droite le canthare et s'appuie du bras gauche sur la massue.

Trois exemplaires du même moule, dont deux brisés.

5.

R/ dCRI Graffite.

Cygne.

6.

R/ AVFI · FRON

Patère simple à ombilic.

7.

R/ CLO · HEL · I

Au-dessous, couteau en relief.

Coquille.

8.

R/ *Idem.*

Palmette au-dessous de la signature.
Le disque est brisé.

9.

R/ C · HEL · I

Tête de Cérès avec le flambeau. Pampres au pourtour.

10.

R/ CLOD · SVC

Cœur au-dessous de la signature.
Disque sans ornements.

11.

R/ C · CLO · SVC

Au-dessous de la signature, un fer à cheval.
Toutes les lampes de cette marque sont en terre dure bien cuite, d'un beau rouge luisant. Les estampilles et les reliefs sont très nets.
Sujet obscène sur un lit.

12.

R/ *Idem.*

Au-dessous, un fer à cheval.
Sur le côté, une croix en relief.

Tête de Mercure, coiffé du pétase, avec la bulle au cou ; à droite le caducée, à gauche la bourse.

13.

R/ *Idem.*

Au-dessous, un T en relief.
Amour tirant de l'arc. Fragment.

14.

R/ *Idem.*

Au-dessous, un fer à cheval renversé.
Corybante cannophore coiffé du bonnet phrygien, les épaules recouvertes d'une peau de bête, le bouclier sur le dos, la κάννη dans la main droite ; il danse en faisant claquer les doigts de la main gauche.

15-16.

R/ *Idem.*

Au-dessous, deux disques concentriques.
Lampes à ailettes, disque sans ornements. Deux exemplaires sortis du même moule.

17.

R/ C · CLO · SVC

Au-dessous, une croix.

18.

R/ *Idem.*

Au-dessous, un chardon.

19-26.

R/ *Idem.*

Chèvre. — Porc. — Rosace. — Quatre exemplaires sans ornements.

27-28.

R/ C · OPP · RES ·

Sujet obscène.
Lampe à ailettes, sans ornements.

29-35.

R/ *Idem.*

Fer à cheval au-dessous. Six exemplaires sans ornements.

36.

R/ GABINIA

Au-dessous, un fer à cheval.
Groupe de deux lévriers. Sujet obscène.

37-38.

R/ *Idem.*

Tête de Silène couronné de lierre, et de Comus coiffé du pileus, accompagnés d'un cratère. — Couronne d'oves.

39.

R/ GAVINIA

Lettres en relief.
Lampe sans ornements.

40.

R/ GAB · MERC

Patère sur le disque.

41.

R/ C · LOL · DIA

Deux boutons en relief à droite et à gauche du disque. Femme assise à gauche, jouant de la cithare.

42.

R/ LVCANI Graffite.

Lampe aplatie à ombilic strié; stries au pourtour, oves sur le marli.

43-44.

R/ L · M · ADI

Couronne de lauriers. — Disque sans ornements.

45-46.

R/ L · M · ADIEC

Sans ornements.

47.

R/ *Idem.*

Au-dessous, une empreinte de pieds.
Couronne de chêne.

48.

R/ NNLII · VIC

Deux premières lettres douteuses.
Sans ornements.

49-50.

R/ L · MVN · PHILE

Oiseau sur une branche.
Triomphateur sur un quadrige. Deux boutons en relief sur le marli.

51.

R/ L · MVN

Fragment.

52.

R/ MVN · TREPT

Festons et dards sur le disque; deux boutons en relief sur le marli.

53.

R/ MVN TREPT

Au-dessous, un pied gauche figuré avec les deux courroies servant à fixer la sandale.

Caelestis, la tête surmontée d'un croissant, entre deux étoiles.

54-55.

R/ M · NOV · IVSTI

Ombilic strié; stries au pourtour, oves sur le marli. Rosaces et stries.

56.

R/ *Idem.*

Au-dessus, deux disques.

Bacchant dansant en faisant sonner des crotales.

57.

R/ PVLLAENI IANVARI. Graffite sur le côté.

Très belle lampe, de grande dimension (voir figure).

Paysage de style alexandrin. Au premier plan, deux hommes, vêtus d'une courte tunique et coif-

Fig. IX.

Lampe romaine de style alexandrin.

fés de chapeaux de paille, sont assis l'un en face de l'autre sur des rochers au bord de la mer; ils pêchent à la ligne. L'un d'eux tient à la main le panier destiné à recevoir les poissons; l'autre l'a déposé à côté de lui. Dans le fond, une chapelle ronde périptère, abritée par deux figuiers noueux. Sur le bec, une petite barque à voile (fig. 9).

Le Musée du Bardo possède une autre lampe, provenant de Bulla Regia, qui présente le même motif avec de légères modifications; sur le bec, la barque est remplacée par un ornement dentelé, le graffite est différent, bien que disposé de la même façon. Les premières lettres sont très effacées; la lecture des six dernières est certaine.

■■■OTORVM

La lampe de Bulla Regia, moins bien conservée que celle de Carthage et plus petite, est d'un style plus élégant et se rapproche certainement davantage du modèle alexandrin qu'elles imitent toutes deux. Je crois cependant qu'elles sortent l'une et l'autre d'ateliers africains. En ce qui concerne la lampe du cimetière des *officiales*, je rappellerai que les signatures *Pullaeni* ou *Pullaenorum* se rencontrent fréquemment sur des poteries découvertes en Afrique; la famille à laquelle elles se rapportent possédait un grand domaine dans le pays des *Saltus* entre Thubursicum Bure et Uchi Majus; une intéressante inscription, découverte

par le docteur Carton à Enchir-el-Kadi, nous l'a fait connaître récemment (Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques dans la région de Dougga*, p. 254, n° 447. — Cf. Gauckler, Le pays de Dougga, *Revue tunisienne*, 1896, p. 48).

58.

R/ C · SCN^{I} · CELSI *C(aii) Scantii Celsi.* Graffite.

Couronne dentelée sur le marli.

59.

R/ SIIX P■■E

Deux lettres douteuses.

Cf. P. Delattre, *Ibid.*, n° 45 : SEX · LVCE.

Disque sans ornements. Cette lampe provient du tombeau orné de guirlandes d'épis que représente la figure 4. Elle était encastrée dans la maçonnerie, contre l'urne cinéraire, et protégée par un plat retourné. Elle est neuve ; l'*acus* est intact. Sur la lampe était déposée une monnaie de Domitien datant de l'année 85, avec la légende suivante au droit : IMP · CAES · DOMIT · AVG · GERM · COS · XI · CENS · POT · P · P ·, et MONETA · AVG · S · C · au revers (Cohen et Feuardent, *Monnaies impériales*, I, n° 326, p. 499).

60.

R/ L · SEM · HA Graffite.

Cf. P. Delattre, *Ibid.*, n° 36 : L·SEM·HI?
Stries sur le disque. Petite dimension.

61.

R/ C M Graffite.
O

Godrons et denticules sur le disque.

62.

R/ ·OF en relief. *Of(ficina) Vic[toris]?*
VI

Bec allongé. Disque sans ornements.

63.

R/ En relief.

Lampe en terre noire, à couverte vernissée, comme certaines poteries des tombeaux puniques.
Petite dimension.

64.

R/ Empreinte de pied. Lettres illisibles.

Lampe sans queue à deux ailettes.

65.

R/ Triangle à côtés concaves; estampillé.

Bec allongé, rosace.

66.

R/ Barre en relief.

Disque simple; terre grise légère, couverte brune.

66-67.

R/ Deux cercles concentriques.

Coq et poule affrontés. — Rosace.

68.

R/ Chardon.

Feston entourant le disque.

Les lampes suivantes ne sont pas signées :

69.

Mars debout, nu, revêtu de ses armes, le casque, le baudrier, la lance et le bouclier.

70.

Minerve debout, armée, s'appuyant sur une lance.

71.

Lampe circulaire sans queue; terre légère à couverte brune. Masque de Silène, vu de face.

72.

Tête de Silène barbu à droite.

73.

Lampe circulaire sans queue. Victoire, les ailes à demi éployées, tenant d'une main une palme, de l'autre un bouclier.

74.

Bige au galop. Bec allongé.

75.

Fragment. Cocher vainqueur, monté sur un quadrige et tenant d'une main une couronne, de l'autre une palme.

76.

Fragment. Tête de Méduse, vue de face.

77.

Aigle au repos; au pourtour, rangée d'oves.

78.

Aigle aux ailes éployées.

79.

Sangliers. Deux exemplaires pareils.

80.

Deux dauphins affrontés.

81.

Lion courant à droite.

82.

Lion dévorant un cheval.

83.

Bouquetin courant à droite.

84.

Couronne de lauriers; feuilles et baies.

85.

Pêcheur à la ligne.

86.

Fragment. Autel allumé : à gauche, un personnage sacrifiant; il tient une *situla* et un rhyton. Couronne de laurier au pourtour.

87.

Autel dans un *lucus*.

88.

Cratère à deux anses.

89.

Fragment. L'astre surmontant le croissant.

90.

Amour tendant un rameau à brouter à une chèvre qui se dresse sur ses pattes de derrière.

91-97.

Rosaces ou coquilles.

98.

Lampe à deux ailettes bien détachées en forme de croissants; sur le disque, rosace à quatre feuilles.

Une vingtaine de lampes ne présentaient ni signatures ni ornements.

Je signalerai encore : une lampe de fantaisie en forme d'escargot, avec deux trous, et un anneau de suspension (fig. 10). L'on trouve souvent des coquilles d'escargots, parfois remplies de fard, dans les tombes puniques d'Afrique.

Fig. X.

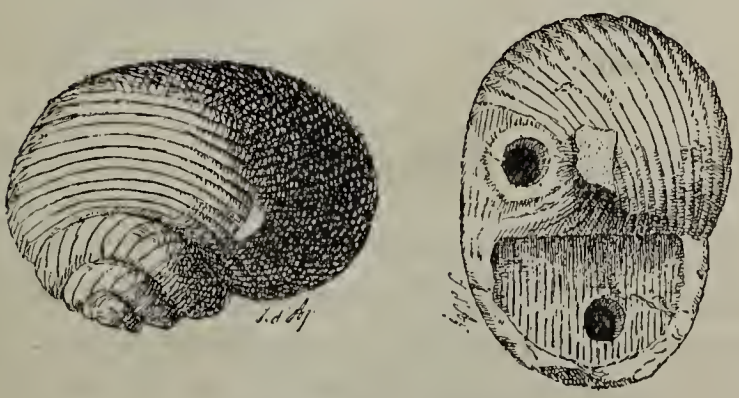

Lampe en forme d'escargot.

Une sorte de petite cuvette circulaire en terre grise, ayant exactement la forme d'un boîtier de montre et munie au sommet d'un anneau de sus-

pension. Est-ce une lampe, est-ce une bulle? Je ne connais pas d'objet analogue en Afrique (fig. 11).

Fig. XI.

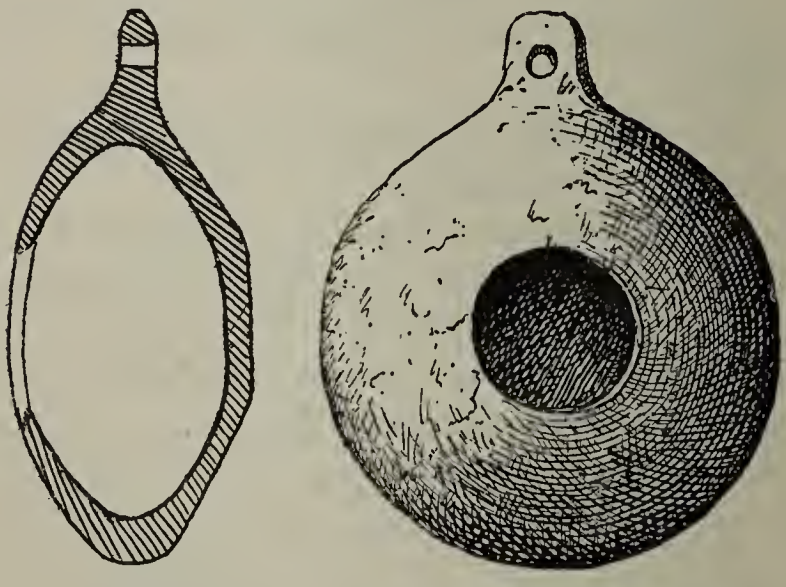

Coupe. Lampe en forme de bulle.

Plats et coupes.

Parmi les nombreuses poteries retirées des tombeaux des *officiales*, quelques-unes seulement présentent au fond une estampille de potier. Elles se reconnaissent à l'élégance de leur forme, à leur terre d'un grain très fin et homogène, d'un rouge foncé brillant, presque brune, caractéristique de la poterie de luxe du premier siècle.

1. Petite coupe.

Estampille rectangulaire.

2. Coupe.

Estampille rectangulaire.

3. Coupe.

Estampille rectangulaire.

4. Plat à bords évasés.

RAS · CE

Empreinte de pied. La première et la dernière lettre sont douteuses.

5. Plat à bords droits.

Q · CAS · VE

6. Plat à bords droits.

C · CL · PR ·

7. Plat à bords droits.

C · P · P ·

Empreinte de pied.

8. Plat à bords droits. Ornements en pastillage.

C · CLO · SA

Empreinte de pied.

9. Plat à bords droits. Fleurons et masques.

T · R · C ·

10. Fragment de patère.

VICTOR · F ·

11. Fragment de patère.

LIBR · BLAS ·

Statuettes.

1. Fragment de statuette d'homme en terre grise ; il ne reste que les pieds chaussés de sandales et la base avec la signature :

PVLLAENI

2. Fragment de statuette en terre grise, d'un joli style, représentant un homme assis drapé de la toge ; il ne subsiste que la partie inférieure jusqu'à la taille. Hauteur, $0^{m}08$.

3. Flacon en forme de statuette, en terre grise,

FIG. XII.

UNGUENTARIUM EN FORME DE BUSTE DE RÉTIAIRE.

haut de 0m12. Il représente en buste un rétiaire

aux cheveux crépus, le torse nu, sauf le bras gauche, protégé par une armure; il tient dans la main droite le filet et dans la main gauche un couteau à large lame. La figurine est d'une exécution assez grossière qui rappelle le style des poteries de Bulla Regia (fig. 12).

Moules.

Deux fragments de moules en terre grise d'un grand vase cylindrique à relief représentant des scènes bachiques : un amour chevauchant une panthère; une autre panthère enchaînée au milieu de rinceaux.

Petit moule de médaillon en terre cuite, ayant 0^m045 de diamètre et 0^m025 d'épaisseur. Il figure en creux un élégant buste de Caelestis, la tête voilée et surmontée d'un croissant, entre deux astres (fig. 13).

Fig. XIII.

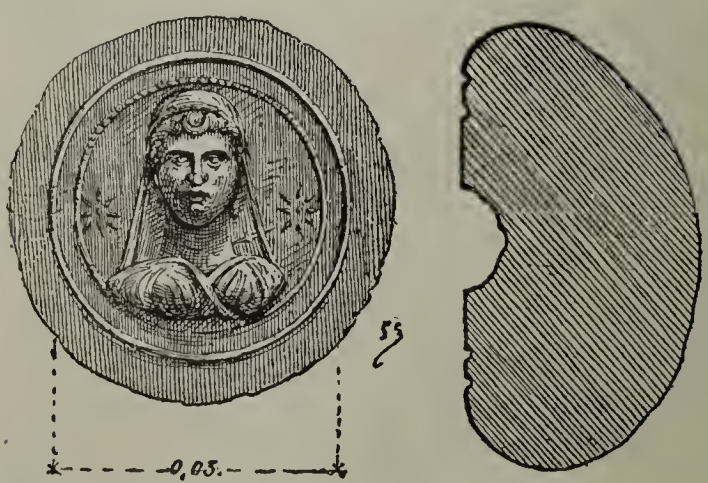

Moule de médaillon en terre cuite figurant Caelestis.

Outre les divers échantillons de mobilier funéraire appartenant en propre au cimetière des *officiales*, j'ai recueilli au cours des fouilles un certain nombre d'objets d'époque certainement postérieure. Parmi ces derniers, je me bornerai à mentionner ici deux fragments d'un grand vase cylindrique moulé en terre rouge, épaisse et lourde, qui semble remonter à l'époque chrétienne. Ils représentent des anges potelés et bouffis reliés par de pesantes guirlandes. L'un d'eux est nu et vu de face. L'autre, de profil, est vêtu d'une tunique relevée à la taille par une ceinture. Il porte sur l'épaule gauche un panier carré avec l'inscription grecque suivante κηπυριστης. Ce mot m'est inconnu ; il est formé sans doute des mots κῆπος, jardin, et ὑρρίς, panier. Le mot désignerait donc un jardinier « porteur de corbeille » (fig. A). (Voy. page 124.)

Fig. A.

II.

Une nouvelle inscription taurobolique a Maktar.

Les travaux de la nouvelle route de Maktar à la Kesra, qui suivra presque exactement le tracé de la grande voie antique de Mactaris à Chusira, ont amené récemment la découverte d'une intéressante dédicace à la grande déesse de l'Ida, dont M. Poivre, contrôleur civil suppléant de Maktar, a bien voulu m'adresser aussitôt un excellent estampage.

L'inscription était placée à une centaine de mètres au nord de l'arc de Trajan et précisément dans l'axe du monument sur le trajet de la voie romaine. Elle est gravée en caractères très nets de 0^m02 à 0^m05 de hauteur sur le dé d'un autel carré en calcaire blanc du pays. Le monument a 1^m30 de hauteur. La base et la table mesurent 0^m52 de côté, le dé 0^m40. La dédicace est placée dans un cadre mouluré ayant intérieurement 0^m28 de largeur et 0^m67 de hauteur. Elle est intacte ; les noms des empereurs ont été martelés, mais demeurent néanmoins lisibles en partie.

	M · D · M · I · AVG · SAC ·	0,04
	PRO SALVTE IMPP · CAESS ·	0,03
	C·VALERI DIOCLE*tia*NI·PII·FEL·	0,02
	AVG·ET M·AVRELI·VALERI M*axi*	
sic	*miani*·PII·PII·FEL·AVG·TOTIVS Q	
	DIVINAE · DOMVS · EORVM	
	Q · MINTHONIVS · FORTVNA	
	TVS · SACERDOS · PERFECTIS	
sic	RITAE SACRIS · CERNORVM	
	CRIOBOLI ET TAVROBOLI	
	SVFFRAGIO ORDINIS COL	
	SVAE · MACT · COMPROBATVS	
	ANTISTES · SVMTIBVS · SV	
	IS · TRADENTE · CLAVDIO BO	
	NO · SACERDOTE · VNA · CVM	
	U N I V E R S I S D E N D R O	
sic	FORIIS ET SACRATIS	
	VTRIVSQVE SEXVS	
	V · S · L · A ·	0,05

M(atri) D(eum) M(agnae) I(deae) Aug(ustae) Sac(rum). — Pro salute imp(eratorum) Caes(arum) C(ai) Valeri(i) Diocletiani pii, fel(icis), Aug(usti) et M(arci) Aureli(i) Valer(i) Maximiani, pii pii (sic) fel(icis) Aug(usti) totiusq(ue) domus divinae eorum, Q. Minthonius Fortunatus, sacerdos, perfectis rit[a]e sacris cernorum crioboli et tauroboli, suffragio ordinis col(oniae) suae Mact(aris) comprobatus

antistes, sum[p]tibus suis, tradente Claudio Bono sacerdote, una cum universis dendrofori[i]s et sacratis utriusque sexus, v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

Les détails que nous fournit cette dédicace sur les rites particuliers du culte asiatique de la Grande Mère des Dieux en Afrique en font un monument épigraphique de premier ordre, bien qu'il ne fasse que reproduire à peu près mot pour mot un autre texte, provenant également de Maktar où il a été découvert en 1891 par M. Bordier dans les ruines de la basilique de Rutilius, et qui est aujourd'hui conservé au Musée du Bardo.

Voici ce texte, publié par M. René Cagnat dans le bulletin archéologique[1] du Comité des travaux historiques, avec un excellent commentaire qui épuise le sujet et que je ne ferai guère que résumer ici :

M(atri) D(eum) M(agnae) I(deae) Aug(ustae) Sac(rum). — Pro salute imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli(i) Probi pii felicis Aug(usti), totiusque divinae domus Q. Arellius Optatianus, eques romanus sacerdos, perfectis rit[a]e sacris cernorum crioboli et tauroboli, suffragio ordinis col(oniae) suae Mactaritan(ae) comprobatus antistes sum[p]tibus suis, tradentibus Rannio Salvio, e(quite) r(o-

1. *Bulletin archéologique*, 1891, p. 529 et suiv. Le nom de l'empereur Probus se lit bien sur la pierre, malgré le martelage.

mano), *pontifice*, *et Claudio Fausto*, *sacerdotibus*, *una cum universis dendroforis et sacratis utriusque sexus*, *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

On le voit, à part quelques variantes négligeables, ces deux textes présentent, *mutatis mutandis*, exactement les mêmes formules. Ils ont été gravés à quelques années de distance sur deux autels presque identiques de forme et de dimensions, le premier entre 276 et 282, le second entre 286 et 305. Ce sont des monuments commémoratifs destinés à perpétuer le souvenir d'un taurobole et d'un criobole, offerts dans le premier cas pour le salut de l'empereur Probus par un personnage important de la colonie romaine de Maktar (Mactaris), Q. Arellius Optatianus, chevalier romain; dans le second cas par un certain Q. Minthonius Fortunatus[1] pour le salut des empereurs Dioclétien et Maximien.

Dans les deux cas, le dédicant est prêtre (*sacerdos*) de la Grande Mère. Il est de plus *antistes*,

1. Gentilice rare, probablement d'origine indigène. Cf. *Antulla Minthonia* et *Minthonis* (génitif), que nous font connaître deux épitaphes de Maktar (*Bull. arch.*, 1891, p. 521, n° 95, et *C. I. L. Suppl.*, 11855); *M. Mintionius Alphius* d'une inscription d'*Hippo Regius*, *C. I. L.*, 5256, et l'inscription funéraire inédite suivante, tracée en noir au pinceau sur une urne cinéraire en terre cuite, trouvée récemment par M. Novak dans la nécropole d'Enchir Zouaouda, près de Mahdia : *Annonis, Annonis Minthonis Lup*[*i filii?*] *annorum LXXV.*

ce qui paraît indiquer une fonction religieuse différente et, à ce qu'il semble, supérieure au sacerdotat. Ce terme ne s'était encore rencontré, en ce qui concerne spécialement le culte de la Grande Mère, qu'une seule fois, et dans une inscription africaine, à Cherchel (*C. I. L.*, VIII, 9401).

La dignité d'*antistes* semble avoir été conférée au personnage par les fidèles de la déesse, dont le choix n'aurait été qu'approuvé, confirmé par le conseil des décurions, *suffragio ordinis comprobatus*, contrairement à ce qui se produisait pour les sacerdoces ordinaires directement conférés par le conseil, successeur en cela des comices.

C'est à l'occasion de sa promotion au rang d'*antistes* que le dédicant paraît avoir offert le sacrifice et fait graver l'inscription. Les textes épigraphiques relatifs au taurobole et au criobole ne sont pas rares ; on en a même trouvé en Afrique à Announa (*C. I. L.*, VIII, 5524, taurobole) et peut-être à Khenchela (*Ibid.*, 2230, criobole). Mais nulle part ailleurs qu'à Maktar ne s'est encore rencontrée l'expression *sacra cernorum, crioboli et tauroboli*, dont le sens n'a pu encore être élucidé d'une manière tout à fait satisfaisante. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il s'agit ici de cérémonies rituelles accompagnant le sacrifice du taureau et de l'agneau effectuées au moyen d'un vase d'une forme particulière, le *cernus* (κέρνος), récipient en terre cuite formé par la réunion de plusieurs petites tasses accolées l'une à l'autre ou disposées

sur un même plateau. Le κέρνος était le vase mystique des cultes asiatiques de la Grande Mère et d'Atys que portaient dans les cérémonies et les processions les cernophores des deux sexes, *cernophori* et *cernophorae* (*C. I. L.*, II, 179; X, 1803).

Peut-être servait-il à recueillir après le sacrifice du taureau et de l'agneau le sang ou les *vires* des victimes. Il me semble pourtant qu'il s'agit plutôt ici de trois opérations distinctes classées par ordre d'importance croissante, les libations faites avec les *cerni*, le criobole et enfin le taurobole. Je ne crois pas que l'on puisse faire dépendre les mots *crioboli* et *tauroboli* du génitif *cernorum*, dépendant lui-même de *sacris*, ce qui serait d'une latinité douteuse.

Le sacrifice que nous font connaître les inscriptions de Maktar avait été effectué aux frais du dédicant avec le concours d'un seul ou de plusieurs prêtres de la grande déesse, Rannius Salvius, chevalier romain et pontife, Claudius Faustus, Claudius Bonus. L'expression *tradentibus* ou *tradente*, connue par d'autres textes, est, comme l'a remarqué M. Cagnat, le mot consacré par le rituel des initiations.

Ces prêtres étaient eux-mêmes secondés par le collège des dendrophores, *universi dendrofori*, et par l'ensemble des initiés *sacrati*, que l'on retrouve associés aux dendrophores, mais sous le nom de

religiosi, dans une autre inscription africaine (*C. I. L.*, VIII, 8457).

Quant à l'expression *utriusque sexus*, que M. Cagnat semble limiter aux *sacrati*, je crois, pour ma part, qu'elle s'applique également aux dendrophores, et que le culte de la Grande Mère admettait des *dendrophori* et des *dendrophorae*, de même que des *cernophori* et des *cernophorae*.

Le principal intérêt de la découverte à Maktar d'une seconde inscription taurobolique, venant confirmer la première, me paraît être de prouver qu'à la fin du IIIe siècle de notre ère, quelques années à peine avant le triomphe du christianisme, le culte asiatique de la Grande Mère des Dieux, introduit sur les hauts plateaux de la Tunisie centrale par la colonisation romaine, avait fait tant d'adeptes qu'il donnait lieu à des sacrifices dispendieux et solennels, célébrés officiellement par des personnages de marque en présence d'une nombreuse assistance et probablement dans un sanctuaire spécialement consacré à la déesse. Si ce temple a réellement existé, la découverte des deux textes dans le voisinage de l'arc de Trajan me semble localiser son emplacement dans la région septentrionale des ruines de Maktar. Il est permis aujourd'hui d'espérer que des fouilles méthodiques en feront bientôt retrouver les vestiges.

III.

Les collections particulières de Sousse.

I. COLLECTION BALZAN.

Bustes d'Antonin et de Faustine.

Au cours du séjour que j'ai fait à Sousse au mois de mai 1896 pour enlever les mosaïques du nouvel arsenal[1], j'ai eu l'occasion d'étudier, dans quelques collections particulières, plusieurs morceaux de sculpture antique, remarquables à des titres divers, qui n'ont jamais jusqu'ici été étudiés comme ils le méritent; quelques-uns sont même demeurés entièrement inédits. Je me propose de les décrire brièvement ici.

Je citerai en première ligne les deux bustes de la collection Balzan (pl. I). Ces deux œuvres d'art ont été déjà mentionnées dans un article de M. Doublet sur la collection Balzan et Galea, à Sousse, en ces termes[2] : « Deux bustes en marbre « viennent, dit-on, de Thysdrus. L'un, celui « d'un homme, a légèrement souffert. L'autre, « celui d'une femme drapée, les cheveux ondulés « sur le front et retombant sur le haut de l'oreille,

1. Cf. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions,* séance du 3 juillet 1896.

2. *Revue archéologique,* 1892, t. II, p. 219.

« la tête couverte d'une coiffure de trois tresses, « les lèvres fortes, est d'une admirable conserva- « tion. Nous ne saurions examiner ici quelle image « ce peut être. »

Les deux bustes ont effectivement été trouvés en 1885 à El Djem (Thysdrus) dans une propriété de M. Balzan. On découvrit en même temps un fragment de dédicace impériale, qui a déjà été publié par M. de la Blanchère[1], mais avec quelques inexactitudes et une fausse indication de provenance (Enchir Zembra).

Le texte est gravé en belles lettres de 0^m06 à la première ligne et 0^m05 à la seconde, sur une plaque de marbre blanc moulurée, haute de 0^m20, large de 0^m60, épaisse de 0^m04, brisée à droite et au bas. Il ne subsiste que le commencement des deux premières lignes de l'inscription.

M · AVRELIO · AN*tonino*
CAES · PARTICIPI IM*perii*

Malgré la forme inusitée des noms et des titres de l'empereur, la dédicace paraît se rapporter à Marc-Aurèle et remonter à l'époque où celui-ci avait déjà été associé à l'empire par Antonin, sans toutefois avoir reçu le titre d'*imperator*, remplacé ici par un équivalent : *particeps imperii*[2].

1. *Bulletin archéologique du Comité,* 1888, p. 471. Cf. *C. I. L. Suppl.*, 12211, *loca incerta Byzacenae.*

2. Cf. Mommsen, *Staats Recht,* II, 3, p. 1149, note 1.

L'inscription se placerait donc entre les années 147 et 161, ce qui permettrait de dater avec une approximation suffisante les sculptures auprès desquelles on l'a trouvée.

Ce sont deux bustes en marbre blanc de grandeur naturelle, représentant un homme déjà mûr et une jeune femme, figurés, selon la mode du milieu du IIe siècle, avec une grande partie de la poitrine et les épaules, mais sans les bras[1]. Ils sont de même hauteur, de même style, de même exécution. Ils se regardent et se correspondent; ils ont été trouvés ensemble : on n'a pas découvert d'autres sculptures à côté d'eux. Il semble qu'il y ait eu un rapport étroit entre les deux personnages figurés, sans doute le mari et la femme. Or, le portrait d'homme représente certainement l'empereur Antonin; le buste qui lui fait pendant serait donc le portrait de sa femme, la première Faustine.

Antonin, tête nue, est vêtu d'une tunique, que recouvre en partie la chlamyde impériale, agrafée sur l'épaule droite par une fibule ronde.

Le marbre est d'un grain très fin, poli avec soin, sans excès. Il semble provenir de Carrare. Il est intact, à l'exception du nez, fortement entamé, surtout à gauche.

1. Cf. Bienkowski, *Note sur l'histoire du buste dans l'antiquité, Revue archéologique,* 1895, t. II, p. 293 et suiv., fig. 16 et 18.

L'exécution est excellente, très poussée dans le détail, sans trop de minutie. L'artiste n'a recouru à l'emploi du trépan que pour rendre les boucles frisées de la chevelure au sommet de la tête. En arrière, le travail est plus sommaire, le buste étant fait pour être adossé.

L'œuvre est très réaliste et devait être ressemblante. On y retrouve les traits caractéristiques d'Antonin, l'ovale allongé du visage majestueux et régulier, les joues amaigries, les pommettes saillantes, le nez bien détaché. La pupille et l'iris des yeux sont figurés et donnent beaucoup de vie au portrait.

Les cheveux abondants, mais assez courts, dégagent bien un front de penseur, admirablement modelé et creusé d'un profond sillon. La moustache, peu fournie, laisse apercevoir des lèvres fines, délicatement découpées. La barbe courte est peignée avec soin.

L'expression grave et douce, le regard profond, voilé de mélancolie, de ce beau portrait, lui donnent une valeur iconographique considérable, bien supérieure à celle des autres représentations figurées[1] de l'empereur trouvées jusqu'ici en Afrique : la statue du Musée de Phi-

1. Pour les autres portraits de l'empereur, consulter la longue liste donnée par Bernoulli, *Römische Iconographie,* t. II, p. 139 et suiv. — Cf. Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux et son temps,* p. 432 et suiv.

lippeville[1], le buste du Musée de Constantine[2] et même la tête de Beniana (près de Sousse) conservée au Musée du Louvre[3].

Le buste de l'impératrice est peut-être plus remarquable encore. Il est admirablement conservé, à part quelques cassures insignifiantes dans les draperies.

Faustine est vêtue d'une tunique largement échancrée au cou et d'un manteau, drapé avec art sur une poitrine d'apparence toute masculine. Cette particularité singulière se présente souvent sur les bustes féminins de l'époque des Antonins. On la retrouve notamment sur le beau portrait de l'impératrice conservé au Musée du Capitole, et où les seins sont à peine indiqués[4].

La coiffure caractéristique de la femme d'Antonin est rendue avec une précision qui permet de suivre tous les détails de cet arrangement compliqué.

1. *Annuaire de la Société archéologique de Constantine,* 1858-1859, pl. XIV. Cf. Gsell, *Recueil de notices et mémoires de Constantine,* 1895, t. XXIX, p. 537.

2. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 91, 92 et pl. VI, 2.

3. *Catalogue sommaire des marbres antiques au Musée du Louvre,* p. 71, n° 1184. — Le Musée Saint-Louis de Carthage renferme un fragment, non catalogué, de tête d'Antonin. — Le Musée du Bardo possède un débris de buste de l'empereur, trouvé en 1894 dans les fouilles du temple de Caelestis à Dougga.

4. Cf. Bernoulli, *Römische Icon.*, p. 157 et pl. XLVII.

BUSTES D'ANT
trouvés à El Djem (Thysdru

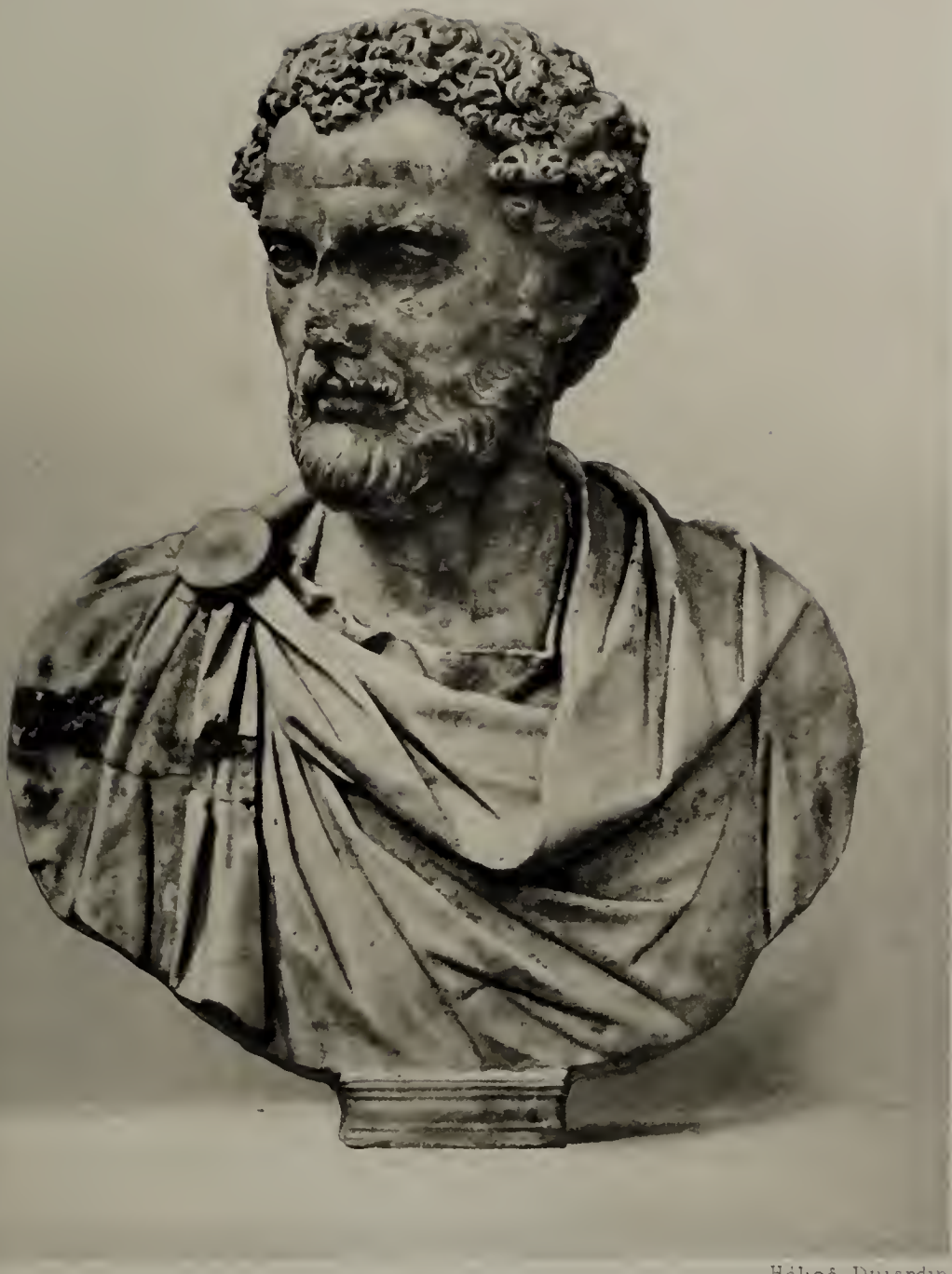

Hélios Dujardin

T DE FAUSTINE

ie (Coll. Balzan à Sousses)

Les cheveux sont partagés par une raie médiane en deux bandeaux, creusés de profondes ondulations qui découvrent le front et se rabattent sur les tempes, recouvrant à demi les oreilles. En arrière, les bandeaux sont tressés : deux épaisses nattes, qui se croisent sur l'occiput, serrent les cheveux de la nuque relevés en une troisième natte. Ces tresses sont ramenées ensuite au sommet de la tête, qu'elles contournent en formant une calotte tronconique à triple étage d'une parfaite régularité.

Le visage est intéressant à étudier. C'est un type de beauté romaine, énergique et sensuel; le front droit, légèrement bombé en avant, est dans le même plan que le menton ; l'angle facial est très ouvert ; l'arête du nez, assez proéminente, se détache avec netteté. Les lèvres, charnues et bien modelées, s'entr'ouvrent légèrement.

L'artiste a bien rendu le galbe de la face avec son ensemble de lignes harmonieuses et pures, l'attache fine et délicate du cou, la courbe élégante de la nuque bien dégagée.

C'est un très beau portrait : mais est-ce bien un portrait de Faustine? Il n'a rien de l'expression dédaigneuse et fière qui caractérise la plupart des représentations figurées de l'impératrice. Le profil n'offre pas la fermeté de lignes et presque la rudesse des effigies que portent ses médailles. Le nez est à peu près droit, au lieu d'être busqué ; le dessin des lèvres est plus doux ; les yeux,

au globe très saillant, sont grands ouverts, comme ceux de Lucille. Seule la coiffure est tout à fait caractéristique.

Mais le type de Faustine est loin d'être fixé, malgré le grand nombre de portraits que nous avons conservés d'elle, ou plutôt, au contraire, à cause de cette abondance. Le buste du Musée du Capitole, que l'on s'accorde à reconnaître comme la plus fidèle expression des traits de l'impératrice, offre de nombreuses variantes : quelques-unes, fort rapprochées, comme celles qui sont exposées au palais Doria à Rome[1], à Bologne[2], à Erbach[3], à Dresde[4]. D'autres s'en éloignent davantage, les unes pour la coiffure : par exemple, le buste d'albâtre du Musée de Naples[5], celui de Mantoue[6], celui du palais Braschi, conservé au Musée du Louvre[7], ceux du palais des Conservateurs à Rome[8] et du Musée de Berlin[9]; d'autres pour les traits du visage; la tête découverte au siècle dernier avec un portrait d'Antonin, à Porcigliano, près d'Ostie[10], a le nez droit.

1. Bernoulli, *ibid.*, p. 154, n° 12.
2. Bernoulli, *ibid.*, n° 17.
3. Bernoulli, *ibid.*, n° 27.
4. Bernoulli, *ibid.*, n° 25.
5. Bernoulli, *ibid.*, n° 15 et pl. XLVI.
6. Bernoulli, *ibid.*, n° 25.
7. Bernoulli, *ibid.*, n° 21. Cf. Clarac, pl. 1082, et *Catalogue sommaire*, n° 1183.
8. Bernoulli, *ibid.*, n°s 8 et 9.
9. Bernoulli, *ibid.*, n° 26.
10. Bernoulli, *ibid.*, n° 13.

La tête colossale, découverte dans la villa d'Hadrien et exposée dans la rotonde du Vatican[1], a les yeux saillants et très ouverts. Le profil ne ressemble guère à celui des médailles, peut-être par la faute d'une restauration maladroite.

La belle statue de Djémila[2], conservée au palais de la division à Constantine, en diffère plus encore. Et je ne parle pas ici des nombreuses sculptures provinciales attribuées à Faustine et dont l'identification est plus ou moins douteuse.

Les effigies des médailles diffèrent également, suivant la matière et la date; la plupart d'entre elles ont été frappées en l'honneur de l'impératrice divinisée, après sa mort, ce qui est loin d'être une garantie de ressemblance.

Il en va de même, à mon avis, pour le buste de Sousse. A en juger par la date probable de la dédicace découverte auprès de lui, il aurait été sculpté aux environs de l'année 150, une dizaine d'années après la mort de la femme d'Antonin[3].

L'on sait que l'empereur, s'il remplaça tout de suite sa femme par une concubine, n'en demeura pas moins un époux inconsolable. L'on se rappelle la touchante phrase de la lettre qu'il écri-

1. Mongez, *Iconographie romaine,* pl. XL, 4 et 5; *Museo-Pio. Clement.,* VI, 49; Bernoulli, *Röm. Icon.,* n° 11; Helbig, *Guide dans les Musées de Rome,* trad. Toutain, p. 212, n° 296, avec la bibliographie.

2. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine,* pl. V et p. 33, avec la bibliographie.

3. *Revue archéologique,* t. IX, p. 88, pl. 184.

vait à Fronton trois ans après la mort de sa femme, en 143, à propos d'un discours que le rhéteur venait de prononcer devant le Sénat :

« ... La partie de ton discours que ta recon-
« naissance a consacré à rendre hommage à ma
« Faustine m'a paru plus pleine de vérité encore
« que d'éloquence. Oui, en vérité, j'aimerais
« mieux vivre à Gyaros (bagne des malfaiteurs)
« avec elle que sans elle au palais impérial. »

C'est après avoir perdu Faustine qu'il fit dresser en son honneur dans tout l'empire d'innombrables bustes et statues qui la représentent presque toujours dans la fleur et l'éclat de sa première jeunesse.

De là vient l'étonnante disproportion d'âge que l'on remarque entre les deux portraits. Antonin est figuré tel qu'il était vers l'année 150, sous les traits d'un homme approchant de la vieillesse. Faustine, au contraire, paraît âgée d'une vingtaine d'années à peine. Le premier buste a la valeur d'un portrait fait d'après nature. L'autre est une copie de seconde main très idéalisée : mais son identification, fortement établie par les preuves accessoires que fournissent les circonstances de la découverte, ne me paraît pas pouvoir être mise en doute.

Ce premier fait, établi, amène d'intéressantes conséquences; le buste de Sousse ressemble d'une manière frappante au masque colossal faussement dénommé « Junon, » découvert en 1847 à Car-

thage et donné en 1853 par M. Delaporte, consul de France, au Musée du Louvre[1] ; c'est un portrait, mais qui ne figure que le visage, surmonté d'un diadème cachant le sommet de la tête ; de la coiffure on n'aperçoit que les bandeaux ondulés qui encadrent le front et offrent beaucoup d'analogie avec ceux du buste de Sousse.

Rien n'empêche de supposer que les cheveux étaient également arrangés de la même manière au sommet de la tête. Les traits du visage et surtout le profil sont identiques dans les deux œuvres d'art ; celles-ci représentent certainement la même personne, et ce n'est pas Lucille, à qui l'on a proposé d'attribuer le masque colossal du Louvre[2] ; car elles s'éloignent au moins autant du type établi par les médailles à l'effigie de la fille de Marc-Aurèle[3] que de celui de la première Faustine.

La tête de Carthage me paraît être, comme celle de Sousse, un portrait de l'impératrice, sculpté après sa mort et qui ornait peut-être un de ces temples que la piété conjugale de l'empereur fit ériger à la mémoire de sa défunte femme.

1. *Catalogue sommaire...*, n° 1171. — Bernoulli, *Röm. Icon.*, pl. LX, p. 224 et 249. Lucille ?

2. Bernoulli, *ibid.*, p. 224.

3. Cf. Cohen et Feuardent, *Description des médailles impériales,* t. III, figures des pages 216 et suiv.

II. COLLECTION GANDOLPHE.

Une stèle inédite du culte de Saturne.

De toutes les collections particulières de Sousse, celle que M. Gandolphe a formée et développe depuis de longues années avec un soin patient et un goût éclairé est certainement la plus précieuse. Le médaillier, avec sa riche série de monnaies d'or à fleur de coin, les intailles et les camées mériteraient à eux seuls une étude spéciale. Je me bornerai aujourd'hui à signaler brièvement, parmi les objets d'acquisition récente, ceux qui ont particulièrement frappé mon attention.

La collection de figurines en terre cuite, déjà décrite par M. René Cagnat[1], s'est augmentée de quelques pièces intéressantes, découvertes dans des hypogées romains de Sousse qui remontent aux deux premiers siècles de notre ère :

1. Le taureau de Dircé, maîtrisé par Amphion et Zéthus. Deux exemplaires différents, l'un d'eux très endommagé. Haut. : 0^m12 et 0^m11. Il existe d'autres répliques du même type, également trouvées à Sousse : l'une d'elles est conservée au Musée du Bardo, série E, n° 33; l'autre fait partie de la collection municipale de Sousse. Elles présentent des traces de peinture.

2. Bacchus appuyé sur le thyrse et versant à boire à la panthère. Haut. : 0^m18.

1. *Archives des Missions,* XI, p. 27 à 29 et pl. XIV et XV.

3. Tête de Mercure très fine et d'un beau style. Fragment de statuette. Haut. : 0m03.

4. Tête de Vénus diadémée. Haut. : 0m03. Fragment.

5. Tête de Faustine? Haut. : 0m07. Fragment.

6. Tête de l'impératrice Plotine? ceinte du diadème. Haut. : 0m07.

7. Vénus ôtant son manteau. Haut. : 0m14. Cette figurine a été trouvée dans l'hypogée de la mosaïque du labyrinthe, en même temps qu'une curieuse statuette égyptisante en plomb, surmontée d'un attribut ou d'un anneau de suspension en bronze, aujourd'hui mutilé. Haut. : 0m11.

8. Vase à parfum en terre grise, haut de 0m11, avec deux anneaux de suspension à droite et à gauche du goulot. Il représente la tête de Méduse décapitée, tenue par la main de Persée. Beau style et conservation parfaite.

9. Une curieuse figurine, haute de 0m10, a été découverte dans un tombeau romain à la Kdima, près de Msaken. Elle est formée de deux lamelles d'argile noirâtre, moulées à part et lutées ensemble avant la cuisson : la base est creuse; il existe en arrière un trou d'aération. Elle représente une jeune femme assise, en train de procéder à la toilette intime de son nourrisson. L'enfant, tout nu, est étendu à plat ventre sur ses genoux; la mère le soutient de la main gauche, passée sous sa petite poitrine; dans la main droite abaissée, elle semble tenir une éponge, qu'elle

exprime dans une cuvette, placée par terre à côté d'elle. La scène est d'un réalisme amusant. La figurine est malheureusement assez usée et les détails des traits et du costume sont difficiles à reconnaître (fig. B).

Fig. B.

1. Parmi les lampes, il faut citer en première ligne une pièce de grandes dimensions, à queue en forme de croissant, représentant le buste de Jupiter sur l'aigle. Diam. : 0m20.

2. Sur une autre queue de lampe brisée, également en forme de croissant, est figuré un buste de femme voilée, Caelestis ou Séléné, étendant les bras en croix comme une orante et tenant dans chaque main un flambeau ; ce motif doit être rapproché de celui que reproduit un bas-relief funéraire du Musée de Cherchel[1]. Ces deux lampes ont été découvertes à l'enchir Biniana en même temps que les dix-huit statuettes déjà décrites par M. Cagnat, et la grande dédicace à Commode, publiée au *Corpus* (VIII, 76), qui permet de les dater de l'année 186.

3. Lampe à queue forée présentant au revers la signature :

Q · NVMI · CEL ·

et, sur le disque, un cheval marchant à gauche auprès d'un palmier, motif popularisé par les monnaies de Carthage. Au-dessus, le nom du cheval?

VICTORIS

Un second exemplaire du même moule, découvert en 1896 dans les travaux du nouvel arsenal, m'a été présenté par M. L. Ducroquet.

Cette lampe, qui me paraît de fabrication africaine, doit être rapprochée d'une pièce sortie du même atelier et conservée dans la collection De-

1. Cf. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 34 et note 8.

chizelle. Celle-ci représente un triomphateur, la tête couronnée de laurier, tenant de la main gauche une palme, de la main droite une couronne. Au-dessous, l'inscription :

[illegible]C · APRIA

Au revers, la même signature[1].

Toutes deux ont été découvertes dans des tombeaux de Sousse.

4-5. Sanglier. Combat de gladiateurs :

R/ Q · NVMI · CEL ·

6. Lampe à queue forée remarquablement conservée, et d'un joli modèle, signée :

R/ M · NOV · IVSTI

Sur le disque, Bacchus assis, s'appuyant de la main droite sur le thyrse, verse à boire à la panthère couchée à ses pieds. Provenance : Lemta, nécropole du Ier siècle.

7-9. Lièvre courant à gauche. Mouton à droite. Masque de théâtre.

R/ Même signature.

1. Cf. *Bulletin archéologique du Comité,* 1894, p. 270, nos 29 et 30 : la légende du disque et celle du revers sont attribuées, par erreur, à deux lampes différentes. Cf. également Dr Vercoutre, *Sur la céramique romaine de Sousse,*

10. Lampe à queue forée, signée :

R/ L · DOMITI▒AV▒

Tête de femme à droite, coiffée comme l'impératrice Crispine, qu'elle représente peut-être. Provenance : région S.-O. de Sousse.

11. Colombe sur un rameau :

R/ L · DOMITI · P ·

12-14. Trois lampes à sujets obscènes, deux avec les signatures suivantes au revers :

R/ EROTIS (Sousse)

R/ M · NOVI · IVSTI (El-Djem)

15. Hercule *epitrapezios*.

R/ L · M · ADIEC

16-17. Couronne. Anneau en relief, guirlande et masque de théâtre :

R/ Même signature.

18-19. Combat de gladiateurs. Lampe sans ornements :

R/ L · MV · ADIEC ‘

Revue archéologique, 1884, t. I, pl. II, p. 8 du tirage à part et p. 12. La lampe décrite par le Dr Vercoutre est peut-être celle de la collection Dechizelle.

20. Léda et le cygne.

R/ C · OPPI · RES

21-24. Sanglier à droite. Chien aboyant. Couronne. Lampe petite, sans ornements :

R/ Même signature.

25. Molosse attaquant un sanglier.

R/ Même signature.

26. Lampe sans ornements :

GAB · MERC ·

27. Sans ornements :

R/ AMA
NOI

28. Couronne de bandelettes :

R/ AVF · FRON ·

29. Sanglier à droite :

R/ C · CLO · SVC ·

Fleuron au-dessous de la marque.

30. Victoire :

R/ C · CLO · SVC

Globule au-dessus de la marque, fleuron au-dessous.

31. Colombe sur un rameau :

R/ M · T · MARI

32-33. Personnage drapé à droite, tenant une couronne. Oiseau sur une branche :

R/ C · IVN · AIO

Les deux dernières lettres douteuses.

34-36. Bélier à gauche (Sidi el Hani). Quatre palmes en croix (deux exemplaires de moules différents) :

C · IVN · DRAC

37. Personnage drapé (Diane?) debout, tenant une lance; à ses pieds, un cerf (Salakta) :

KЄACЄI

Globules au-dessus et au-dessous de la marque.

38. Lampe sans queue. Masque de gladiateur :

R/ GABINIA

39. Chien aboyant à gauche. Sans signature.

40. Guirlande de lierre très élégante. Sans signature.

41. Lampe à queue forée : Antilope bondissant à gauche.

42. Lièvre courant.

43. Amour traînant après lui les dépouilles d'Hercule, la massue et la peau de lion.

44. Lampe delphiforme en terre jaune, à queue en anneau, avec grènetis en relief sur le disque et une tête de Bacchus à l'origine du bec.

Les lampes 38 à 45 proviennent toutes de Lemta.

45. Tête humaine cornue, à oreilles de bête (Baal Moloch?). Je connais deux lampes analogues au Musée Saint-Louis de Carthage.

46. Cybèle assise sur un lion.

47. Tête de l'Afrique. Fragment.

48. Panthère buvant au canthare. Dessin très élégant.

49. Combat de gladiateurs.

50. Triomphateur sur un bige.

51. Tête de Séléné avec le flambeau.

52. Cerf à droite. Diam. : 0m10.

53-56. Crabe. Croissant montant. Lion dévorant une biche. Colombe sur un rameau. Etc.

Parmi les autres objets inédits de la collection

Gandolphe, celui qui m'a paru le plus intéressant est une stèle votive découverte à l'Oued Laya, dans la propriété Sacoman, et qui semble se rapporter au culte de Saturne.

Fig. C.

C'est une plaque rectangulaire de marbre blanc, épaisse de 0m05, large de 0m35, malheureusement brisée en bas; sur la partie inférieure qui manque aujourd'hui devait être gravée une dédicace (fig. C).

La stèle ressemble beaucoup, pour les dimensions et le style, pour la nature et la disposition des bas-reliefs dont elle est ornée, aux *ex-voto* du sanctuaire de *Saturnus Baalcaranensis*, découvert par M. Toutain au sommet du mont Bou-Kourneïn. Mais elle offre certaines particularités qui lui assignent une place à part dans la riche série des stèles votives africaines dédiées à Saturne.

Elle représente la façade d'un temple corinthien, dont le fronton triangulaire repose directement, sans architrave, sur deux pilastres. A droite et à gauche du fronton, dans les écoinçons, apparaissent les bustes d'Hélios et de Séléné, figurés de la même manière que sur les stèles du Bou-Kourneïn. Par contre, dans le tympan, le buste de Saturne est remplacé par une simple pomme de pin comme sur les stèles d'Aïn Tounga ; il faut donc chercher ailleurs sur la stèle l'image représentative de la divinité.

Dans le fronton, entre les deux pilastres, se dresse à gauche l'arbre de vie, un palmier comme dans la stèle d'Hadjeb-el-Aïoun, découverte il y a deux ans par M. Hannezô[1] ; les palmes, courbées à droite, ombragent une figure symbolique formée d'éléments déjà connus, mais combinés ici d'une manière nouvelle.

C'est une sorte de pain de sucre, coiffé d'une

1. *Bulletin archéologique du Comité,* 1894, p. 290-291. Cf. *Revue archéologique,* 1895, t. II, p. 298-304 et figure 1, p. 300.

boule, et reposant sur une barre horizontale qui relie deux fourches à trois pointes dressées verticalement, les pointes en l'air. Si l'on intervertit l'ordre des divers éléments de la figure en intercalant la barre horizontale entre la boule et le pain de sucre, l'on se trouve ramené au type habituel de l'image symbolique de Tanit avec sa tête ronde, ses bras ouverts en croix, ses mains levées vers le ciel, son corps en tronc de cône. Il en résulte qu'il y a lieu de tenir compte dans la formation de cette image, à côté des trois signes symboliques déjà étudiés, l'astre, le croissant et le cône sacré, d'un quatrième élément distinct des premiers, et d'importance égale.

Cette figure, qui rappelle un peu le niveau d'eau des arpenteurs, me paraît symboliser la prière et l'offrande, l'acte d'adoration aux divinités que symbolisent les trois signes qu'elle accompagne. Elle est tracée ici sous sa forme originelle, tout abstraite et indépendante des autres éléments de l'image de Tanit; mais, à mesure que celle-ci se transforme et s'humanise, par une évolution dont on peut suivre toutes les phases sur les stèles de Tubernuc, de Battaria et d'Aïn-Barchouch[1], l'importance de ce quatrième élément s'efface et

1. Pour les stèles de Tubernuc, cf. Gauckler, *Bulletin des Antiquaires de France,* 1893, p. 202 et suiv., et *Bulletin archéologique du Comité,* 1894, p. 295-303. Les stèles de Battaria et d'Ain Barchouch, conservées au Musée du Bardo, sont encore inédites. Je les ai brièvement décrites dans mon *Guide du visiteur au Musée du Bardo,* 1895, p. 20 et 21.

diminue au point qu'on est tenté de le considérer comme un simple perfectionnement anthropomorphique de l'image, au lieu de lui attribuer la signification spéciale si nettement indiquée sur la stèle Gandolphe.

III. MUSÉE DU 4e TIRAILLEURS.

Hermès double représentant Liber *et* Libera.

Le Musée réuni par les officiers du 4e tirailleurs dans la salle d'honneur du régiment, à Sousse, s'est enrichi dans ces dernières années de quelques pièces intéressantes demeurées jusqu'ici entièrement inédites.

Ce sont d'abord quelques bas-reliefs en plâtre qu'il est intéressant de comparer à ceux des tombeaux des *officiales* à Carthage. Ils sont du même style et remontent à la même époque (Ier et IIe siècle de notre ère).

L'un d'eux, découvert par M. le commandant Privat, dans la nécropole romaine de Sousse, figure un étalon paissant dans un champ d'orge, indiqué par quelques épis.

Un autre bas-relief plus important orne la courbe intérieure d'un exèdre qui surmontait un tombeau découvert en 1894 par M. le capitaine Choppard. Il représente, sur un fond uni et sous une coquille, trois personnages en pied ; au milieu, un adolescent imberbe aux cheveux bouclés, vêtu du pallium et tenant de la main gauche une

boîte cylindrique à anse, le *scrinium*, qui servait à transporter les manuscrits. L'enfant, au sortir de l'école, où il vient de terminer ses premières études, semble hésiter entre deux femmes qui le sollicitent également et qui me paraissent symboliser la carrière des armes et celle de la toge. Il donne la main droite à l'une, tandis que l'autre le retient par le bras gauche. La première, à droite, a un aspect tout belliqueux. Elle est coiffée d'un casque grec à cimier élevé et chaussée de brodequins militaires. Elle porte un baudrier en écharpe sur la poitrine à demi nue. Le costume est formé d'une simple draperie fixée sur l'épaule gauche par une fibule et passant sous le bras droit; il tombe en plis élégants, traversant le corps en diagonale. La femme tient de la main gauche un bouclier rond et une lance sans fer.

La seconde est vêtue d'une tunique talaire et d'une chemisette sans manches, agrafée sur les épaules et serrée à la taille par une ceinture. Elle tient à la main un rouleau de papyrus à demi ouvert. La coiffure et le costume sont grecs.

Le bas-relief reproduit un excellent modèle hellénistique dont le copiste ne s'est pas montré trop indigne. L'exécution est ferme et sobre; les figures sont bien proportionnées, bien campées, les plis des draperies tombent avec aisance et souplesse, pas de détails inutiles. C'est le meilleur morceau de sculpture sur plâtre que je connaisse en Afrique.

En fait de sculptures en marbre, j'ai remarqué,

dans la salle d'honneur, une tête colossale de femme rapportée de Thala par M. le capitaine de Bray, mais malheureusement trop mutilée pour offrir un grand intérêt, et un curieux hermès double découvert à Boulbaba près de Gabès, l'ancienne *Tacape*, par M. le commandant Privat.

Fig. D.

Il représente deux têtes accolées par l'occiput, *Liber* et *Libera*. Les visages sont très mutilés : le

nez, les yeux, la bouche ont presque disparu. Par contre, les détails de la chevelure et de la barbe sont restés très visibles, et ce sont eux qui donnent à la sculpture son principal intérêt. Ils sont traités à la mode archaïque, comme c'est la règle pour les hermès de Bacchus, mais avec certaines particularités dues à des influences locales et qui rappellent la coiffure de la *dea Maura* du Musée d'Oran[1], du Juba Ier, récemment découvert à Cherchel[2], et des cavaliers maures de la colonne trajane[3] (fig. D).

Les cheveux de *Liber*, aplatis sur le haut de la tête en quatre étages ondulés parallèles au front, tombent de chaque côté sur les oreilles en bouclettes courtes soigneusement calamistrées. La barbe est divisée en deux parties : en haut, deux croissants symétriques, partant de la moustache, soulignent la saillie des pommettes jusqu'aux tempes; au-dessous, une série de bouclettes rases, mais touffues, couvrent tout le bas du visage (fig. E).

Libera est couronnée de pampres. Les cheveux sont groupés au sommet de la tête en zones régulièrement ondulées, séparées par des raies paral-

1. La Blanchère, *Musée d'Oran,* p. 36 et figures.

2. Tête colossale trouvée à Cherchel. — Waille, *Bulletin archéologique du Comité,* 1895, p. 62 à 67 et pl. V.

3. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, planche hors texte. Colonne trajane. Cavalerie maure.

Fig. E.

lèles à l'axe de la tête. Ils sont répartis des deux côtés du visage en gros bandeaux gonflés en avant des oreilles; le front est garni d'une série de petits accroche-cœur frisés au fer (fig. F).

Fig. F.

Le rendu est rude et sans délicatesse; mais cette grossièreté est certainement voulue, elle est due

à une recherche d'archaïsme. Certains détails de la chevelure de *Liber*, notamment les boucles du front, traités avec souplesse et sobriété, et les quelques restes apparents du modelé du visage permettent de supposer que l'œuvre remonte à une bonne époque, probablement au temps des Antonins.

LA CRYPTOGRAPHIE

DE

SIMON CATTANEO

NOTE

SUR QUELQUES DOCUMENTS CRYPTOGRAPHIQUES ITALIENS.

Par M. Léon-G. Pélissier, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 8 novembre 1893.

L'histoire de la diplomatie occulte et de la littérature diplomatique secrète est un des chapitres les plus intéressants de l'histoire générale de la civilisation italienne à la Renaissance et de la politique européenne. Nées l'une et l'autre en Italie, leur essor date précisément de la fin du XV^e^ siècle, et toutes les archives des anciens états italiens fournissent d'utiles contributions à cette étude.

Les archives de la domination des Sforza, et notamment de Ludovic Sforza à Milan, sont parmi les plus riches en documents de politique secrète. Je n'ai pas à rappeler ici les causes du grand développement que prit la diplomatie occulte sous Lu-

dovic Sforza, pendant les dernières années de son règne. On sait qu'il ne put obtenir de Louis XII, en 1498 et 1499, la restauration, entre le royaume de France et le duché de Milan, des rapports interrompus depuis la ligue de Venise et le traité de Verceil. Outre ses conséquences politiques, le manque d'un ambassadeur résidant en France eut encore pour effet de le priver, au moment où elles lui eussent été le plus nécessaires, de toutes informations officielles et directes sur les événements qui se déroulaient en France et les desseins qui s'élaboraient dans le conseil du nouveau roi. Aussi Sforza dut-il suppléer à l'absence de diplomatie officielle par l'entretien en France, à la cour, à Paris, à Lyon, à Avignon près de Julien de la Rovère, à Asti près de Trivulce, à Turin, à Saluces, ailleurs encore, d'un grand nombre d'agents officieux. Ces agents, toujours plus ou moins espions, gens de toutes origines et de toutes qualités, prêtres, commerçants, moines, familiers ou domestiques de princes, *fuorusciti*, courriers, bien d'autres encore, dont nous ignorons l'état civil, ont fait honnêtement leur malhonnête métier. Ils ont fourni à Ludovic Sforza des renseignements abondants et précis, lui ont communiqué des prévisions ingénieuses que l'événement justifia presque toujours, lui ont donné de sages conseils qu'il eut lieu plus tard de se repentir de n'avoir pas suivis. Pour les années 1498 et 1499, leurs informations sont une des

principales sources historiques que nous puissions consulter pour suppléer à l'inexactitude ou au manque de renseignements du chroniqueur Jean d'Auton. C'est dire assez que, loin d'être exclusivement italien, l'intérêt de cette étude serait aussi considérable pour notre histoire nationale.

Mais cette étude de la littérature diplomatique secrète, même restreinte aux seuls documents des archives de Milan, serait assez malaisée à l'heure présente, vu les difficultés que présente toute recherche systématique dans les documents, encore si mal classés, du *Carteggio generale*. La reconstitution de la personnalité et de la biographie de ces si nombreux agents secrets, le classement et la restitution à leurs auteurs de tous ces *avvisi*, *summari*, *extracti*, anonymes ou pseudonymes, le déchiffrement des cryptogrammes conservés dans chaque série de correspondances : ces diverses opérations, — qui donneraient les principaux éléments d'une synthèse et permettraient d'établir les règles générales, les procédés ordinaires, les lois des secrets et des subtilités ingénieuses de ces diplomates, — sont à peine commencées.

Aussi bien, dans l'enquête analytique préalable, les moindres renseignements ont-ils leur prix. C'est ce qui m'autorise à produire ici les notes suivantes, relatives à la cryptographie d'un des agents secrets de Ludovic Sforza, dont quelques

documents du *Carteggio generale* ont conservé le nom et le chiffre.

Cet agent, nommé Simon Cattaneo, est personnellement inconnu; il est probablement de la grande famille milanaise qui fournissait vers le même temps à Ludovic Sforza un ambassadeur en Allemagne et en Savoie, Giulio Cattaneo. Simon reçut, au moment où la rupture entre la France et Milan était imminente, une mission d'observation à Asti. Il s'agissait de surveiller les mouvements de troupes et les préparatifs militaires de tous genres qui se faisaient à Asti, d'en juger l'importance réelle; il s'agissait de vérifier une dernière fois les dispositions des princes subalpins, du duc de Savoie, du marquis de Saluces, celles surtout de Constantin Arniti; enfin, il s'agissait de pénétrer aussi habilement que possible les sentiments de Trivulce et du roi lui-même et de connaître les opinions du public français ou partisan de la France sur l'alliance franco-vénitienne et la politique générale. Cette mission ne laissait pas que d'être délicate; la façon dont Cattaneo s'en est acquitté prouve son habileté et sa finesse.

Le *Carteggio generale* a conservé de lui, à ma connaissance, deux lettres, du 17 et du 19 juillet 1499. Ces lettres sont datées sans indication du lieu d'où elles sont écrites : *Datum die XVII* (ou XVIIII) *julii 1499*. Elles sont adressées l'une et l'autre : *Al reverendissimo monsignor lo abate de*

Santo Benedicto suo observandissimo. Cito. Elles sont signées : *Excellentissime reverendissime dominationis vestre fidelis servitor Simon.* La première est en original, la seconde n'existe plus qu'en copie.

Une troisième lettre, en copie aussi, doit être certainement attribuée à Cattaneo. Le copiste a conservé en effet le post-scriptum ci-dessous : *Da mo inante faro le soprascripte de le mie : Sia dato a monsignor lo abate de Santo Benedicto.* Cette lettre est du 29 juin 1499.

J'attribue aussi, avec moins de certitude cependant, à Cattaneo une quatrième lettre, datée du 20 juin 1499 et conservée en original; on y retrouve deux des mots conventionnels : *honor*, désignant Asti, et *fides*, désignant Gênes, qui figurent dans les autres lettres signées de Simon.

Ces quatre lettres présentent, dans leur protocole, certaines variétés et des particularités intéressantes. Les deux qui ont conservé leur suscription sont adressées à *l'abbate di Santo Benedicto*. L'« abbate, » à qui Cattaneo donne les noms de *Reverendissimo monsignor mio observandissimo*, n'est autre que Ludovic Sforza. Cette désignation pseudonyme est un des procédés familiers de la diplomatie milanaise.

Cattaneo a soin de ne signer ses lettres que de son prénom : Simon (lettres du 17 et du 19 juillet), ou bien il ne les signe pas du tout (lettre du 20 juin).

Il varie les formules initiale et finale de respect à l'adresse de son correspondant. On trouve *Reverendissimo monsignor mio osservandissimo* dans les lettres des 17 et 19 juillet; *Illustrissimo signor mio osservandissimo* dans celle du 20 juin. On trouve de même *Excellentissime reverendissime dominationis vestre fidelis servitor Simon* dans les lettres des 17 et 19 juillet; *Alla bona gratia di V. S. mi ricomando* dans celle du 29 juin; *Illustrissime et excellentissime dominationis vestre fidelis servitor* dans celle du 20 juin. Ces variations ont pour but de masquer mieux l'identité de l'écrivain, qui aurait pu se déceler à l'emploi immuable de telle ou telle formule.

Il ne date pas ses lettres de la ville où il écrit. Il se borne à donner le jour et quelquefois l'heure : *Datum die XVII julii 1499*, *datum die 29 junii hora XVIIII*, *datum die vicesima junii 1499*. Ce silence sur la provenance des lettres est encore une excellente précaution.

Ces divers caractères, — anonymat des lettres, signature par le seul prénom, travestissement du nom du destinataire, suppression des dates de lieu, variation des formules, — nous révèlent autant de procédés couramment employés par la diplomatie occulte de Milan.

Il faut constater encore dans ces lettres la suppression constante du nom des personnes rencontrées ou consultées par l'écrivain et le remplacement de ces noms par des désignations

vagues. Nous trouvons mentionnés ici, comme ayant fourni des nouvelles à Simon Cattaneo :

(Lettre du 20 juin.) *L'uno fratello di l'amico da li Bagni d'Acqui*,

L'homo chi è andato in HONOR (Asti),

M. Lazaro,

Qui fa per la E. V. in FIDES (Genova).

(Lettre du 29 juin.) *L'amico di Ast*,

M. Lazaro,

L'amico a cui se driza,

L'AMICO[1].

(Lettre du 17 juillet.) *El medesimo accelerar*,

Amici,

Epsi amici,

Lo amico di Ast chi ha mandato questa cavalchata inclusa in la soa,

Li amici chi vere vanno in lucem,

Quelli ancho da le Charchare.

(Lettre du 19 juillet.) *Epso amico.*

Il est à peu près impossible, sauf de très rares exceptions, de reconnaître les personnages que masquent ces pseudonymes. On peut admettre, par exemple, que *qui fa per la E. V.* (c'est-à-dire Ludovic Sforza) *in fides* (c'est-à-dire Gênes) est Giovanni Adorno. On peut supposer que *M. Lazaro* désigne *Lazaro Inviciati*, autre agent secret du duc de Milan, mais cette identification, quoique plausible, est peut-être périlleuse. Le contexte

1. Souligné dans le texte.

indique que l'*amico a cui si driza* est le duc de Savoie. Mais comment retrouver les personnages désignés sous les noms d'*amici di Ast*, d'*amici* ou sous des désignations analogues? Ce procédé est certainement, parmi ceux qu'employait la chancellerie milanaise, un des mieux faits pour conserver les secrets des correspondances.

Cattaneo se servait d'un chiffre pour correspondre avec Ludovic Sforza. Des quatre lettres ici examinées, la lettre du 20 juin seule est en clair, les trois autres en chiffre. Les trois lettres chiffrées ont été déchiffrées par les employés de la chancellerie du duc de Milan; mais celles du 29 juin et du 19 juillet ont été entièrement recopiées en clair, et les copies ont seules été conservées; la lettre du 17 juillet au contraire n'avait été chiffrée que dans les passages importants, et les employés du déchiffrement se sont bornés, pour s'épargner la peine de la recopier tout entière, à écrire dans les interlignes et les marges la traduction en clair des passages chiffrés; aussi en a-t-on conservé l'original. Cette lettre est la plus importante pour nous, car elle contient le chiffre et la traduction à côté l'un de l'autre, et les passages traduits contiennent des mots assez variés et sont assez nombreux pour nous donner aisément la clef de la cryptographie de Simon Cattaneo.

L'étude de cette écriture et la reproduction des sigles employés ne seront pas inutiles, bien

que cette lettre soit déchiffrée; le *Carteggio generale* possède sans doute d'autres lettres du même Cattaneo que je n'ai pu retrouver; et cette cryptographie, qui ne lui est sans doute pas personnelle, a pu servir à d'autres documents du même genre.

Il y a trois éléments dans la cryptographie de Simon Cattaneo : les noms des personnages et des pays sont représentés par des mots conventionnels et par des sigles; d'autres sigles figurent des noms communs et des noms de nombre; enfin des noms propres, des mots isolés ou des membres de phrases sont écrits au moyen d'un alphabet conventionnel.

1° Les mots conventionnels sont les suivants : *tantum* désigne Ludovic Sforza; *quidam*, Trivulce; *quod*, le marquis de Montferrat; *quantum*, gendarmi; *nunquam* (en abrégé *nunqs*), fanti; *honor*, Asti; *perturbatio*, Astesana; *laus*, France; *fides*, Gênes[1].

2° Les sigles sont représentés dans le tableau suivant :

1. Dans une autre lettre chiffrée adressée par un espion à Ludovic Sforza (31 octobre 1498), on trouve les noms conventionnels suivants : *Lorenzo* pour Julien de la Rovere, *Christoforo* pour Louis XII, *Vesentino* pour la République de Venise, et enfin *Madama Margarita* pour Ludovic Sforza.

Re de Romani (Maximilien).

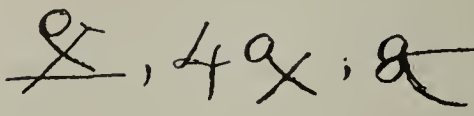 , el Re (Louis XII).

le duc de Savoie (Philibert le Beau).

Venetiani[1].

el signor Constantino (Constantin Arniti).

el marchese di Ferrara (*sic*).

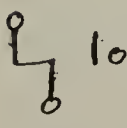 messer Giovanni Adorno.

messer Zanino d'Aladio.

mille.

cent.

guerre.

1. Le nom *Venetiani* est quelquefois écrit alphabétiquement.

3° Il y a enfin un alphabet assez compliqué qui est reproduit dans le tableau ci-dessous :

1		a
2		a
3		a
4		a
5		b
6		b
7		b
8		c
9		c
10		d
11		d
12		e
13		e
14		f
15		g
16		g
17		h
18		h
19		i
20		i
21		i
22		l
23		l
24		m
25		n
26		n
27		n
28		o

29 o

30 o

31 o

32 p

33 p

34 r

35 r

36 r

37 r

38 s

39 s

40 t

41 t

42 t

43 t

44 u v

45 u v

46 u v

47 u v

48 u v

49 z

50 ll

51 rr

52 el

53 et

La façon dont Cattaneo emploie cet alphabet appelle quelques observations :

a est le plus souvent représenté par la fig. 2. La fig. 4 ne se trouve qu'une fois dans le mot *cavallo*, au premier *a*, et est évidemment une erreur pour la fig. 2.

L'emploi des fig. 6 et 7 pour *b* est probablement le résultat d'une mauvaise prononciation de Cattaneo, qui a confondu *p* et *b* et écrit *Daupigni* au lieu de *D'Aubigni*.

B majuscule est représenté une fois par la fig. 7 dans le nom *Beaumont*, que Cattaneo a peut-être prononcé *Peaumont*.

c est représenté par des sigles, fig. 8 et 9, mal définis et mal calligraphiés qui rappellent les chiffres arabes 7, 8 et même (une seule fois) 9.

La fig. 13 n'est qu'une corruption de la fig. 12.

De même la fig. 16 n'est aussi qu'une corruption de la fig. 15.

Les fig. 17 et 21 ne sont employées qu'une seule fois, la première dans le mot *lighe*, la seconde dans le nom *Monbrais*.

La fig. 27 paraît spécialement réservée à *n* final.

u et *v* sont indifféremment employés l'un pour l'autre.

Des fig. spéciales 50 et 51 sont réservées à *ll* (dans le nom géographique *Serravalle*) et à *rr* (dans le nom d'homme *Marrafino*).

L'article *el* est toujours représenté par la combinaison 12-23 (fig. 52).

et, conjonction, est toujours représentée par la combinaison 13-40 (fig. 53).

Les lettres *j*, *k*, *q*, *x*, *y* ne se sont pas rencontrées dans les mots chiffrés par Cattaneo.

La grande variété des sigles ici employés peut s'expliquer par plusieurs raisons qui sont applicables aux divers cas particuliers : 1° Il faut tenir compte d'abord des erreurs commises dans le chiffrage par Cattaneo et dans le déchiffrement par les employés de la chancellerie milanaise : tels sont les mots *venturieri*, que l'on trouve une fois écrit *vanturieri*, et le nom *Marrafino*, qui a été déchiffré *Mariafino*. On en conclurait évidemment mal à propos que la fig. 2 a quelquefois représenté *e* ou que la fig. 51 a représenté tantôt *rr* et tantôt *ri*. Des erreurs de chiffrage entre lettres voisines ou consonances voisines ont été commises, par exemple, entre *n* et *o*, *b* et *p*. 2° Des variétés de sigles sont évidemment dues à la rapidité de l'écriture de Cattaneo, qui les a écrits ou dessinés plus ou moins soigneusement : telles sont les diverses figures employées pour *i*, pour *o*, pour *r*, pour *s*, pour *t*, etc. Quelques-unes, par exemple la fig. 31 pour *o*, la fig. 43 pour *t*, ne se rencontrent même qu'une fois. 3° Enfin on peut supposer que Cattaneo connaissait plusieurs alphabets, et que, soit par inadvertance, soit pour accroître les difficultés du déchiffrement, il a emprunté des sigles aux uns et aux autres. Je suis porté à admettre cette

hypothèse, en considérant que *b* et *c* sont représentés parfois par des chiffres arabes 4 et 7, qui sont peut-être des emprunts à un alphabet numéral; que *c* est représenté alternativement par les chiffres arabes 7 et 8, et qu'enfin *c* et *g* sont représentés par le chiffre arabe 4 ou une figure qui s'en rapproche. Le même mot se trouve même une fois représenté par deux séries presque absolument distinctes de sigles : le mot *Turco*, écrit au moyen des fig. 40, 45, 34, 8, 28 et au moyen des fig. 41, 44, 36, 8 et 29. On peut difficilement croire qu'une si grande variété de sigles pour l'écriture du même mot à très peu de lignes de distance soit due uniquement à la négligence de l'écrivain. Cette complication de sigles ne faisait d'ailleurs, quelle qu'en fût la cause, que rendre plus difficile le déchiffrement des textes.

Ainsi, la cryptographie de Simon Cattaneo, — fondée sur le mélange des écritures phonétique et idéographique, présentant une savante combinaison de lettres, de mots détournés de leur sens, de figures, empruntées les unes à la numération arabe, les autres à l'alphabet, avec des significations différentes, d'autres encore de pure fantaisie, — était suffisamment secrète pour être d'une interprétation difficile, voire même impossible, au cas de l'intercept de ses dépêches par les ennemis du duc de Milan. Les dépêches de Cattaneo méritent donc d'être signalées comme

l'un, entre mille, des documents nécessaires à l'étude de cette littérature secrète, dont la connaissance approfondie apportera sans doute tant de lumières nouvelles à l'histoire générale de la diplomatie italienne.

Outre leur importance cryptographique particulière, les lettres de Simon Cattaneo ont un très réel intérêt historique. Écrites à la veille même de l'expédition de Louis XII en Milanais, elles contiennent sur les derniers préparatifs du roi, sur les mouvements de ses troupes et ses propres déplacements, des informations précieuses. Cattaneo a été fort au courant aussi des négociations diplomatiques alors engagées avec l'empereur d'Allemagne, avec le duc de Savoie, des intrigues de Costantino Arniti, des fluctuations de la ligue franco-vénitienne. Il a sur l'issue de la guerre et la politique de Ludovic Sforza des opinions qui méritent d'être relevées. On ne peut guère analyser d'ailleurs, et il faut consulter dans le texte même, ces relations écrites, sans grand souci de la forme, dans un but tout pratique et qui acquièrent par là même une plus grande autorité.

La valeur de ces documents apparaît d'ailleurs par la comparaison avec les autres pièces qui restent de la même époque : les lettres de Cattaneo concordent presque entièrement avec les plus sûres, bien qu'il n'ait pas eu les mêmes sources d'informations que leurs auteurs; ainsi l'on trouverait la plus grande ressemblance entre les faits

énoncés par Cattaneo et ceux que contient un long *memoriale* du mois de juillet 1499, dont c'est assez définir l'importance et l'intérêt que de dire que Ludovic Sforza en a fait envoyer une copie intégrale au duc de Ferrare et à d'autres princes ses alliés. Sans entrer maintenant dans une comparaison des lettres de Cattaneo avec ces autres documents qui ne serait pas à sa place ici, les indications précédentes suffisent à expliquer la publication de ces quatre lettres.

I. Lettre du 20 juin 1499. (Milan, *Carteggio generale;* copie; sans suscription.)

Illustrissimo Signor mio osservandissimo.

Heri sera sopragionse l'uno fratello di l'amico da li Bagni d'Acqui. Dice chel prior di Lombardia de li Herosolomitani ha dicto chel Cardinale Sancti Petri ad Vincula, suo fratello, gli a scripto chel stia de bona voglia perche presto obtenera lo affecto dil pensier suo e gloriosamente. L'amico dubita che forse l' armata di Marsiglia miri a Genoa, per esser piu numero di zente che a Rodi non bisogni. Avisando V. S. che tuti sono stati paghati in Avignone.

Questa in particularità m' ha spinto a mandare avanti el ritorno del homo chi è andato in *honor* perche potria, ale volte, esser periculo in mora, et ho scripto a M. Lazaro chel scriva ad cui fa per la E. V. in *fides* chel sia aveduto. Se in

questo ho stracorso, prego la S. V. che, havendolo facto per bene, se degni perdonarme. A la bona gratia di la quale humillime me ricommando.

Datum die xx° junii 1499.

Illustrissime et excellentissime dominationis vestre fidelis servitor.

II. Lettre du 29 juin 1499. (Milan, *Carteggio generale;* copie (*extractus zifre*); sans suscription.)

In questa hora e gionta la cavalcata de Franza mandata per l'amico de Ast cum quattro lettere l'una del Re de Franza, in la quale se contene che, mandando lui al presente la expeditione sua contra V. Ex. e non essendo Astesana bastante ne capace al bisogno loro, prega l'amico a cui se driza ne pigli quella parte la qual possi tollerare il suo hospitio e che tal ordine ce ha dato che cadauno havera restare contento di ricoglierli, e como in lui si confida che farà.

In la secunda che è di M. Alessandro Malabaila, si contene primo la grata ricolta ha facto il re di Franza de M. Zanino Alladio, chè stata tutto contraria alle zanze haveva sparso Zanino Danono.

Como il Re di Franza in tre giorni vene da Paris ad Romorantino, per modo che gran parte de la compagnia è restata per strata, e hano trovato la consorte, quale ama pur troppo, molto grossa e più bella che fosse mai.

Subjunge como fra doi giorni epso Re de Franza si partirà de là, e se ne veà a Lione solo per solle-

citare melio l'impresa di qua, e da là non si partirà per fin che non habia veduto el fine; e che da questo proposito tutto el mondo non lo saperia revocare.

La terza chè de M. Z. Alladio contene *prima* la particulare audientia e relatione sua circa le particularitate che tochano *l'amico*, cossi circa lo compirli cento lanze; como iniurie li fa el duca de Savoia e signor Costantino, et como gli dede optime parole e che avanti se parti di là li daria risoluta risposta e la aspectaria el di sequente.

Poi narra chel Re di Franza proprio li ha dicto toccando la soprascripta impresa :

Chel manda al presente tante lancie che, computate quelle sono di qua, farano il numero de mille cinquecento et ultra queste ducento Zentilhomini di quelli di sua guardia e ducenti archieri.

Cussi dodeci millia fanti ellecti e tutti cognioscuti chi fano appocha per secureza de loro servitù, ultra anche che li venerano molti pensionarii, chi sono fora d'ordine, homini da bene, solo perche vedono la gran voglia del loro patrono et ognuno fa el più possibile per potere bene satisfare al voto suo.

Li subgiunse poi epso Re de Franza la gran quantita di bella e bona artegliaria che *etiam* manda, per modo chel si avanta che mai uscite fora del suo albero cosi bona e bella expeditione.

Li ha etiam facto intendere li ordini ha facti circa li larghi pagamenti e vivere loro per modo che niente li manca, e cossi li ha affirmato che

altra cosa non ha a core, e per questo delibera di non mancare a Suiceri, e che da loro ha bone nove como prosperano in li effecti loro e cum essi li ha suo legato e farà tutto per sustenerli.

Poi chel ha appresso li electori del imperio D. episcopo de Castres et Mons. de Gramont, quali *ubi oportet* fano il debito et *proemissa habuit* ore dil Re di Franza.

Subjunge poi che là è uno legato dil duca di Savoia, el cui nome ancora non sa, et eo habito lo mandarà, e che omnino à facto sicurcza tra Re di Franza et el duca di Savoia, et hano il duca de Savoia e fratello per guerra ducento lance, et ha trenta millia franchi de pensione e sarano *aperte* contra V. Ex. et ogni altro che dicto Re di Franza vorrà.

Più dice che gionto il Re di Franza a Lione, dicto D. Alexandro se ne vene cum 500 milia franchi per la satisfactione de la core predicte.

Li capi de la impresa li ha dicto el Re di Franza sarano Mgr da Ubigni, che gia se partito et expectara el Re di Franza a Lione, et Mons^{r} de Ligni, quale è in Picardia cum Robineto che etiam venera. Dice poi como lui che ha dubito depso Mons^{re} de Ligni del suo venire; li altri sono certi. Tuttavolta venga che si voglia, che M. Jo. Jacomo Triulzio restara dove è, ne cosa se ordinarà ne se exeguirà senza lui.

Ultimo avisa chio stia retenuto de non più andare da V. E.; e che *l'amico* vadi saldo; e qua si

persuade a divertire dal bon camino, sed frustra, perche sempre sta como il suo monte. Laudo bene per accrescerli l'animo che V. Sig[a] parendoli scrivermi qualche cosa, si ricorda darmi qualche particolare in suo favore che sii corrispondente al disfavore, perche ne è molto sitibundo.

In l'ultimo, di l'amico sta in Ast avisasi como manda le predicte, poi confirma la cosa facta cum S. Costantino per frate Archangelo, di la qual ne dedi aviso.

Avisa che un messo de M. Jo. Jacomo Trivulzio è venuto da Genua cum mille ducati per principio di pagamento di dieci mila promessi per epsi de Genua e che M. Jo. Jacomo Trivulzio spaza lettera dove bisogna chepsi di Genua non siano più molestati.

Non altro salvo che domane li amici vano a Solazo, poi a Saluze e ritornarano fra sei giorni.

Io ricordo el mandarmi omnino el Ricio mio e quanto più presto melio; cossi de scrivere a D. Lazaro per una capa di panno basso al messo, perche in vero attento il caso la merita.

Alla bona gratia, etc.

Dat. de 29 junii hora XVIIII.

Da mo inante faro le soprascripte de le mie : « Sia dato a Mons. lo abate de Santo Benedicto. »

III. Lettre du 17 juillet 1499. (Milan, *Carteggio generale;* original chiffré avec le déchiffrement; suscription : *al Reverendissimo Monsignor*

lo abate de Sancto Benedicto suo observandissimo. Ad Milano. Cito[1].)

Reverendissimo Monsignor mio observandissimo, Nhel (*sic*) convenirsi che fecimo preheri *el Rizo* et me, ultra le conclusione tolsimo, gli dede un puocho di memoriale, non facendo altra risposta ad quanto Vostra Signoria m' havea scripto perfin chio n' havesse referto ad li amici, quali si di cio me scrive Vostra Signoria per il parentato si del haverli per quali veramente gli sono e ben lo dimonstrano, restano assai contenti e desiderosi che ogni vostro pensiero sortischa effecto et omnino hano bona opinione di felice successo ch' Iddio el vogli! pregano ben Vostra Signoria ancho se degni perseverare verso di loro come fermanente tenghano che facii.

Li avvisi veramente ancho sono stati accommodatissimi et a tempo per conforto loro, come epsa Signoria vostra ne potra chiaramente inferire per la continentia di le infrascripte particularitate.

Io procedero nel'offitio mio : resta che Vostra Signoria dia partito che l'expeditione mie non tardano per camino, et nhe scrivo l'allegata *al Rizo*. Dal conto mio non si perdera tempo, chi è quello chi pur importa.

Hogi e venuto lettere di *M. Zanino de Aladio date a Lione* ad li XII di questo, e seguiro l'intrincato ordine de li avisi soi : Vostra Signoria poi

1. Les passages chiffrés par Cattaneo sont imprimés en italique.

li accommodera come gli piacera; e primo parlando del duca di Milano quanto stii in pericolo, se resolve perho che, sel potra sustenere el primo impeto che contra lui faranno Franzosi per solo doy mesi havenire, sono per compezar potria succederli tal cosa che anchor saria lasato in pace.

Come ali XI di questo *el Re di Franza* hebe lettere *dal oratore suo da Venetia* chel è stato optime ricolto, ma non audito anchora, è gli fuo prefixo el giovedi : tunc secuturo per questo effeto.

E chel Turcho havea facto qualche novitate *contra Venetiani* e chel ha grandissima armata verso Venetiani, e per tanto conclude chel conviene chel *Re de Francia*, lasando ogni altra impresa, charichi contra Vostra Excellentia, e, senza perditione di tempo alcuno, che gli pare che *Venetiani* pensararono di trovare qualche colorata excusatione per salvarsi dal fare expeditione verso Vostra Excellentia.

Sugionge poi M. Zanino che ali dicti XI el Re di Franza spazò sei poste ad più parte de la soa casa per accellerare gentedarmi chi anchor è là ad venirsene, e talmente li solicita chè cosa non veduta, e questo fa per trovare mio maestro li a la sproveduta.

Se ne vede molto bene leffeto che per la rivera del viagio loro si segueno di man in mano, e quasi se ne vede la maior parte, e dove cena quatro disnano poi la matina altri tanti.

Addit chel *Re* ali dicti XI dise in publico *al veneto legato* che quando la expeditione soa sara

in *Hastesana* al muoversi ad Vostra Excellentia se gli trovarano *trenta mille combatenti*.

Dice *M. Zanino* che lhe credibile per che li andarano, ultra le particulare summe ordinate ad cio fare ancho extraordinarie, tanti *venturieri* chi potriano ascendere al dicto numero.

Se risolve poi che li ordinati tuti solum sono *seidici milia fanti*, benche forse potrano esser più per l'animo ha *el Re* ad questo effecto, che è contra la commune volunta di ogniuno, e dove vano contra animo e mal voluntieri.

Che ali XII del datum di le soe venero le poste da *Ven.* cum lettere directive *al Re* e loro *legati* e subito andò epso *oratore* al *Re*, e retirati soli dopoy una grossa hora uscirono molto lieti.

Le nove chebeno sono che *D*^{nus} *de Beaumont* e collega erano da *Venetiani* stati auditi ad loro proposito.

Chel *Turco* è *contra Venetiani* fortis et loro forti contra lui et ogni di più forti si gli fano, e che ad questo effecto spendano largamente.

Che fano in grande numero di *fanti* chi reusischano contra *V. E.* et che hano parata tuta la *gentedarme* qual habano promesso *al Re* per contra *V. Ex.*

Che di novo cio hano confirmato e promettano di observare, non obstante *la guerra del Turco* per causa di laquale non lasarano di fare e seguire l'impresa.

Chel *Re* soliciti soa *gentedarme* perche loro

sono parati e deliberati di observare cio che gli hano promesso.

Che le dicte cose omnino stiano sub silentio perche fenzano di non scaldarse *contra voi* sotto colore *del Turco* per meglio accogliere a la sproveduta, per questo *el Re* ha per *vincta* la *cosa* ed a *Veneziani* da *Cremona et contato.*

Che alli dicti XII di questo venero le poste di *Haste* e conteneano in summa che *M. Jo. Jacomo* accelera la expeditione come non gli sii più da perder tempo, e che, nhel partir vora fare da *Haste*, in una mattina *pigliara Annono e la Rocha* per secureza *de Ast.*

Et che al predicto *J. Jacomo* sono venuti *dodeci Sviceri* capi chi gli conducerano *mille fanti* de soi, et per tanto insta *el Re* gli mandi el dinaro per la *conducta loro.*

El medesimo accelerar scrive che fa *el signor Const*[*antin*]*o* scrivendo che *V. E.* è in ordine per voler far fronte in questo principio : aliter sara *V. E.* perduta in tutto.

Chel dicto S. Const[antin]o etiam scrive chel promette sara el primo ad mettersi in persona cum *quello stato* in aperto opposito di *V. E.*, e che niuno è chi più possa zovare ad esso *Re* come lui, e pertanto gli a dicto Re accresciuto li *cento balestrieri a cavallo* cum la *locumtenentia* ad *Zanino d'Annono :* volesse Idio che V. S. doy mesi fa me havesse creduto di la mia executione contra esso sig. *Constantino*, ben chio creda che

tuto sii per volere de Dio, dal quale recognosco ogni mia actione.

Sugionge chel Re ha mandato *Mariafino* al *duca di Savoia* et starà residente la, e soliciti che dicto *duca* spenzi soa gente e si facii l'opportune provisione per lo guiera.

Al *signor Const*[*antin*]*o* anchor per medesmo effecto, manda dicto *Re* uno suo sescalcho dicto *Dominus de Monbrais*.

Scrive poi M. *Zanino* che se l'acordio *de le lighe* si facesse per *V. Ex.*, si adimpiria tuta la festa, purche *el Re* ha il contrario come la si dimonstra.

E chel dicto *Re* dice chel havera a questo presente effecto cinque *millia Sviceri* e chel dicto accordio non si fara cosi presto. Et se pur si fara, sera esso accordio facto per soa mano, et ad questo effecto glia mandato *Domino de Sauset di Fogleruno*.

Demum tene *V. E.* spazato dicto *Zanino* se citissime non è di bona quantità subvenuta da el *Re de Romani*, e che tuto sta nhel principio e in doi mesi.

E che venetiani ogni effecto loro in questo proposito fano per speranza de havere col tempo tuto *el vostro stato*, come che tenghano *la vita del Re* dovere esser breve per uno juditio facto sopracio per quello chi alias judicoe el quondam precessore desso presente *Re;* perche cosi succedendo tuta *Franza* saria divisa e subdivisa per modo che tanto da far gli saria che di qua facillime riportariano *Veneti* lor voglia.

Replica anco che pur voria che l'amico andasse *a Lione dal Re*, ma che sel tene che *V. E.* possa sustenere li primi impeti non vada, ma stia e bon amico, etc.

Ultimo insta che amici li diano licentia di venirsene, et epsi amici a la predicta parte non gli dano risposta per molti rispecti, e che scrivendo a loro in futurum scriva per modo de avisi e non ultra in altro li dicono.

Al venir suo non consentano, imo instano per optimi mezi chi indirecte sono, pur per poter satisfare a *V. E.* chel stia fermo e gionto sara qua el premisso, più di far sescalcho chi è mandato per darli risposta di quanto epso *Zanino* la ha per parte dessi amici exposto, epsi amici gli respondarano in bona resolutione.

Agionge che sustenendo pur *V. E.* questi primi moti per essere el *marchese di Monferrato* et *il duca di Savoia* sotto l'ombra *del Re de Romani*, omnino non faranno se non cum dextreza e cercharano accordio cum *V. E.*, « propter jurisdictionem imperii. »

Lo amico di *Aste* chi ha mandato questa cavalchata inclusa in la soa, scrive in quella solo come el duca di Milano questi di fece prendere uno cavallaro del Re di Franza, e quando non poteno havere altro lo lassonno cum le lettere, ma non cum il resto.

Mons^r^ mio, li amici chi vere vanno in lucem hanno da bon loco chel *Spinula* chi tene *Seravalle*, ad cui M. *Jo. Adorno* ha facto amazare una

soa sorella, ha facto la molte preparatione per questi tempi e pur cum deliberatione di supplantar *V. E.*, e per tanto ricordano se gli poni mente e faciasi provisione.

Quelli ancho da le *Carchare* asai pratichano la confuxione di *V. E.*

Dominus *d'Aubigni* ha contramandato chel non pho andare da li Amici e questa nocte passata tutta *gentedarmi* cosi chiamata in fretta se nhe andata in *Aste* et è pieno hormay.

L'homo qual li amici mandano dal *marchese di Ferrara* hogi è gionto, e dice ha da bon loco che questa cosi subita racolta di gentedarmi ha ad parturire la presa duna grossa cosa di *V. E.* e per questo li amici ricordano prevenire in le cose vostre e non lasarve prevenire, perche troppo scorno saria.

In *Aste* si tene che gia li siano circa quatro mila *cavalli*, e fra doy giorni li amici là mandano soa *gentedarmi* sic interpellati : sopratuto non si perdi tempo.

Epsi amici pare che restano cum qualche scorno perche se ben vi ricorda havendove mi scripto che mandariano dicto suo homo dal predicto *marchese de Ferrara*, ma che gli parea che lui non exhibise la figlia, ma dal conto del marchese predicto sincomentiase, e cosi instai *V. E.* gli piacesse di operare chi me rescripse haverlà facto scrivere secondo il desiderio dessi amici; e cum tal conclusione se ne andò, ha rifferto come lhe stato asay carezato per octo giorni, ma che de dicto

parentato nulla gli è stato dicto. Io ad cio ho dicto che non si curano, ma lassiano tuto guidare ad la prudentia vostra tutavolta se n' haveti opinione o altro pensiero ne faciti, laudo omnino me ne scriviati liberamente cosi come liberamente loro fano per voy. Ad la bona gratia di *V. S.* me ricomando humillime.

Datum die 17 Julii 1499.

Eiusdem Reverendissime Dominationis Vestre fidus servitor Simon.

IV. Lettre du 19 juillet 1499. (Milan, *Carteggio generale;* copie (*extractus zifre*); même suscription.)

Reverendissimo Mons^r^ mio observandissimo, l'omnipotente Idio prosperi le actione vostre. Questa sera venero lettere di M. Zanino Alladio *sub datta* a Lione ali XVI di questo da le quale se ne cava che l'instanti effeti contra V. Ex. ognhora più è calda ni rimedio vè alcuno se non far fronte.

Che al Re di Franza M. Jo. Ja., sig. Constantino ed altri inimici hanno persuaso, come etiam ogni di fano, cum tanta facilita et in cosi poco tempo di uno o doy mesi al più poterve debellare chepso Re de Franza tuto fa senza perditione di tempo alcuno per satisfare a tuto cio gli richie dano ad limpresa.

E che sustenendo el primo impeto V. Ex., cum durare solo doi mesi senza grossa offensione, la dicta impresa si abandonarà, nhe di cio e fondamento lavaritia grande del Re di Franza, el mal-

contentarse di caduno di la expeditione d'andare a questo effeto, e che molti chi cosi persuasi ut supra faranno in questo principio prolongandosi la cosa, omnino mutarano proposito.

Cosi come dicto Re si extende per fare il possibile in doi mesi, cosi V. E. deve extendersi di far per doi mesi quello potria far in un anno, e virilmente faciasi el possibile opposito.

M. Jo. Jacomo di novo scrive al Re che nhel levarsi da Hast omnino obtenera nove e larcha.

Epso re è deliberato, facendo M. Jo. Ja. qualche cosa relevata di passare di qua, che saria a V. E. grande danno; per tanto si facii tuto per obviar tale effeto, per che non seguendo cosi, nedum non venera, ma etiam abandonara necessario l'impresa.

Ogniuno che sii ordinato a questa impresa è in camino, e quel dì vide passar per dicto loco XVI carrete de petre de ferro e molte altre de polvere et altre pertinentie.

El priore da Lavernia è stato dal Re a nome del grande maestro de Rodi et epso Re glia dato dece nave e quatro galee et etiam dinari, li quali cum la predicta tanta quantita gli persuade non chel habii per vero chel ultimo effeto miri a Genua dove forse gli è qualche intelligentia.

M. Jo. Ja. ha scripto al Re come el sig. Constantino non vol lozare gentedarmi alcuna, sel non vede il tuto di qua, e per tanto solicita che ita fiat, e si scriva al dicto sig. Constantino che omnino ne accepti e cosi she facto.

Epso S^re^ Constantino etiam ha scripto al p^to^ Re

come laudava che tutta la expeditione si adunasse a Rivoli e poi in un tratto calase, perche si pigliaria V. E. ala sproveduta e cio ha scripto dicto signor Constantino per descaricharsi.

Al Re è stato scripto come V. E. lasara in Milano suo fratello D. Ascanio et epsa andara alle frontere; e questo li amici non lo laudano per cosa alcuna, excepto per fare una visitatione e poi retrahersi al capo, perche accadendo per disgratia chel retirarse procedesse per la perdita d'uno loco in loqual epsa fosse tunc per tal disfavore il resto si ne andaria senza riparo; oltra che magiore auctorità havera et reverentia stando al capo.

La perversa factione di M. Jo. Ja. contraria ad lo amico, cum il volere per se tuto il fumo ed il contrapeso di sig. Constantino, fratello jurato depso M. Jo. Ja., hanno operato chel Re in questa impresa non ha dato charico ni altra auctorita ad lamico et si ne trova contentissimo si per satisfactione dil bon voler suo, si che la presentia soa haveria pure offexo per parte gibellina et dicto M. Jo. Ja. è stato retenuto da comunicharli la grandissima impresa ha facto.

Epso amico, quantunche richesto il di avanti la partita de M. Jo. Ja. da Hast ad mandare li soy anchor non sono partiti, et domani se ne vano per non poterli più tenere cum suo honore.

Gli fuo mandato per alcuni dopoy la partita depso M. Jo. Jac. come andavano ad Valenza perche li haveano intelligentia, et se ne doleano epsi amici da cuore, e restano molto contenti che l'of-

fesa sii stata minore et ricordano poner mente al dicto loco per la grande importantia soa.

Hano opinione che per essersi facta questa andatacome è che M. Jo. Ja. havesse qualche intelligentia di alcuno a chi non sii bastato l'animo, e ricordano a V. E. havere l'ochio a la dicta soa factione.

Confortano ancho presertim l'amica a laquale preheri vidi le lacrime a gli ochi che V. E. faci fronte et sustengha viriliter per che omnino cosi facendo reportara l'intento suo.

Se V. E. potesse avanti sia unita l'altra parte chè fra monti, difar quella chè la in casa soa saria bona giornata, e tanto più chel he senza grande quantita de artigliaria et pochi fanti.

L'amico di Hast mandando le pretacte de M. Zanino Aladio scrive la presa facta, et pare che pocho sene realegri.

Che M. Jo. Ja. menò seco il tuto, et sono circa 800 lanze et 500 fanti, ali quali epso M. Jo. Ja. dede un testono per caduno.

Che hogi gli n'ha mandato cento et prega l'amico non tardi più a mandare, et che gia ha scripto per honor suo ad lo barba chel dichi al Re come epsi di l'amico sono restati in Hast per guardia, et cosi credo che la staranno benche sara breve, perche il resto de la expeditione non è lontano. A la bona gratia di quella humillime me ricomando.

Datum die XVIIII Julii 1499.

E. R. D. V. fidelis servitor Simon.

POTERIES VERNISSÉES

DU CAUCASE ET DE LA CRIMÉE.

Par M. Wladimir de Bock,

Conservateur en chef du Musée du Moyen âge et de la Renaissance à l'Ermitage impérial de Saint-Pétersbourg.

Lu dans la séance du 24 avril 1895.

La question de la céramique orientale du moyen âge est loin d'être élucidée et sollicite de longues études et de patientes recherches. La Perse, l'Asie centrale, l'Asie Mineure, l'Égypte nous ont fourni quelques matériaux, mais pas suffisamment encore pour pouvoir tracer une esquisse complète du développement de cette branche des arts industriels[1]. Byzance non plus ne nous donne aucun renseignement sur ce sujet, si ce n'est quelques fragments trouvés à Salonique et à Athènes. Aussi chaque nouvelle trouvaille de quelque type inconnu excite-t-elle un certain intérêt en donnant l'espoir

1. Dans le beau travail de M. H. Wallis (*Persian ceramic Art. The Godmann-Collection.* London, 1891) on trouve réunis beaucoup de renseignements utiles sur la céramique persane et orientale.

de combler un vide et d'attacher un anneau de plus à cette chaîne encore si incomplète. C'est pour cela que je me permets de présenter quelques considérations générales sur une nouvelle série de poteries que fournissent les fouilles de la Crimée et du Caucase et qui n'ont pas encore été étudiées ni analysées. Les fouilles des dernières années ont fourni à l'Ermitage impérial et au Musée historique de Moscou un certain nombre d'exemplaires qui permettent de présenter un essai de classification et de détermination de leur lieu d'origine. Ces fragments de céramique appartiennent à des plats et à des coupes de diamètre et de profondeur différents ; ils ont été recueillis sur le littoral nord et est de la mer Noire. Ils peuvent être classés en plusieurs types, et nous verrons plus loin que l'on rencontre certaines catégories de poteries analogues dans des contrées assez éloignées du littoral de la mer Noire. Les exemplaires dont j'ai l'honneur de présenter les dessins ont été trouvés dans les fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne Chersonnèse byzantine ; on en a trouvé de semblables sur plusieurs autres points de la Crimée (à Théodosie, Soudak). Une quantité considérable de fragments analogues a été trouvée au Caucase, à Suchum-Kalé[1], par

1. Le baron de Tiesenhausen en a aussi trouvé dans des fouilles faites dans le Caucase du Nord (province de Kouban, village Abinskaïa) ; ces trouvailles sont conservées au Musée historique de Moscou.

M. Sisoff, savant secrétaire du Musée historique de Moscou, qui les a décrits dans le volume II des « Matériaux pour l'archéologie du Caucase, » publiés sous la direction de la comtesse Ouvaroff. Les fragments de la Crimée et du Caucase se distinguent tant par le côté technique que par le style du décor. D'après ces indices, on peut les répartir en deux grandes classes : l'une, que M. Sisoff appelle caucasienne, tandis que d'autres savants croient à une provenance byzantine ; la seconde classe présente des analogies avec les poteries persanes ou musulmanes (polychromes, émaillées, à reflets métalliques) trouvées en Perse, en Égypte[1], dans l'Asie centrale, à Saraï, etc. Nous ne nous occuperons que de la première.

Les produits de cette classe peuvent avoir été fabriqués sur place en Crimée ou dans la Transcaucasie et dans la Perse. On ne pourrait encore préciser le ou les centres de cette fabrication. M. Sisoff croit que Suchum-Kalé a été un de ces centres. — Mais le fait de trouver des fragments, bien que nombreux, dans un endroit n'implique pas toujours la fabrication locale ; il se pourrait aussi que cette industrie, centralisée en Crimée, ait exporté ses produits dans un des ports du Caucase. Il faudrait avant tout rechercher si la Crimée présentait à cette époque les éléments de civilisation et de culture nécessaires pour permettre

1. Voir Wallis, *op. cit.*

l'existence d'une industrie céramique. Il semble que la réponse ne peut être qu'affirmative. Les monuments, appartenant à toutes les époques, exhumés du sol de la Crimée sont les preuves irrécusables d'un état avancé de culture artistique et démontrent que cette contrée avait l'outillage nécessaire pour des industries variées. D'un autre côté, la Transcaucasie avait atteint un haut degré de civilisation, grâce à l'influence de Byzance et au voisinage de la Perse ; les nombreux monuments du grand art et les produits des arts mineurs que nous trouvons en Géorgie et en Arménie en sont la preuve. Le cabotage pouvait facilement fournir les marchés de la Crimée de produits caucasiens et persans. Par conséquent, ces deux hypothèses peuvent être acceptées, et c'est seulement une étude typologique et stylistique qui pourra éclaircir la question.

Reste encore à considérer l'opinion qui voudrait voir le lieu d'origine de ces poteries à Byzance. C'est une hypothèse que l'on ne peut admettre que sous certaines réserves, bien qu'elle semble de prime abord très acceptable. Chersonnèse était une possession de Byzance, qui depuis 834 y avait son gouverneur. L'importation byzantine, constatée depuis le VII^e^-VIII^e^ siècle, avait pris un grand essor au X^e^ siècle. Byzance était un grand centre industriel et artistique ; ses produits se rencontraient, non seulement en Russie, qui depuis le X^e^ siècle était devenue sa tributaire au

point de vue de l'art et de l'influence spirituelle, mais sur tous les marchés du monde civilisé du moyen âge. L'art byzantin était devenu prédominant et servait de base à l'évolution artistique de l'Europe. Nous retrouvons ses traces sur toutes les œuvres du moyen âge, tant de l'Europe que de l'Orient, qui a été et reste si conservateur dans les manifestations de sa culture. Et, si même les poteries du Caucase et de la Crimée portent sur elles un cachet oriental, cela n'infirme guère l'hypothèse de leur provenance byzantine, car l'art byzantin s'est formé en fusionnant dans un même moule les courants les plus variés et les plus hétérogènes, parmi lesquels l'Orient a joué un rôle presque prédominant. Mais ne serait-ce pas abuser un peu de cette appellation byzantine, qu'on applique indifféremment à tout monument chrétien du moyen âge sans prendre en considération le lieu et l'époque de sa fabrication? Est-ce qu'une analyse détaillée des produits de cet art, appelé byzantin, ne prouverait pas la possibilité de l'existence dans l'empire d'Orient de centres indépendants de Byzance comme influence et développement et où l'on pourrait constater un style indigène que l'on ne retrouverait que comme écho sur les produits réellement byzantins? Sans vouloir nier l'influence et la pression que pouvait exercer ce grand centre politique sur les provinces de l'Empire et les contrées avoisinantes, il faut, ce me semble, prendre en considération l'histoire et le développement

individuel de chacune de ces provinces ou contrées et voir si les éléments constitutifs de l'art local n'existaient pas bien avant la domination et l'influence byzantines. Si les exigences de l'Église chrétienne devaient niveler dans les provinces certains traits de caractère originaux et locaux, l'esprit et le tempérament de chaque province ou contrée devaient cependant se manifester en des formes arrêtées résultant de la culture antérieure locale. L'étude détaillée des provinces et de l'art provincial nous montrera la part qu'il faut laisser à Byzance d'un côté et le rôle de l'art local d'un autre.

Une illustration instructive de cette manière de voir nous est offerte par le développement de l'art chrétien en Égypte. A la fin du III^e^ siècle, l'Égypte devint presque entièrement chrétienne et à l'aube de l'Empire d'Orient elle fondait des couvents, grâce au zèle et à la foi des saints Pachôme, Macaire et Schnoudi. Une vie religieuse intense fut le trait caractéristique du IV^e^ siècle et de la première moitié du V^e^. La vallée du Nil se couvrait d'églises et de couvents, les temples païens étaient adaptés au culte chrétien. Au concile de Chalcédoine, en 451, eut lieu une scission complète entre le monophysitisme égyptien et l'orthodoxie byzantine. La haine séculaire des Égyptiens contre les Grecs, si longtemps contenue par le pouvoir des conquérants, éclata sur le terrain religieux. Tout ce qui était melchite,

orthodoxe, était honni, chassé et, en dehors d'Alexandrie, que les Égyptiens considéraient comme une ville étrangère, le rite grec n'avait aucune autorité. Les Égyptiens s'isolèrent complètement, ne prirent aucune part à cette vie religieuse et intellectuelle centralisée à Byzance et à Alexandrie, où s'épuisaient souvent en vaines luttes ceux qui affermirent la religion chrétienne. Oubliant peu à peu les traditions de l'art classique, les Égyptiens créèrent leur propre art, un art barbare, presque iconoclaste, approprié à leur dogme monophysite. Ils n'eurent pas besoin de recourir pour cela aux artistes grecs ou étrangers, car un pays dont l'art national avait atteint un si haut degré de développement et de perfection dès les premières dynasties avait en soi-même les ressources nécessaires pour l'évolution de cet art. Mais le pays était opprimé par la domination byzantine, ruiné par les impôts et par les exactions des gouverneurs. Cette pauvreté ne pouvait pas faire jaillir du génie populaire de belles œuvres, et, pendant que l'art progressait à Byzance, les manifestations artistiques de l'Égypte nous dévoilent un état de dégénérescence pénible à constater. La base sur laquelle évoluait l'art des premiers siècles de l'ère chrétienne, l'art classique était oublié et l'art national renaissait avec peine et effort; cette évolution, causée par les exigences de la religion et pour ses besoins, ne créa pas de chefs-d'œuvre pendant les deux

siècles qui s'écoulèrent entre le concile de Chalcédoine et la conquête arabe. Par contre, l'art byzantin était en voie de formation, agglomérant dans un creuset des courants divers, s'appropriant tant les éléments de l'art classique que ceux de l'art des Barbares et de l'Orient, mais se perfectionnant sans cesse grâce à la puissance et la richesse de ce centre politique, de cette métropole d'un vaste Empire. Si l'influence de Byzance sur l'art copte eût existé, même à ce moment de formation, nous aurions pu constater une marche progressive de l'art copte proportionnée au développement de l'art byzantin. L'absence de progrès, l'évolution si lente de l'art copte prouvent que l'influence de Byzance était nulle en Égypte et que, par conséquent, l'art copte a dû se développer indépendamment, sur sa propre culture vieille de plusieurs dizaines de siècles. La nation égyptienne, en effet, possédait en elle les éléments nécessaires de force créatrice; elle avait ses traditions, son tempérament, qui pouvaient se faire jour.

D'autres provinces de l'Empire se trouvaient dans des conditions plus ou moins analogues à celles de l'Égypte, et les emprunts volontaires ou forcés qu'elles faisaient à Byzance provenaient surtout des exigences de la religion chrétienne, qui faisait chaque jour de nouvelles conquêtes. C'est par une étude historique et économique de chacune de ces provinces que l'on pourra parve-

nir à déterminer l'existence et le rôle d'un art indigène et différencier la fabrication locale des produits importés de Byzance.

La Tauride et tout le littoral nord de la mer Noire ont subi l'influence des pays qui les avaient colonisés dès le VII^e^ siècle avant Jésus-Christ et avec lesquels ils étaient en relations constantes de commerce. La Grèce, les colonies ioniennes de l'Asie Mineure y ont librement développé leur culture; les monuments conservés à l'Ermitage impérial sont là pour le prouver; mais ils nous montrent aussi l'existence parallèle dans ces contrées d'un art barbare, dont le rôle devient de plus en plus prédominant à mesure que nous approchons de l'époque des invasions, pendant laquelle l'art classique a péri sans retour. A ce moment, la culture barbare et orientale règne en maître; un art nouveau composite se forme dans ce milieu hétérogène, art que M. Chantre appelle scytho-byzantin et que toute une école nomme gothique[1]. Cet art, parti de là avec les Goths, qui l'avaient *adopté*, est venu se répandre sur le Danube, en Hongrie, évoluant et se développant au fur et à mesure que les Barbares avançaient vers l'Occident. Dans ce moment, Byzance, à peine chrétienne, était seulement en voie de formation;

1. Il me semble que l'appellation *Scytho-gothique* conviendrait mieux si on considère les Scythes comme une *idée ethnique* plutôt que comme *unité ethnique*.

elle se constituait et créait son art. Ce n'est que plus tard, par la propagation de la religion chrétienne, qu'elle faisait sa trouée dans ce monde barbare, ayant pour base quelques colonies, entre autres Chersonnèse. Parmi les éléments ethniques de ces vastes plaines, les Slaves s'agglomeraient en une unité plus compacte, et quand, au Xe siècle, ils adoptèrent la religion grecque, la Russie ouvrait ses portes toutes grandes à la culture byzantine, à l'art byzantin tout à fait formé, épanoui et puissant. Aussi, parmi les monuments que nous livrent les fouilles de la Tauride et de Chersonnèse, se trouvent beaucoup de produits purement byzantins noyés dans une masse de produits indigènes. Un commencement d'importation byzantine est constaté au VIIe siècle (marbres sculptés des basiliques de Chersonnèse), et il n'est guère douteux que cette importation ne devînt de plus en plus considérable à mesure que l'art et l'influence de Byzance s'affermissaient. Aussi la supposition de la provenance byzantine de ces poteries est très acceptable en principe, étant donné qu'elles sont d'une époque postérieure au Xe siècle. Mais l'étude des monuments du moyen âge exhumés du sol de la Tauride n'est pas assez avancée pour pouvoir statuer d'une manière définitive sur l'état de la culture locale. L'étude typologique reste à faire. A côté des produits importés, il y avait en Crimée un art local provincial, en partie original, en partie imitatif ou éclectique et que nous trouvons

dans certaines provinces de l'Empire romain (par exemple les émaux et les bronzes de la période romaine du I-IV^e siècle). Si ces poteries étaient des produits imités, de fabrication locale ou importés de Byzance, nous devrions, dans l'hypothèse de leur provenance byzantine, trouver leurs prototypes sur l'emplacement de Byzance ou dans ses environs. Or, il n'y a pas, jusqu'à présent du moins, de trouvailles semblables[1] et, jusqu'à ce qu'on en ait fait, il serait téméraire de donner à ces poteries une origine byzantine et considérer Byzance comme leur centre de diffusion. Si, d'un autre côté, les poteries du Caucase ont un type déterminé, local, et si nous retrouvons leurs analogues en Crimée, on pourra plutôt conclure à leur importation en Crimée, étant donnée la similitude de la technique et du décor. Mais, en outre, nous pouvons déjà, dès à présent, constater la production locale de quelques variétés de poteries en Crimée. Ainsi, les poteries au décor en relief et certains fragments provenant de Théodosie (l'ancienne Kaffa) peuvent être considérés comme des produits tauriques.

Indépendamment d'une étude typologique, il faut en faire une topologique et arriver à connaître l'aire de propagation de ces poteries. Cette étude pourra nous aider aussi à déterminer

1. Les quelques fragments trouvés à Salonique et à Athènes ne peuvent servir de preuve convaincante.

l'époque et le lieu de leur fabrication. On trouve des poteries analogues :

1° Sur l'emplacement de l'ancien Saraï, capitale de la Horde-d'Or (Tsarew, sur l'Achtouba, au nord d'Astrakan). Elle fut fondée, vers 1250, par Batyi, le petit-fils de Tchingis-Khan, et détruite en 1495 par Tamerlan. Les autres villes de la Horde-d'Or nous offrent aussi des poteries analogues, par exemple Ouvek, près de Saratow[1], et Sélitrény.

2° En Asie centrale, à Samarkand.

3° En Asie Mineure, à Éphèse, Beyrouth, Myrina.

4° En Égypte, au Caire (Fostât).

5° En Turquie, à Salonique, à Chypre.

6° En Grèce, à Athènes[2].

Il doit y avoir certainement encore des trouvailles semblables provenant de localités différentes, et il faut espérer que l'attention des érudits se portera sur l'étude comparative de toutes ces séries éparses dans les Musées et les collections privées. Des séries de ce genre de poteries se trouvent au British et au Kensington Museum, dans les Musées de Sèvres, du Louvre, d'Athènes,

1. Les produits des fouilles faites à Saraï sont conservés à l'Ermitage impérial et dans le Musée ethnographique de l'Académie des sciences.

2. Il serait utile de comparer toutes ces poteries avec la série provenant des ruines de l'ancien Rhagès (Reï ou Rescht, mise à sac et presque détruite par Tchingis en 1220).

d'Odessa, de Rostoff, à l'Ermitage impérial, au Musée historique de Moscou et dans les collections privées de MM. Wallis, Godmann, comte d'Hulst, Corbet-bey, Dr Fouquet, Dr F.-R. Martin (Stockholm), Bertier-Delagarde (Odessa) et d'autres.

La classe caucasienne ou taurique présente deux catégories : l'une se distingue par la figuration d'hommes ou d'animaux, l'autre par un décor géométrique composé de sections de cercles, d'entrelacs et de fleurons.

Je me permets de présenter un essai de classification préalable des variétés de poteries trouvées jusqu'à présent en Crimée et au Caucase, basé sur les types du décor et sur la technique.

Cette classification n'a pas la prétention d'être définitive ni systématique et ne peut servir que pour faciliter actuellement l'examen des matériaux réunis dans les Musées.

Ier type. Figurations d'hommes et d'animaux en relief, aigles, aigles affrontés, oiseaux, lions, hommes combattant, cavaliers, etc. Vernis jaune brunâtre, jaune verdâtre. Terre poreuse blanchâtre. Écuelles et plats à talon ; l'envers est quelquefois aussi vernissé. Trouvé jusqu'à présent seulement en Crimée (n° 1-7).

IIe type. Figurations d'hommes et d'animaux. Le contour est gravé plus ou moins profond, plus ou moins large. Les traits toujours bruns ou brun-noirs, fond jaunâtre ou verdâtre de toutes les nuances. Écuelles ou plats à talon, à rebords

plus ou moins relevés, terre rouge fine et dense. L'envers est quelquefois aussi vernissé. La couche d'engobe s'écaille facilement. Caucase, Crimée (n° 8-14).

III^e type. A décors dichrome : entrelacs, parties de cercle, fleurons. Les contours gravés au trait, comme dans le type II. Les traits sont foncés, de la même couleur que le fond, jaunes et verts sur fond crème-jaunâtre. Écuelles à talon, terre rouge fine et dense. Ces poteries proviennent du Caucase et de la Crimée et offrent la plus grande ressemblance (n° 15-19).

IV^e type (ou plutôt variété du type III). A décors monochromes, les contours gravés au trait comme dans le type III, entrelacs, fleurons. Camaïeu vert, jaune-vert, brun-jaune, brun. Quelquefois le fond est champlevé, couleur foncée, et le décor réservé en blanc. Crimée, Caucase (Saraï, Asie Mineure, Égypte) (n° 20-25).

V^e type. Petites écuelles, figurations d'animaux au pinceau, sans contours au trait, vernis translucide, fond blanchâtre, verdâtre ; peinture bleu foncé, violet foncé ; l'envers quelquefois vernissé ; terre blanchâtre fine. Crimée et Caucase (n° 26-27).

VI^e type. Camaïeu jaune, blanc, jaune marbré de brun foncé, noir-verdâtre, noir-acier (n° 28-31).

Nous placerons préalablement dans ce type deux variétés :

a) Sur le fond de la coupe est gravé un écusson ou un monogramme.

b) Le décor est fait à l'engobe sur cru et recouvert de vernis.

DESCRIPTION DES PLANCHES.

Type I.

N° 1. Fond de coupe à petit talon, camaïeu brunâtre, terre poreuse, assez grossière, grisâtre.

Aigle en relief, d'un beau dessin; modelé très énergique et ferme; les ailes à moitié déployées;

N° 1.

les plumes, les yeux sont indiqués par les traits profonds, gravés sur cru avant la glaçure.

Le revers est vernissé.

N° 2. Fond de coupe à large talon ; camaïeu brunâtre ; terre analogue au précédent, jaunâtre.

Deux oiseaux affrontés, les ailes à moitié déployées, avec une longue queue qui va s'élargissant au bout ; un arbre de la vie les sépare ; les oiseaux se tiennent sur les racines.

Dessin grossier, très conventionnel, modelé flou.

Le talon n'est pas vernissé.

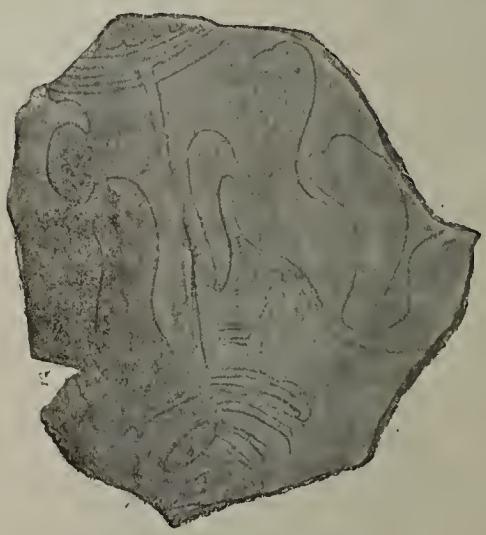

N° 2.

N° 3. Fond de coupe à talon moyen, camaïeu vert, terre jaunâtre.

Griffon très artistiquement et finement dessiné et modelé ; on n'en voit que la tête, une partie du cou et la queue, qui, renversée le long du dos, va rejoindre la nuque.

Le revers est vernissé.

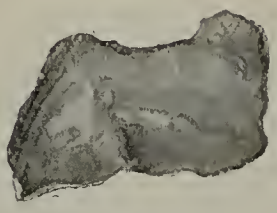

N° 3.

N° 4. Fond de coupe à petit talon, camaïeu jaunâtre clair, terre grisâtre.

Cavalier à cheval brandissant de la main gauche une massue; l'œil du cheval est énorme. Dessin très grossier, rudimentaire; modelé flou et peu en relief.

Le revers est vernissé.

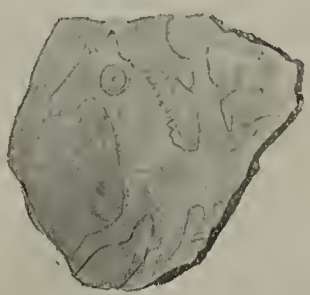

N° 4.

N° 5. Fond de coupe à large talon, camaïeu gris-brunâtre, terre grisâtre.

Quadrupède passant à gauche, la gueule ouverte et la queue en l'air. Dessin grossier, modelé sans détail, flou, peu en relief.

Revers non vernissé.

N° 5.

N° 6. Fond de coupe à large talon, camaïeu jaunâtre-verdâtre, terre grisâtre.

Griffon avec les ailes levées passant à droite. Dessin grossier, mais expressif; modelé très peu en relief.

N° 6.

Revers non vernissé.

N° 7. Fond de coupe à large talon, camaïeu gris-brunâtre, terre jaunâtre.

Au centre, dans un médaillon, une croix pattée en relief. Le reste du fond est orné de nervures en relief (rayons et chevrons combinés) formant des médaillons autour du médaillon central.

Le revers n'est pas vernissé.

N° 7.

Tous les exemplaires du type I semblent ne pas avoir reçu d'engobe, mais avoir été vernissés directement sur cru.

Les figurations ont été estampées au moyen d'un moule creux, quelques détails ont été gra-

vés à la pointe. Elles sont plus ou moins conventionnelles, mais quelques-unes d'un beau style et n'ont rien de commun avec la manière et la tendance du type II.

Les fragments de ce type n'ont été trouvés jusqu'à présent qu'à Chersonnèse. La pâte est plus ou moins fine, poreuse, blanche ou grisâtre. Au Musée historique de Moscou se trouvent : un fond de coupe avec un aigle d'un beau type et un fond de coupe avec la figuration de trois hommes combattant.

Type II.

N° 8. Fond de coupe à talon, camaïeu jaunâtre; terre rouge, fine et dense.

Guerrier à cheval; de la main gauche, il tient la bride et un grand bouclier sur lequel est indiqué le mandibule (?); de la droite, il brandit une lance; il est couvert d'une cuirasse imbriquée sous laquelle se trouve une cotte à manches courtes. Celle-ci recouvre une tunique dont les manches sont serrées au poignet et ornées d'orfrois; le bas de la tunique, qui sort de dessous la cuirasse, est rayé comme celle du n° 9.

La main gauche est petite, a six doigts et rappelle plutôt une feuille enroulée. Le front est bas, les yeux très allongés, les sourcils marqués, le nez long et recourbé. La tête, découverte, laisse voir une longue chevelure aplatie sur le front.

Sur le cou du cheval, une courte crinière ; on voit l'arçon de devant et une partie du harnachement.

C'est peut-être la représentation de saint Georges, patron de la Géorgie ; il était parent de sainte Nina. Celle-ci, arrivée de la Cappadoce, leur patrie commune, vers 318, convertit au christianisme le roi de Géorgie, Mirian Chosroïd.

Le revers est vernissé sur engobe et orné de cercles concentriques.

N° 8.

N° 9. Fond de coupe à talon, camaïeu jaune-verdâtre, terre rouge.

Représentation d'un guerrier debout. De la main droite, il soulève un glaive, qu'il a posé sur l'épaule droite. Le glaive est à long manche, à quillons droits à pommeau discoïde[1] ; de la gauche,

1. Rappelant le type des glaives du moyen âge occidental.

il tient un petit bouclier rond. Il est vêtu d'une longue tunique qui lui tombe dessous les genoux; les manches sont presque collantes; elle est rayée et les raies sont ornées de points. La ceinture est composée de plaques imbriquées. Le haut de la tête manque, ainsi que les yeux (on ne voit que la partie inférieure de l'œil gauche).

Le nez est très long, arrondi en poire, et rejoint presque la bouche, formée de deux petits traits. De l'oreille gauche descend une pendeloque étoilée. Le mouvement du corps rejette la tunique en arrière, à droite; ce qui fait supposer que le guerrier a la jambe gauche en avant. Le bras gauche est très mince, le droit est plus gros. Dessin grossier et primitif.

Le revers n'est pas vernissé.

N° 9.

N° 10. Écuelle à talon; diam. : 0m245, haut. : 0m75; camaïeu blanchâtre, terre rouge.

Personnage nimbé, assis, les jambes repliées. Il est vêtu d'une large et longue tunique rayée qui couvre en bouffant ses jambes ; il est ceint

N° 10.

d'une ceinture ornée de plaques rondes ; les manches de la tunique sont étroites et serrées au poignet. De la main droite, il tient un calice conique, avec un pied conique et avec un couvercle surmonté d'une boule ; le bras gauche est appuyé sur la hanche. De l'épaule gauche descend une large manche ouverte, très carac-

téristisque pour les Persans et comme on en voit encore maintenant au Caucase. Le nimbe est large et orné de cercles; le visage manque; on voit seulement des cheveux hérissés. Le dessin est très grossier, les traits sont largement gravés. Le rebord de l'écuelle est orné de cercles ou d'oves blancs avec un point au milieu, séparés chacun par deux traits parallèles. Cet ornement est fait à l'engobe sur cru et recouvert de vernis (voir nos 14 et 21).

Le revers est vernissé en vert.

N° 11. Grand plat à talon. Diam. : 0m34, haut. : 0m09; camaïeu crème, terre rouge.

Combat entre un griffon et un oiseau fantastique. Le griffon est debout ou plutôt s'élançant sur sa patte droite; la gauche est relevée. La patte de devant gauche est abaissée, tandis que la droite est relevée, prête à frapper l'oiseau. Son corps de félin, très aminci à la taille, est moucheté; une crinière hérissée court sur la nuque jusqu'au milieu du dos et descend sous le cou. Il a une tête d'oiseau de proie se terminant par un bec crochu. Le cou est entouré de cinq zones ornées de ronds. La queue est relevée, le bout est enroulé et orné d'un fleuron; un fleuron semblable se détache vers le milieu de la queue. Les pattes se terminent en feuille à moitié enroulée, comme sont figurées fréquemment les extrémités dans les miniatures géorgiennes. (Je possède un

tronçon de glaive sur lequel est gravé un saint les mains jointes. Les mains ressemblent aux extrémités de notre griffon ; étant jointes, elles forment une feuille ou un fleuron.) L'oiseau a un cou allongé le long duquel sont figurés des ronds accostés sur une tige. Le corps moucheté est soutenu par deux jambes d'échassier ; l'oiseau se jette sur le grif-

N° 11.

fon ; la queue est longue et se termine en aronde. L'aile droite, figurée par un grand fleuron pointu,

posé sur une tige se détachant du dos, est levée. On ne voit qu'une minime partie de l'aile gauche, l'engobe du fond s'étant écaillé en beaucoup d'endroits. Sur le bord, des cercles avec fleurons alternant avec des triangles ornés de ronds.

Le revers est vernissé.

N° 12. Grand plat à talon. Diam. : 0m34, haut. : 0m09. Camaïeu crème, terre rouge.

N° 12.

Lutte entre un griffon et un serpent.

Un grand serpent à peau imbriquée, placé au bas de l'assiette et formant trois enroulements avec son corps, dresse sa tête à la hauteur du bec d'un griffon, qui le piétine de ses trois pattes et le menace de sa patte de devant gauche. Ce griffon est presque identique à celui du n° 11, il est plus grand, remplissant tout le fond de l'assiette. Il est orné d'un corselet à la taille et son cou est entouré de trois zones, dont celle du milieu a le même ornement que le cou de l'oiseau n° 11, c'est-à-dire des ronds accostés sur une tige. Nous remarquons la même manière de figurer les extrémités.

Ces deux beaux plats, si semblables, révèlent le même atelier, peut-être le même artiste.

Le revers est vernissé.

N° 13. Fond de coupe à talon. Camaïeu jaune, terre rouge.

Oiseau fantastique, tourné à gauche; sur la tête une aigrette composée de trois longues plumes, le cou est entouré de trois zones, dont celle du milieu est rayée de lignes croisées; le même ornement sur le dos. On voit le commencement des ailes. Il se tient sur la patte gauche, dont on ne voit que le haut, tandis que la droite, ornée de deux griffes énormes, est levée pour frapper.

Le revers n'est pas vernissé.

Nous retrouvons des oiseaux analogues dans un

manuscrit arménien de l'an 1200 (Stassoff[1], pl. CXLIII, nos 3, 5, 7) et sur des poteries trouvées au Caire (Wallis, *Godmann Collection*, *Appendix*, pl. VII, nos 7 et 12 (Fostat), pl. XIV, nos 2 et 8 (Fostat), pl. XVII, no 4 (Fostat). Comparer aussi les types des oiseaux dans les miniatures coptes (Stassoff, pl. CXXXII, CXXXIII, CXXXV et CXXXVI).

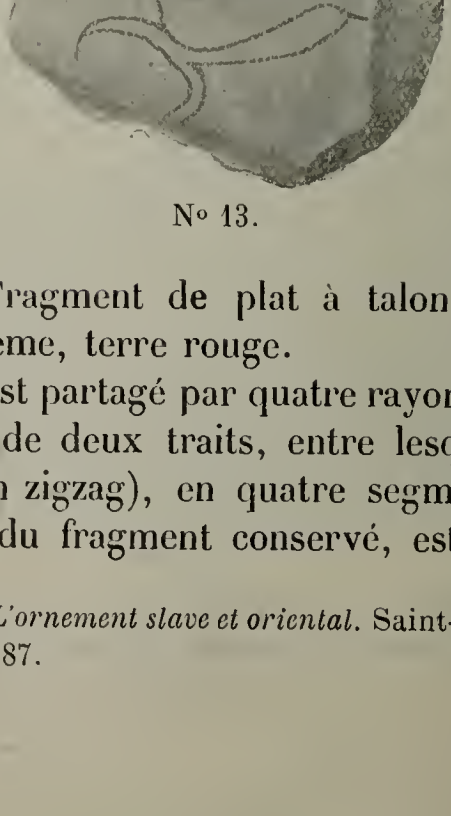

No 13.

N° 14. Fragment de plat à talon très bas. Camaïeu crème, terre rouge.

Le fond est partagé par quatre rayons (composés chacun de deux traits, entre lesquels court une ligne en zigzag), en quatre segments. Dans le segment du fragment conservé, est figuré un

1. Stassoff, *L'ornement slave et oriental*. Saint-Pétersbourg, 1 vol. atlas, 1887.

enroulement de cep de vigne, avec une grappe de raisin et des vrilles.

Revers vernissé sur engobe.

N° 14.

Dans la collection du Musée historique de Moscou, rapportée par M. Sisoff, se trouvent quelques exemplaires intéressants du type II.

Ainsi, sur la pl. II (*Matériaux pour l'archéologie du Caucase*, vol. II) est figuré un plat sur lequel est présenté un homme terrassé par un lion ; l'homme est armé d'une lance et d'un bouclier. Les pattes du lion sont formées aussi par des enroulements.

Nous remarquons la même manière de traiter les extrémités :

1° Sur les nos 1 et 3 de la pl. III (Sisoff, *op. cit.*).

2° Dans un manuscrit arménien de l'an 1200

(Stassoff, pl. CXLIII) : pieds fleuronnés, mains difformes, bras minces.

3° Dans un manuscrit arménien du XIII^e s. (Stassoff, pl. CXLIV, n° 3, tête de page), mains difformes.

Sur un fragment du Musée historique de Moscou, on voit le haut de la tête d'un homme coiffé d'un bonnet pointu (pl. III, n° 2, Sisoff, *op. cit.*). Cette coiffure se rencontre :

1° Dans un manuscrit arménien du XIII^e s. (Stassoff, pl. CXLIV, n° 8, tête de page).

2° Dans un manuscrit arménien de l'an 1295 ; tête de page (Congrès archéologique de Tiflis ; travaux préparatoires. Comte Ouvaroff, *Les manuscrits d'Etchmiatzin*, pl. XIII).

3° Dans un manuscrit arménien du XVI^e s. (Stassoff, pl. CXLVII, n^os 12, 18 et 19).

Parmi les exemplaires d'une nouvelle série de fragments reçus de Chersonnèse par la Commission archéologique impériale et transmise à l'Ermitage, se trouve un plat blanc verdâtre, sur lequel est représenté un sujet de chasse au faucon. Ce sujet se retrouve sur les miroirs en métal des XII^e-XIII^e s. (Ermitage, Inv., n° 7163). Les bords extérieurs du plat sont ornés d'un ornement à l'engobe sur cru et vernissé, imitant une inscription arabe.

Cette technique se retrouve sur toute une série de coupes ornées à l'engobe sur cru, vernissées par des vernis colorés.

Au Musée du Louvre, dans le département du moyen âge et de la Renaissance, sont conservées deux écuelles provenant de Beyrouth, offertes par la comtesse Arconati-Visconti; à l'intérieur de l'une est représenté un oiseau, jaune et vert, sur l'autre, des treillis et des entrelacs.

Type III.

N° 15. Coupe à talon, diam. : 0m185, haut. : 0m08, terre rouge. Fond blanchâtre, décor vert et brun.

N° 15.

Le fond est divisé par quatre larges rayons en quatre segments, dans chacun desquels se trouve

une rosace formée de sections de cercle avec un rond au milieu. Chaque segment est fermé par deux lignes aussi larges que les rayons.

Le revers n'est pas vernissé (cette coupe provient du Caucase).

N° 16. Coupe à talon, diam. : 0^{m}270, haut. : 0^{m}11 ; terre rouge. Sur fond blanc, décor vert et

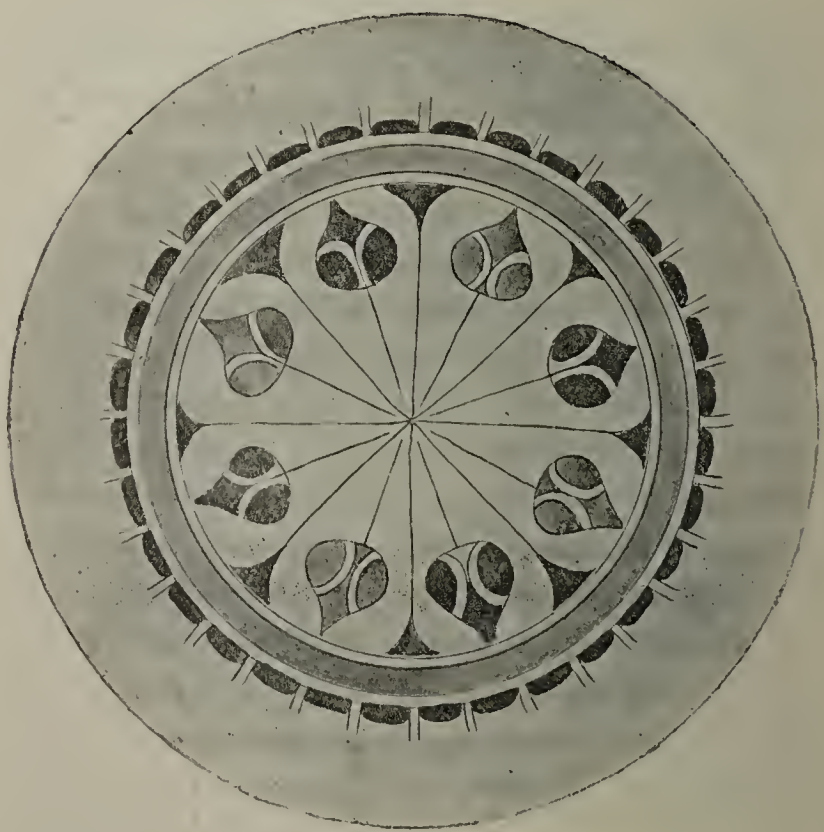

N° 16.

brun. Dans un cercle, huit segments formés par autant de rayons. Chaque segment est décoré par

une feuille ornementée, posée sur une tige-rayon. Le bord du cercle est formé par une bande, ornée à l'extérieur d'une série de demi-ronds séparés par des lignes parallèles.

Le revers est à moitié vernissé en vert.

N° 17. Coupe à talon, diam. : 0m242, haut. : 0m095; terre rouge.

N° 17.

Sur fond blanc crème, décor vert et brun. Quatre rayons, doublés de lignes parallèles, par-

tagent le fond en quatre segments. Dans chaque segment une feuille sans tige avec un rond au-dessus. Les coins supérieurs de chaque segment sont remplis par un fond vert et brun, échancré du côté de la feuille et lui servent d'encadrement. Sur la partie extérieure du double cercle, qui encadre le fond, une série de groupes de trois disques réunis.

Le revers est à moitié vernissé.

N° 18. Fragment de coupe à bord, terre rouge.

Sur un fond crème jaunâtre, entrelacs bruns, verts et crème-jaunâtre formés de bandes.

Le revers est vernissé.

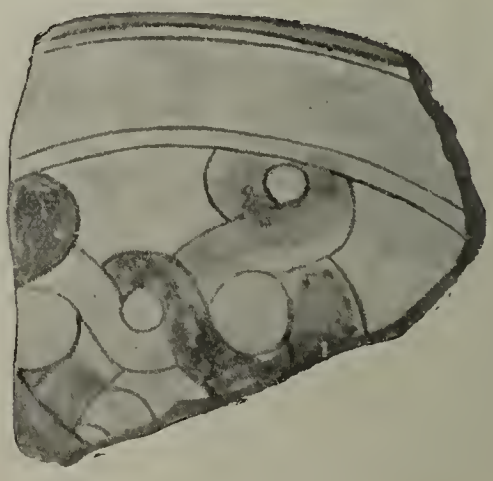

N° 18.

N° 19. Fragment de coupe, terre rouge.

Sur fond jaunâtre, rosaces en brun et vert, formées par des sections de cercle ou bien par des entrecroisements de cercles, dont les centres sont indiqués par des points.

Le revers est vernissé en vert.

N° 19.

Type IV.

N° 20. Fond de coupe à talon, camaïeu brun,

N° 20.

terre rouge.

Au centre, entrelacs formant une grande rosace composée de quatre cercles; dans chacun un fleuron à trois feuilles. Du point d'intersection de deux cercles émergent deux grands fleurons; du haut de chaque cercle, l'entrelacs se dirige radialement vers le bord du plat.

Le revers n'est pas vernissé.

N° 21. Fond d'écuelle à talon, camaïeu vert, terre rouge.

Au centre, entrelacs formant une rosace composée de cercles, dont le fond est enlevé. Autour de la rosace, des feuilles triangulaires ornées de larges bandes.

Le revers n'est pas vernissé.

N° 21.

N° 22. Fond de coupe à talon, camaïeu vert, terre rouge.

Ornementation embrouillée. Enchevêtrement de crosserons, formés par une ligne double.

Le revers est vernissé en vert.

N° 22.

N° 23. Fond de coupe à talon, camaïeu vert clair, terre rouge.

Entrelacs de larges bandes, entre lesquelles sont jetés des fleurons.

N° 23.

Cette coupe avait été brisée et raccommodée;

on voit sur le bord du fragment les restes des trous pour les tenons.

Dans la collection du Musée historique de Moscou se trouvent aussi plusieurs fragments de plats qui avaient été raccommodés.

Il y en a aussi dans une nouvelle série reçue par l'Ermitage de la Commission archéologique impériale.

Le revers n'est pas vernissé.

N° 24. Fond de coupe à talon, camaïeu vert clair, terre rouge.

D'un entrelacs central se détachent quatre

N° 24.

grands fleurons. Sur le fragment on voit trois trous pour les tenons.

Le revers n'est pas vernissé.

N° 25. Fragment du bord d'un plat, camaïeu verdâtre, terre rouge.

Frise formée de rinceaux. Le fond est enlevé, les rinceaux réservés.

N° 25.

Nous trouvons à Moscou quelques exemplaires presque identiques aux nôtres.

Ainsi, sur la pl. IV, le n° 5 (Sisoff, *op. cit.*), dont l'ornementation consiste en sections de cercle. Sur la pl. V, les n^{os} 6 et 7 sont ornés d'entrelacs et le n° 16 de rosaces avec fleurons. Sur le n° 7, nous rencontrons un entrelacs identique à celui de la pl. IV, n° 2 (d'Éphèse) (Wallis, *Godmann Collection*). Les entrelacs se rencontrent encore sur

la pl. VI, n° 10 (Éphèse), 11 et 14 (Fostat), (Wallis, *op. cit.*).

Sur une coupe verte d'une série nouvelle de Chersonnèse reçue à l'Ermitage, se trouve un beau décor champlevé. Les bords extérieurs sont ornés à l'engobe sur cru et vernissés (voir les nos 10, 14 et 21).

Type V.

N° 26. Écuelle à talon bas, diam. : 0m152, haut. : 0m07, terre blanchâtre fine.

N° 26.

Sur fond crème, un cerf sautant à droite ; sa tête est tournée à gauche, ses extrémités ont aussi une tendance à se contourner ; violet teinté de vert.

Le revers est vernissé.

N° 27. Fond d'écuelle à talon, terre blanchâtre fine.

N° 27.

Sur fond blanc verdâtre, un oiseau bleu foncé.
Le revers est vernissé.
Le dessin est primitif et diffus.

Dans la série du Musée historique de Moscou se trouve un fragment d'écuelle sur laquelle est représenté un sphinx : un corps de félin avec une tête de femme coiffée d'une espèce de couronne; il a aussi les extrémités arrondies. Il est coloré de violet et de vert.

Cette représentation du sphinx est très caractéristique; nous la retrouvons sur :

1° Les miroirs en métal des XII^e^-XIV^e^ s. (Ermitage, Inv., n^os^ 1770 et 1771).

2° Sur une étoffe de soie persane du XIII^e^ s. (Ermitage).

3° Dans un manuscrit arménien du XIII^e^ s. (Stassoff, *op. cit.*, pl. CXLII, n° 4).

4° Dans un manuscrit géorgien, XII^e^-XIII^e^ s. (Stassoff, *op. cit.*, pl. CLI) (extrémités défectueuses).

5° Sur des aiguières en bronze de l'Asie centrale, des XII^e^-XIII^e^ s. (Ermitage, Inv., n^os^ 7121, 7226).

6° Dans la collection de Saraï se trouve un sphinx semblable en bronze (Ermitage).

Type VI.

N° 28. Plat à talon, diam. : 0^m^245, haut. : 0^m^055; camaïeu jaune-grisâtre; quelques parties noircies par le feu.

Le centre du plat est orné de trois cercles concentriques.

Sur le bord, trois triangles gravés, avec des fleurons, alternant avec des faisceaux de lignes transversales, entre lesquels sont gravés quelques enroulements.

Le revers est engobé par plaques et vernissé.

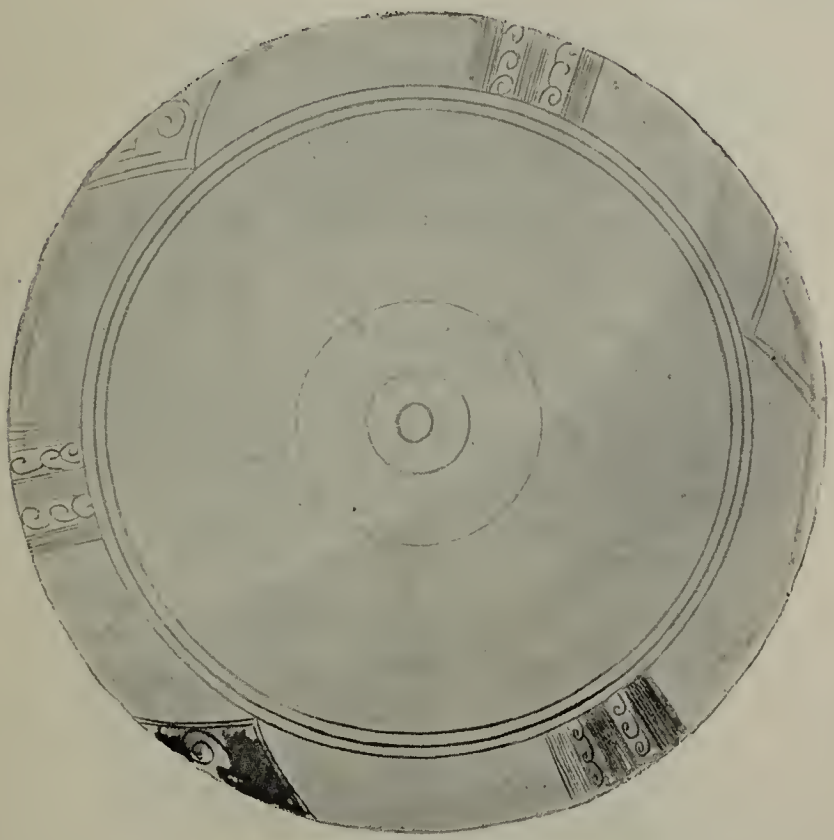

[N° 28.

Quelques morceaux du plat (qui a été recollé) sont plus ou moins noircis par l'action du feu; d'autres ont conservé leur coloration primitive, ce qui fait supposer que le plat a été brisé avant

d'avoir reçu les atteintes du feu. La série de Moscou possède un exemplaire orné presque identiquement (pl. VI, Sisoff, *op. cit.*).

N° 29. Fond de coupe à talon, camaïeu crème, terre rouge.

N° 29.

Au centre, un écusson dans un cercle : lignes en S fortement gravées.

Le revers n'est pas vernissé.

N° 30. Fond de coupe à talon, camaïeu crème, terre rouge.

Au centre, un écusson dans un cercle, chevrons fortement gravés (ou palmette?).

Le revers n'est pas vernissé.

N° 30.

L'Ermitage possède un fond de coupe de Chersonnèse avec un monogramme gravé ΓΕΩΡΓ, d'après M. Rédine.

Au Musée historique de Moscou, le conservateur, M. Oreschnikoff, m'a montré deux fonds de coupe de Théodosie, ornés d'un écusson qui, d'après lui, serait celui de Gênes; ce même

écusson se retrouve sur les monnaies de Théodosie, l'ancienne Kaffa. Il est présumable que ces coupes sont de fabrication locale. En outre, il faut ajouter que la terre de beaucoup des fragments trouvés à Théodosie est beaucoup moins rouge que celles des poteries de Chersonnèse ou du Caucase.

Les coupes à écusson se trouvent en quantité considérable à Fostat (voir Wallis, *Godmann Collection*, *Appendix*, pl. IX).

N° 31. Fond de coupe à talon, terre rouge.

N° 31.

Camaïeu brunâtre, tacheté de brun foncé.

Le revers n'est pas vernissé.

On retrouve au Caucase, encore maintenant, des plats décorés de la même manière.

Toutes ces poteries sont faites sur le tour et appartiennent à la classe des poteries vernissées, les unes sont vernies sur cru, les autres sur engobe.

Dans les types I et V, l'objet est vernissé sur cru. Pour le type V, le dessin a été fait au pinceau, directement sur cru et puis recouvert de vernis.

Les types II, III, IV et VI sont engobés. Sur cet engobe, on trace le dessin à la pointe ou à la spatule, par traits plus ou moins fins ou larges[1], mais traversant toute la couche d'engobe et découvrant la pâte. Après cela, on recouvre le tout de vernis translucide coloré (jaune-crème ou brun, vert ou tons mixtes). Quant aux pièces à décor dichrome, on couvre d'oxyde les parties engobées devant être colorées et on recouvre le tout d'un vernis translucide teinté.

Le vernis, dans les deux cas, emplit les traits gravés et, s'unissant pendant la cuisson à la terre rouge, prend une teinte foncée de la couleur du vernis employé. Ce procédé se démontre sur des

1. Quelquefois la figure est réservée sur champlevé, ou bien le fond est réservé autour de la figure; souvent les ornements sont presque champlevés.

exemplaires où le vernis a coulé sur les parties non engobées[1].

Cette technique est très ancienne et très répandue. M. Wallis l'a constatée sur des poteries de la XVIII^e^ dynastie (? — *op. cit.*) ; on la retrouve sur des poteries semblables provenant de Myrina et Chypre (du VI^e^ s. av. J.-C.?) et nous la retrouvons encore en Italie au XV^e^ siècle de notre ère, comme on peut le voir sur des fragments provenant de Parme et de Sienne, généreusement offerts à l'Ermitage impérial par le baron de Baye. Des poteries, présentant des analogies avec le type IV, se trouvent en Asie centrale, à Saraï, en Asie Mineure et aussi en Égypte.

Le type VI se trouve partout et jusqu'à présent on ne peut différencier de ce type ordinaire que les plats à écusson et à monogramme de la Crimée, les fragments marbrés, que l'on retrouve aussi au Caucase, et des poteries décorées à l'engobe sur cru et vernissées (Théodosie et en partie Chersonnèse).

Les poteries vernissées que nous venons de décrire présentent trois procédés techniques :

a) Décor en relief, obtenu par un moule sur cru et vernissé sans engobe.

C'est le type I, qui ne s'est rencontré qu'en Crimée (Chersonnèse).

1. C'est grâce au concours obligeant de MM. Charlamoff et Marcerou que je puis communiquer ces quelques détails techniques.

b) Décor gravé à travers l'engobe et vernissé. Ce sont les types II, III, IV et VI.

c) Décor peint au pinceau sur cru et vernissé ; se trouve en Crimée et au Caucase[1].

Voici une représentation schématique résumant les procédés techniques des types des poteries :

Poteries vernissées	sur cru sans engobe	décor en relief, type I.
		décor peint, type V.
		décor à l'engobe, variété *b* du type VI.
	sur engobe	décor gravé, types II, III, IV, variété *a* du type VI.
		sans décor, type VI.

Le style des poteries du type I diffère essentiellement des autres. La manière de traiter le sujet est plutôt réaliste. Quelques figures sont seulement stylisées, mais on remarque toujours un effort à se rapprocher de la nature. Il y a des sujets bien dessinés et modelés, par exemple, le griffon du n° 3 et l'aigle du n° 1, et qui s'inspirent des types anciens persans.

D'autres, comme le n° 4, montrent que l'artiste,

1. On a aussi trouvé en Crimée des représentants de la classe arabo-musulmane, c'est-à-dire des poteries polychromes décorées, analogues aux poteries dites de Rhodes; des poteries glacées à reflets métalliques et des poteries en argile grise cuite, décorées d'ornements en relief, inscriptions arabes, etc. Ces mêmes types ont été trouvés en Asie centrale.

qui a gravé le moule, n'a pas été à la hauteur de son but, ou, comme le n° 5, présentent un dessin plus perfectionné dans la tendance à reproduire la nature. Dans les sujets conventionnels, on retrouve la même inégalité dans l'exécution, par exemple, si on compare la finesse du n° 3 au laisser-aller des n^os^ 2 et 6. Malgré ces différences dans les sujets abordés et dans la manière de les exécuter, tous ces fragments ont un lien de parenté, comme tendance, matière et procédé technique, et n'ont rien qui puisse les rapprocher du style des types II ou V.

Le style du type II est tout à fait original, malgré le cachet oriental dont il est empreint. La figure humaine est traitée d'une manière fort peu savante; les animaux sont dessinés avec plus de maîtrise, mais sont caractérisés par des jambes minces et des extrémités contournées, repliées en dedans, ressemblant plutôt à une feuille à moitié enroulée. Malgré la présence d'un plat décoré par un sujet de chasse au faucon, emprunté à la Perse (écho dégénéré des plats sassanides et que l'on retrouve sur des miroirs métalliques des XII^e^ et XIII^e^ s.), il serait difficile d'attribuer à ces poteries une origine directement persane. Les thèmes persans ont passé par des mains qui leur ont donné un cachet original, dû tant à l'inexpérience des artistes et des artisans qu'à leur manière de comprendre et de voir. Nous avons dit plus haut,

en décrivant les plats, que le décor des types II, III, IV et V a un cachet géorgien et que, probablement, ces plats sont d'origine caucasienne. La Géorgie, grâce à sa situation géographique, était de tout temps en rapports suivis avec la Perse; tantôt soumise, tantôt libre, tantôt ravagée par les Arabes ou les Mongols. Mais il y avait toujours une dynastie régnante et une caste aristocratique riche et puissante; la population était agricole. L'architecture était très développée et l'on construisait de belles et de nombreuses églises. Le commerce se trouvait dans les mains des Arméniens, qui étaient les Phéniciens de cette partie de l'Asie et du littoral de la mer Noire; ils étaient actifs, industrieux, mais, étant presque toujours asservis à la Perse, ils se dispersaient un peu partout.

Les figures de nos plats (n^os^ 8 et 9) représentent plutôt le type arménien, au nez fort, busqué, souvent proéminent. Les Géorgiens, au contraire, célèbres de tout temps pour leur beauté, avaient et ont les traits fins et réguliers. D'un autre côté, il ne faut pas ignorer que, dans la fabrication des émaux cloisonnés, les Géorgiens accentuaient aussi le nez (à moins que ces émaux n'eussent été fabriqués par des artistes arméniens). De sorte que le type des figures sur nos poteries pourrait être aussi attribué aux Géorgiens. En général, l'art géorgien se confond avec

l'art arménien dans le domaine de l'architecture et du mobilier religieux.

Les deux pays ont été redevables à Byzance de leur art chrétien, et ce n'est que vers le VII^e^ siècle qu'ils ont commencé à le différencier de celui de Byzance et à lui donner peu à peu le caractère original qui en fait, pour ainsi dire, un art à part. Aux XI^e^ et XII^e^ siècles, nous assistons à l'épanouissement de l'art géorgien, sous les règnes des Bagrates, de David le Libérateur et de la reine Tamara. A ce moment, le motif favori et principal de l'ornementation architecturale et sculpturale de la Géorgie et de l'Arménie, — l'entrelacs, — s'est développé librement et s'est animé par des fleurons et des feuilles qui viennent briser la sécheresse de ses lignes.

Il n'est donc pas étonnant de retrouver ce thème, pour ainsi dire national, sur nos poteries, si l'on admet leur provenance caucasienne. En effet, nous avons vu cet entrelacs, simple ou orné de fleurons, sur les poteries des types III et IV, où il est traité largement et librement. Ajoutons que ces poteries nous offrent la même technique et la même matière première que le type II.

Le type V présente une technique spéciale (peinture au pinceau sur cru, recouverte de vernis) ; mais, d'un autre côté, nous ne constatons la même manière de traiter les extrémités des animaux que dans le type II ; il y a un air de parenté

incontestable entre les figurations du type V et celles du type II.

Par conséquent, les poteries des types II, III, IV et V nous offrent beaucoup de données pour les considérer comme des produits caucasiens. Dans le type II, nous voyons les figures au type arménien; les parties du costume : chapeau pointu, manches; les extrémités minces et défectueuses. Dans la figuration des animaux, nous constatons aussi les extrémités amincies, défectueuses, les pieds mêmes contournés ou en forme de fleurons. Le type V présente la même manière de traiter les animaux.

Enfin, les types III et IV sont caractérisés par l'emploi continuel de l'entrelacs.

Il serait téméraire peut-être de décider maintenant du lieu de fabrication de ces poteries, mais si on prend en considération les caractères respectifs des Géorgiens et des Arméniens, les uns agricoles et guerriers, les autres industrieux et commerçants, on sera enclin à opter en faveur d'une origine arménienne, alors même que ces poteries auraient été fabriquées en Géorgie, mais par des ouvriers arméniens.

Les éléments décoratifs de ces poteries : les sections de cercle, la feuille, le fleuron, la palmette, et, d'un autre côté, la figure humaine, différents animaux traités d'une manière caractéristique, tout orientale, ont pu se répandre au

Caucase sans grands efforts, grâce à ses rapports constants avec la Perse. Le principal motif que nous rencontrons sur les poteries des types III et IV est l'entrelacs, qui est, comme nous l'avons vu, un thème tout à fait caucasien; il y est traité avec un art et une maîtrise remarquables. L'entrelacs a pu se développer sous l'influence de la Perse, où on le retrouve, mais moins fréquemment. Il est difficile de définir jusqu'à présent, d'une manière certaine, de quelle manière et quand l'entrelacs s'est incorporé dans l'art arméno-géorgien; il se pourrait que l'arrivée en Géorgie de moines syriens, vers la moitié du VI^e^ siècle, ait contribué à populariser ce motif si répandu en Syrie.

L'époque de la fabrication de ces poteries ne peut être déterminée d'une manière très précise, mais, d'après toutes les données que nous avons pu recueillir jusqu'à présent (miniatures, miroirs, bronzes, étoffes, etc.), elles ne seraient pas antérieures au XII^e^ siècle et pourraient avoir été fabriquées aussi dans le courant du XIII^e^ siècle. Le type I serait un produit local de la Crimée et antérieur peut-être aux autres types.

L'étude typologique de ces poteries nous a conduit à rechercher le lieu de fabrication de plusieurs types au Caucase et de quelques autres en Crimée. Ainsi, le type I, la variété *b* du type VI et quelques poteries de différents types trouvées

à Théodosie peuvent être considérés comme des produits tauriques.

Les types II, III, IV et V sont d'origine caucasienne, bien que l'on puisse admettre une imitation taurique des types III et IV à Théodosie.

La Commission impériale archéologique continue ses fouilles en Crimée, et il faut espérer que ses recherches nous donneront peu à peu un contingent de monuments céramiques assez considérable pour permettre une étude et une détermination plus détaillées et plus précises.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Le 3 avril 1895, M. le baron de Baye communiquait à la Société des Antiquaires une série de fragments de poteries recueillis par lui en Crimée, à Théodosie et à Chersonnèse, dans une mission qu'il venait d'accomplir à Théodosie ; ces fragments ont été trouvés dans les travaux de terrassements entrepris à l'occasion de la création du port ; à Chersonnèse, M. de Baye les a eus des fouilles faites dans la ville antique. Les premiers ont été offerts au Musée du Louvre, les seconds au Musée de Cluny. A Balaclava, notre confrère a pu constater la présence de poteries analogues à celles de Chersonnèse et de Théodosie.

M. Pottier, du Musée du Louvre, consulté sur la série donnée au Musée du Louvre, a consigné son opinion dans la note ci-jointe :

Je n'ai pas la compétence nécessaire pour apprécier l'importance des fragments de terre émaillée recueillis à Théodosia, ni pour en fixer la chronologie. Il est probable que certains morceaux sont d'époque assez récente. Toutefois, le Musée a cru devoir accepter le don d'un petit lot de ces échantillons, pour qu'on puisse en comparer les couleurs et la technique avec les pièces vernissées de fabrication sûrement antique, recueillies à Smyrne et à Cymé

(salle M), ou en Italie (salle H)[1]. Cette étude soulève des questions où l'analyse chimique doit entrer en jeu et qui ne sont pas encore résolues. Je crois, pour ma part, qu'on démontrera un jour la continuité de la fabrication des terres émaillées, avec divers changements dans les procédés industriels et dans les systèmes de décoration, mais par une série ininterrompue qui va des plus anciens produits assyriens et phéniciens aux œuvres de la Renaissance et des temps modernes. Pour cette raison, il est utile de recueillir, fussent-ils en débris, tous les spécimens de ce genre que livrent des emplacements antiques, car ils permettront de reconstituer les maillons de cette immense chaîne.

Plus tard, M. de Baye, ayant eu occasion de voir, au Musée historique de Moscou, une série assez considérable de fragments de poteries analogues à ceux qu'il avait observés en Crimée, en conféra avec M. de Bock, qui voulut bien adresser à la Société des Antiquaires le mémoire précédent. Il y résume ses opinions sur une question étudiée ici pour la première fois et dont les archéologues français n'ont eu connaissance que grâce à la communication de M. de Baye.

Nous croyons utile d'insérer ici les appréciations formulées par M. Pottier sur la catégorie des fragments céramiques grecs :

1. Cf. Pottier et Reinach, *Nécropole de Myrina,* p. 137, 238 et suiv.; Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque,* p. 365 et suiv.

« Les fragments d'antiquités céramiques recueillis par M. le baron de Baye sur l'emplacement de l'ancienne Théodosia, dans la Chersonèse Taurique, se divisent en quatre catégories.

I. *Terres cuites d'importation.*

« Un joli torse de femme demi-nue me paraît appartenir au style attique du IVe siècle avant Jésus-Christ. Il est comparable à certains morceaux trouvés en Grèce même et aussi à Chypre, où l'on sait que les importations de moules attiques ont été nombreuses (voy. E. Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, p. 68 et suiv.). Le fragment de Théodosia a-t-il été fabriqué en Grèce et expédié en Crimée, — ou bien un fabricant local a-t-il simplement tiré une épreuve d'un moule venu d'Attique? Je pencherais pour la première opinion : 1° parce que le travail de retouche est ici plus fin qu'il n'apparaît dans les terres cuites connues de Crimée (voy. E. Pottier, *op. cit.*, p. 143 et suiv.); 2° parce que l'argile est assez semblable à celle des figurines attiques, d'un ton plus foncé et plus chaud que les tanagréennes.

II. *Terres cuites locales.*

« Peut-être peut-on faire rentrer dans cette catégorie une tête d'homme, dans laquelle les yeux

et la bouche ont été perforés de trous assez profonds qui donnent une physionomie originale à la figure. Je connais deux exemples de cette technique au Louvre, un parmi les terres cuites d'Asie Mineure de l'époque hellénistique, un autre dans une statuette provenant de Samarkande, au dire du vendeur. Le style du fragment de Théodosia paraît, au premier abord, archaïque et rappelle certaines terres cuites de Chypre. Mais je pense que le style en est plutôt barbare que très ancien et cette tête pourrait être, comme la statuette de Samarkande, postérieure à l'époque d'Alexandre le Grand.

III. *Vases d'importation.*

« Deux fragments appartiennent à une catégorie jusqu'à présent rare en Crimée, celle des vases à figures noires. La couleur de la terre, la qualité du lustre noir, les sujets représentés ne laissent aucun doute sur la provenance *attique* de ces morceaux. Ils sont précieux, puisqu'ils attestent des relations commerciales entre Athènes et la Chersonèse Taurique à l'époque où florissait encore la fabrication des vases à figures noires. Or, on a des raisons de croire que cette fabrication s'est éteinte à Athènes vers le milieu du V^e^ siècle avant Jésus-Christ. Le style de ces fragments, la négligence du dessin et des incisions, le jeu de netteté des ornements attestent, en

effet, la décadence du genre. On peut donc placer l'époque de ces importations aux environs de l'an 450 avant Jésus-Christ.

« Ces faits sont d'ailleurs conformes à l'histoire.

« Nous savons que, sous l'administration de Périclès, certaines localités de la Chersonèse Taurique furent incorporées comme tributaires dans la Confédération athénienne. Dès le temps d'Aristide, on avait noué des relations avec le Pont-Euxin (voy. Curtius, *Hist. grecq.*, II, p. 518, traduct. Bouché-Leclercq). Mais nous savons aussi que ces premières prises de possession furent de courte durée, et c'est ce qui explique la rareté en Crimée des monuments grecs appartenant au Ve siècle. On connaissait déjà, par les *Comptes-Rendus de Saint-Pétersbourg*, plusieurs vases attiques à figures rouges du style appelé sévère, qu'on place dans la première moitié du Ve siècle (*Atlas* pour 1862, pl. II; pour 1866, pl. V), et par les *Antiquités du Bosphore Cimmérien* (pl. XLVIII), quelques lécythes à figures noires de style négligé qui proviennent de ces régions.

« C'est seulement au IVe siècle et conformément aux circonstances historiques (voy. E. Pottier, *op. cit.*, p. 143) que les relations entre l'Attique et la Crimée reprennent leur cours et deviennent de plus en plus intimes et sûres. Aussi les fragments céramiques appartenant à cette période sont-ils beaucoup plus nombreux. On y reconnaît sans peine les débris de lécythes aryballisques,

d'œnochoés, dont on a recueilli aussi à Kertch de nombreux et complets spécimens. Dans les fragments de Théodosia, les personnages de petite taille, l'exécution facile et rapide des dessins au trait noir sur l'argile rouge sont entièrement conformes aux principes de l'art céramique usité en Attique au début du IV^e^ siècle avant Jésus-Christ. La terre a une couleur très rosée et très vive, qui est caractéristique dans les produits attiques; le lustre noir a le ton profond et velouté de la meilleure fabrication grecque. Un des fragments présente seul une teinte plus jaunâtre, une décoloration de la terre qui atteste la décadence et l'oubli des bonnes traditions industrielles.

« Signalons encore quelques fragments qui ne sont pas sans valeur historique. Ce sont des morceaux de plat ou de soucoupe, enduits du lustre noir brillant et décorés de petites palmettes imprimées en creux dans l'argile encore fraîche au moyen d'un poinçon. On a découvert en Italie beaucoup de spécimens de cette technique et on a souvent voulu les attribuer à un centre de fabrication placé en Italie, comme Cumes. Mais le Louvre possède des vases de ce genre trouvés en Grèce même. Leur présence en Crimée me paraît prouver que nous devons la rapporter, comme le reste, à la fabrique attique, alors qu'elle essaye de se transformer au III^e^ siècle avant Jésus-Christ et cherche à substituer aux peintures la décoration à reliefs. La couleur très rosée de l'ar-

gile, la qualité du lustre noir confirment aussi cette manière de voir.

IV. *Vases de fabrication locale.*

« Comme dans tous les pays, il y a eu à Théodosia une fabrique de poteries destinées aux usages communs. La terre en est rouge, mal épurée, sans couverte; c'est de la production courante et vulgaire, sans aucune prétention artistique. A côté on remarque quelques fragments qui pourraient appartenir à une classe plus relevée de la poterie locale, où les industriels du pays paraissent avoir cherché à imiter les produits grecs. Kertch a fourni dans ce genre de curieuses petites amphores, en forme de pélikés, qui sont de grossières contrefaçons en terre noire, avec des repeints rouges et blancs, des amphores attiques. A Théodosia on remarque un genre de poterie noire ornée de petites feuilles blanches. Le lustre, de qualité inférieure, imite d'assez loin le noir attique; le semis de feuilles blanches rappelle la catégorie des vases dits de Gnathia, dont la vogue fut grande aux III^e^ et II^e^ siècles avant Jésus-Christ et dont on a trouvé des spécimens répandus dans le monde entier (voy. Rayet-Collignon, *Céram. grecq.*, p. 328). »

LA

NÉCROPOLE PUNIQUE

DE DOUÏMÈS (A CARTHAGE).

FOUILLES DE 1895 ET 1896.

Par le R. P. Delattre, associé correspondant national.

Dessins du marquis d'Anselme de Puisaye, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 3 mars 1897.

La question des nécropoles puniques de Carthage est demeurée longtemps très obscure.

Jusqu'à ces dernières années, on plaçait les cimetières de la première cité carthaginoise sur les collines de Gamart. Mais les tombes de Gamart, comme je crois l'avoir suffisamment démontré[1], ne sont point puniques. Ce sont des sépultures juives datant d'une assez basse époque.

En tous cas, nous avons reconnu l'existence de véritables nécropoles puniques sur les collines qui entouraient immédiatement comme dans les cornes d'un croissant la cité primitive, depuis Byrsa jusqu'à la redoute de Bordj-Djedid. De ces

1. *Gamart* ou la *Nécropole juive de Carthage*. Lyon, 1895.

diverses nécropoles, la plus intéressante et jusqu'à ce jour la plus riche est assurément celle de *Douïmès*. Nous l'appelons ainsi du nom du terrain dans lequel elle a été découverte. Ce terrain est situé dans l'angle *est* formé par la rencontre du sentier direct de la Malga à la mer avec le chemin de Sidi-Bou-Saïd, voisin des grandes citernes restaurées.

Rien ne faisait prévoir qu'on trouverait une nécropole punique en cet endroit, lorsqu'on y rencontra quelques menus objets qui éveillèrent mon attention, parce qu'ils ne pouvaient sortir que d'une tombe punique.

Cette constatation avait lieu en 1892. L'année suivante, après la moisson, j'entrepris de pratiquer une série de sondages, puis les fouilles se continuèrent à plusieurs reprises, dans la mesure des ressources dont je disposais, jusqu'en 1894.

Dès cette époque, la nécropole de Douïmès se distinguait déjà des autres cimetières puniques de Carthage par certaines particularités, telles que l'absence de monnaies, de vases-biberons, de lampes de forme grecque et de ces petits flacons à corps en forme de fuseau plus ou moins arrondi qu'on a trouvés en assez grand nombre dans les tombes de Bordj-Djedid et par centaines dans les moins anciennes sépultures puniques de la colline de Saint-Louis. A peine y a-t-on rencontré quelques cas (quatre ou cinq seulement) d'incinération.

On n'y trouve pas non plus de ces petits sarco-

phages en pierre de saouân que l'on rencontre dans la nécropole de Byrsa à côté des amphores brisées ayant servi de cercueil aux cadavres, surtout aux cadavres d'enfants.

C'est en 1895 et 1896, grâce aux subsides accordés par l'Académie des Inscriptions, que je pus étudier d'une façon méthodique la nécropole de Douïmès. Le présent travail renferme l'exposé des travaux de ces deux dernières années[1]. Il est accompagné de nombreuses reproductions. Presque tous les dessins ont été exécutés par M. le marquis d'Anselme de Puisaye qui a bien voulu me prêter son concours, afin de permettre aux savants de se faire une idée exacte des principales pièces sorties des tombes. L'exposé de chaque découverte et la description du mobilier funéraire les mettront à même de tirer profit, pour la science archéologique, des fouilles de cette intéressante nécropole punique, si riche en mobilier funéraire.

I. Tombeau d'Abd-Melkat ouvert le 12 février 1895.

Après deux mois d'interruption nous reprenons les fouilles de la nécropole de Douïmès et, le 12 février 1894, nous découvrons un tombeau dont le mobilier est incomplet, car il ne renfer-

1. Le résultat des fouilles de 1893 et 1894 a été publié à part. Voy. le *Cosmos*, 1897, mai-juin, etc... Les *Missions*

mait que deux petites marmites à cône sur la panse et une petite fiole haute de neuf centimètres, à une seule anse et de terre assez grossière. Mais cette fiole offre un intérêt particulier, car elle porte une inscription punique écrite à l'encre noire. Le texte est composé de quatorze caractères disposés sur deux lignes. La première ligne nous a conservé, semble-t-il, le nom du carthaginois dont le corps reposait dans cette sépulture. Il s'appelait *Abd-Melkat*.

II. Tombeau d'un pêcheur ouvert le 14 février 1895.

Dans une simple fosse fermée de grandes dalles on trouve, avec les poteries ordinaires (deux urnes, deux fioles, la lampe et sa patère[1]), une petite marmite, un petit caillou de mer de couleur grise, des morceaux de fer, de plomb et de bronze. Les morceaux de fer sont des lamelles roulées sur elles-mêmes. Le bronze apparaît, ainsi que le fer, sous forme de tiges, sortes de clous. On trouve aussi dans cette sépulture des hameçons de bronze.

Avec ces objets, on avait déposé une patelle, coquillage de forme elliptique et conique, ayant

catholiques donneront prochainement un article complémentaire sur ces mêmes fouilles.

1. Je rappellerai ici que ces six poteries forment comme le fond réglementaire du mobilier funéraire punique. Cf. *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1896, p. 233.

servi de récipient, peut-être même de lampe, — car l'une de ses extrémités a été noircie par l'action du feu, — une pierre à aiguiser en grès jaunâtre, veiné, très doux au toucher, et enfin un chaton de bague enchâssé dans un cercle d'or. C'est une cornaline taillée en scarabée dont le plat porte un personnage, debout, vêtu d'un simple pagne ou *klaft* et coiffé du haut bonnet conique. D'une main, il semble tenir une tige de lotus.

La tombe d'où sont sortis ces divers objets devait renfermer les restes d'un pêcheur carthaginois.

III. Tombeau ouvert le 15 février 1895.

Simple fosse fermée de dalles. Près de la tête du squelette, outre la lampe et sa patère, les deux petites fioles et trois urnes de moyenne grandeur, on trouve deux masques de terre cuite (fig. 1 et 2), hauts chacun de douze centimètres. L'un et l'autre sont munis, au sommet, d'un trou permettant de les suspendre, quoiqu'ils n'aient jamais été suspendus dans la tombe.

Le visage est légèrement souriant. Le cou est plat et moucheté de points alternés rouges et bleus. Des traces des mêmes couleurs apparaissent dans la coiffure et dans la chevelure, qui se termine, à la façon égyptienne, en deux bandes plates, peu accentuées, tombant perpendiculairement des deux côtés du visage et du cou.

Aux pieds du squelette, on recueille de ces

FIG. 1. MASQUE DE TERRE CUITE.

Fig. 2. Masque en terre cuite.

morceaux d'œufs d'autruche sur lesquels sont figurés en peinture les traits d'un visage, du cinabre ou vermillon en assez grande quantité, et enfin une centaine de grains de collier, parmi lesquels bon nombre d'amulettes à représentations connues.

On trouva même dans le sable et la terre jaune qui remplissaient la fosse la mâchoire d'un petit rongeur, rat ou gerboise.

Près de cette tombe, les Carthaginois ont construit postérieurement un mur en pierres sèches, simplement jointes avec de l'argile. Parmi les matériaux de ce mur, on avait employé un cippe ou autel carthaginois. Le monument a la forme d'un tronc de pyramide, à base carrée. Il est orné vers le sommet d'une double baguette et la partie supérieure porte une légère excavation presque carrée. La pierre dans laquelle il a été taillé est le tuf coquillier qui a servi à tous les tombeaux puniques. Je remarquai aussi dans ce mur un morceau de la pierre noire appelée saouân, qui n'apparaît que très tard dans les monuments carthaginois et qui indique que ce mur est postérieur de plusieurs siècles aux sépultures.

IV. Tombeau ouvert le 18 février 1895.

Près de la tombe précédente et de l'autre côté du mur dont je viens de parler, on rencontre une autre sépulture, simple fosse fermée de dalles.

Le sable, mélangé de petits morceaux de charbon et de minuscules coquillages, a entièrement comblé la fosse. On y trouve un tesson de poterie grecque, assez épais, à vernis noir et brillant. En atteignant le squelette, on recueille près de la tête les deux petites fioles placées l'une contre l'autre. Aux pieds du squelette, rien que la lampe. Elle était renversée et ses deux becs étaient fortement noircis. Le passage de la poussière de ce tombeau à travers le tamis n'ajouta aucun objet à ce mobilier funéraire.

Le lendemain, on ouvrit une autre tombe renfermant, avec les mêmes vases, une hachette de bronze[1] (fig. 3).

En dépassant cette seconde tombe, on arriva à l'entrée du grand tombeau dans lequel nous avions pénétré le 13 mars de l'année précédente et qui a été décrit ailleurs avec son mobilier funéraire[2].

V. Tombeaux ouverts le 20 février 1895.

Dans un petit tombeau on ne trouve qu'une poterie, mais on recueille sept grosses perles,

1. Une des hachettes soumise à l'examen d'un chimiste a été reconnue être du cuivre pur. Il pourrait se faire qu'il en fût de même des autres objets désignés dans ce rapport comme étant du bronze. Dans l'état d'oxydation des pièces, il est impossible sans l'analyse chimique de distinguer le bronze du cuivre.

2. Voy. le *Cosmos*, 29 mai 1897, p. 689-691.

un cauris ou coquillage du genre cyprée, un œil d'osiris en lapis-lazuli, une pièce de bronze, sorte d'hameçon muni à la base d'une pointe plate,

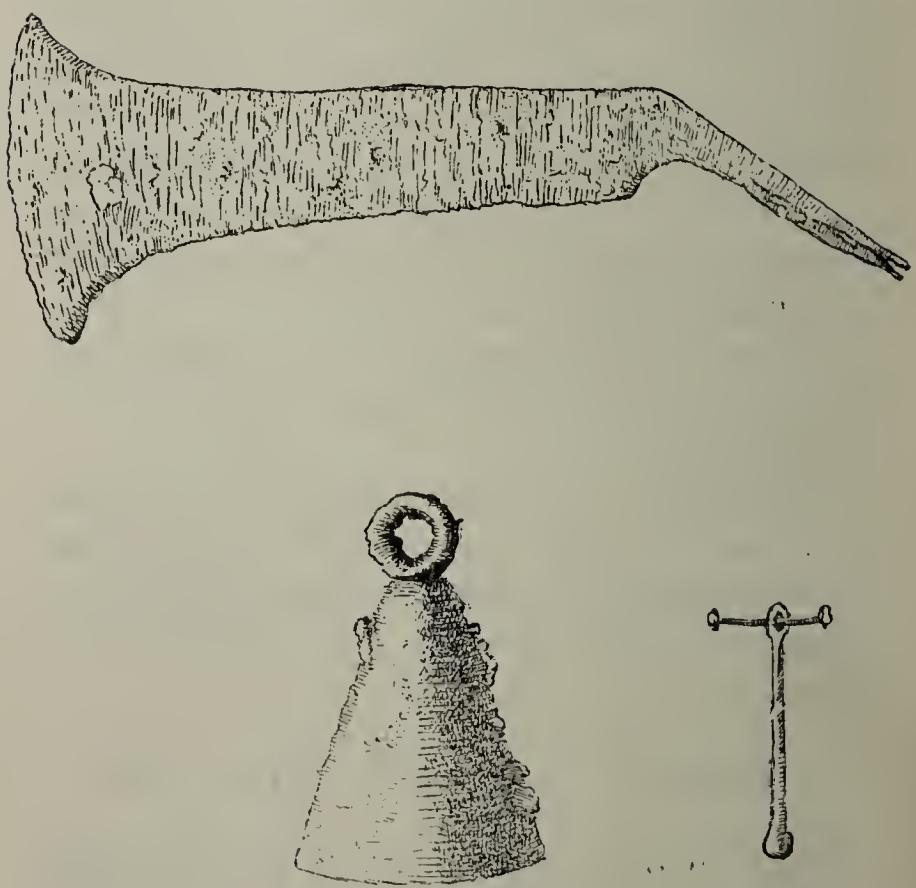

Fig. 3. Hachette; sonnette avec son battant.

triangulaire, comme l'extrémité d'une lancette, et une petite tablette de plomb, rectangulaire, longue de trente-huit millimètres, large de vingt-sept, épaisse de un centimètre et pesant quatre-vingt-

onze grammes. Ce doit être un poids[1]. Il faut peut-être en dire autant d'un morceau d'os, long de trente-sept millimètres, de forme légèrement conique. Le plomb qui avait été coulé à l'intérieur aura sans doute disparu. Nous avons trouvé dans une tombe de la même nécropole une série de poids en os avec adjonction de plomb[2].

Au-dessus de la sépulture qui renfermait ce curieux mobilier funéraire, on en découvrit une autre qui renfermait les six poteries habituelles, et, de plus, un disque de terre cuite, large de quatre-vingt-seize millimètres. Le revers est convexe et la face, qui est plane, porte deux palmettes phéniciennes opposées et séparées l'une de l'autre par une sorte de fleur de lis ou de lotus.

VI. Tombeaux ouverts le 22 février 1895.

Le 22 février, on ouvre trois tombeaux en présence de deux officiers du 4e zouaves, le major Delaborde et le lieutenant Schuhler.

Dans le premier, on ne trouve qu'une goupille de bronze et une sorte de pointe de flèche de même métal.

Au-dessus des dalles qui fermaient cette sépul-

1. L'*outen*, unité pondérale des Égyptiens, était précisément, d'après M. Chabas, de 91 grammes. Mais M. François Lenormant dit que ce poids semble plutôt avoir varié, selon les époques, entre 94 et 96 grammes.

2. Voy. le *Cosmos*, 22 mai 1897, p. 664.

ture, on rencontre, dans la terre, la partie supérieure d'un brûle-parfum en pierre blanche, ayant eu la forme de l'autel punique, tel que celui que nous reproduisons ici (fig. 4).

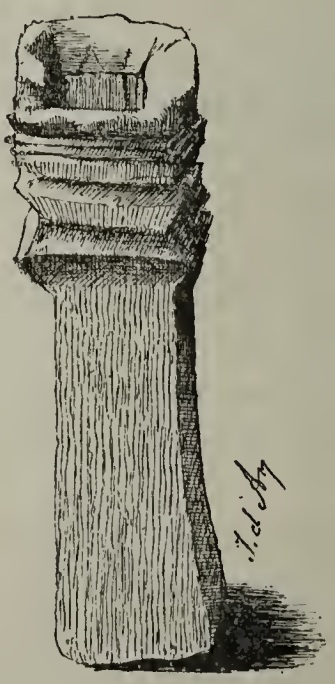

Fig. 4. Petit autel, brule-parfum.

Dans le second, on trouve les deux petites fioles et un brûle-parfum de terre cuite. Un os de la main du squelette sort de terre encore entouré d'une bague de bronze, et, contre la tête, on trouve les débris d'une feuille d'argent très mince.

Enfin on retire du troisième tombeau les poteries habituelles et un scarabée.

Du 23 au 28 février, on ouvrit encore onze

tombeaux, et dans presque tous on trouva les six poteries ordinaires, deux fois seulement complétées par le petit vase en forme de marmite et par quelques grains de collier et des morceaux d'œufs d'autruche.

Fig. 5. Sceau carthaginois.

Les fouilles du mois de février avaient été faites grâce à la générosité de M. René Millet, résident général de France à Tunis. Un subside reçu de l'Académie des Inscriptions permit de ne point les interrompre.

VII. Continuation des fouilles en 1895.

Du 1er mars 1895 au 31 mai 1896, les fouilles de la nécropole de Douïmès ont fait trouver trois cents autres tombeaux, dont le mobilier a été enregistré avec soin au fur et à mesure des découvertes.

Il serait fastidieux de reproduire ici un à un

les inventaires de tant de sépultures. Je me contenterai de donner la description des tombes qui offrent quelque particularité dans leur construction, dans leur mobilier ou dans les circonstances qui ont accompagné leur ouverture. Chemin faisant, je signalerai les monuments carthaginois et autres rencontrés dans les fouilles, même lorsque ceux-ci seront indépendants ou postérieurs à la nécropole.

C'est ainsi que, le 8 mars 1895, ne rencontrant pas de sépultures dans le sol que nous explorions, nous découvrîmes plusieurs murs construits à l'époque punique avec de grandes briques séchées au soleil.

Chaque brique, de forme rectangulaire, mesure quarante-huit centimètres de longueur, trente-deux de largeur et dix d'épaisseur. L'argile de ces briques a la couleur de café au lait. On trouve dans la pâte de menues traces de charbon, de chaux, de tessons et de mortier gris avec lesquels l'argile a été malaxée. On peut même reconnaître que ces briques ont été fabriquées avec de la terre prise sur place, surtout avec celle qui remplissait les puits funéraires et qui, remuée une première fois, était d'un maniement plus facile. La constatation de l'emploi de briques de ce genre pour les constructions carthaginoises a une réelle importance. On s'étonne souvent qu'il reste si peu de vestiges des habitations de la première ville de Carthage. Or, si les Carthaginois, comme nous en avons maintenant la preuve, ont bâti

avec des briques crues, comme font encore aujourd'hui les peuples sédentaires du Sahara, on conçoit aisément que leurs maisons n'aient point laissé de traces. Après l'abandon de la ville vaincue et détruite, elles auront vite disparu du sol sous l'action constante des chaleurs de l'été et des pluies de l'hiver. C'est d'ailleurs dans les faubourgs de l'antique cité que ce genre de construction dut être en usage. Nous avons eu plus tard l'occasion de reconnaître que, dans la nécropole même, ces murs servaient à consolider, lorsqu'il en était besoin, les puits qui aboutissaient à une chambre construite ou à une simple grotte funéraire.

Près de l'endroit où nous rencontrions des murs en briques cuites au soleil, nous avons trouvé une citerne carthaginoise. Le bassin de cette citerne, arrondi aux deux extrémités, mesurait trois mètres quatre-vingt-trois de longueur et seulement un mètre cinq de largeur. C'est la dimension ordinaire des citernes carthaginoises de l'époque punique. Il est construit en moellons, simples éclats de pierre empruntés au noyau du terrain et liés ensemble uniquement par de l'argile. Intérieurement, le bassin est revêtu d'un enduit gris imperméable. Mais ce qui est surprenant, c'est de voir ce bassin étroit et construit avec de la terre en guise de mortier, couvert par d'énormes blocs réguliers, juxtaposés, mesurant plus de deux mètres de longueur, soixante-quinze

centimètres de largeur et quarante-sept d'épaisseur. Cette couverture de citerne était percée de deux trous carrés. On se demande comment les murs de ce réservoir ont pu, pendant plus de deux mille ans, supporter le poids d'aussi gros blocs.

Près de cette curieuse citerne, creusée à travers la nécropole, on ouvre trois tombeaux. En dehors du mobilier ordinaire, ils renfermaient deux scarabées, l'un en pâte très friable, l'autre en verre noir. Ce dernier porte six personnages dans l'attitude de la marche, la main droite levée, répartis en deux groupes de trois superposés.

A côté d'un tombeau de l'époque byzantine ou du moyen âge, recouvert d'un mètre à peine de terre, on trouve une plaque de bronze rectangulaire, mesurant trente millimètres sur trente-huit. Elle est cloisonnée et garnie de pâtes de verre.

Le 11 mars 1895, presque vis-à-vis de la citerne punique, dans la grande tranchée, on découvrait, à trois mètres de profondeur, une construction fort curieuse. C'est un bassin cylindrique, de $0^{m}90$ de diamètre (fig. 6), dont la partie inférieure, sur une hauteur de $0^{m}57$, est bâtie en maçonnerie et enduite intérieurement d'un mortier très solide de couleur gris foncé. Le fond est formé d'une sorte de poudingue ou mosaïque grossière. Jusque-là il n'y a dans ce monument rien d'extraordinaire. Mais, au-dessus de la maçonnerie, ce bassin se continue et se développe

par quatre rangées superposées de godets en

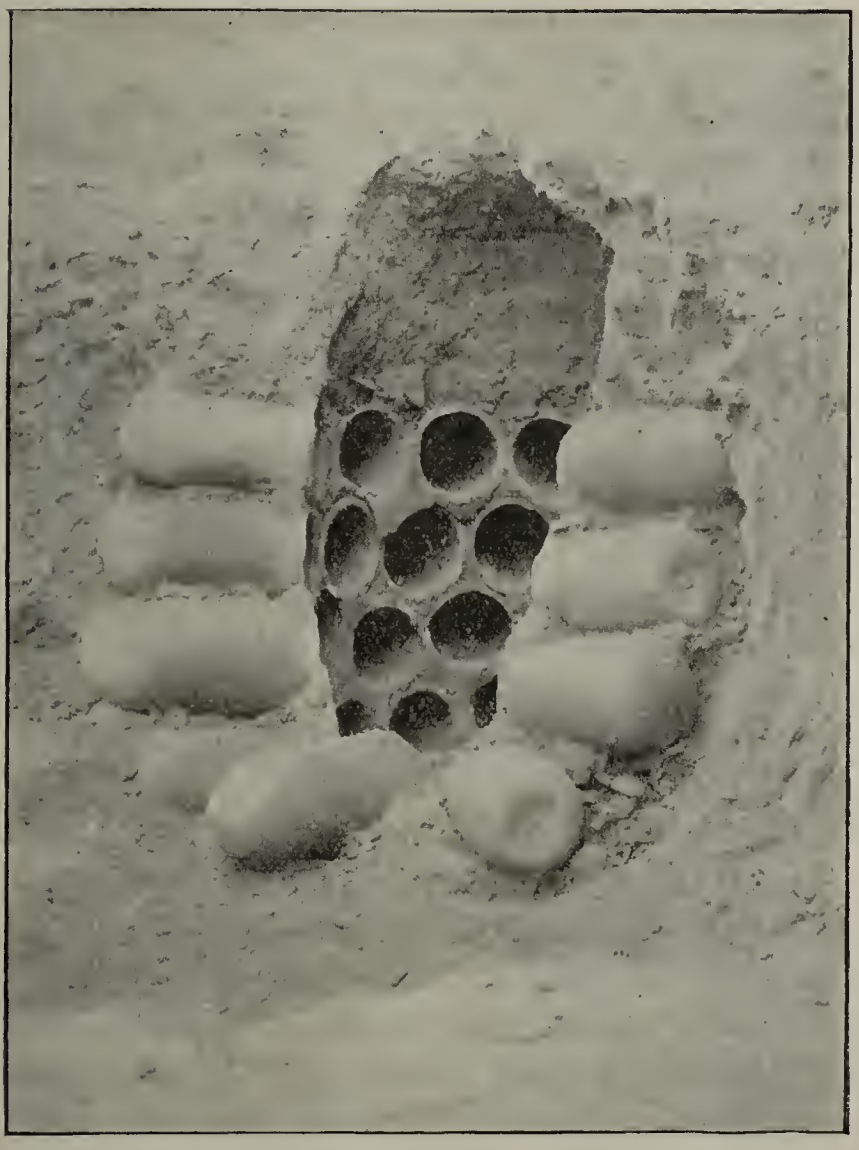

Fig. 6. Bassin cylindrique formé de godets.

terre cuite, de forme cylindrique et à fond demi-sphérique, mesurant 0^m40 à 0^m45 de profondeur

et 0m20 de diamètre. Chaque rangée disposée en cercle autour du bassin compte douze godets, et les intervalles existant nécessairement entre les orifices ont été soigneusement mastiqués avec un ciment gris, de sorte que ce réservoir punique était parfaitement étanche. L'aspect intérieur de ce bassin, avec ses cases cylindriques, peut être comparé à la coupe d'une chaudière de machine à vapeur. L'effet en est très saisissant.

Il me paraît certain que cette disposition a été imaginée pour augmenter le volume du récipient, peut-être aussi pour en multiplier les surfaces. Mais dans quel but? Je l'ignore complètement. Tous les savants, ingénieurs ou professeurs, français et étrangers à qui j'ai eu l'occasion de montrer ce curieux monument, n'ont pu en reconnaître la destination[1].

Cependant, un architecte a émis l'opinion que les alvéoles de ce bassin ont pu servir à faire sécher, à une température modérée, des pièces d'argile, figurines ou vases, avant la cuisson.

Ce qui a donné l'idée de cette hypothèse, c'est la présence, dans le voisinage, de trois fours puniques, qui ont été construits d'abord avec des briques crues dont l'argile s'est vitrifiée sous

1. Nous avons trouvé plus tard sur la colline de Saint-Louis des corps d'enfants carthaginois déposés avec le mobilier funéraire dans une moitié d'amphore punique ayant, ainsi brisée, la forme des godets du bassin cylindrique de Douïmès. Il y a peut-être là une indication.

l'action d'une puissante chaleur. A côté de ces fours, on rencontra quatre petites citernes, bassins longs et étroits.

La découverte d'une petite tête d'empereur en bronze[1] a fait penser un moment à la fabrication de figurines de métal. Mais la grande quantité de tessons qu'on a trouvés autour de ces anciens fours me porte plutôt à croire qu'ils ont servi à cuire de grandes amphores, et, d'après les marques puniques recueillies sur les anses, le potier qui fabriquait ces récipients d'argile s'ap-

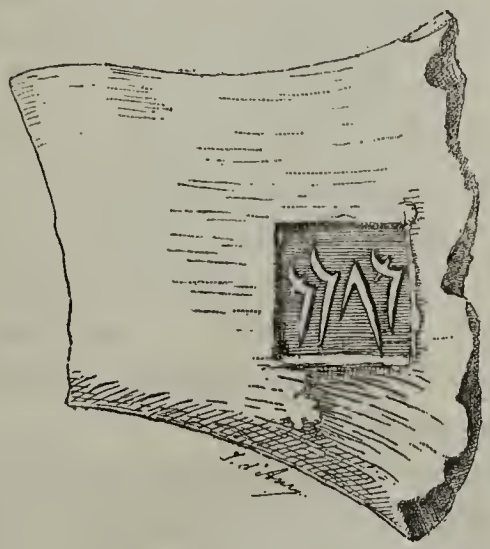

Fig. 7. Marque de potiers carthaginois.

pelait *Magon*, nom que nous avons déjà trouvé imprimé en caractères grecs (ΜΑΓΩΝ) sur des terres cuites carthaginoises (fig. 7).

1. Cette tête fut trouvée, en visitant nos fouilles, par M. Boucher, aujourd'hui Ministre du Commerce.

Le 14 mars, un tombeau est ouvert en présence du prince de Croÿ, de passage à Carthage. Le caveau est entièrement formé de grandes dalles et ses dimensions donnent $2^{m}30$, $1^{m}25$ et $0^{m}70$.

Une couche de sable amenée par les infiltrations recouvre le squelette. On voit cependant émerger les deux urnes, les deux petites fioles et la lampe. Cette dernière est encore placée sur sa patère. Comme on le voit, le mobilier réglementaire est complet. Il sort cependant encore de cette sépulture quatre goupilles de bronze et une boîte d'ivoire qui s'écrase sous les doigts au moindre contact. Tous les objets avaient été déposés vers le milieu du corps.

Le 15 mars, nous ouvrons trois tombeaux. L'un d'eux est celui d'un vieillard. Les fémurs sont très forts. Le crâne est bien conservé. La mâchoire inférieure n'a plus une seule molaire et les alvéoles elles-mêmes se sont ossifiées. Les incisives ne sont plus que des chicots pointus comme des aiguilles.

En avant de cette tombe de vieillard, on trouve, dans les déblais, trois têtes de terre cuite.

Deux sont de style oriental.

La plus petite, haute de huit centimètres et demi, a le visage grave et barbu (fig. 8). La tête est coiffée d'un bonnet conique cerné à la base d'un bourrelet très accentué. Les cheveux sont fortement bouclés. Nous donnons un dessin de cette intéressante terre cuite.

La plus grande, de même style, est mutilée.

Fig. 8. Tête de dieu carthaginois.

Elle est brisée, d'une part, un peu au-dessus du bandeau servant de base au bonnet et, de l'autre, à la hauteur de la bouche. Mais il est facile de reconnaître qu'elle représentait les traits du même personnage, peut-être d'un dieu carthaginois, d'autant que nous avons déjà trouvé, sur divers points de Carthage, deux têtes du même genre que nous reproduisons ici [1] (fig. 9 et 10).

1. Le Musée du Louvre possède une tête en pierre, plus

Enfin, la troisième, haute de dix centimètres et demi, provient d'un vase, offrant la forme d'une femme. Elle est de style grec. La coiffure,

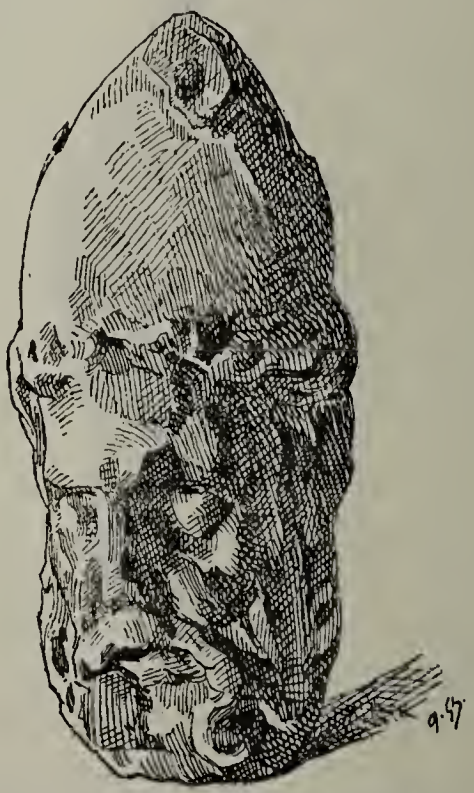

Fig. 9. Tête de terre cuite.

sorte de couronne ou de stéphané, servait d'entonnoir et est, pour cette raison, percée de quatre

grande que nature, qu'on peut rapprocher de la terre cuite de Carthage, fig. n° 10. M. Perrot (*Histoire de l'art,* t. III, p. 543) remarque que la coiffure, sorte de chaperon à bords relevés, rappelle certaines peintures de la Renaissance, entre autres certains personnages des tableaux de Rubens ou de Rembrandt.

trous, comme les gargoulettes arabes. Cette poterie a été fabriquée à l'aide d'un double moule.

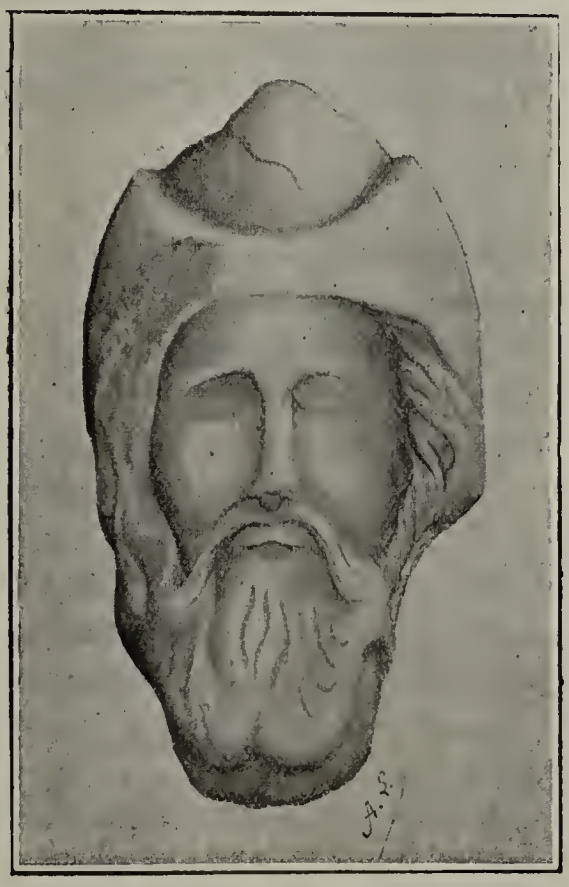

Fig. 10. Tête de terre cuite.

Les deux parties ont été rapportées et soudées ensemble. L'arrière de la tête est percé d'un trou circulaire de trois centimètres de diamètre, ayant servi de trou d'évent pour la cuisson et ensuite d'orifice pour remplir le récipient.

Avec ces trois curieuses terres cuites, on recueillit une marque de potier carthaginois com-

posée de deux M et aussi un jeton punique, pastille d'argile fine portant l'empreinte d'une tête.

Le 16 mars 1895, nous ouvrions encore un intéressant tombeau, formé et fermé de belles dalles[1]. On y trouva, avec les poteries ordinaires,

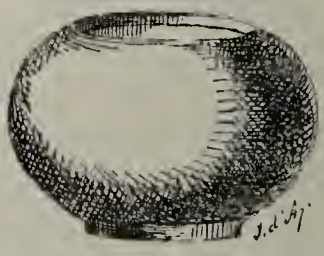

Fig. 11. Godet en cristal de roche.

un brûle-parfum et un petit godet en cristal de roche (fig. 11), des cymbales (fig. 12) et une sonnette de bronze ayant conservé son battant en place, encore mobile[2]. On y recueillit aussi, avec cent douze grains de collier, la plupart en cornaline, des objets en argent et en or (fig. 13). Les objets d'argent sont une bague sigillaire et un cure-oreille. Quant aux bijoux d'or, ils étaient au nombre de quarante-sept. On y voyait le pendant à croix ansée, deux sceaux cerclés d'or avec leur anneau, deux croissants, dix disques, dont quatre surmontés du croissant, six languettes incrustées soit d'agate soit de lapis-lazuli. Dix de ces pendants ressemblent à de petites lanternes.

1. Dimensions : 2m09, 1m15 et 0m69.
2. Voy. plus haut la fig. nº 3.

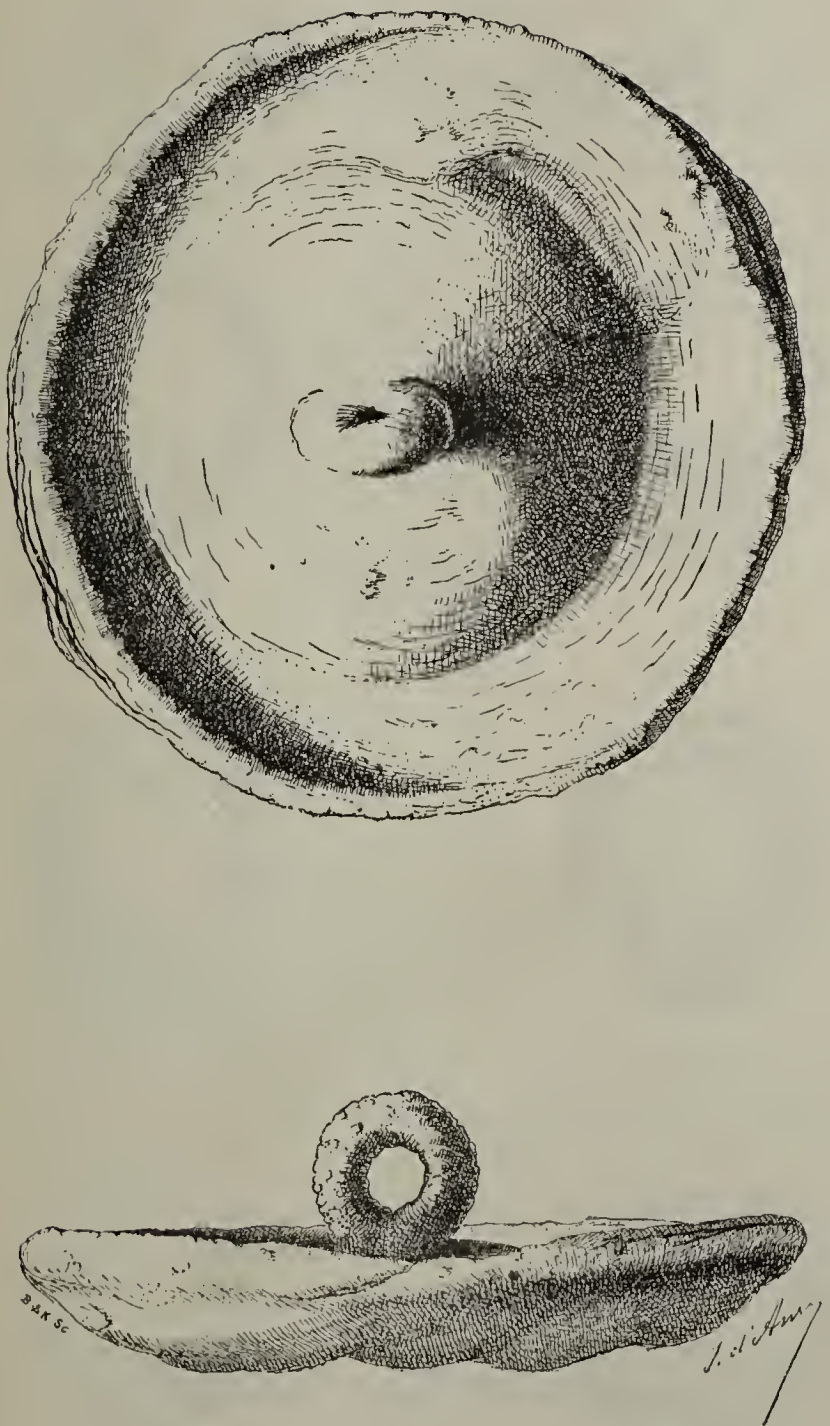

Fig. 12. Cymbale de cuivre ou de bronze.

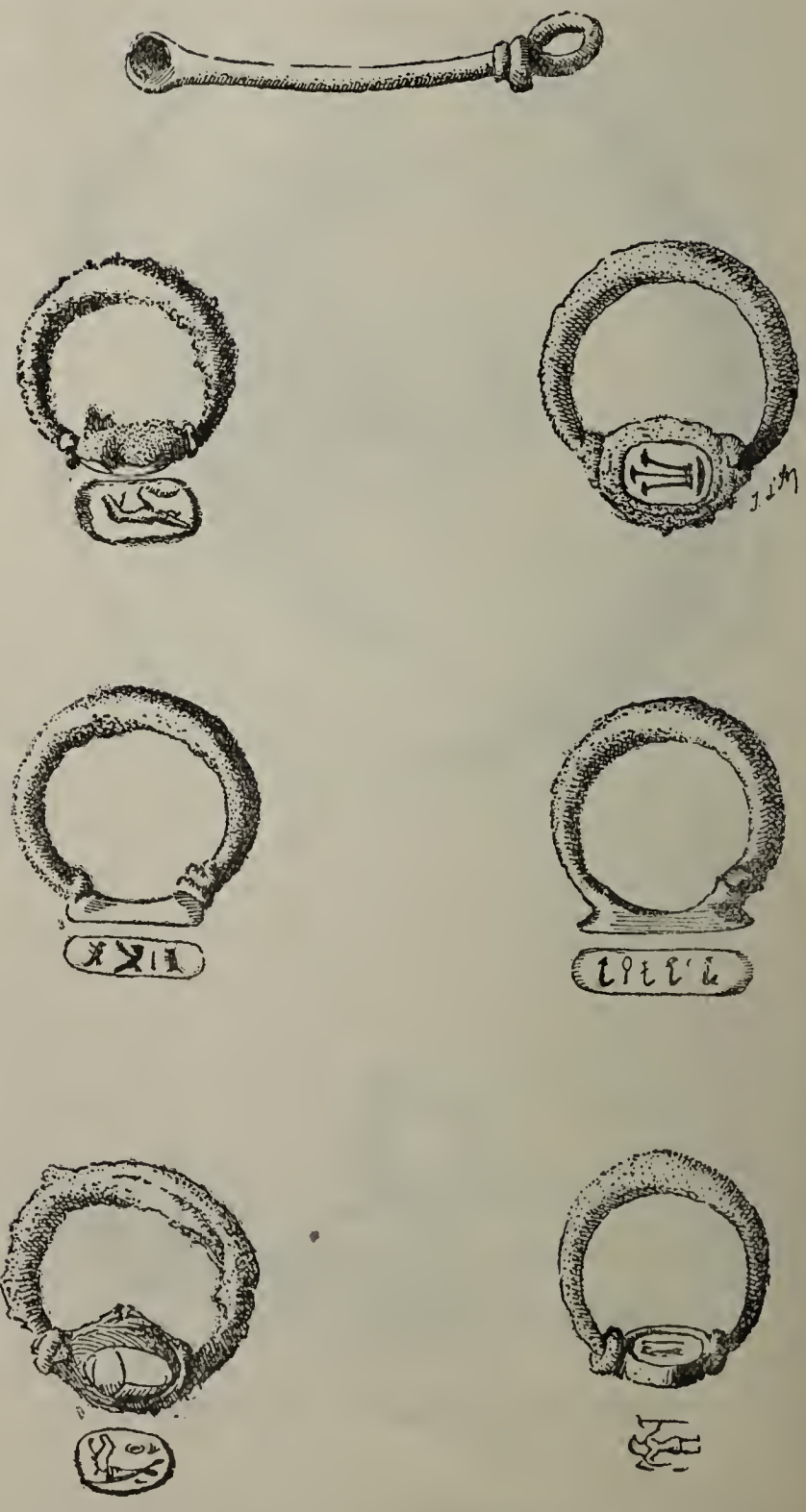

Fig. 13. Bagues sigillaires et cure-oreille en argent.

Enfin, en terminant l'inventaire de ce riche mobilier funéraire, je citerai un curieux disque-pendeloque. Ce médaillon est muni d'une bélière (fig. 14). Sur la face, on voit se détacher en relief

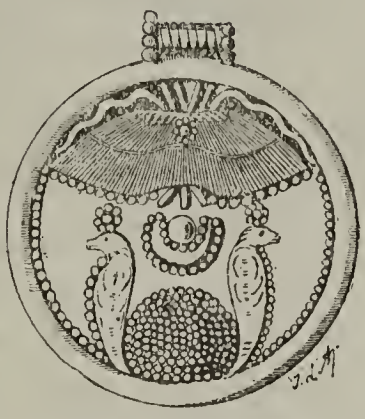

Fig. 14. Disque-pendeloque en or.

le disque entre deux urœus à la tête expressive, surmontée d'un globe formé lui-même de sept globules. Au-dessus, une grande paire d'ailes éployées. Le centre du médaillon est occupé par le croissant, les cornes en l'air, embrassant le disque. Le travail est très fin.

Le 18 mars, on ouvrait cinq tombeaux. Dans l'un d'eux, on trouvait, avec des poteries de forme ordinaire, un vase de terre rouge, de forme sphérique, à tout petit goulot et à double oreillon, orné de trois filets noirs dont un en zigzag.

On retira aussi de cette tombe un pendant en or, un anneau en argent, une anse de bronze, des amulettes, des grains de collier et cinq pièces

en os, de forme particulière, longues de six centimètres et épaisses de huit millimètres (fig. 15).

Fig. 15. Osselet, tranche d'astragale.

Ce sont des tranches d'astragales. Mais ce qui est à signaler particulièrement dans ces sépultures, ce sont les objets de fer. On en recueillit trois. L'un est une tige à peu près carrée, longue de dix centimètres, l'autre est une lame longue de huit centimètres, et enfin la troisième est une sorte de poinçon long de sept centimètres. La partie qui était enfoncée dans un manche de bois en conserve des traces.

Près de ces sépultures, à $2^{m}20$ de profondeur sous le sol actuel et à $0^{m}30$ au-dessus du sol punique, on rencontra une tombe du moyen âge, peut-être d'un chevalier de la croisade de saint Louis. Le corps a été déposé dans une auge formée de grandes dalles de pierre grise (saouân) peu épaisses, jointes au mortier et intérieurement blanchies à la chaux. Cette auge, longue de $1^{m}97$, était plus large à la tête qu'aux pieds. La diffé-

rence était presque de moitié : 0m61 d'un côté et 0m36 de l'autre. La profondeur n'était que de 0m50. La tombe était orientée de l'ouest à l'est. Les pieds étaient placés du côté de l'est.

On recueillit dans cette tombe, dont le plan offre la forme d'un trapèze, des morceaux de bois de cercueil conservant des traces de la toile dont il avait été recouvert, et aussi des clous mêlés aux ossements.

Le 19 mars 1895, on n'ouvre qu'un seul tombeau. C'est une simple fosse dans laquelle il n'y a ni la lampe, ni les deux urnes, ni les deux fioles.

Fig. 16. Peinture sur alabastre.

Ces poteries auront probablement été placées en dehors de la tombe après que celle-ci aura été fermée, comme nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de le constater. Ici, on parvient à la

sépulture par un tunnel et nous ne pouvons explorer que l'intérieur de l'auge. Le mobilier qu'elle renfermait était cependant intéressant. On retire de cette tombe deux beaux vases de terre noire et un alabastre grec (fig. 16) sur lequel est peint un oiseau à buste humain. Les ailes de l'oiseau sont éployées et leur extrémité recourbée. Un second oiseau, n'ayant rien d'hybride, complète l'ornementation.

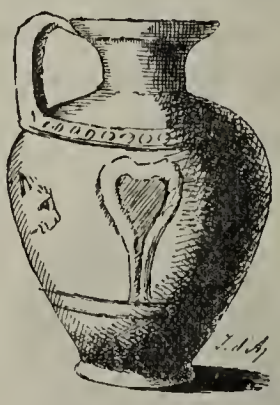

Fig. 17. Vase a peinture émaillée.

Un autre petit vase, en terre émaillée (fig. 17), à glaçure verte, haut de moins de cinq centi-

Fig. 18. Peinture émaillée sur vase.

mètres, a la panse ornée de deux lions mar-

chant chacun vers un objet en forme de raquette (fig. 18). Nous n'avons trouvé dans toute la nécropole qu'un seul vase de ce genre. Mais la même matière se montre dans une série de fioles en forme d'idoles.

Ces intéressantes poteries étaient accompagnées de trois bagues d'argent, dont deux avec un scarabée pour chaton, et d'un grand cercle d'argent sur lequel avaient été enfilées des boules en pâte de verre et des amulettes. Plusieurs sont conservées. Ce devait être un collier. La pièce principale était une plaquette d'argent qui devait porter un sujet que l'oxydation a fait disparaître, mais semblable ou du moins analogue à celui des amulettes d'or déjà décrites.

Un disque de pâte verdâtre, à bord dentelé, porte sur chaque face deux paires d'yeux (fig. 19).

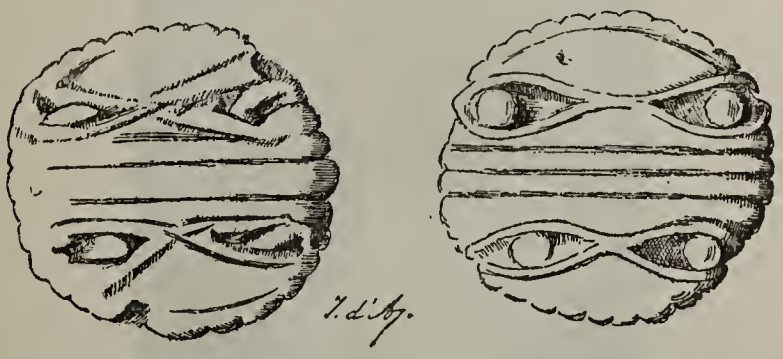

Fig. 19. Disque en pate verdatre, a double face.

C'est également une amulette, et il en est sans doute de même d'une sorte d'amande de même matière, creuse et travaillée à jour, puis fendue

d'un côté comme ces coquillages appelés *cauris* qui servent encore de monnaie dans l'intérieur de l'Afrique.

Les amulettes étaient d'ailleurs fort nombreuses dans cette sépulture. J'en comptai plus de soixante, presque toutes égyptiennes. Dans le nombre, il y avait plusieurs scarabées, dont un porte un cartouche royal. Tout cela provenait de colliers dont nous retrouvions en même temps plusieurs centaines de grains de toute forme et de toute couleur, boules, olives, cônes, cylindres, prismes, disques, cubes, tonnelets, les uns blancs, les autres noirs, les autres enfin bleus, verts, bariolés, etc.

Fig. 20. Visage peint sur un morceau d'œuf d'autruche.

Comme il arrive d'ordinaire dans ces sépul-

tures, ces parures étaient accompagnées de visages peints sur des morceaux d'œufs d'autruche taillés en forme de disque (fig. 20). On y trouva aussi un morceau de pierre ponce, du cristal de roche brut, plusieurs autres cristaux, du corail blanc et enfin de petites pierres polies rouges et blanches, affectant la forme de fèves.

Les morceaux d'œufs d'autruche, avec les traits d'un visage, peuvent être rapprochés d'un disque de granit que possède le Musée de Saint-Louis. On dirait un gros galet de mer (fig. 21) sur

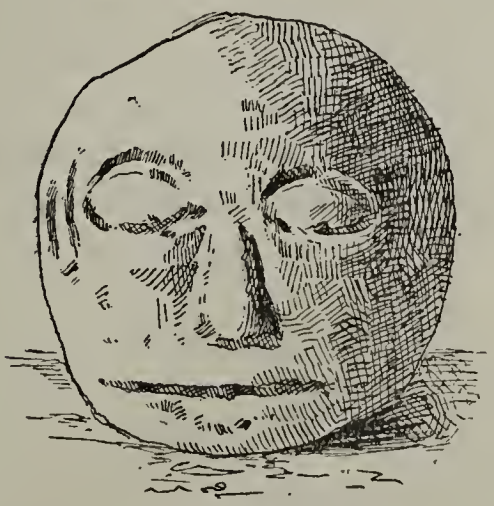

Fig. 21. Bétyle.

lequel on a gravé grossièrement deux yeux, un nez et une bouche. Cette sorte de bétyle nous offre peut-être, avec les disques taillés dans la coque d'œufs d'autruche, une représentation de la déesse Tanit figurée par la pleine lune.

Le 20 mars 1895, au-dessus d'un tombeau, on trouve, couchée en travers et surmontée d'une dalle debout, une pierre taillée en forme de pyramide tronquée, à section carrée, ornée vers le sommet, qui est un peu évasé, d'une baguette qui en fait tout le tour. Ce monument de tuf coquillier est un autel ou cippe funéraire qui n'occupe assurément pas sa place primitive. Il a été utilisé en second emploi. Le tombeau renfermait deux squelettes et un mobilier assez varié. Outre la double série des poteries ordinaires, cette tombe renfermait un gobelet, une petite tasse à anses horizontales, un vase ayant la forme d'un compotier, des morceaux d'œufs d'autruche peints, des grains de collier, du corail rouge, des objets de bronze tels que hachette, anse de coffret et sonnettes, des objets d'argent tels que anneau et bague sigillaire,

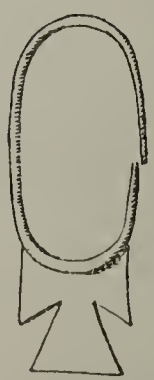

Fig. 22. Pendant en or.

et un objet en or. Ce dernier est le pendant à croix ansée, mais, dans ce bijou (fig. 22), la boucle

de forme elliptique est plus mince et l'emblème plus largement patté que dans les autres pièces analogues trouvées précédemment.

Les pièces les plus intéressantes sorties de cette simple fosse furent trois masques de terre cuite, à peu près semblables à ceux qui sont sortis d'une tombe ouverte le 15 février et dont j'ai donné plus haut un spécimen. Chaque masque représente un visage de femme. L'un d'eux conserve des traces de couleur rouge vif aux lèvres, aux oreilles et dans la chevelure. Dans un autre, ces marques sont complétées par une touche rouge à la pommette des joues et un trait noir autour des yeux. La partie plate du cou était aussi mouchetée de points rouges. Ces masques ont beaucoup d'expression. Tous trois portent au sommet un trou qui permettait de les suspendre, quoiqu'ils n'aient jamais été suspendus dans la tombe où ils ont été simplement déposés près des cadavres.

Le lendemain du jour où nous avions exploré la sépulture dont je viens de décrire le mobilier, on trouvait, dans la couche remplie de décombres qui a recouvert le sol punique, une curieuse lampe, moins ancienne assurément que la nécropole. Cette lampe (fig. 23), de style grec, est ornée en son centre d'une sorte d'autel, et, près du bec où l'on mettait la mèche, on voit se détacher en relief l'emblème de la déesse Tanit, composé d'un triangle surmonté d'un disque et d'une barre horizontale dont les extrémités se relèvent en

forme de bras. C'est sous cette figure, croit-on, que les Carthaginois adoraient leur principale divinité.

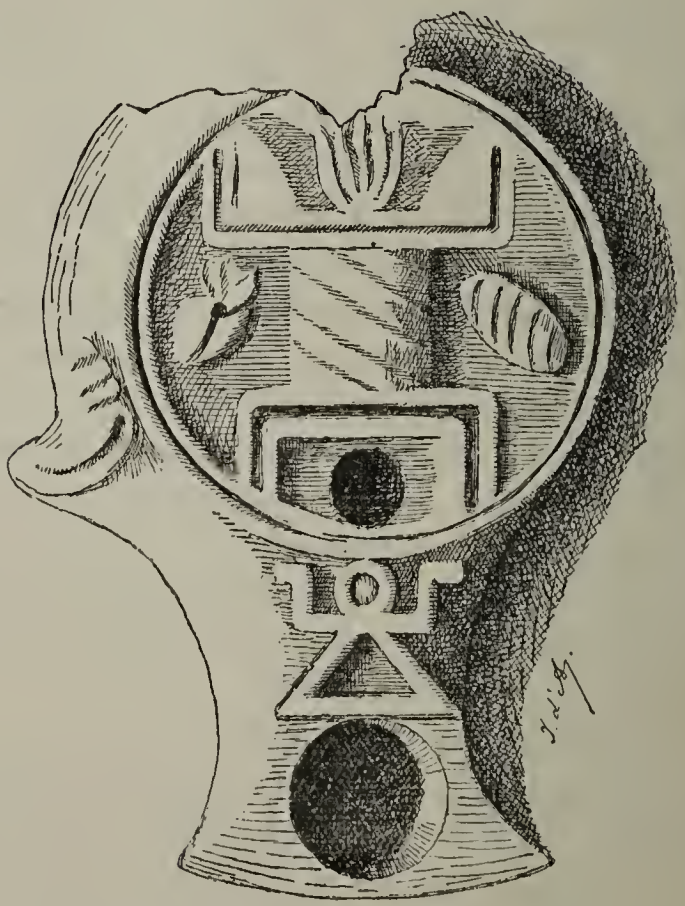

Fig. 23. Lampe punique de basse époque.

Cette lampe punico-grecque doit appartenir comme date à la fin de la première Carthage. Nous en avons trouvé plus tard plusieurs autres exemplaires à côté des tombes les plus anciennes et les plus profondes d'un cimetière romain, qui

semble avoir commencé à être utilisé dès l'occupation romaine, après la destruction de la ville par Scipion. L'autel et les emblèmes figurés sur ces lampes semblent avoir été chers aux Carthaginois, car elles ne sont pas toutes sorties d'un même moule. Les dernières que nous avons trouvées permettent de reconnaître que les deux objets figurés à côté de l'autel sont, à droite, la pomme de pin et, à gauche, la grenade, *malum punicum*[1]. Ces fruits semblent avoir occupé une place importante dans la religion des Carthaginois. Nous les avons trouvés sur d'autres monuments puniques.

Le 22 mars 1895, MM. Cros et Schuhler, officiers au 4e zouaves, assistent à l'ouverture d'un tombeau dont l'auge est formée de grandes dalles. Ils voient successivement sortir de cette sépulture une urne, les deux petites fioles, la lampe et sa patère, une seconde patère, un vase à parfum en albâtre, deux coupes très élégantes à pied et à double anse (canthares) en belle terre noire, du cinabre ou vermillon, une bague sigillaire en argent, un miroir de bronze, un pendant d'oreille en or et tous les éléments d'un collier formé de seize grains de cornaline et de trente-six breloques en or, disques, croissants, disques combinés avec

1. Ces représentations sont à rapprocher des symboles figurés sur les stèles néopuniques (cf. *Recherches des antiquités dans le nord de l'Afrique*, p. 75).

le croissant, etc. Cette tombe renfermait même un peigne en ivoire (fig. 24). La matière de cet

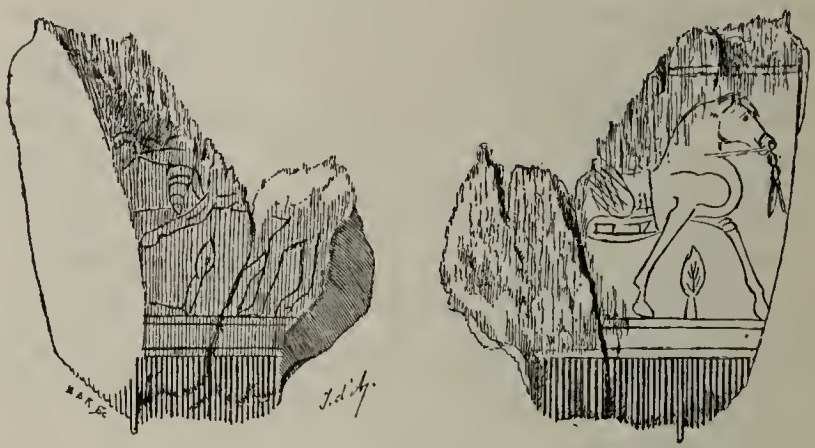

Fig. 24. Peigne en ivoire.

objet de toilette s'est détériorée. Mais il est facile de reconnaître qu'il était orné, sur chaque face, de gravures représentant des animaux. La partie la mieux conservée montre l'avant-corps d'un cheval dans l'attitude de la marche, dont le travail révèle une main sûre et ne manquant pas de talent.

C'est l'unique peigne qui, jusqu'à ce jour, ait été trouvé dans une des tombes puniques de Carthage.

Le 23 mars 1895, on ouvrait deux tombeaux. Dans le premier, avec des poteries qui n'ont rien de remarquable, on trouve quatre petits flacons à parfum, dont l'un, orné de bandes horizontales (fig. 25), me paraît être de fabrication

locale. Les trois autres sont de fabrication hellé-

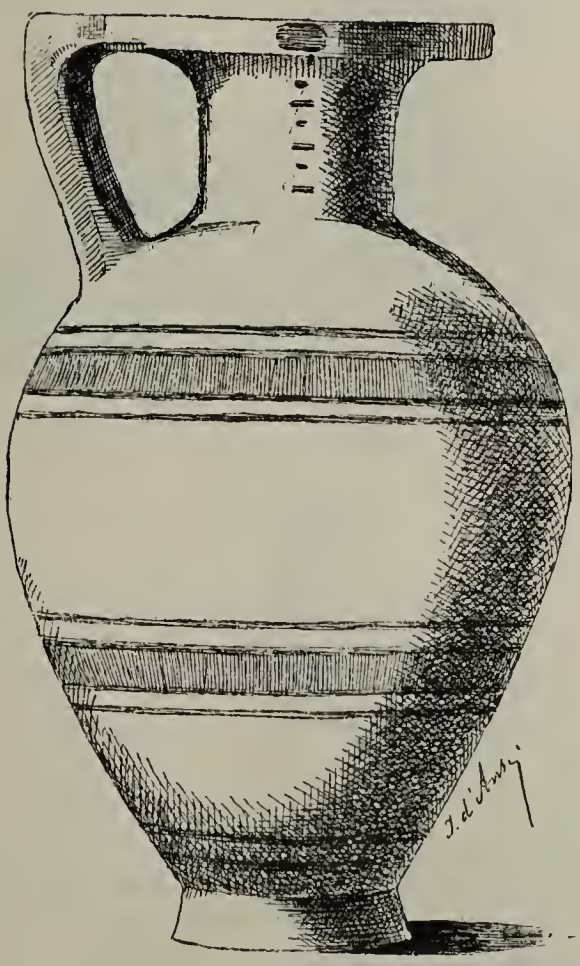

Fig. 25. Aryballe orné de bandes horizontales.

nique, et proviennent peut-être de Corinthe. Sur le premier, on voit deux lions affrontés qui semblent se disputer la vie d'un lièvre (fig. 26). Sur la partie opposée du vase, les deux lions enlacent

symétriquement leur queue. Les deux autres vases

Fig. 26. Alabastre orné de peintures.

grecs sont décorés d'oiseaux, dont l'un est surmonté d'une tête humaine (fig. 27).

Cette tombe renfermait aussi un pendant d'oreille en or, quelques amulettes et plus de 5,000 petites perles qui, enfilées ensemble, donnent une longueur de près de dix mètres. Toutes ces pièces doivent provenir de colliers ou d'un pectoral en broderie.

Le second tombeau était formé de dalles. Le

squelette y était recouvert des restes de bois révélant un cercueil ou du moins une sorte de couvercle. On put même en recueillir des morceaux.

Fig. 27. Peinture sur un alabastre.

Mais ils tombaient en poussière entre les doigts. Cette sépulture renfermait des poteries carthaginoises et des vases grecs (canthare et aryballes), de l'or (pendant et globule), de l'argent (anneau et croissant), du bronze (hachette et bague sigillaire), des scarabées et autres amulettes, des grains de cornaline et enfin un objet en cristal de roche de la forme et de la grosseur d'un œuf d'oiseau dans lequel avait été enchâssé un tube cylindrique en or (fig. 28).

A l'angle extérieur de ce tombeau, du côté de la tête du mort, on avait placé une grande urne remplie de cendres et renfermant au fond quelques amulettes.

Le 25 mars nous réservait une autre découverte intéressante. Dans une auge formée de

Fig. 28. Objet en cristal de roche.

dalles, longue de $2^{m}05$, large de $0^{m}68$ et profonde d'un mètre, un riche mobilier funéraire accompagnait le squelette. Il se composait de poteries fines de belle terre noire, de vases grecs ornés de peintures, de scarabées, de grains de collier, de morceaux d'œufs d'autruche, d'objets en or (pendant, bague, disque-pendeloque et quinze petits cylindres, hauts de moins de trois millimètres, composés chacun de trente-deux globules laissant passer la lumière entre eux, travail tout à fait remarquable de finesse), d'objets d'argent (cercle pour collier, bracelets, bague, croissant) et de cymbales de bronze.

Mais l'objet le plus curieux retiré de cette tombe est une sorte de vase, de forme compliquée. Il est en terre grise, commune et mal cuite. Qu'on se figure sept godets ayant la forme de gobelets hauts de $0^{m}08$ soudés sur un cylindre creux avec lequel ils communiquent. Le cylindre mesure $0^{m}30$ de longueur et repose sur un pied

légèrement conique, haut de 0m10. Au milieu du cylindre se détache, en avant, la tête d'une vache à longues et belles cornes (fig. 29). Cette tête est

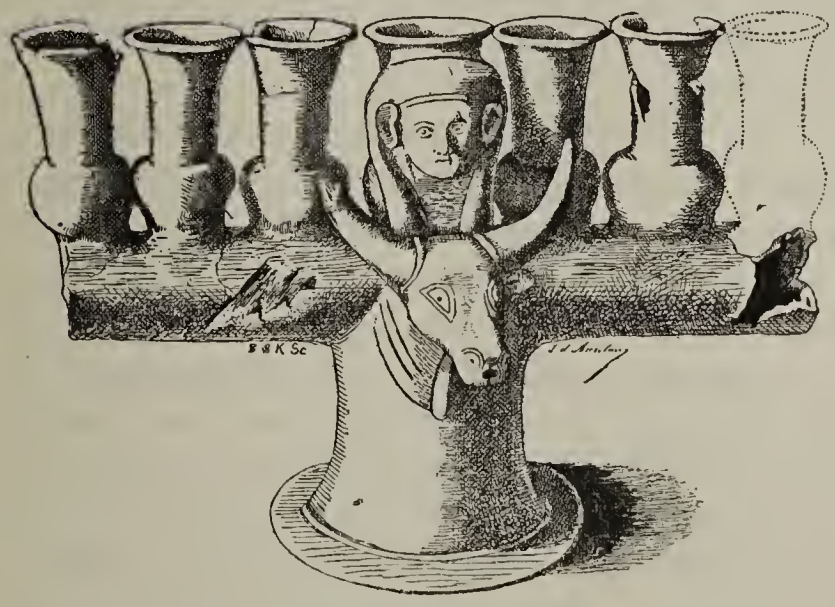

Fig. 29. Vase en terre cuite.

percée également d'un trou communiquant avec le cylindre. Elle est elle-même surmontée d'un masque de la déesse égyptienne Isis-Hathor. Cette tête orne la face du gobelet central. La première impression que l'on a, en voyant cette étrange poterie, est celle d'un chandelier à sept branches et l'on a émis l'idée que les godets servaient à recevoir des mèches en moelle de sureau, lesquelles étaient alimentées par l'huile contenue dans le cylindre et qu'un bouchon quelconque

empêchait de se répandre par l'orifice de la tête de vache.

Lorsque fut communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Héron de Villefosse, un dessin de cet étrange récipient, M. Maspéro donna une autre attribution et fit les observations suivantes :

« L'objet, dit-il, me rappelle immédiatement les plaques chargées de godets que l'on rencontre assez souvent au voisinage des tombes égyptiennes. On les trouve par six ou huit sur deux lignes, par neuf sur trois lignes, par sept sur une ligne. Ils sont posés sur un support commun plat, rectangulaire, et ne communiquant pas entre eux. Ils affectent des formes différentes suivant les époques ; ce sont de petits gobelets ouverts, de petits vases à ventre rond, à une seule tubulure, ou des fioles analogues à celles de notre monument. Ils servaient de gobelets d'offrandes pour recevoir les liquides et les pâtes présentés aux morts et aux dieux, surtout les huiles canoniques, au nombre de sept ou de neuf en général, mais qui peuvent se réduire par omission facultative à huit, six, même à quatre et à deux. Il me semble que l'objet de Carthage est la copie assez fidèle d'une batterie de godets de ce genre. » (*Comptes-rendus des séances*, 12 juillet 1895.)

Tel est l'avis de M. Maspéro.

Je ferai ici un autre rapprochement. Une pièce analogue a été trouvée en Sardaigne. Je la ren-

contre dans le catalogue illustré de la collection d'antiquités sardes de Raimond Chessa, imprimé à Cagliari en 1868. Le dessin qui en est donné à la planche E de cet ouvrage, qui, d'ailleurs, renferme nombre de pièces semblables à celles que nous avons déjà décrites ici, semble indiquer sur le support un disque plat et creux communiquant avec sept becs et avec une tête de bélier percée sans doute comme la tête de vache de notre vase.

Voici d'ailleurs la description qu'en a faite Vincent Crespi, l'auteur du catalogue :

« Le vase que je vais décrire, dit-il, est un de ces objets que la singularité de sa forme rend difficile à définir à première vue. En effet, il représente une sorte de lampe à sept becs perpendiculaires semblables à l'orifice ou à la partie supérieure d'un vase quelconque en forme de bouteille, disposés en un cercle que commence et termine une tête de bélier et soutenus par un pied haut de $0^{m}10$ environ.

« Je ne puis affirmer que cet objet soit réellement une lampe, mais dans le cas où c'en serait une, ce serait une pièce symbolique, ou peut-être encore une pièce magique, non pas seulement parce que c'est une lampe à plusieurs becs comme on en a découvert beaucoup, mais à cause du nombre des becs qui se retrouve souvent dans les monuments égyptiens pour indiquer les sept planètes.

« En admettant cette conjecture, la tête de

bélier placée entre les becs représenterait Jupiter Ammon, divinité suprême, et les sept becs représenteraient les sept planètes auxquelles était dédiée la lampe, peut-être, selon les croyances des anciens, pour attirer la pluie sur leurs champs et procurer à la terre une heureuse fécondité. »

Sans entrer dans autant de détails d'interprétation, je me contente de signaler l'analogie de la terre cuite sarde avec le vase carthaginois de forme si originale.

VIII. Mois d'avril 1895.

Pendant le mois de mars nous avions visité une quarantaine de tombes. Nous n'en devions trouver que dix-neuf pendant le mois d'avril. Mais ces sépultures nous réservaient encore de nouvelles surprises.

Le 9 avril, on ouvrait un tombeau dans lequel, avec le mobilier réglementaire, on trouvait un pendant d'or (fig. 30), un scarabée, une figurine du dieu Bès en pâte blanche, une autre figurine de terre cuite représentant cette même divinité ou mieux cette caricature égyptienne, un godet hémisphérique en pierre blanche et tendre, aux anses brisées, un petit autel ou brûle-parfum taillé dans la même espèce de pierre, haut de quinze centimètres, aux quatre faces décorées d'ornements rouges cernés de noir, une sorte d'écuelle à une seule anse et à bord rabattu vers l'intérieur, enfin

deux terres cuites qui méritent une description spéciale.

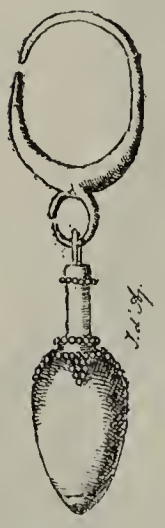

Fig. 30. Pendant d'oreille en or.

La première est une figurine haute de seize centimètres. Elle représente une déesse assise sur un trône à dossier carré et à base cubique, les mains posées sur les genoux (fig. 31) ; la tête est coiffée d'une haute tiare cylindrique que recouvre un voile tombant sur les épaules. La tunique, à manches courtes, descend jusque sur les pieds. Elle est rouge et mouchetée de points noirs. Au-dessous, la base, qui est pleine, est percée d'un trou pratiqué par le modeleur pour empêcher l'argile de se fendiller à la cuisson. On sait que les artistes qui fabriquaient ces terres cuites les retouchaient à l'aide d'un ébauchoir, instrument de bois, dont un bout était en forme de lame et

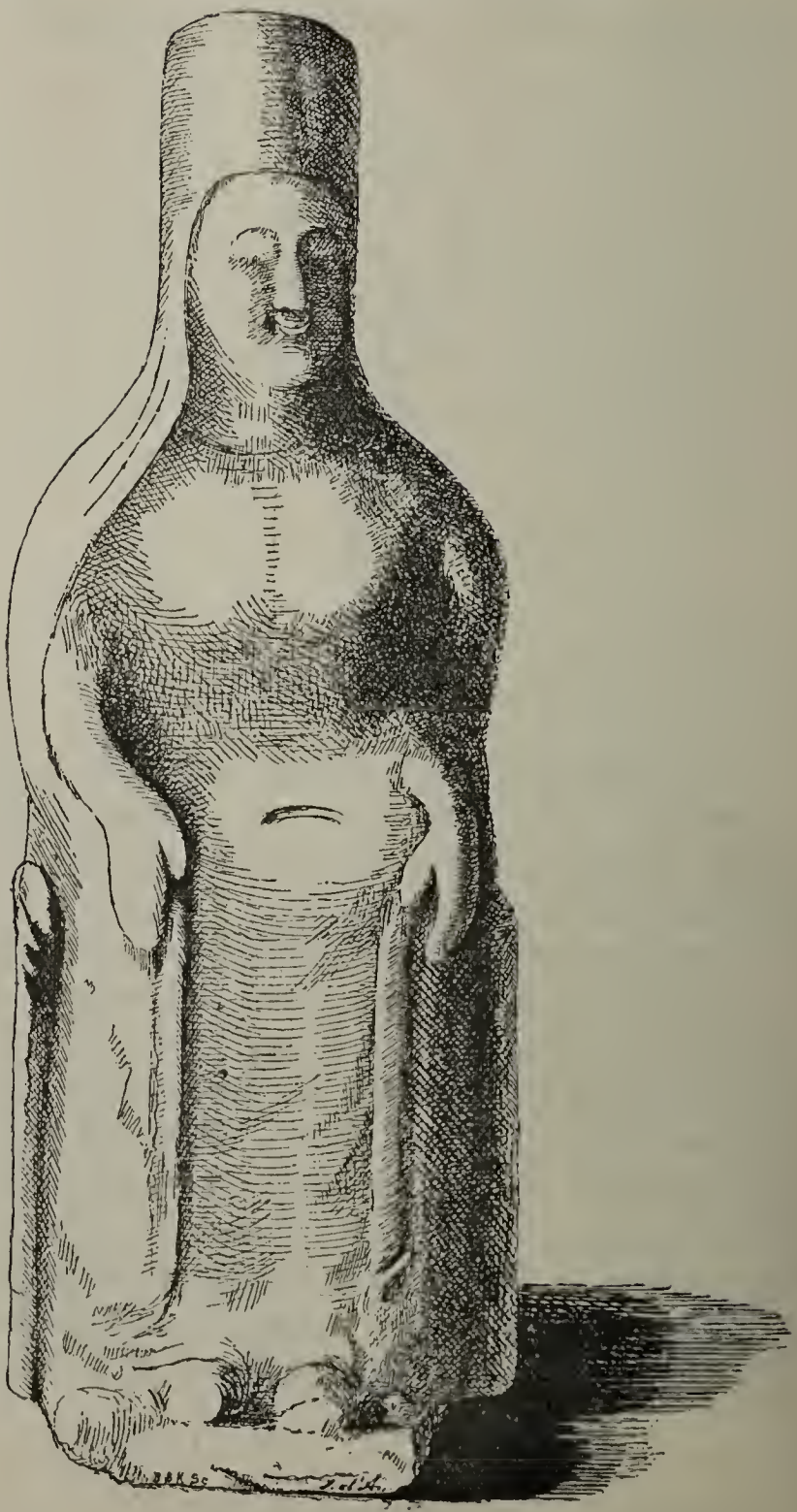

Fig. 31. Déesse assise.

l'autre ressemblait à un manche de porte-plume. C'est ordinairement avec la partie cylindrique que l'artisan faisait un ou plusieurs trous dans la base ou au revers de la statuette, dès qu'elle était moulée. Dans la figurine que nous étudions en ce moment, c'est avec la lame de l'ébauchoir que le trou d'évent a été pratiqué.

On a trouvé de ces statuettes à pose hiératique dans les tombes d'Amrit, en Phénicie, et dans celles de Camiros, ancienne ville de l'île de Rhodes. Le Musée du Louvre et le British Museum en possèdent plusieurs exemplaires.

La seconde terre cuite, digne d'être signalée d'une façon spéciale, est une des plus intéressantes que nous ayons découvertes dans le sol de Carthage. Elle représente un *sphinx ailé*. Cette curieuse pièce, dans l'état actuel, mesure 0^m30 de longueur et 0^m32 de hauteur. L'animal repose sur une base rectangulaire longue de 0^m22, large de 0^m10 et épaisse de 0^m015. Le corps aux membres courts et fortement musclés est celui d'un lion. Il est couvert d'écailles et muni d'une paire d'ailes. La tête est à face humaine. Le visage est peint en rouge; la prunelle des yeux et les sourcils sont noirs (fig. 32). La coiffure, également rouge, se rapproche, pour la forme, du *pchent* égyptien, se développant en deux masses symétriques qui encadrent le visage, le cou et la poitrine, masses qui sont peintes en noir ainsi que la base de la coiffure, sorte de tiare. Cette

tiare est percée au sommet d'un petit trou et de deux autres à droite et à gauche, ayant sans doute servi à fixer des ornements.

Fig. 32. Vase en forme de sphinx ailé.

Le cou et la poitrine sont d'ailleurs ornés d'un triple collier tracé à la pointe sèche avant la cuisson. Au collier supérieur est suspendu le groupe du croissant et du disque, objet symbolique de parure que nous avons déjà si souvent trouvé

dans les tombeaux puniques et qui paraît avoir été un des emblèmes de Carthage. Le second collier porte le croissant isolé et le troisième est une sorte de pectoral figuré par une série de traits pratiqués dans divers sens.

Cet animal fantastique porte sur le dos un goulot cylindrique et en avant de la poitrine un bec horizontal, à surface polygonale, avec orifice circulaire ; ce qui fait de cet étrange objet une sorte de tonnelet.

Le ton général de cette intéressante pièce est le rouge. Le noir intervient pour accentuer les ailes, les griffes, les écailles, les croissants et les arêtes du bec horizontal.

Ce sphinx ailé, tenant de l'homme par le buste, du lion par le corps et les membres inférieurs, de l'aigle par les ailes, peut-être aussi du poisson par les écailles, offre beaucoup d'analogie avec les *nirgalli* assyriens[1].

On a déjà trouvé en Phénicie de ces sphinx dont la forme particulière rappelle les *chérubins* de la Bible. L'un d'eux porte aussi sur la poitrine un collier de forme tout à fait originale[2].

1. N'y aurait-il pas lieu de rapprocher aussi notre terre cuite des représentations de la déesse *Tianat* des Chaldéens qui avait la forme d'un dragon monstrueux à jambes de quadrupède, au corps couvert d'écailles et ailé? (*Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Saglio, art. Draco). D'ailleurs *Tianat* ne fait-elle pas penser à *Tanit?*

2. Renan, *Mission de Phénicie,* pl. LVII, p. 1.

Fig. 33. Déesse assise.

Fig. 34. Déesse assise.

« Il semble, dit l'auteur de la *Mission de Phénicie*[1], que le sphinx ait été dans l'art le point de mélange de tous les styles comme il l'a été en symbolique. »

Le 10 avril, nous pénétrions dans un caveau creusé dans le roc. Il contenait deux squelettes accompagnés de vases ordinaires, de forme connue.

Le 15 avril, nous trouvons dans une tombe, avec plusieurs amulettes et une petite table en pierre blanche, des pièces dignes d'intérêt.

Ce sont cinq belles terres cuites.

Les trois premières reproduisent la même déesse (fig. 33-34) assise dans l'attitude hiératique décrite plus haut. Outre la couleur rouge dont elles sont peintes en partie, elles conservent des traces de couleur bleue dont le manteau était bordé.

La quatrième est un masque, haut de 0^m19 et large de 0^m13 et demi, d'une expression douce et fine très remarquable, qui en fait une œuvre vraiment artistique et surprenante (fig. 35).

La cinquième terre cuite représente une vache au repos, très fine de forme et d'exécution. Elle porte la tête haute et la queue est artistement appliquée sur le flanc droit (fig. 36).

Près de la sépulture qui renfermait ces belles terres cuites, on en ouvrait le même jour une

1. *Ibid.*, p. 701.

FIG. 35. MASQUE DE TERRE CUITE.

autre, en présence des scolastiques de Carthage. C'était une auge formée de grandes dalles, en

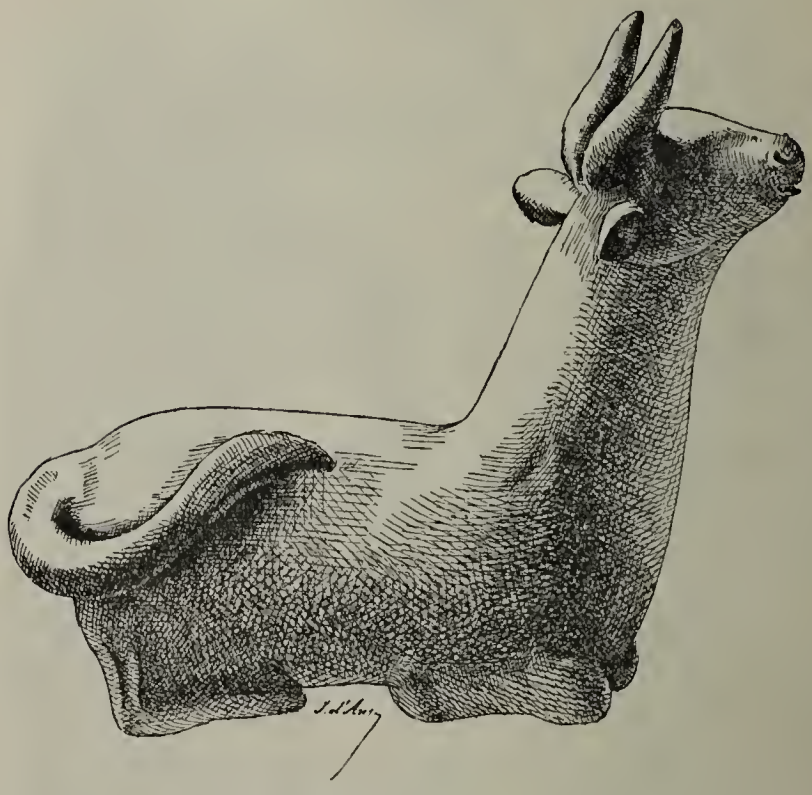

Fig. 36. Vache en terre cuite.

partie envahie par la terre d'infiltration amenée par l'eau des pluies. Ce tombeau, parallèle à la mer, mesurait intérieurement $2^{m}06$ de longueur, $0^{m}59$ de largeur et un mètre de hauteur. Le corps y avait été déposé avec les pieds du côté des anciens ports et la tête du côté du cap Carthage ou Sidi Bou-Saïd. A gauche du squelette, à $0^{m}31$ du fond de l'auge et à $0^{m}22$ au-dessous des dalles

formant plafond, existait une niche mesurant 0^m21 sur 0^m26 d'ouverture avec 0^m10 seulement de profondeur. A la première inspection de cette tombe on voit émerger, sur la droite du squelette, une urne à double oreillon. Elle a son couvercle, mais il est renversé et elle conserve des traces d'ossements comme si le corps avait été placé par-dessus. Une fois ôtée et débarrassée de son couvercle, elle laisse voir sur ses parois intérieures les traces blanchâtres du liquide qu'elle contenait au moment de l'inhumation. C'est contre cette urne que se trouvaient les deux petites fioles qui étaient de terre brune. La lampe et sa patère, de terre rouge, avaient été déposées près du jarret droit. Enfin, vers la tête, on recueillit la hachette de bronze. En tamisant la terre on ne trouva qu'un grain de collier et deux scarabées à hiéroglyphes, renfermant chacun un cartouche.

Le 20 avril, dans un tombeau qui renferme des objets de parure et de toilette en or, en argent et en bronze, des amulettes, des scarabées et des morceaux d'œufs d'autruche, on trouve une fibule de bronze (fig. 37) et un gobelet de terre rouge, tout à fait semblable de forme aux godets du curieux lampadaire ou vase à offrandes décrit plus haut.

Le 24 avril, on découvre une simple fosse fermée de grandes dalles. Mais une de ces dalles offre cette particularité qu'elle est percée d'un trou carré de 0^m15 de côté, peut-être destiné à

communiquer avec le mort dans son tombeau.

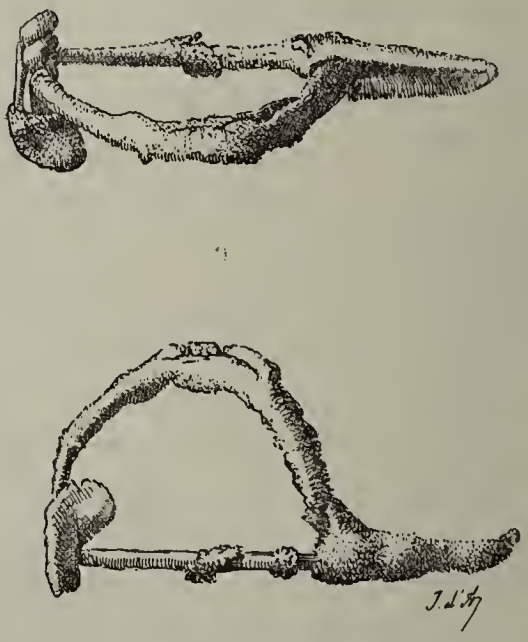

Fig. 37. Fibule et épingle.

On y trouve, avec les poteries ordinaires, des morceaux d'œufs d'autruche portant les traits peints d'un visage, un globule d'or de collier et une quantité d'autres grains et amulettes.

Le 25 avril, dans un autre tombeau contenant un pendant d'or, des grains de collier, des amulettes et des poteries noires, on trouve un sup-

port de vase, un poids en plomb pesant 13 gr. 4[1] et une petite tête égyptienne en pierre blanche, haute de 0[m]05 et demi (fig. 38).

Fig. 38. Tête en pierre blanche.

Enfin le mois d'avril se termine par la découverte, dans les déblais en dehors des tombeaux, d'un fond de patère grecque portant des graffites et une curieuse tête sculptée. Cette tête, haute de 0[m]24, est de pierre blanche tendre. C'est une sorte de masque dont le revers est plat et se prolonge sous forme de cube long de 0[m]13. Ce visage était destiné à être appliqué contre une surface plane dans laquelle pénétrait la partie cubique.

1. Voy. dans le *Cosmos*, 22 mai 1897, p. 661 et 663, une double série de poids carthaginois en plomb.

Une mortaise creusée pour recevoir une clavette servait à fixer cette pièce de sculpture.

L'expression de cette tête est douce et placide. La chevelure formée de mèches semblables à des flammes est séparée au milieu du front et disposée avec symétrie. Il en est de même de la barbe, dont les mèches sont cependant moins effilées. La moustache peu fournie au-dessus de la lèvre s'épaissit largement des deux côtés de la bouche. Celle-ci est légèrement ouverte.

De plus, cette tête à expression si singulière était cornue : les cornes qui sont brisées, mais dont on reconnaît parfaitement la place, devaient être courtes comme des cornes naissantes. Nous avons peut-être là une image du Baâl cornu, analogue à l'*Astarothcarnaïm* de la Bible, qui était honoré au sommet du Djebel Kornîn, la montagne à deux cornes, qui se dresse d'une façon si pittoresque au fond du golfe, vis-à-vis de Carthage.

IX. Mois de mai 1895.

Pendant le mois de mai, on rencontra trente-quatre tombeaux puniques.

Le 2 mai, nous ouvrons deux tombes contiguës formant ensemble une seule construction en grandes dalles juxtaposées. Une cloison médiane sépare les deux compartiments qui mesurent

chacun 2m28 de longueur, 0m64 de largeur et 1m03 de hauteur.

Dans le premier, le squelette repose sous une couche épaisse de deux à trois centimètres qu'on dirait être de la cendre mêlée de chaux, car elle est grise et parsemée de petits points blancs. On n'y reconnaît aucune trace de bois. De cette couche émerge celle des deux fioles qui a la forme d'œnochoé, puis un vase bombé avec appendice conique sur la panse. En ôtant ce dernier, on en trouve un second semblable. En continuant de déblayer ce compartiment, on rencontre la seconde fiole (elle est brisée), puis la patère qui est renversée et enfin la lampe. Tout le sable de cette tombe est passé au tamis et on ne trouve que les débris d'une simple bague de bronze.

Dans le second compartiment, on voit d'abord une couche brune et noirâtre de bois pourri, à travers laquelle perce çà et là la même matière grise, piquée de points blancs, signalée dans l'auge voisine. Les deux fioles sont en partie visibles. Près d'elles, une urne émerge des deux tiers. Elle avait été fermée d'un couvercle, mais ce couvercle a été brisé et un morceau demeure sur un des oreillons de l'urne. Il conserve des lambeaux de bois, ce qui indique que les planches abritant le cadavre recouvraient aussi les vases.

En déblayant cette tombe, on trouve une lampe

sur son plateau et une bague de bronze. Enfin, en tamisant la terre avec le plus grand soin, un petit étui en or, renfermant une matière noire, vient seul compléter le mobilier funéraire.

Le 6 mai, on parvient à une chambre ouverte du côté de la mer. En avant, un puits d'accès, construit partie en briques crues, partie avec des pierres de la dimension des briques, conduit à une entrée large de 0^m94. La chambre mesure 1^m43 de largeur et 1^m47 de hauteur. Elle a été visitée et vidée de longue date par les Carthaginois eux-mêmes, qui l'ont tout entière remplie de grandes amphores cylindriques de 0^m24 de diamètre, hautes de 1^m15, à large orifice. Il y en avait vingt-huit. Toutes étaient pleines de terre noire et avaient été noyées elles-mêmes dans de la terre mouillée. Elles paraissent avoir contenu primitivement de la chaux. Les parois en sont recouvertes d'une couche et le fond en conserve un culot. Ces amphores étaient disposées régulièrement par rangées de cinq. Une des rangées était disposée en sens inverse des autres. Ces amphores sont bien carthaginoises, car l'une d'elles porte une marque composée de plusieurs caractères puniques et d'une fiole de la forme des œnochoés, telle que nous en avons trouvé dans les tombes de la nécropole (fig. 39).

Le 7 mai, M. le général Langlois et M^me^ la générale, ainsi que le juge de paix de la Goulette, assistent à l'ouverture d'une tombe, simple fosse

dans laquelle le mort avait été déposé avec les six poteries ordinaires.

Fig. 39. Marque estampillée sur une amphore.

Le 9 mai, encore une simple fosse. On y trouve avec la lampe et sa patère deux objets en fer, une rosace en argent, un disque d'ivoire orné d'une rosace, un vase (fig. 40) dont la panse a la forme particulière d'un gobelet, enfin plusieurs perles et un scarabée à hiéroglyphe dont la traduction est : « Râ est l'ichneumon véritable, » allusion au culte du rat de Pharaon[1], sorte de mangouste que les Égyptiens identifiaient avec le dieu Râ.

Le 11 mai, découverte d'un tombeau en présence de M^me^ Abel Couvreux, de sa belle-mère et de ses deux enfants, qui visitaient Carthage en compagnie de M. et de M^me^ Béglet de Paris. Cette

1. Voy. le *Cosmos,* 22 mai 1897, p. 660-662. Le rat de Pharaon (*herpestes Pharaonis*) vit encore en Tunisie et en Algérie (*la Tunisie, Histoire et description,* t. I, p. 106). Il est surtout commun dans la basse Égypte. Mais il a été aussi rencontré par les Pères Blancs sur les bords du Nyanza, près des sources du Nil.

sépulture, rencontrée au fond d'un long tunnel

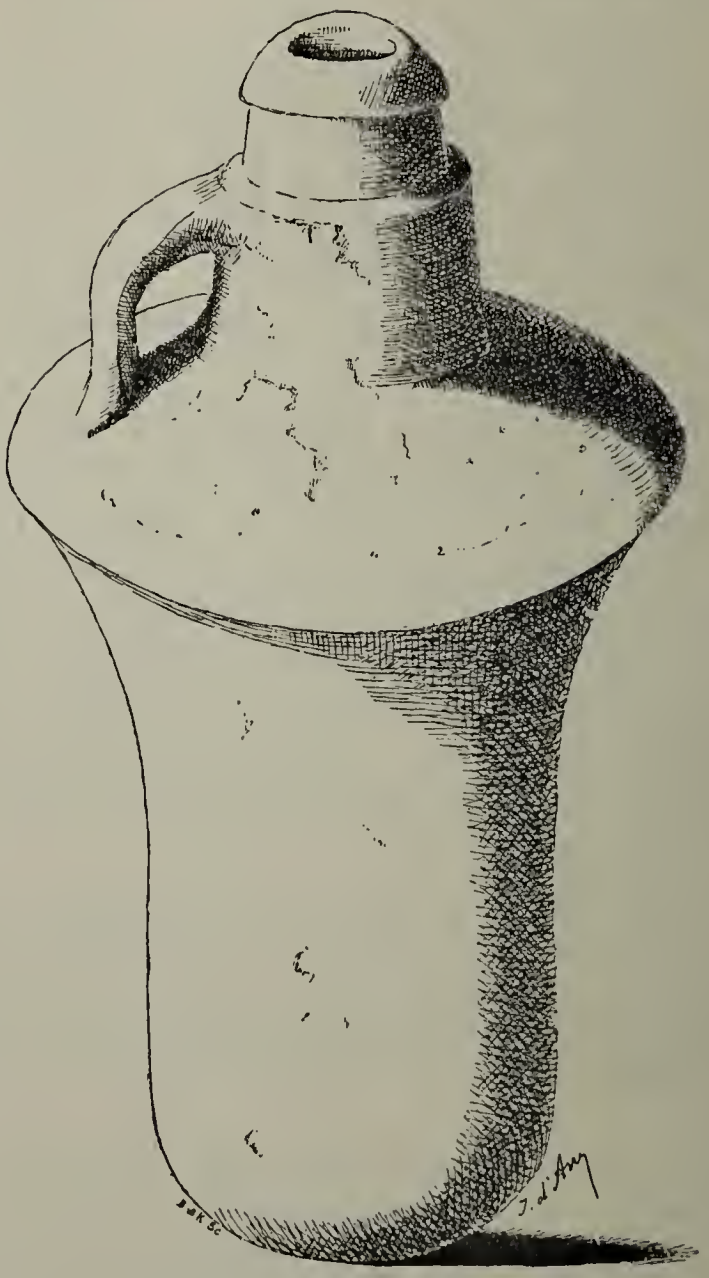

Fig. 40. Vase carthaginois.

pratiqué par nous à travers la nécropole, ne renfermait que les six poteries ordinaires et une hachette de bronze.

Les jours suivants, on continue de trouver des tombeaux n'offrant rien de particulier dans leur mobilier. Le 20 mai, le hasard fait découvrir dans la terre provenant des fouilles une curieuse figurine égyptienne de bronze, représentant un vieillard accroupi (fig. 41). Cette pièce, haute de

Fig. 41. Figurine de bronze (face).

0m05, porte au sommet de la tête un trou carré qui permettait d'y ajuster quelque emblème ou ornement. Le visage est barbu et la coiffure qui l'encadre retombe des deux côtés sur la poitrine. Les avant-bras et les mains sont appliqués sur les cuisses et les genoux (fig. 42).

Le 24 mai, on arrive à une tombe au mobilier

plus varié. Une des deux urnes est plus grande qu'à l'ordinaire. Elle est ornée d'une zone brune,

Fig. 42. Figurine de bronze (profil).

de filets noirs horizontaux et de lignes noires verticales ondulées ou en zigzag. Les deux oreillons offrent cette particularité que leur point d'attache supérieur a la forme d'un cylindre, imitant les anses des vases de bronze et leur mode d'application par l'*artifex aerarius*.

Avec ces deux urnes et les quatre autres poteries réglementaires, cette tombe renfermait un vase en forme d'obus à double oreillon, des tasses grecques dont une conservait des traces du cinabre ou vermillon qu'elle avait contenu, des visages peints sur morceaux d'œufs d'autruche, des grains de collier, des amulettes, un scarabée, une boule d'ivoire imitant la grenade et destinée

à être emmanchée au bout d'une tige, une bague en argent et un anneau sigillaire de même métal. Sur le sceau on distingue, portés sur une barque, deux animaux ailés, griffons ou sphinx, figurés face à face et séparés par la palmette sacrée. Aux extrémités de la barque, on aperçoit un oiseau, sans doute un épervier. M. Perrot fait remarquer que l'habitude de présenter ainsi les animaux affrontés appartient plutôt aux Assyriens qu'aux Égyptiens, lesquels préféraient figurer dos à dos les animaux qui se font ainsi pendant[1].

Le lendemain de cette découverte, on parvenait au fond d'un puits rectangulaire, large de un mètre, à une chambre creusée en plein sol naturel. Une grande dalle en fermait l'entrée et paraissait nous garantir que cette sépulture n'avait jamais été touchée. Mais lorsque la dalle fut ôtée, on reconnut que cet hypogée avait été traversé de haut en bas, à une époque postérieure, pour la construction d'un puits destiné à donner de l'eau. On trouva cependant entre l'entrée et les pierres du puits un vase en forme d'obus.

27 mai. Au fond d'un puits rectangulaire, long de $2^{m}30$ et large de $0^{m}90$, on découvre une grande pierre haute de $1^{m}40$ et large de $0^{m}80$, fermant l'entrée d'une chambre funéraire creusée dans le sol naturel. La largeur de la cellule semble indiquer qu'elle était destinée à ne recevoir qu'un

1. *Hist. de l'art*, t. III, p. 130.

cadavre. On y trouve cependant une double série de quatre des poteries habituelles. On en retire en même temps une hachette de bronze, deux clous en fer conservant des traces du bois qu'ils traversaient, un scarabée en pâte blanche portant sur le plat cinq cercles en creux, concentriques, puis deux pièces de valeur qui méritent une description spéciale.

La première est un beau scarabée en agate avec monture en or. Le plat du scarabée représente la déesse Isis allaitant son fils Horus (fig. 43). Ce

Fig. 43. Scarabée, chaton de bague sigillaire.

groupe mythologique est placé entre deux personnages à tête d'épervier, tenant chacun d'une main une fiole et levant l'autre dans l'attitude de l'adoration. Au-dessus de cette scène, une grande paire d'ailes éployées.

La seconde pièce tout entière en or est un anneau sigillaire (fig. 44). Le sceau arrondi aux deux extrémités porte cinq personnages. Au mi-

lieu, une divinité à tête d'épervier, assise sur un trône, tenant d'une main une tige de papyrus ou

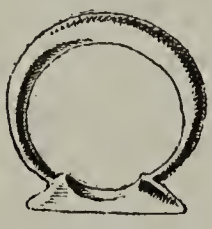

Fig. 44. Bague sigillaire en or.

de nénuphar, lève l'autre main vers deux personnages dont elle reçoit les hommages. Derrière le trône sont deux autres personnages.

On ouvrit encore, le 27 mai, deux autres tombes. Mais, à part un objet de bronze ayant la forme d'une poire, à queue plate et percée pour être enfilée dans un collier, leur mobilier n'offrait rien de particulier.

Le 28 mai, on arrive encore à une chambre creusée au fond d'un puits. L'entrée était fermée par deux dalles superposées. A droite et à gauche, on trouva deux patères appliquées contre ces dalles comme pour boucher des trous. Cet hypogée renfermait deux squelettes avec double mobi-

lier funéraire, une hachette de bronze, une tige de même métal longue de 16 centimètres, à extrémités ovoïdes, enfin les os d'un petit animal (oiseau ou quadrupède) et un scarabée en verre portant sur le plat un sujet gravé ou moulé.

Le 30 mai, on trouve dans une tombe une poterie singulière. Elle a la forme et à peu près les dimensions de la moitié supérieure d'un œuf d'autruche, et l'intérieur est orné sur le bord d'une ligne de points noirs, tandis que six lignes de même couleur ont été tracées en zigzag du bord au fond de cette coupe.

31 mai. Le dernier jour du mois de mai nous réservait une agréable surprise. Nous ne pouvions mieux terminer ce mois de fouilles. Dans une simple fosse, à parois damées avec soin, longue de $2^{m}05$, haute de 1 mètre et large seulement de $0^{m}50$, fermée par deux dalles, on trouve, avec les six poteries ordinaires, un mobilier composé de pièces intéressantes, telles que pendant d'or, anneau sigillaire en argent, vases grecs, morceaux d'œufs d'autruche, des grains de collier, des amulettes sous forme de figurines égyptiennes, une tête égyptienne en pierre blanche, une belle fiole de verre et enfin une statuette de la déesse Astarté.

La fiole est un flacon à parfum (fig. 45), de verre noir, dans la pâte duquel on a incrusté des lignes de matière vitreuse blanche. Ces lignes, vers le goulot, forment des cercles horizontaux parallèles,

puis vers le milieu de l'objet décrivent des ondulations et enfin plus bas prennent la forme de

Fig. 45. Flacon de verre.

chevrons et de zigzags. Cette fiole révèle une grande habileté à manier le verre en fusion.

Quant à la statuette d'Astarté (fig. 46), c'est une figurine de terre cuite, haute de $0^{m}26$. La déesse, de forme élancée, est debout sur une base rectangulaire. Sa tête est surmontée d'une sorte de couronne creuse tenant lieu d'orifice, car la statuette a été fabriquée pour servir de vase

Fig. 46. Déesse debout. — Astarté.

à parfum. Les cheveux de la déesse, ondulés sur le front, passent derrière les oreilles et tombent de chaque côté de la poitrine, en deux longues tresses s'écartant l'une de l'autre. Derrière la tête, la chevelure formée d'une série de tresses couvre complètement le cou et une partie du dos. Les bords de cette natte de cheveux conservent des traces de couleur rouge, traces qui se montrent aussi autour du goulot, au-dessus de la tête. La déesse est vêtue d'une tunique aux plis fins et symétriques. De la main droite, elle tient son manteau dont le bord est orné d'une bande très accentuée. Le manteau enveloppe le corps et les jambes comme dans une gaine et descend jusqu'aux pieds qui sont nus et en partie découverts. De la main gauche, la déesse presse sur sa poitrine une colombe, et c'est cet oiseau qui fait donner à cette statuette le nom de la déesse Astarté. Le Louvre possède des exemplaires de figurines identiques provenant de la Phénicie septentrionale et de Camiros dans l'île de Rhodes. On en a trouvé aussi en Grèce et en Italie. M. Heuzey, ce savant si compétent pour l'histoire de la plastique, voit dans cette figurine un « des types perfectionnés du premier archaïsme grec, conservant, au contact de l'Orient, un caractère asiatique assez prononcé[1]. »

1. Heuzey, *Les figurines antiques de terre cuite du Musée du*

X. Mois de juin 1895.

Pendant le mois de mai, nous avions découvert trente-quatre tombeaux. Durant le mois de juin, nous devions en rencontrer encore trente-trois.

Dès le premier jour, on arrive à une tombe construite en belles dalles. L'auge mesure $2^{m}30$ de longueur, $1^{m}30$ de hauteur et $0^{m}62$ seulement de largeur. Le mobilier se compose d'une hachette de bronze et des six poteries réglementaires. Mais une des urnes, plus grande que d'ordinaire, est de forme cylindrique, à double oreillon, sans col et à base conique. La panse porte une inscription punique écrite à l'encre noire.

Le 3 juin, dans une simple fosse, outre les poteries habituelles, on trouve un vase ayant la forme d'un obus, à double oreillon, une petite fiole de terre commune à base pointue et à un seul oreillon, un vase de forme sphérique, sorte de gourde à orifice minuscule et à double oreillon tout juste suffisant pour passer un cordon, un petit vase grec, une pierre en forme de tronc de pyramide, à base et à sommet rectangulaires, pesant 130 grammes (peut-être un poids), des dents d'animaux et neuf osselets[1], une sorte de

Louvre, p. 10, pl. XII, n° 5. Cf. Vigouroux, *Dict. de la Bible*, art. Astarté, et G. Perrot, *Hist. de l'art*, t. III, p. 200-201.

1. Ces osselets sont des tranches d'astragales comme celui dont le dessin a été donné plus haut (fig. 15).

hachette ou de bêche en fer, enfin deux sonnettes de bronze et un ornement de même métal destiné à être emmanché sur une canne

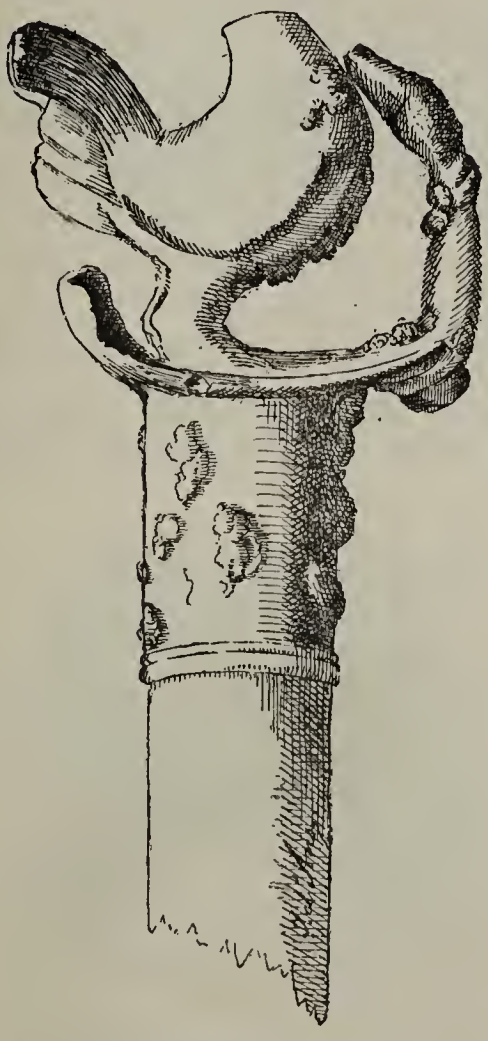

Fig. 47. Objet de bronze.

ou sur un bâton servant à un autre usage. C'est peut-être un manche de miroir (fig. 47).

Au-dessus de la virole, dans laquelle s'enchâssait une baguette ronde, on voit un oiseau qu'un serpent semble attaquer. La tête de l'oiseau manque et l'objet a été déposé dans cet état incomplet près du mort.

Le 5 juin, une simple fosse renfermant le pendant en or, deux anneaux de bronze, des amulettes, des figurines minuscules, une statuette d'Astarté en terre cuite, des morceaux d'œufs d'autruche avec traits d'une face humaine, venait augmenter nos collections d'un brûle-parfum (petit autel en pierre blanche), de deux petites tables taillées dans la même espèce de pierre (fig. 48), l'une carrée, l'autre, sorte de ban-

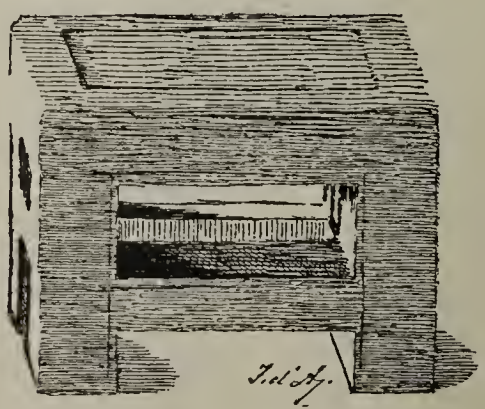

Fig. 48. Petite table en pierre blanche.

quette, plus longue que large (fig. 49), et enfin d'un disque d'ivoire très mince, de six centimètres et demi de diamètre. La face de ce disque est ornée au centre d'une rosace à six branches dont les

intervalles sont remplis de petits ronds, le tout

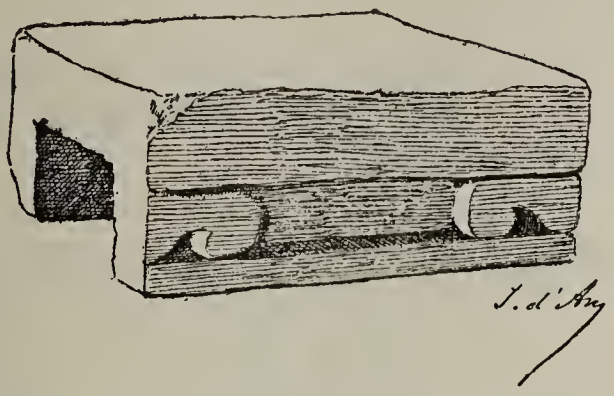

FIG. 49. PETITE BANQUETTE EN PIERRE BLANCHE.

inscrit dans une série de cercles concentriques (fig. 50).

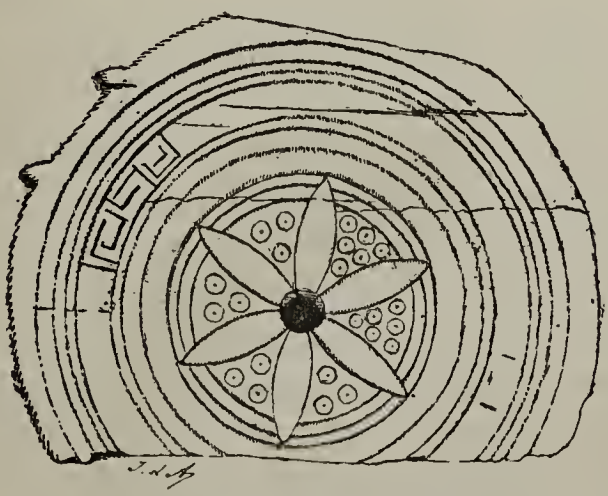

FIG. 50. DISQUE EN IVOIRE.

Le 6 juin, on ouvre le tombeau d'un pêcheur. Avec les six poteries ordinaires, on trouve un

hameçon de bronze et plusieurs morceaux de plomb ayant servi sans doute à lester son filet.

Une tombe découverte le même jour renfermait comme objets accessoires une bague de bronze et un scarabée à hiéroglyphes et cartouche royal (fig. 51).

Fig. 51. Scarabée.

Le 7 juin, un mobilier très varié sortait d'une simple fosse fermée de dalles. Les poteries accessoires étaient des coupes à double oreillon, de petites tasses ayant renfermé du vermillon, des coquilles (pecten et patelle) ayant eu le même usage, ainsi qu'un godet en pierre blanche à double oreillon horizontal terminé par une fleur de lotus. L'argent se montrait dans une bague sigillaire, le bronze dans un miroir, une hachette et une grande fibule (fig. 52), longue de dix centimètres. Outre les simples grains de collier, cubiques et sphériques, cette tombe renfermait cinquante-huit scarabées avec sujet ou hiéroglyphe moulé sur le plat, puis quatre-vingt-sept autres amulettes, parmi lesquelles onze masques cornus,

sept coquilles, cinq hippopotames, quatre lions avec emblème ou hiéroglyphe sur la base, six

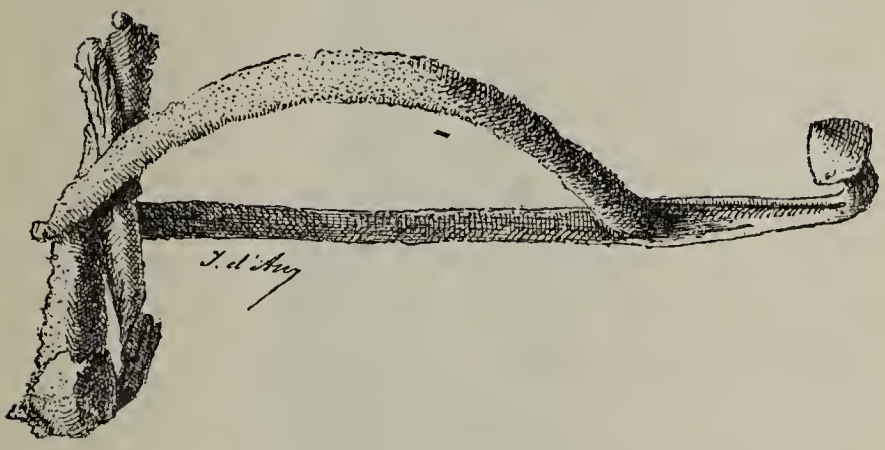

Fig. 52. Fibule.

urœus dont deux avec l'œil d'Osiris, trois cynocéphales, trois mains ouvertes dont une en argent, cinq représentations de Bès ou Phtah, deux figures d'Isis, deux Anubis, deux éperviers, le bœuf Apis, un crocodile, une tête avec hiéroglyphe, une hache minuscule en argent, à double tranchant, etc. Enfin, pour compléter cette longue série de talismans auxquels les Carthaginois attachaient une influence superstitieuse, cette tombe punique avait aussi reçu une statuette d'Astarté (fig. 53). La figurine, de terre cuite, mesure dix-neuf centimètres et demi de hauteur. Cette fois, la déesse tient la colombe de la main droite tandis qu'elle soutient son manteau de la main gauche. Elle est d'ailleurs vêtue et coiffée comme dans la statuette

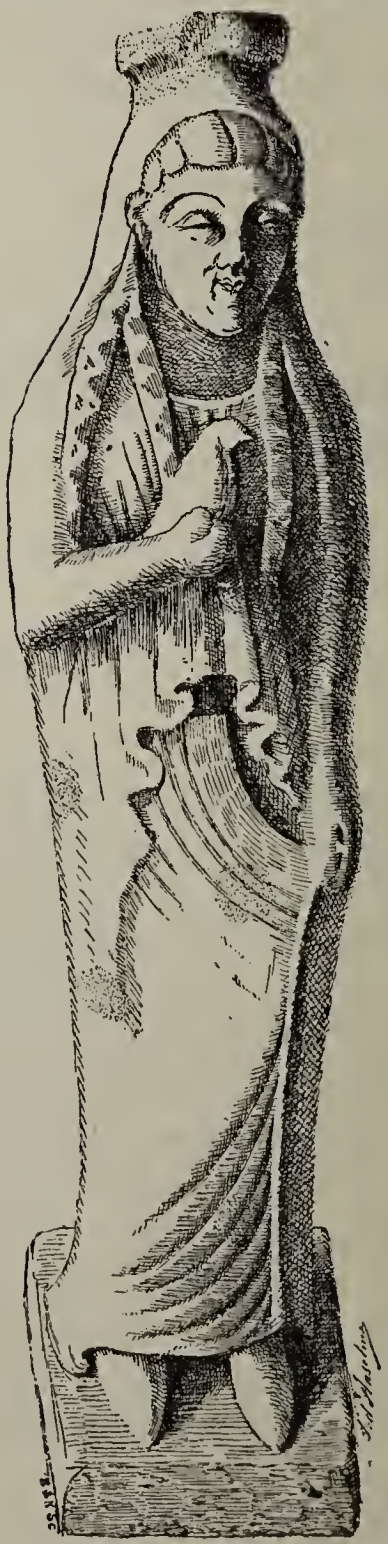

Fig. 53. Déesse debout. — Astarté.

que nous avons précédemment décrite. Mais l'orifice en forme de couronne qui surmonte la tête est peint en rouge, ainsi que les lèvres de la figurine, et cinq touches de cette même couleur ont été distribuées au hasard à droite et à gauche sur le vêtement. Nous avons donc là une variante des représentations de la fameuse déesse Astarté, l'Astaroth de la Bible, la Tanit des Carthaginois.

Le 8 juin, tombeau dans lequel le mobilier réglementaire est complété par un vase de la grosseur et de la forme d'un œuf d'oie allongé, à orifice conique et à une anse, et par deux gros hameçons de bronze.

Le 12 juin, la tranchée que nous pratiquions à travers la nécropole atteignait un tombeau dans lequel nous trouvions un beau vase grec d'une forme particulière que nous n'avions pas encore rencontrée et qui me paraît moins ancien que les aryballes et les alabastres précédemment découverts dans la nécropole de Douïmès, c'est-à-dire qu'au lieu de remonter au VI^e^ ou au VII^e^ siècle avant notre ère, il date peut-être seulement du IV^e^. D'ailleurs, peu de jours auparavant, on avait trouvé des ossements calcinés, accompagnés d'une bague sigillaire de bronze, d'un œil d'Osiris et d'un scarabée, appartenant à la même époque, car nous savons que les Carthaginois n'adoptèrent que très tard et jamais d'ailleurs d'une façon générale l'usage de la crémation.

Le vase grec que je dois signaler ici mesure

dix-huit centimètres et demi de hauteur et est de forme très élégante (fig. 54). La partie supé-

Fig. 54. Vase grec orné de peintures noires.

rieure est ornée d'une palmette entre deux personnages tournés l'un vers l'autre, et au-dessous

de ce sujet la face du vase est ornée d'une scène composée de quatre autres personnages. Les ornements et les figures sont peints en noir, tandis que, sur les aryballes et les alabastres précédemment décrits, les animaux et les oiseaux sont peints, partie en violet, partie en rouge.

19 juin. Grande chambre funéraire dont l'entrée regardait la *Taenia*. Nous la trouvons en partie détruite et ne pouvons en mesurer que la largeur qui était de 1^m50 et la hauteur qui atteint 1^m78. Le plafond était formé de beaux blocs parfaitement équarris, larges de 0^m55, épais de 0^m50 et longs de 2^m20. Au fond de la chambre, il y avait, comme dans les hypogées de la nécropole de la colline de Saint-Louis, deux niches de forme cubique mesurant juste un demi-mètre d'arête. Ce caveau, vidé et détruit en partie depuis longtemps, conservait des traces d'un badigeonnage intérieur à la chaux.

Parmi les énormes blocs de tuf dont il était construit, on en voit un excessivement dur, renfermant d'innombrables coquillages écrasés, et, dans ce poudingue, des rognons de grès et des galets de mer.

Malgré les difficultés qu'un tel conglomérat devait offrir au tailleur de pierres, ce bloc a été parfaitement dressé sur ses différentes faces. Certes, il fallait des ouvriers habiles pour travailler de cette façon des pierres aussi ingrates.

En même temps qu'on découvrait ce grand

tombeau, on trouvait dans les déblais une tête de lion en terre cuite conservant des traces bien marquées de couleurs bleue, rouge et blanche. La gueule et les oreilles étaient peintes en rouge et un point blanc marquait les yeux. Ces trois couleurs qui se détachent vivement sur le ton pâle de la terre cuite donnent beaucoup de vie à cette tête.

Le 22 juin, dans une sorte de niche creusée dans le sol et que rencontre la tranchée, on trouve le petit masque en argent dont nous donnons ici le dessin (fig. 55).

Fig. 55. Masque en argent.

Il est muni d'une bélière, ainsi que la plupart des amulettes que renfermait cette niche, avec des grains de collier, avec six bagues, les unes en argent, les autres en bronze, avec une coquille, une sonnette de bronze et une belle main en ivoire longue de près de huit centimètres. Le poignet de cette main aux longs doigts est percé d'un trou qui permettait de l'enfiler et la suspendre avec les autres talismans.

Le même jour, on ouvre deux tombeaux ren-

fermant chacun les six poteries ordinaires, des morceaux d'œuf d'autruche, le pendant en or, les débris d'un bracelet en argent et des éléments de collier.

Dans le premier, le mobilier était complété par des cymbales et un hameçon de bronze et des coquilles.

Dans le second, il y avait en outre quatre petits vases grecs à double anse, une grande patère noire, deux supports de vases de forme allongée et élégante, un miroir, une bague en argent, une autre de bronze, des pastilles de verre irisé, deux oiseaux minuscules en ivoire d'un travail très fin, aux ailes à demi ouvertes, une petite figurine représentant un personnage debout, les bras croisés sur la poitrine, et enfin une statuette en terre cuite figurant le dieu Bès. Le dieu égyptien à l'aspect ignoble, aux formes trappues et au ventre rebondi, est à demi accroupi et porte sur l'épaule gauche un pygmée qui est absolument la reproduction du même grotesque personnage. Tous deux d'ailleurs ont les mains largement posées sur le ventre avec un air de sensuelle satisfaction.

25 juin. C'est avec la hachette de bronze, un pendant d'argent, un pecten et une autre coquille, et des grains de collier qu'on trouve, dans une simple fosse, deux beaux masques égyptiens et deux curieux disques de terre cuite (fig. 56).

Les deux masques mesurent dix-sept centimètres et demi de hauteur. L'un est de terre

Fig. 56. Masque de terre cuite.

rouge et l'autre de terre grisâtre. C'est un double

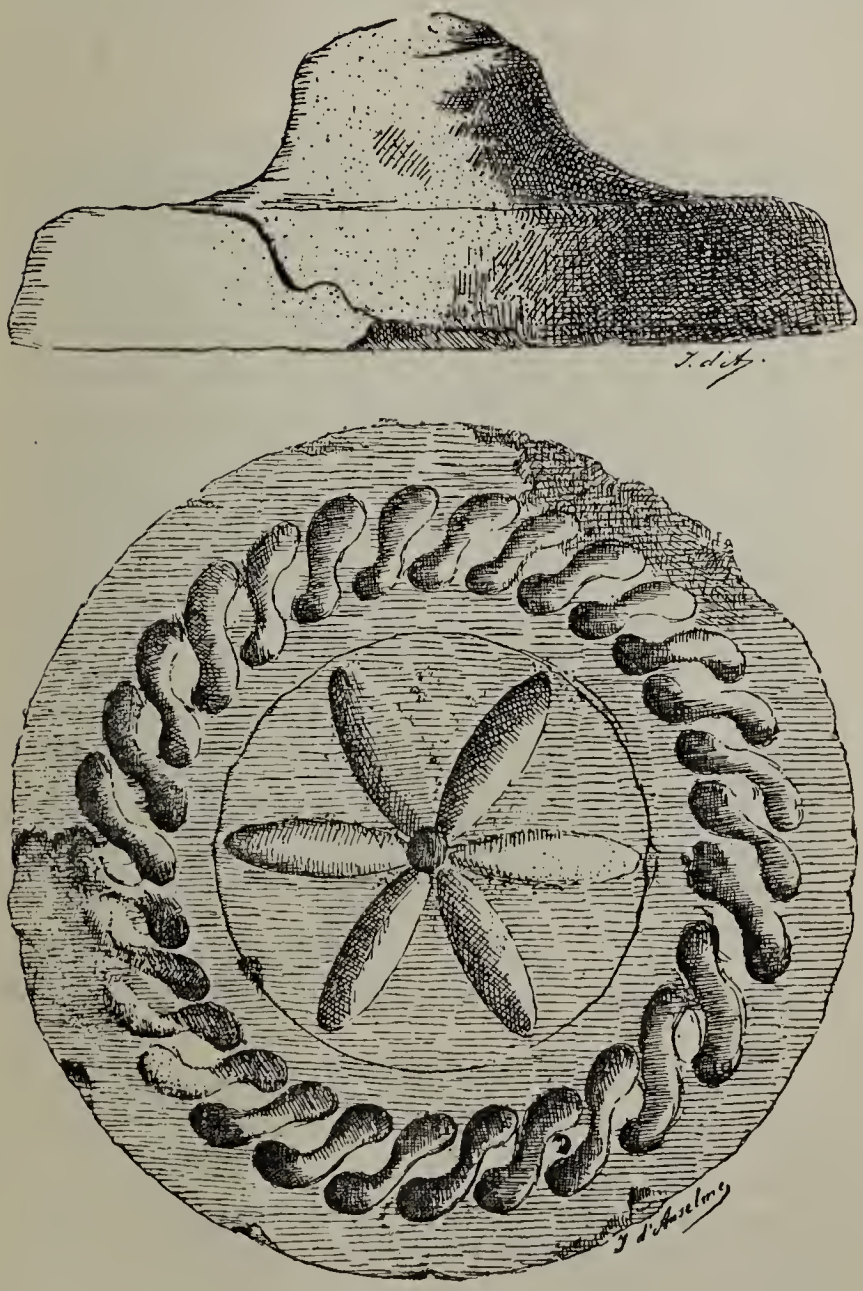

Fig. 57. Moule de terre cuite.

exemplaire et une double variante des masques égyptiens que nous avons déjà décrits plus haut[1].

Les deux disques mesurent chacun dix centimètres de diamètre.

Le premier est un moule destiné à reproduire une rosace simple à six branches, inscrite dans une torsade disposée en cercle. Le travail est d'ailleurs assez grossier. A la partie supérieure, ce moule est muni d'un appendice saillant servant de poignée (fig. 57).

Voici la description du second : disque de terre cuite, à face plane et à revers lisse légèrement convexe. Sur la face se détache une scène en relief. On y voit un guerrier monté sans selle sur un cheval au galop qu'il guide vers la droite au moyen d'une bride (fig. 58). Le guerrier aux traits effilés, au menton pointu, porte une abondante chevelure; il est coiffé d'un casque muni d'un haut cimier. Il est, en outre, armé d'une lance et d'un bouclier rond ornementé de cercles concentriques[2]. Au-dessous du cheval, un chien portant un collier court aussi à droite. Dans le champ, il y a à droite, en avant du cheval, une fleur

1. Un de ces masques a été offert par le Musée de Saint-Louis au Musée du Louvre.

2. C'est vers la seconde moitié du VIIIe siècle avant notre ère qu'apparaît dans les peintures de la Grèce le bouclier rond s'attachant au bras : G. Perrot, *Journal des Savants*, déc. 1895, p. 730-734.

de lotus ou de lis, et à gauche, derrière le guerrier, un croissant, les cornes en haut, embrassant le disque.

Fig. 58. Disque de terre cuite.

26 juin. La tombe, de laquelle nous allons voir encore sortir une variante de la déesse Astarté, renfermait huit vases grecs, six petites tasses placées deux par deux l'une dans l'autre, des morceaux d'œuf d'autruche, des grains de collier, une bague sigillaire en argent, un pendant

d'or, un anneau d'or, un bracelet en or formé d'une lamelle travaillée au repoussé et ornée de palmettes accompagnant le scarabée sacré, une petite banquette et trois petits coffrets minuscules en pierre blanche (fig. 59), de différentes

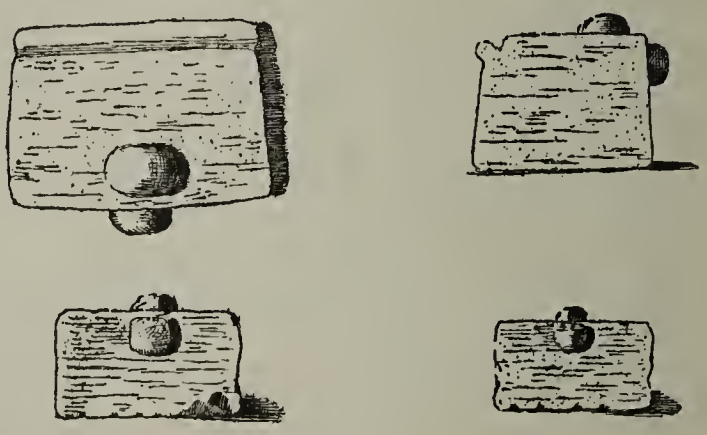

Fig. 59. Cassettes en pierre blanche.

dimensions. Dans ces derniers, le couvercle est indiqué par une moulure et la charnière, ou la fermeture, par deux cabochons.

Quant à la statuette d'Astarté, de forme élancée comme celles que nous avons déjà décrites, elle a les bras pendants et ne porte pas la colombe. De chaque côté de la tête tombe une longue tresse de cheveux qui ne se dédouble pas comme dans les figurines précédentes (fig. 60).

Le lendemain, 29 juin, un masque des plus curieux sortait d'une simple fosse au mobilier très varié, comprenant des objets d'argent (pendant et bague sigillaire), de bronze (miroir et bague),

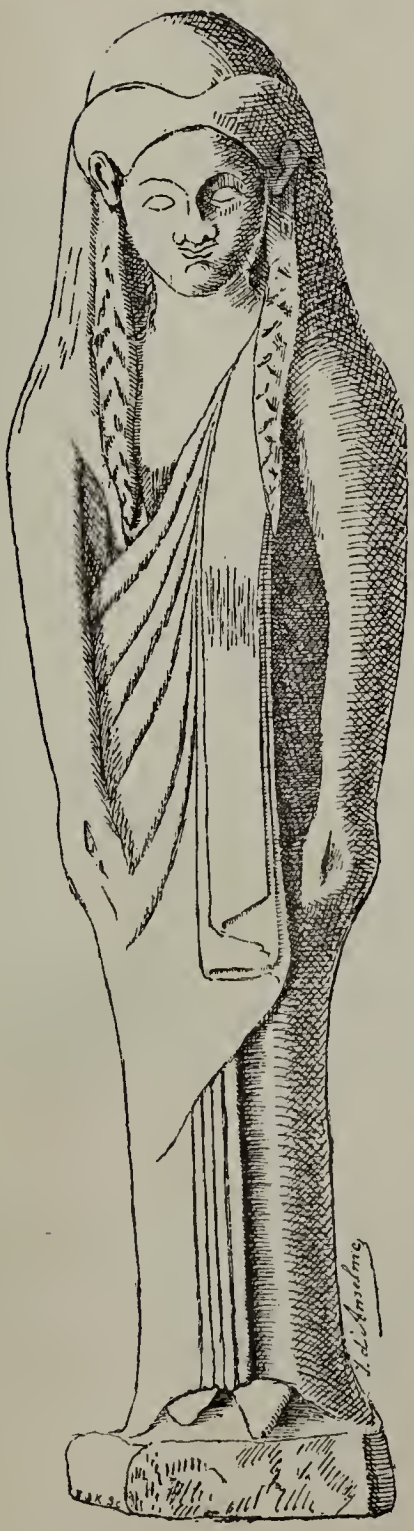

Fig. 60. Déesse debout. — Astarté.

de fer (anneau), des coquillages (patelle et pecten), une dent d'animal formant croissant, une quinzaine de morceaux d'œufs d'autruche, trois galets de mer noirs[1], des éléments de collier (grains, amulettes, scarabées), un alabastre de verre, à double oreillon, de couleur verdâtre, un brûle-parfum en forme d'autel, de pierre blanche, moucheté de points noirs et conservant des traces de peinture rouge, une boîte ronde avec son couvercle, en terre excessivement fine, ornée de points et de barres de couleur noire groupés cinq par cinq, un godet de terre assez grossière, un vase d'argile noire, forme de poire, à orifice circulaire et à une anse, deux vases grecs et enfin les six poteries ordinaires.

Mais voici la description de la pièce la plus intéressante retirée de cette tombe : masque de terre cuite, haut de $0^{m}195$, y compris un appendice supérieur percé d'un trou qui servait à le suspendre (fig. 61).

Ce visage ovale, à favoris ras, n'a ni moustaches aux lèvres ni barbe au menton. La partie barbue est accentuée par une double ligne creuse qui, partant de l'extrémité des sourcils, délimite la partie nue des joues, passe au bout des lèvres et se termine en laissant le milieu du menton à découvert. La chevelure est crépue et s'arrête sur le front, suivant une ligne directe allant du sommet d'une oreille au sommet de l'autre. Les yeux

1. Voir plus loin, fig. 68.

sont légèrement obliqués de haut en bas vers le nez. La prunelle et les cils étaient peints en noir,

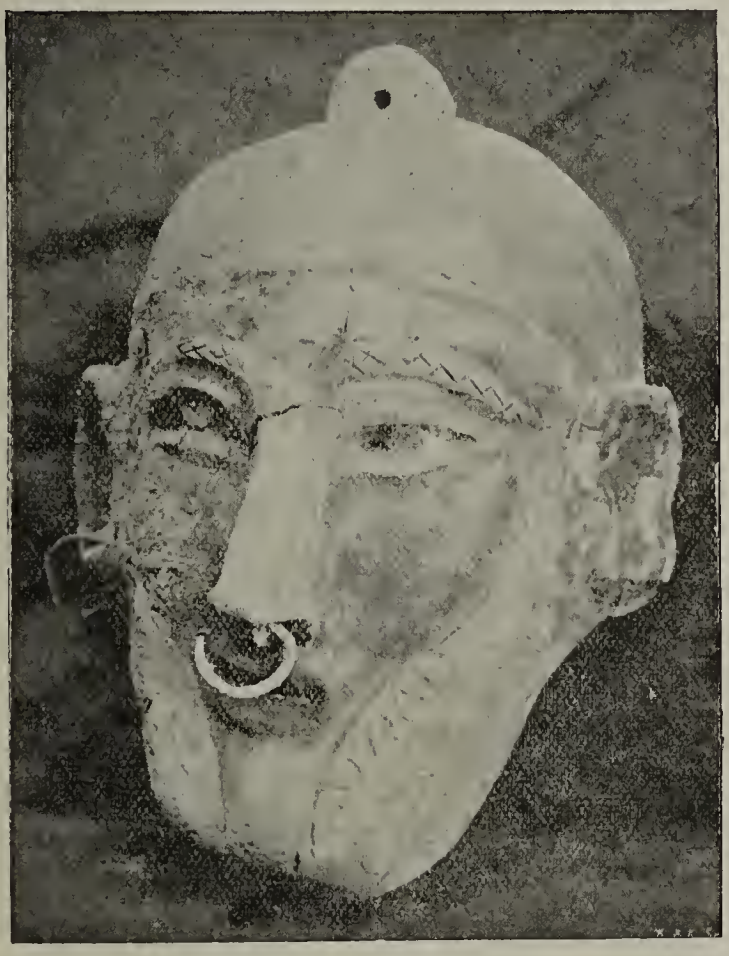

Fig. 61. Masque au nézem.

la sclérotique en blanc; les sourcils sont saillants et accentués par une série de traits s'entrecroisant, pratiqués à l'aide d'une lame fine. Toute la partie du visage où se montre la peau a été fortement colorée en rouge.

Mais ce qui rend ce masque particulièrement précieux, c'est qu'il a conservé dans le tombeau les anneaux de bronze qu'on lui avait passés aux oreilles et le *nezem* d'argent ou de plomb dont on lui avait orné le nez. Jusqu'à présent, on croyait que le *nezem*, comme pendant de nez, n'était porté que par les femmes. Notre masque carthaginois prouve qu'il était aussi quelquefois porté par les hommes, et c'est ce qui lui a valu l'honneur d'être reproduit en gravure par M. l'abbé Vigouroux dans la sixième édition de son ouvrage, *La Bible et les découvertes modernes* (t. III, p. 152).

XI. Mois de juillet 1895.

Pendant le mois de juillet, on n'ouvrit que dix-huit tombeaux. Je ne donnerai ici l'inventaire que de quatre ou cinq.

Le 6 juillet, on trouve dans un tombeau, avec les six poteries ordinaires, une petite tasse à double oreillon horizontal, un aryballe de terre noire et de forme sphérique, un autre petit vase en forme de toupie, à double oreillon, avec cercle de couleur claire sur la panse, une hachette de bronze, un chalumeau en os long de 0^m13 (fig. 62), une *cyprœa moneta*, deux scarabées et enfin un tonnelet en terre cuite long de 0^m20, représentant un animal à large poitrail, à corps cylindrique, à queue et à pattes très courtes. Un goulot émerge du dos. La tête, qui devait être grosse et épaisse,

manque. Les épaules, les cuisses et les côtes sont accentuées par des traits de couleur noire sur fond rouge.

Fig. 62. Chalumeau.

9 juillet. C'est dans une chambre creusée au fond d'un puits rectangulaire que nous trouvons deux plaques de plomb de forme irrégulière. Dans l'une

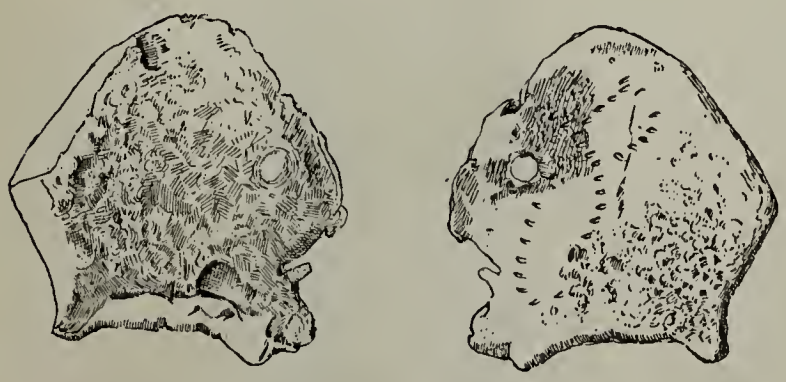

Fig. 63. Lamelle de plomb (face et revers).

d'elles (fig. 63) apparaît l'intention de représenter sur chaque face une tête de profil. Un trou

qui traverse la plaque figure l'œil. Ce plomb pèse 71 grammes, l'autre 139. Ils ont été trouvés avec un pecten et une rondelle en os de $0^{m}04$ environ de diamètre, percée d'un trou au centre, du vermillon, deux croissants en argent, deux hameçons et une anse de bronze, une lame et un autre instrument de fer, à double extrémité pointue, des amulettes et des grains de collier dont un en améthyste et enfin les six poteries réglementaires.

Le 10 juillet, une caravane de soixante touristes, amenés dans les eaux de Bizerte par le plus beau des navires de la Compagnie des Messageries maritimes, le « Chili », faisant son premier voyage d'essai, venait visiter Carthage. La caravane, composée de personnages d'élite, de plusieurs sénateurs et des administrateurs de la Compagnie, la plupart avec leur famille, était dirigée par M. Lesueur. Après avoir visité la cathédrale et le musée, on se rend aux fouilles. A Douïmès, on ouvre précisément une tombe. C'est une simple fosse et ces touristes de marque sont émerveillés de voir sortir de terre l'une après l'autre les poteries funéraires, c'est-à-dire les deux fioles, les deux urnes, la lampe et son plateau. La hachette de bronze complétait seule le mobilier de cette tombe ouverte devant une si nombreuse assistance.

Les poteries furent offertes aux passagers du « Chili », qui, de retour à bord, voulurent manifester leur reconnaissance et leur intérêt à l'aide

d'une très généreuse souscription pour la continuation des fouilles de la nécropole. Cette souscription, sous forme de loterie, produisit la somme de sept cents francs.

Cette action généreuse honore trop ceux qui en ont été les instigateurs pour que je ne tienne pas à en conserver ici le souvenir.

11 juillet. On trouve plusieurs squelettes d'ani-

Fig. 64. Statuette d'ivoire (face).

maux, puis on ouvre une simple fosse dans

laquelle on avait déposé, à côté du cadavre, des urnes, une tasse à anses, un godet en cristal de roche, un collier formé de grains et d'amulettes, un pendant d'or, un bracelet et des bagues d'argent, enfin une curieuse statuette, creuse, en ivoire, haute de 0m13.

Cette figurine représente une femme coiffée à l'égyptienne et vêtue d'une longue robe (fig. 64-

Fig. 65. Statuette d'ivoire (revers).

66). Le cou est orné d'un collier. Les bras sont

raides et collés au corps. Les mains, réunies sur la poitrine, soutiennent les seins, qui sont à peine indiqués. Sur le reste du cylindre qui forme la robe, l'artiste a ciselé trois longues bandes quadrillées qui tombent, l'une dans le dos, les deux autres sur les côtés de la statuette. Par-dessus ces bandes, à la hauteur des reins, passe une ceinture dont les deux bouts croisés pendent

Fig. 66. Statuette d'ivoire (profil).

en avant, s'écartant à droite et à gauche. Le bas

de la robe est orné d'une frange. Les pieds ne sont pas indiqués. La manière dont cette femme, ou plutôt cette déesse, est vêtue, fournit un des rares exemples du costume carthaginois. Elle offre aussi certaines analogies avec une statuette qui se trouve dans les collections du Louvre[1]. Le cylindre d'ivoire est creux; le bord intérieur est percé de quatre petits trous qui semblent avoir servi à fixer la statuette sur un morceau de bois qui la remplissait intérieurement. Cette figurine formait probablement le manche d'un miroir.

La statuette d'ivoire que possède le Louvre n'a pas de tête. Elle provient de Chypre, de cette île soumise aux Phéniciens au VII^e^ et au VI^e^ siècle avant notre ère et dont les antiquités ont tant d'analogie et parfois de ressemblance avec les pièces d'archéologie punique trouvées à Carthage.

XII. Mois d'aout 1895.

Dans la première moitié du mois on trouve quatorze tombes.

Une de ces tombes était en partie creusée dans le sol naturel et en partie construite de dalles. Près des pieds du squelette, deux petits trous pénètrent dans le sol. On les dirait pratiqués à l'aide d'une sonde.

1. *Hist. de l'art,* t. III, 409.

Cette sépulture renfermait un riche mobilier composé, entre autres pièces, d'un collier en or dans lequel il convient de signaler deux amulettes portant sur chaque face l'œil d'Osiris, finement exécuté en relief, et une rosace formée de sept petits ronds. Un pendant d'or, offrant la forme d'un œuf ou d'une amphore minuscule suspendue à un crochet[1], était sans doute destiné à être porté à l'oreille. On trouva aussi dans cette tombe un miroir de bronze et un poids en plomb pesant trois grammes.

Dans une autre sépulture, parmi les objets ordinaires qui composent un riche mobilier, je dois noter un cure-oreille en argent, un morceau de poix ou de bitume, un autre de résine ou d'encens, et deux scarabées, l'un au cartouche de Thoutmès III et l'autre au cartouche de Mycérinus.

Enfin, dans une troisième tombe, nous trouvons un scarabée en pâte blanche sur le plat duquel on voit deux singes grimpant à un palmier, sujet qui mérite d'être rapproché d'une curieuse stèle punique du Musée de Saint-Louis.

La seconde moitié du mois fut employée à descendre le long d'une construction rappelant l'espèce de façade ou paroi de puits funéraire qui, dans le flanc de la colline de Saint-Louis, nous avait plusieurs fois déjà conduit à la découverte de beaux hypogées.

1. Voy. plus haut, fig. n° 30.

On trouve d'abord une grande pierre longue d'environ 2^m50, épaisse de 0^m35 et haute de 0^m80. Au-dessous de celle-ci en est une autre de même dimension. Au-dessous de celle-là, une troisième, puis une quatrième. On en découvre ainsi jusqu'à quatorze, et rien n'indique qu'on approche de la base de cette énorme construction. Quelques pierres atteignent un mètre de hauteur. Mais elles ne sont pas toutes également dressées. Les unes sont en saillie sur les voisines, les autres en retrait et leur face n'est pas soigneusement dressée comme dans les grands tombeaux de la colline de Saint-Louis. Tout cela nous intrigue et nous ignorons si nous sommes en bonne voie.

XIII. Mois de septembre 1895.

Craignant de n'être pas du bon côté de la construction que nous découvrons pierre par pierre, nous décidons de faire une seconde fouille au revers des dalles ; mais pour cela il faut enlever une grande quantité de terre dans le flanc de la tranchée. Lorsqu'on peut enfin descendre contre la première dalle, on la trouve parfaitement dressée et on ne tarde pas à constater un orifice de forme rectangulaire, mesurant 1^m98 de longueur et 1 mètre de largeur. C'est la grandeur d'une auge funéraire ordinaire. Mais la fouille précédemment pratiquée nous indique que ce ne

peut être qu'un puits. L'agencement des pierres est parfait. Chaque grande dalle est lisse et porte à sa base deux entailles qui ont dû servir à recevoir les cordes ou les chaînes sur lesquelles la pierre portait pour être descendue et mise en place. Ces entailles permettaient de retirer les chaînes ou cordes après la pose définitive. Les dalles, formant la largeur du puits, n'ont qu'une seule entaille[1].

Après plusieurs semaines de travail, on trouve de l'eau à la profondeur de 29 mètres, mais une sonde de 5 mètres s'enfonce encore sans rencontrer le sol dur. Ce magnifique puits, si bien construit en énormes et si belles dalles, ne paraît pas cependant avoir été destiné primitivement à procurer de l'eau. On ne voit sur les parois aucune trace du contact des récipients, ni même des cordes qui auraient servi à puiser. Les parois intérieures ont reçu un badigeonnage qui se reconnaît encore et ne peut s'expliquer pour un puits ordinaire. Ce doit être, comme nous l'avions pensé tout d'abord, un puits funéraire, et, en le vidant complètement, nous arriverons peut-être à une sépulture riche et importante.

Ce magnifique puits paraît avoir été comblé avant le IV^e^ siècle de notre ère, car il n'en est

1. Dans le puits carthaginois de la colline de Saint-Louis, qui est à section carrée, chaque dalle ne porte également qu'une seule entaille.

sorti, à travers les déblais, aucun fragment de lampe chrétienne, tandis qu'au contraire on y a trouvé beaucoup de lampes romaines païennes. Les moins anciennes portent les marques de potiers : AVGENDI, CAPRARI, NINI, PVLLAENI, etc... Sur l'une on voit un homme nu courant; sur une autre la déesse Junon entre deux paons.

Parmi les plus anciennes lampes romaines fournies par ce puits, je dois en signaler plusieurs. Une d'elles, de forme carrée, représente un personnage à demi couché sur un lit; six autres, quoique ne sortant pas toutes d'un même moule, portent cependant le même sujet, composé de deux masques tragiques.

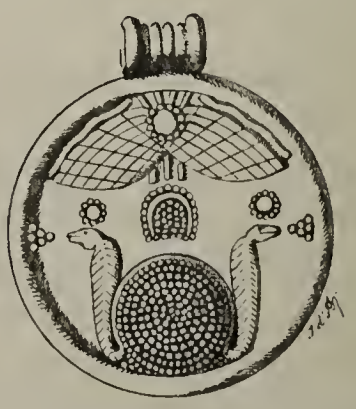

Fig. 67. Disque-pendeloque en or.

Mais la lampe la plus intéressante est celle qui porte comme sujet un guerrier, coiffé du casque, armé du bouclier rond ou plutôt ovale, le manteau court agrafé sur l'épaule droite. Autour du personnage, se lit cette inscription

élogieuse, en lettres très fines moulées en relief: PLVS FECISSES SI PLVS LICERET.

Pendant que l'on travaillait à déblayer le puits, on découvrait sur d'autres points de la nécropole plusieurs tombes. Du 12 au 25 septembre, on explore seize sépultures. Deux seulement renferment un mobilier assez riche. Parmi les objets sortant de l'ordinaire, je signalerai un médaillon circulaire, en or (fig. 67), portant le

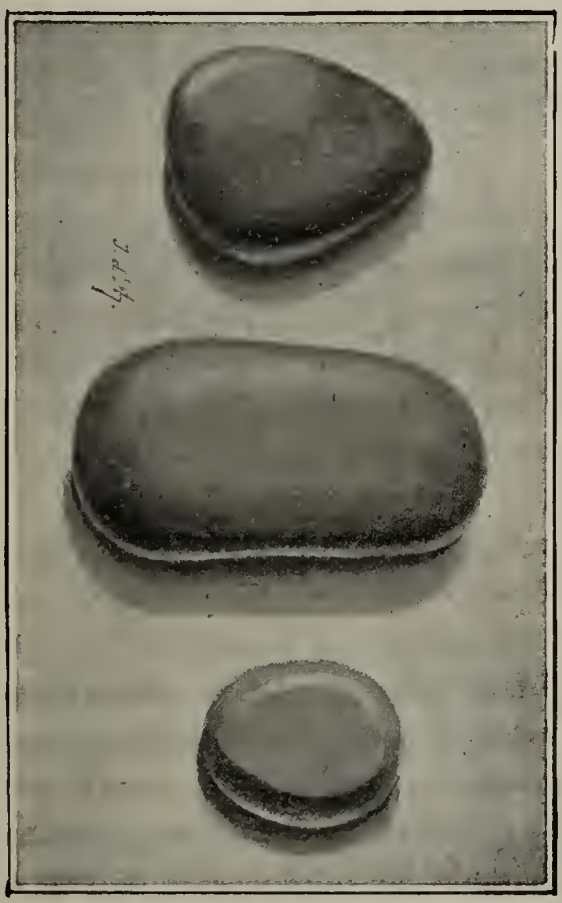

Fig. 68. Cailloux noirs polis.

globe entre deux urœus surmonté du croissant

aux cornes abaissées et du globe ailé au-dessus; une pastille en cristal de roche; des cailloux noirs polis ou galets de mer (fig. 68) et une curieuse tablette en lapis-lazuli arrondie au sommet et munie d'une bélière, portant une représentation d'Horus sous la figure d'un épervier couronné et armé du fouet.

Dans une des tombes on a trouvé une petite fiole portant quatre ou cinq lettres puniques tracées à l'encre noire. Déjà nous avons trouvé précédemment des fioles de même forme et de même dimension avec inscription.

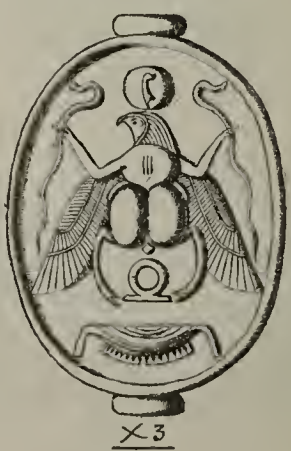

Fig. 69. Scarabée[1].

Le 2 et le 3 octobre on ouvrait encore deux tombeaux dans un desquels on ne trouvait de particulier qu'un fragment de masque. Les fouilles de la nécropole de Douïmès étaient ensuite suspendues jusqu'à l'année suivante.

1. Voy. plus haut sa monture, fig. n° 5.

XIV. Mois de janvier 1896.

Ce fut le 10 janvier 1896 que les fouilles furent reprises. L'endroit choisi pour la continuation des recherches fut la limite du terrain de Douïmès, du côté de la mer.

Dès le premier jour on reconnaît la présence d'un de ces tombeaux creusés en forme de chambre dans le sol naturel. Mais ce n'est que le lendemain soir qu'on arrive à la grande dalle qui en ferme l'entrée.

Le 13, nous possédions le mobilier de cette sépulture. Il se composait des poteries ordinaires, de la hachette, du miroir de bronze et de deux grains de collier, dont un scarabée (fig. 70).

Fig. 70. Scarabée.

Le 14, dans un tombeau d'enfant, simple fosse de la longueur d'une tombe d'adulte, mais large seulement de $0^{m}39$, on trouve un riche mobilier composé de pièces connues auxquelles vient s'ajouter une sorte de poignée de canne en bronze (fig. 71).

Le même jour, et tout à côté, on rencontre un

sarcophage monolithe, fermé de dalles épaisses.

Fig. 71. Objet de cuivre ou de bronze.

C'est le premier que nous trouvons dans la nécropole de Douïmès. Déjà nous en avions vu un, ainsi isolé, dans la nécropole de la colline de Saint-Louis. Dans l'une comme dans l'autre sépulture, les vases ont été placés à l'extérieur. Nous les trouvons, en effet, contre le sarcophage du côté des pieds. Sur la colline de Saint-Louis, nous les avions trouvés du côté de la tête. En vidant le sarcophage tout rempli de sable d'infiltration, on ne trouve avec les ossements qu'un grain de collier qui s'écrase sous le doigt.

Le 16, nous ouvrons un tombeau formé de grandes dalles, long de $2^{m}05$, large de $0^{m}60$ et haut de 1 mètre. L'auge a échappé aux infiltrations et on y voit des lambeaux de bois assez épais qui se réduisent en poussière farineuse au moindre contact. A l'endroit où reposait le milieu du corps, le sol a été creusé en forme de cuvette carrée, profonde de $0^{m}18$. On ne trouve dans cette tombe que les deux petites fioles, la lampe et deux bols. Les deux urnes manquent à l'inventaire, mais on les trouve ensuite placées du côté des pieds sur les dalles qui fermaient la tombe.

Le 17 janvier, à $0^{m}80$ de distance de la tombe précédente, on en trouve une autre de même construction, longue de $1^{m}95$, large de $0^{m}64$ et haute de $0^{m}80$.

Dès que la première dalle de fermeture est enlevée, on aperçoit quelques ossements et près

de la tête des traces de bois, les anses élevées d'un canthare de belle terre noire, un vase grec renversé, des traces de bronze et de léger métal blanc.

Voici d'ailleurs l'inventaire complet du mobilier de cette tombe.

Près de la tête et des épaules on trouve d'abord une feuille de métal excessivement mince ressemblant à de l'argent et ayant la couleur de papier calciné. Elle est repliée sur elle-même. On y voit un semis de petites rosaces ou disques radiés faits au repoussé. Ce devait être une sorte de coiffure. A côté on recueille un canthare de terre noire à anses hautes et élégantes. Il renfermait un alabastre, haut de $0^{m}062$, à panse ornée de cercles parallèles formant deux zones remplies par des suites d'animaux au corps allongé. Puis on trouve deux autres vases grecs; l'un, en forme de poire, a la panse simplement mouchetée; l'autre est orné de fuseaux aux couleurs alternées; deux cymbales de bronze; une petite tasse à double anse horizontale. Et plus bas, à la hauteur des hanches, sont la lampe et la patère placées l'une à côté de l'autre.

En tamisant la terre de ce tombeau, on trouve encore un pendant en or, une bague en argent, quelques grains de collier en or, en cornaline et en pâtes de diverses couleurs, enfin trois amulettes et un scarabée.

La terre qui a pénétré dans la tombe renferme

de petits escargots, des traces de charbon et d'os calcinés, quoique le mort n'ait pas subi la crémation. Plusieurs fois déjà nous avons eu l'occasion d'observer ce fait.

Le 18 janvier, Mgr Livinhac, supérieur général des Pères Blancs, assiste à l'ouverture d'un tombeau construit avec de grandes dalles.

La terre d'infiltration a envahi une partie du caveau. On trouve d'abord la lampe, puis, en tamisant la terre, on recueille deux goupilles en bronze, une bague sigillaire en argent et un scarabée dont voici le dessin (fig. 72).

Fig. 72. Scarabée.

La veille, nous avions également trouvé un scarabée que nous reproduisons ici (fig. 73).

Fig. 73. Scarabée.

Le 24 janvier, on trouve encore un scarabée

(fig. 74) et une tête du dieu Bès, avec plusieurs

Fig. 74. Scarabée.

objets en or, globule creux, étui à bélière et disque à ombilic, etc...

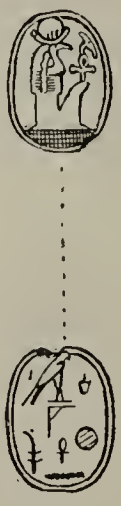

Fig. 75. Scarabée.

Fig. 76. Scarabée.

27 janvier. Voici d'autres scarabées trouvés dans une tombe qui contenait des objets en or et en ivoire. Le premier est en pierre dure de couleur verdâtre (fig. 75, 76, 77).

FIG. 77. SCARABÉE.

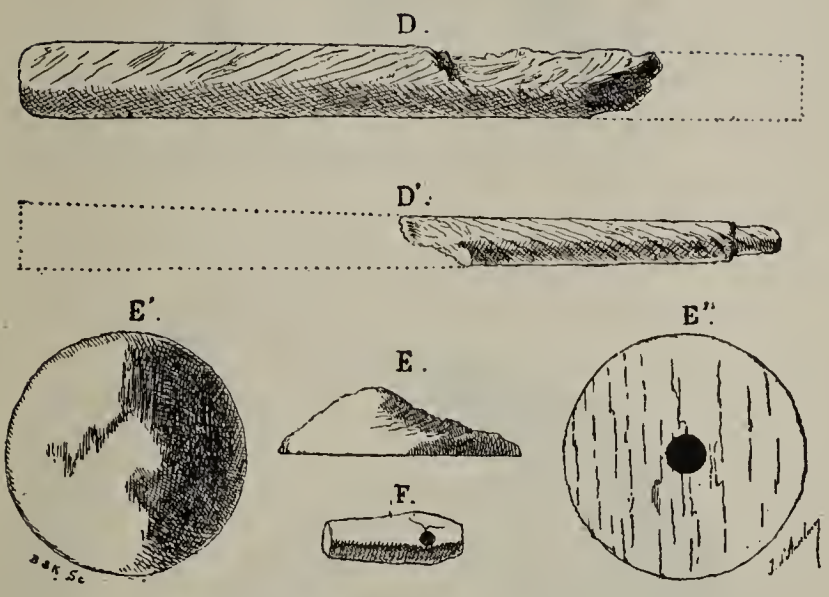

FIG. 78. OBJETS EN IVOIRE.

28 janvier. Ouverture d'un tombeau construit en grandes dalles. Intérieurement, il mesure $2^{m}05$ de longueur, $0^{m}95$ de hauteur et $0^{m}63$ de largeur.

On retire d'abord, près de la main droite du mort, une bague d'argent. Toute blanche quand elle sort du tombeau, elle noircit aussitôt qu'elle est exposée à l'air. L'argent antique s'est cristallisé et est devenu ainsi impressionnable à la lumière. La bague porte comme chaton un scarabée enchâssé dans une monture en or demeurée mobile. Le plat du scarabée est orné d'hiéro-

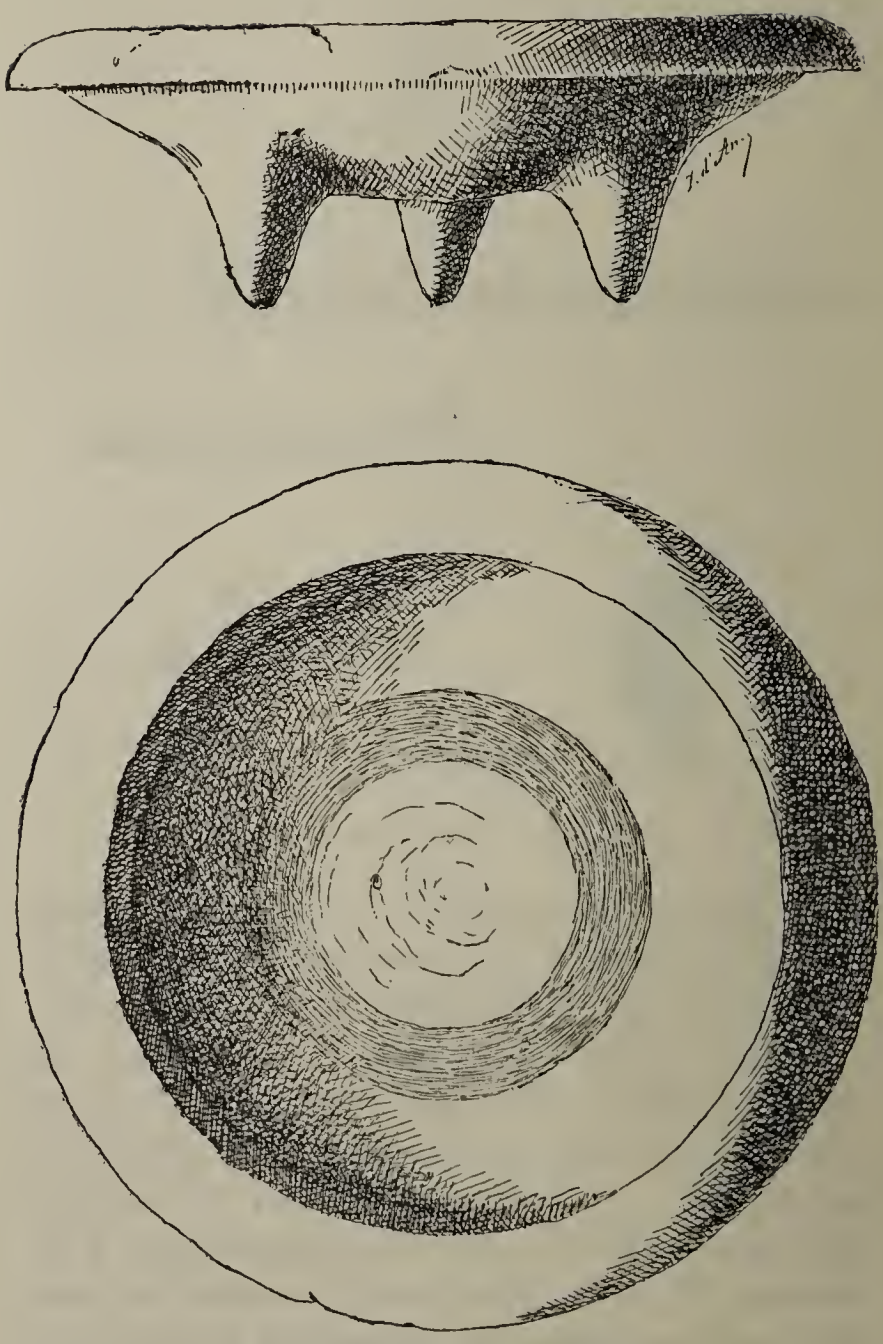

Fig. 79. Patère a trois pieds.

glyphes, oiseaux affrontés, globe ailé et personnage entre deux cartouches royaux.

Parmi les poteries intéressantes que renfermait cette tombe, je citerai deux patères ou soucoupes à trois pieds (fig. 79), quatre vases de belle terre noire[1] et quatre vases grecs. Le plus grand est orné d'un cygne et d'un lion, le second d'un cygne aux ailes ouvertes, le troisième de simples bandes et filets et le quatrième de plusieurs cavaliers à la file. Ce dernier est d'un travail remarquable. Les chevaux sont pleins de vie et ceux qui les montent ont une allure très dégagée.

En débarrassant un canthare du sable jaune qui le remplit, on trouve au fond une matière blanche ayant l'aspect de neige ou de farine. C'est une fiole d'albâtre que l'humidité du tombeau a ainsi décomposée. Cette sépulture renfermait aussi un godet cylindrique également en albâtre. Un autre godet, de bronze, de la dimension d'un petit godet à encre de Chine, conserve les traces d'une cristallisation blanche.

Enfin on trouve encore dans cette tombe une statuette, des morceaux d'œuf d'autruche, un gros morceau de poix, un étui travaillé à jour (fig. 80), un cône en ivoire percé suivant l'axe, un gros grain d'agate, six scarabées, une bague sigillaire en argent, des rosaces, des pierres dures

1. Un de ces vases avait été brisé et les fragments se trouvaient dispersés dans la tombe.

polies et quelques objets en or : grains de collier,

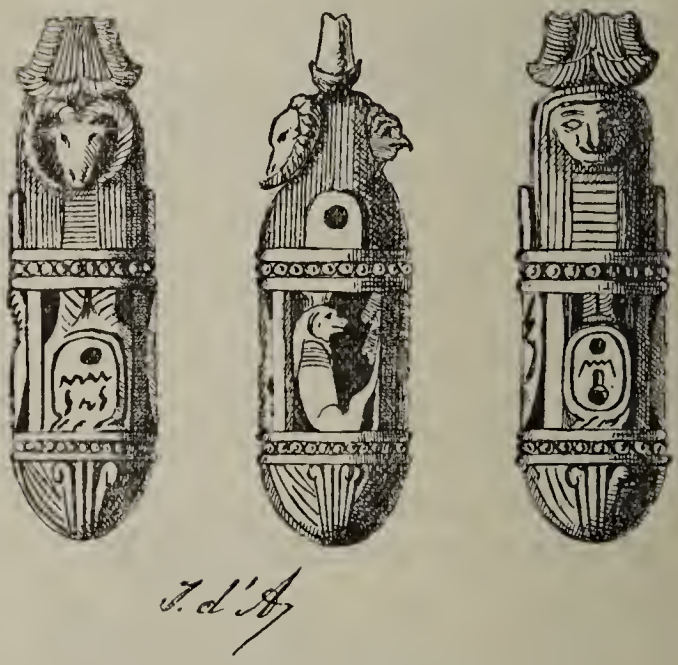

Fig. 80. Étui travaillé a jour.

bague, pendant à croix ansée, croissant et disque réunis.

31 janvier. Depuis le 10, nous avions trouvé vingt-six tombeaux, mais la découverte la plus intéressante nous était réservée pour le dernier jour du mois. Dans une simple fosse, avec le mobilier varié des plus riches tombes, on trouve une coquille très fine du genre patelle, des objets taillés dans de la pierre blanche tels que tête coiffée à l'égyptienne, lit, siège (fig. 81), godet, table ou tabouret et cinq belles terres cuites qui méritent une description détaillée.

C'est d'abord une de ces statuettes que nous avons déjà fait connaître, représentant une déesse

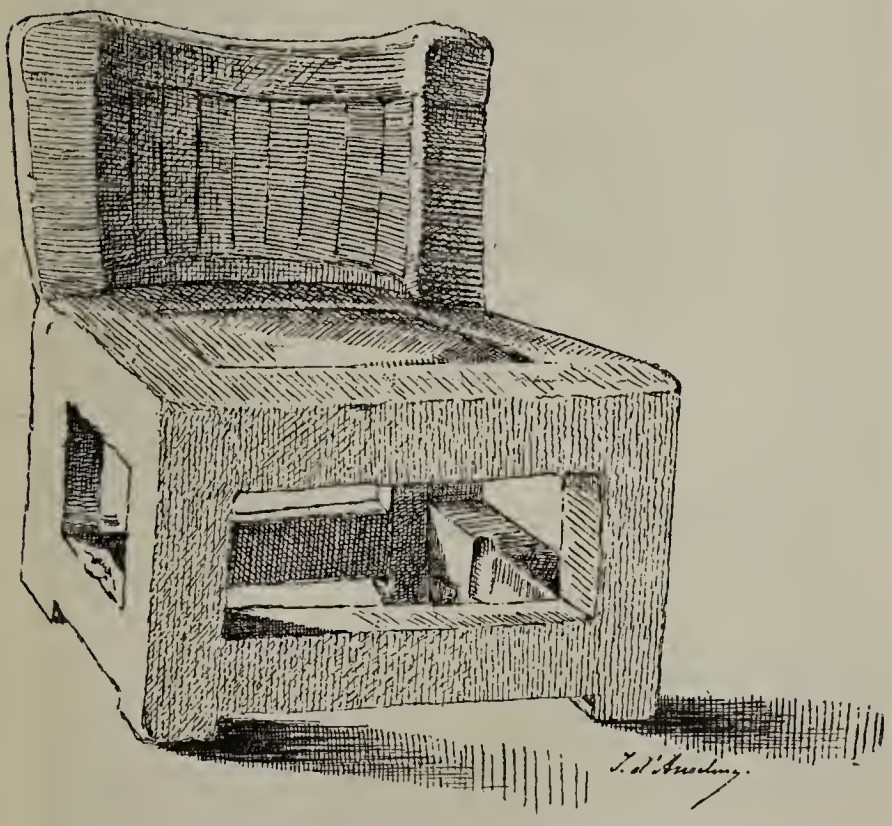

Fig. 81. Siège en pierre blanche.

assise dans une attitude grave et recueillie, les mains posées sur les genoux, de style très archaïque. La tête n'est pas coiffée de la haute tiare cylindrique, mais simplement couverte d'un voile.

Les quatre autres sont des figurines de style égyptien ou du moins égyptisant. Toutes ont la forme de momies. La plus grande haute de $0^{m}25$

et la plus petite de 0m195 ont les bras tendus et

Fig. 82. Figurines de terre cuite.

collés au corps (fig. 82). La première a perdu la couleur rouge qui la recouvrait et les traits noirs

qui figuraient le collier, la ceinture, les franges, etc... La seconde, au contraire, a très bien conservé sa curieuse ornementation. Des filets noirs indiquent un pectoral composé de plusieurs colliers et une ceinture à bouts frangés pendants; les mêmes filets décorent aussi le bas de la robe ou mieux de la gaine.

Les deux autres figurines ont la même forme. Mais elles offrent des variantes et sont plus décorées. La main gauche est relevée et appuyée sur la poitrine. Outre le collier et la ceinture tracés au pinceau, elles portent l'*oudja* ou œil d'Osiris peint sur le devant des épaules. Sur la poitrine pend à l'aide d'un cordon l'anneau sigillaire que la main gauche semble retenir. Tout cela est figuré en peinture. Dans un des exemplaires, la couleur rouge et les filets noirs ont conservé toute leur vigueur. On les dirait peintes d'hier ces intéressantes figurines, vieilles de plus de vingt-cinq siècles.

XV. Mois de février 1896.

Pendant les deux tiers du mois de janvier, nous avions trouvé vingt-sept tombeaux. Trente-trois autres sépultures allaient être découvertes pendant le mois de février.

Le 7 février, après avoir ouvert deux tombeaux, dont l'un renfermait, avec quelques grains de collier, une feuille d'argent couverte de spi-

rales qui y ont été estampées, on arrive vers le soir à une chambre à toiture formée de grosses dalles buttées l'une contre l'autre, comme dans les hypogées à faîte triangulaire de la colline de Saint-Louis.

8 février. En creusant en avant de la chambre, on découvre la grande dalle qui la ferme. Elle mesure $1^{m}65$ de hauteur et une largeur de $1^{m}10$, avec une épaisseur de 17 centimètres. A droite et à gauche, elle est engagée dans une feuillure. Une fois renversée, elle permet de voir, à travers une baie large de $0^{m}85$, l'intérieur de la chambre. C'est une sépulture bisome. La paroi du fond et celle de droite ont chacune une niche renfermant des poteries. Les deux niches sont placées immédiatement sous le plafond.

On ne distingue rien des deux squelettes, mais on voit les vestiges des planches qui recouvraient les cadavres. Les fibres du bois s'étendent en longueur, mais, au fond du caveau, elles forment des stries transversales. Une lampe, deux plateaux ou patères, trois urnes et deux fioles sont disposées le long de la paroi à gauche. Urnes et fioles ont leur orifice tourné vers le fond de la chambre. Une des urnes est couverte de bois pourri, comme si elle avait été placée sous les planches.

Deux des urnes, ayant la forme d'obus, ont en moyenne $0^{m}41$ de hauteur. C'est sur de telles urnes que nous avons trouvé quelquefois des

inscriptions tracées à l'encre noire, mais celles-ci ne paraissent pas en avoir jamais porté.

La niche du fond renferme une seconde lampe et un petit bol à cône plein sur la panse.

Dans la seconde niche on voit, posées debout, une urne et une fiole à bec en forme de disque. Derrière ces deux poteries, on trouve couchée la fiole à bec étranglé.

Les murs droits de la chambre sont formés par trois assises de longues dalles. Le plafond compte six blocs juxtaposés, parfaitement jointoyés, et, comme toujours dans ces constructions puniques, sans l'ombre de mortier. Cependant, cet hypogée paraît avoir été revêtu intérieurement d'un enduit dont on ne retrouve de trace que dans les niches.

Le caveau est dallé, et c'est la seconde ou la troisième fois seulement que nous constatons ce fait dans les tombes construites de la nécropole de Douïmès. Ordinairement, le cadavre a été déposé sur la terre nue.

En tamisant la poussière de ce tombeau, on ne trouve qu'une lame de bronze et cinq grains de collier, dont deux en or, et un scarabée.

Un détail de construction qu'il convient de signaler dans ce tombeau, c'est que le premier bloc du plafond, au lieu d'être surmonté d'une série de dalles superposées et formant façade comme dans les tombes très anciennes de la colline de Saint-Louis, portait une muraille maçon-

née en moellons. Plusieurs grands tombeaux de la nécropole de Douïmès, en particulier celui de Iadamelek, présentent cette particularité.

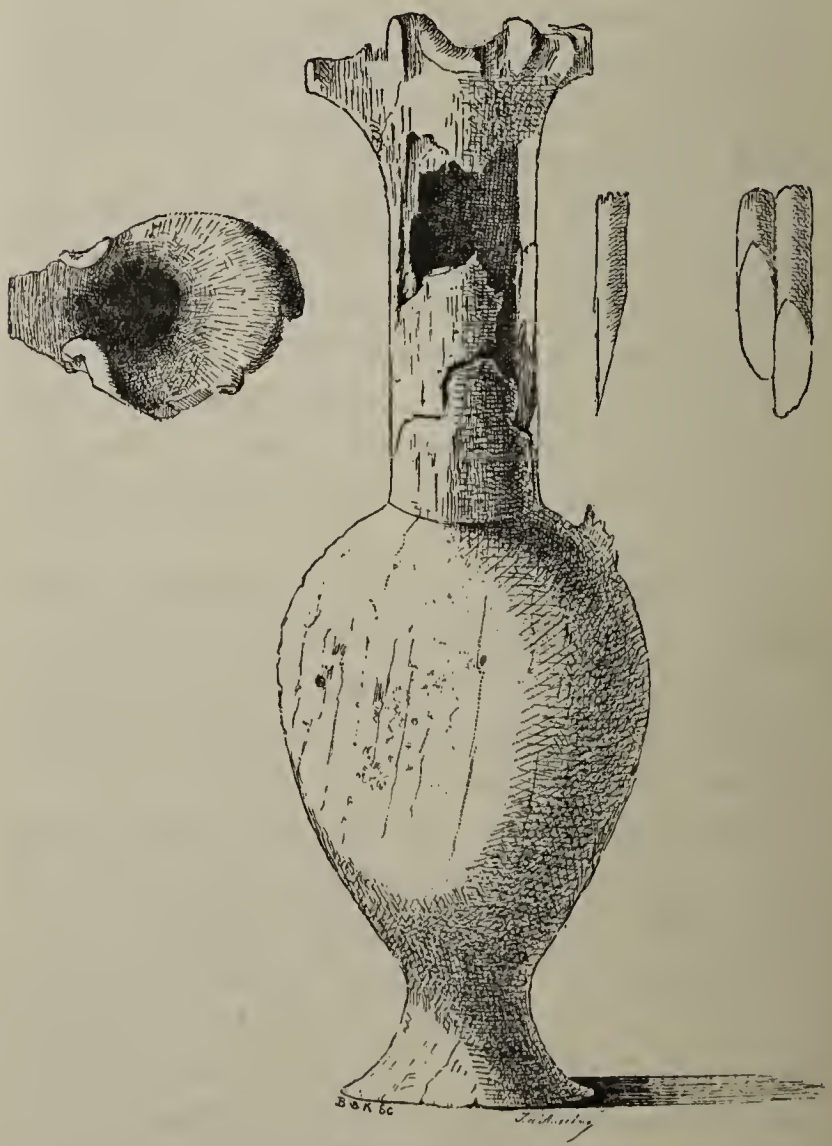

Fig. 83. Œnochoé en ivoire.
A. Orifice. — B. Portion de l'anse.

14 février. Simple fosse renfermant un mobilier varié avec scarabées et vases grecs, dont un alabastre aux tons noirs et violets est orné de deux cygnes becquetant l'extrémité pointue d'une palmette phénicienne. Mais la pièce la plus intéressante de cette tombe est une œnochoé tout entière sculptée dans un morceau d'ivoire (fig. 83). Cette fiole ou burette à long col et à bec trilobé mesure 15 centimètres et demi de hauteur. La forme en était très élégante. Quoique la matière ait mal résisté à l'action du temps, nous avons là un rare spécimen de l'art de travailler l'ivoire chez les Carthaginois.

15 février. C'est l'ivoire et l'os qui dominent dans le mobilier d'une simple fosse. L'os apparaît sous forme de tranches d'astragales. Je compte cinquante-cinq de ces osselets. Quant à l'ivoire, on le trouve sous forme de manche ou de poignée pleine, sous forme de manche creux, sorte de cornet à bord percé de neuf petits trous, sous forme de grosse aiguille plate, et enfin de petite sphère, imitant la grenade et destinée à être fixée à l'extrémité d'une tige (fig. 84).

Avec ces objets d'os et d'ivoire, on recueillit un pendant en or à croix ansée, plusieurs grains de collier, deux scarabées, plusieurs lames en fer, une sorte de poids en grès et un petit vase grec.

27 février. Dans une simple fosse sans dalles, large seulement de $0^{m}45$ et située au fond d'un

puits large de 1m40, on trouve un mobilier très varié renfermant gobelet, support de vase, pen-

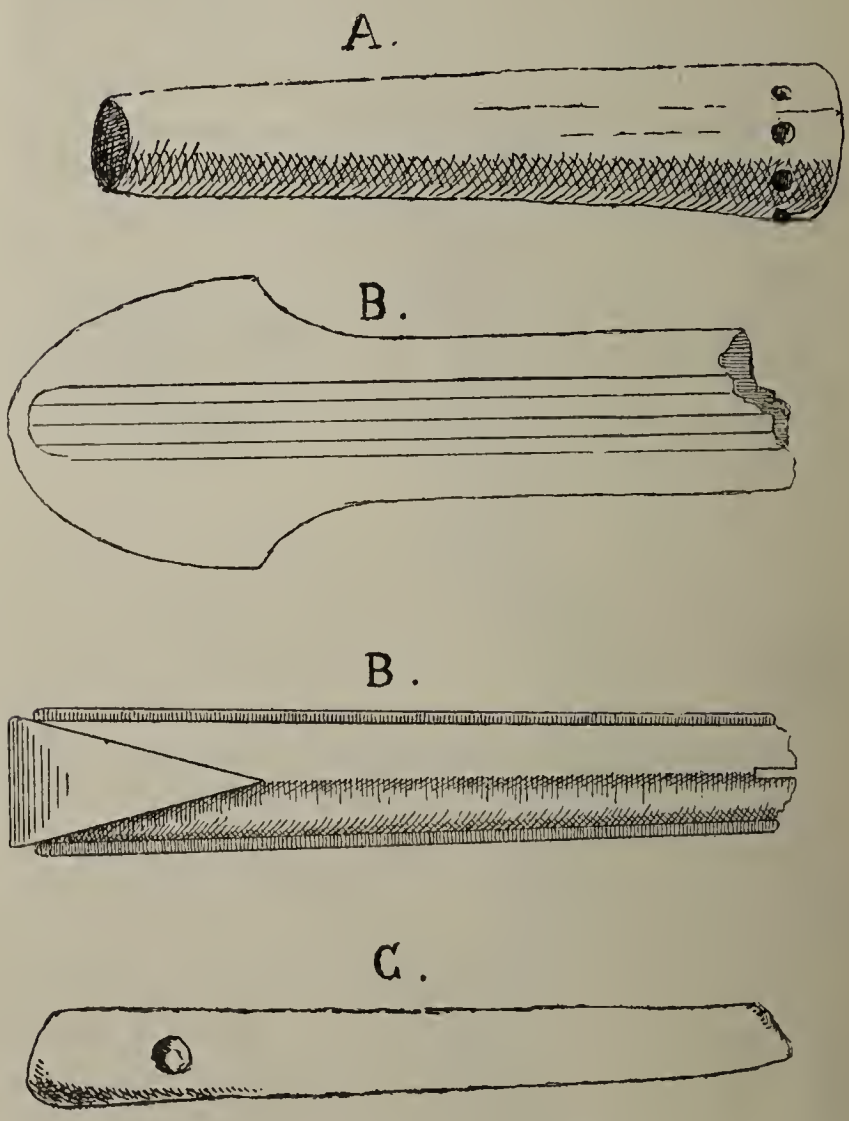

Fig. 84. Objets en ivoire.

dant et cercles d'or, feuille d'argent ornée de rosaces, grains de collier et scarabée. Mais la

pièce la plus curieuse est une figurine du dieu Bès. Le personnage grotesque est accroupi et ses pieds posent sur deux crocodiles. De chaque main il tient un lion par la queue.

Le revers de cette statuette porte une inscription égyptienne disposée en quatre colonnes verticales de signes hiéroglyphiques. D'après M. Maspero, ce serait une de ces formules magiques

Fig. 85. Couvercle de vase peint.

auxquelles les anciens peuples attachaient une

influence superstitieuse pour se préserver des animaux nuisibles. C'était donc un talisman.

29 février. Le mois se termine par l'ouverture d'une tombe renfermant, avec un mobilier varié, un seul vase de forme circulaire et à bords retroussés intérieurement et un couvercle plat (fig. 85) orné de quadrupèdes et d'oiseaux, d'un effet singulier. Dans cette sépulture, la hachette de bronze avait une forme particulière, à lame très étroite.

XVI. Mois de mars 1896.

Du 2 au 23 mars, on rencontre dix-neuf tombeaux. Je ne parlerai ici que d'un seul.

Le 5, on trouve, à plus d'un mètre au-dessus d'un tombeau de petite dimension, les poteries ordinaires avec un canthare, une fiole en albâtre et six petits vases grecs (aryballes et alabastres).

Le tombeau lui-même renfermait quantité de pièces composant un des mobiliers les plus variés. Je signalerai simplement six pendants en or, deux bracelets et plusieurs bagues en argent, un grand cercle de même métal ayant servi de soutien à un collier, et parmi les éléments de collier une douzaine de scarabées (fig. 86), portant chacun sur le plat un texte hiéroglyphique différent. Une curieuse cornaline représente un personnage sans jambes, la tête coiffée d'une sorte de chapeau de gendarme et les mains appliquées sur les flancs.

Une autre amulette est à double face. De chaque côté on y voit figurer, sur deux crocodiles, un

Fig. 86. Scarabées [1].

cynocéphale entre deux Anubis à tête portant le globe que surmonte un épervier. La base qui porte ce groupe de mythologie égyptienne est couverte d'hiéroglyphes.

Enfin on trouve dans cette sépulture une de ces fioles à glaçure verdâtre (fig. 87), telle que nous en avons déjà rencontré plusieurs. Un plus grand vase de même terre et de même fabrication a été retrouvé brisé en menus fragments, s'effritant à la simple pression des doigts. La cassure de ces objets offre le grain et la couleur blanche du plâtre.

Les fouilles de la nécropole de Douïmès touchaient presque à leur fin lorsque, dans la tran-

1. Le dernier de ces scarabées a été reproduit par erreur la tête en bas.

chée voisine du chemin de Sidi-Bou-Saïd, le 11 mars, on trouva, avec une anse d'amphore

Fig. 87. Fioles a glaçure verdatre.

punique marquée d'une tête en relief et avec un fond de poterie grecque noire, deux anses d'amphores rhodiennes.

Sur l'une on lisait :

ΔΩΡΙΩΝΟΣ

et sur l'autre :

ΕΠΠΠΕΙΣΙ
ΣΤΡΑΤΟΥ
ΥΑΚΙΝΘΙΟΥ

A peu près en même temps sortait de terre, dans la même fouille, une anse à marque circulaire, ornée au centre d'une rose, emblème de l'île de Rhodes, qui produisait en abondance cette fleur odoriférante. L'inscription qui entourait la rose n'est pas complètement conservée. Mais il est facile d'y lire :

///////ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ

Les amphores qui portaient ces différentes marques sont de plusieurs siècles, je crois, moins anciennes que la plupart des tombes de la nécropole de Douïmès [1].

XVII. Mois d'avril 1896.

Après avoir interrompu les fouilles durant plusieurs semaines, on les reprend le 17 avril, et, jusqu'à la fin du mois, on découvre encore quinze tombeaux.

Dès le premier jour de la reprise des recherches, dans l'endroit qui avait fourni les marques céramiques grecques reproduites ci-dessus, on trouve une tombe d'un nouveau genre. Un cube de pierre, en tuf coquillier, haut d'une soixantaine de

1. Ces noms et les suivants se retrouvent pour la plupart dans la liste des marques d'amphores rhodiennes, donnée récemment par M. Hiller von Gaertringen dans le premier fascicule des *Inscriptiones graecae insularum maris Aegaei*.

centimètres, a été évidé de façon à offrir un récipient d'une trentaine de centimètres de côté et de profondeur. Il contenait, avec un scarabée, les ossements calcinés d'un Carthaginois.

Cet ossuaire, renfermant les restes d'un cadavre ayant subi la crémation, est le seul que nous ayons rencontré dans la nécropole de Douïmès. Déjà, cependant, le hasard en avait fait découvrir deux de ce genre dans la nécropole encore inexplorée de la colline dite de Junon, où s'élève aujourd'hui le Petit-Séminaire (Institution Lavigerie). Ces ossuaires puniques sont relativement d'assez basse époque. Celui de Douïmès était recouvert d'une épaisse couche de tessons, parmi lesquels se trouvait encore une anse d'amphore rhodienne avec cette inscription :

ΕΠΙΑΡΧΙ
ΛΑΙΔΑ
ΠΑΝΑΜΟΥ
ΔΕΥΤΕΡΟΥ

Le 21 avril, ouverture de deux tombeaux en présence de M. l'abbé Lacroix, aumônier de marine, et de M. Jacques Chardon, lieutenant de vaisseau, l'un et l'autre à bord de l' « Iphigénie », qui mouillait dans la rade.

Dans le premier tombeau on trouve une élégante fiole, petite œnochoé de bronze (fig. 88), une aiguille et plusieurs autres morceaux de bronze

travaillé en lamelle, en tige, sous forme d'anses; puis on voit sortir de cette sépulture une coquille,

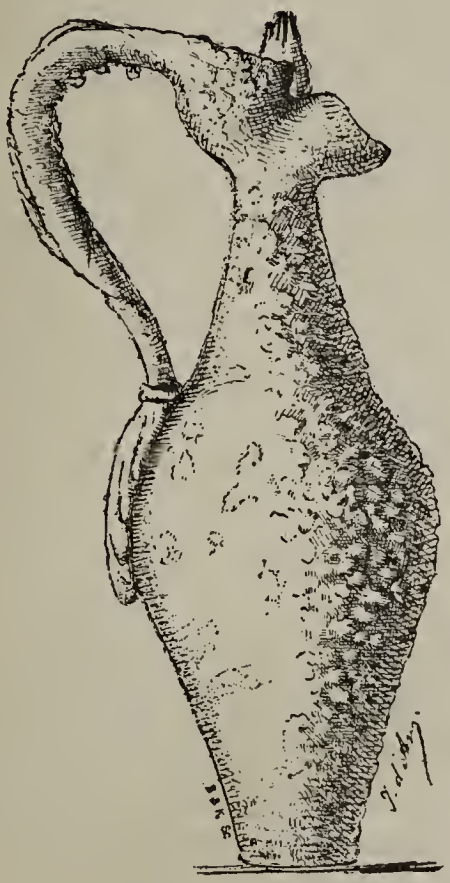

Fig. 88. Œnochoé de bronze.

simple moule (*mytilus edulis*), un pecten renfermant une pâte durcie de couleur grise à surface verdâtre et enfin un morceau de poix ou de bitume, une petite pierre verdâtre taillée à angles droits et non percée pour être enfilée, divers élé-

ments de collier, scarabée, globule à rosace, cylindre, cube, fleurs de lotus, etc....

En complétant l'examen de cette tombe, on retire un miroir de bronze à poignée d'ivoire et un dernier grain de collier, amulette à double face, offrant d'un côté l'œil d'Osiris et de l'autre la vache Isis ou le bœuf Apis.

Dans le second tombeau, M. l'aumônier et son compagnon retirent de leurs propres mains la lampe funéraire. Celle-ci est de terre rouge mal cuite et s'effrite entre leurs doigts. On trouve ensuite dans cette tombe une urne à double oreillon et les deux fioles.

Le 23 avril, deux autres tombeaux sont ouverts devant témoins. J'ai le plaisir et la bonne fortune d'ouvrir le premier en présence de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut. On y trouve les deux urnes à panse ornée d'une zone rouge. Des deux fioles, l'une est de terre rouge et a la forme d'œnochoé à bec étranglé, l'autre de terre grise est à large orifice circulaire. On trouve aussi la lampe et un scarabée. Mais la patère fait défaut.

Outre M. Héron de Villefosse, deux autres témoins, MM. O. Montelius et Picard, assistent dans l'après-midi du même jour à l'ouverture et à l'examen du second tombeau. Ils voient successivement sortir de terre le pendant d'or à croix ansée, un poids de bronze pesant 2 gr. 1, la hachette et les cymbales de même métal, une hachette de

fer, cinq morceaux d'œufs d'autruche et 245 éléments de collier, parmi lesquels je dois signaler deux disques en argent. La première de ces pendeloques est à ombilic central comme le talisman de Iadamelek[1]. Mais les motifs qui y figuraient en relief sont absolument méconnaissables. Dans le second on distingue un motif assez vague placé, semble-t-il, entre deux caducées.

Cette tombe renfermait aussi plusieurs scarabées.

Le même jour on rencontre un double tombeau qui a été rempli intérieurement de briques cuites au soleil. Au-dessous de ces assises de briques on trouve des squelettes.

XVIII. Mois de mai 1896.

Le dernier mois consacré aux fouilles de la nécropole de Douïmès fut le mois de mai, pendant lequel les recherches firent découvrir encore vingt-sept tombeaux. Le 7 mai, dans une tombe à mobilier varié, on trouve, entre autres objets, un brûle-parfum en terre cuite rouge, un canthare de belle terre noire, une fiole en albâtre et un petit vase grec (aryballe) ayant la forme d'un anneau creux, orné extérieurement de trois animaux à face

1. Voy. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions,* séance du 7 décembre 1894. Rapport de M. Héron de Villefosse et note de M. Philippe Berger. Cf. *Cosmos,* 29 mai et 5 juin 1897.

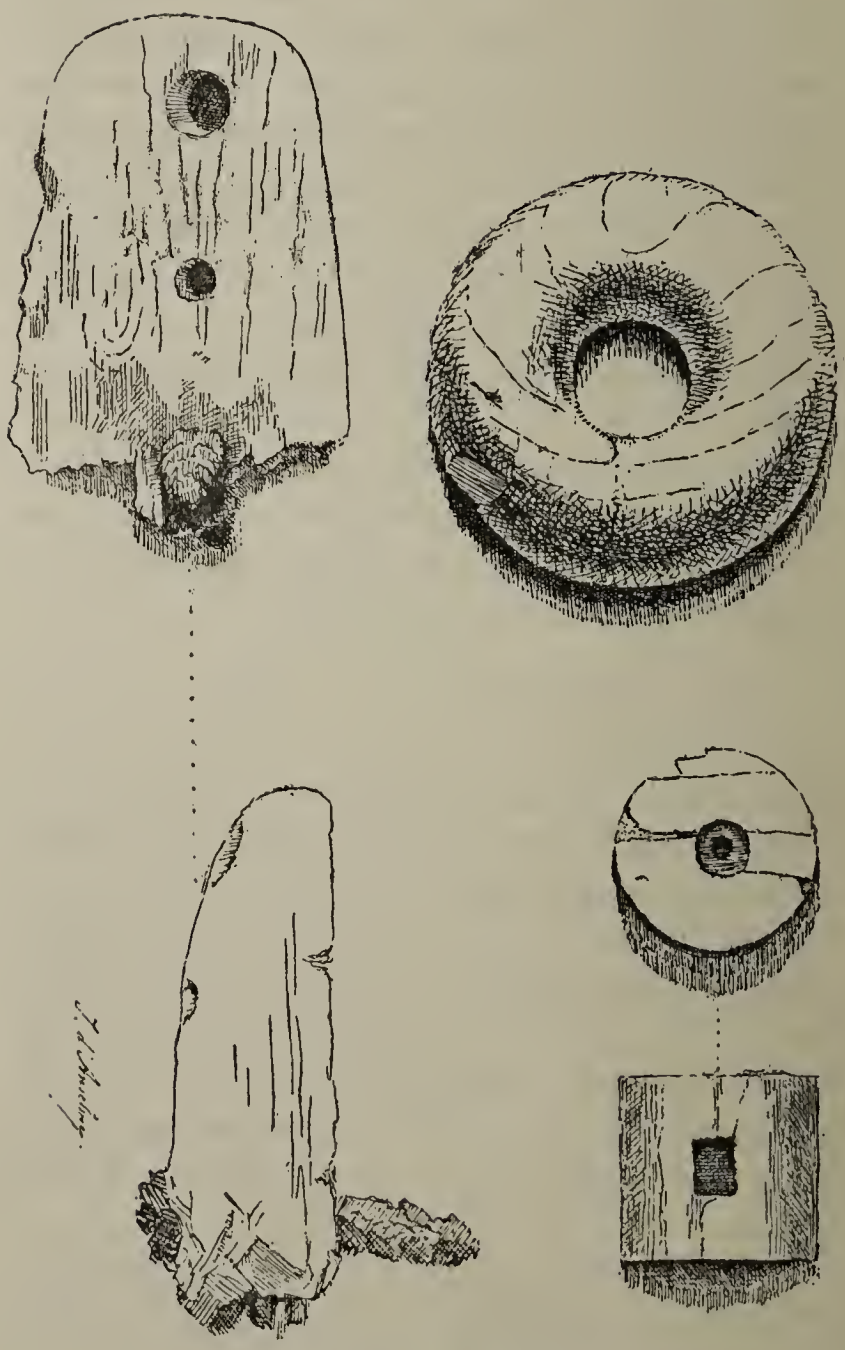

Fig. 89. Objets en ivoire.

humaine marchant en file. Près de la tête du squelette, on constate la présence d'une mince feuille d'argent.

8 mai. C'est encore un mobilier très varié que l'on trouve aujourd'hui. Il convient de signaler un petit vase en albâtre très bien conservé, à bord percé de deux trous minuscules destinés à recevoir un cordon ou à fixer un couvercle, un poids de bronze pesant 18 gr. 8, et surtout plusieurs objets en ivoire (fig. 89). C'est d'abord un ornement imitant le long cou et la tête d'un cygne, puis un anneau épais, un cylindre et une torsade habilement travaillée à jour (fig. 90).

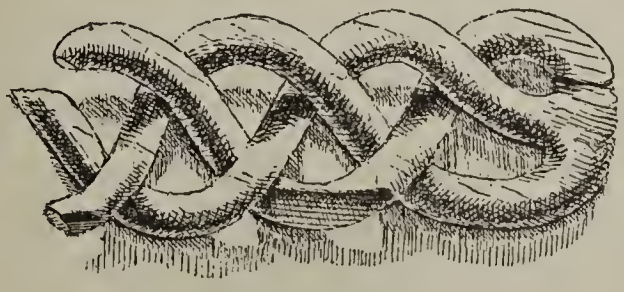

FIG. 90. TORSADE EN IVOIRE.

9 mai. M. de la Pérouse et plusieurs officiers du « Magenta » sont heureux, dans leur visite aux ruines de Carthage, d'assister à la découverte d'une tombe punique. Malheureusement c'est une simple fosse, et, sauf la lampe qui est bien conservée, on trouve tous les autres vases brisés. Le même jour, MM. d'Adhémar de Cransac, de la Droitière et de Muller, tous trois officiers de

marine à bord du « Redoutable », ont aussi la satisfaction de voir découvrir une tombe. Elle est perpendiculaire à la mer, et le cadavre avait été inhumé la tête placée du côté de la plage. Le crâne est parfaitement conservé. Ces officiers voient avec émotion sortir de terre l'une après l'autre les six poteries réglementaires. On n'y trouve pas autre chose.

Le 12 mai, encore deux tombeaux. Dans le premier on ne trouve que les deux urnes et la lampe. Mais cette lampe, de terre brune luisante, offre une particularité qui lui donne une grande valeur. Elle porte au revers, près du bord de la partie non repliée, une inscription punique composée de sept caractères tracés à la pointe sèche après la cuisson. Malheureusement, malgré sa netteté, aucun savant n'a pu jusqu'à présent trouver le sens de cette petite inscription.

Le second tombeau renfermait un riche mobilier dans lequel il convient de signaler plusieurs pièces. Un grand vase, plat et circulaire, à bord recourbé à l'intérieur, large de 22 centimètres et muni de trois fausses anses, dont une cependant est percée d'un trou étroit comme pour passer un lien, offre non seulement extérieurement, mais même intérieurement, des figures d'animaux chimériques. Deux autres vases, ornés également d'animaux, ont la forme de toupies. Une fiole en albâtre a été taillée en forme de femme ou de déesse, la main droite posée sur

le sein. L'orifice de la fiole servait de coiffure ou de stephané à la figurine. Malheureusement la matière de l'objet s'est détériorée. Parmi les grains de collier que renfermait cette tombe, je dois noter une racine d'émeraude sous forme de tonnelet aplati, longue de 5 centimètres.

Nous sommes ici dans le voisinage de la route qui monte au village de Sidi-Bou-Saïd et on rencontre de nouveau l'épaisse couche de tessons déjà signalée.

Le 15 mai, à côté d'un tombeau dans lequel il n'y avait que le squelette du mort sans accompagnement de vases, on trouve une lampe grecque de terre noire et trois anses d'amphores rhodiennes portant l'estampille du potier. Deux seulement de ces marques sont lisibles. Dans la première, l'inscription est précédée d'une rosace et se lit :

ΕΠΙΚΑΛΛΙ
ΚΡΑΤΙΔΑ

Dans la seconde, deux ou trois lettres sont douteuses. Voici ce que je crois pouvoir en tirer :

ΕΠΙΟΤΥΟΣ
ΚΑΡΝΕΙΟΣ

Les jours suivants, on continue à découvrir des tombeaux sous l'épaisse couche de tessons qui paraît provenir de la fabrique de poterie

révélée par les trois fours découverts précédemment. On trouve dans les fouilles une lampe grecque en terre noire avec ornements en relief, deux anses marquées d'un timbre punique et deux autres anses, de provenance rhodienne, portant une estampille grecque.

Une des anses puniques est marquée de la lettre phénicienne H et l'autre porte plusieurs caractères en partie effacés, mais formant le nom déjà signalé plus haut de *Ma-go-ne-m*[1].

Les deux estampilles rhodiennes sont circulaires et ornées au centre de la rose.

L'une porte :

ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΥΣ

et l'autre :

ΕΠΙ ΔΑΜΑΙΝΕΤΟΥ ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ

Quelques jours auparavant on avait déjà trouvé une marque d'amphore comptant trois lignes de caractères dont la dernière seule est complètement lisible :

ΕΠΙ Λ/////////Α
ΤΟΙ/////////ΕΥΣ
ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΥ

Avec cette marque, notre collection, commencée il y a plus de vingt ans, comprend aujour-

1. Voir la fig. 7.

d'hui, sauf un seul, tous les mois de l'année rhodienne. En voici les noms dans l'ordre correspondant que le savant Stoddart[1] a cru pouvoir leur assigner :

ΑΓΡΙΑΝΙΟΣ, Janvier.
ΘΕΥΔΑΙΣΙΟΣ, Février.
ΣΜΙΝΘΙΟΣ, Mars.
ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΣ, Avril.
ΠΕΔΑΓΕΙΤΝΥΟΣ, Mai.
ΒΑΔΡΟΜΙΟΣ, Juin.
ΥΑΚΙΝΘΙΟΣ, Juillet.
ΚΑΡΝΕΙΟΣ, Août.
ΠΑΝΑΜΟΣ, Septembre.
ΠΑΝΑΜΟΣ ΔΕΥΤΕΡΟΣ.....?
ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΣ, Octobre.
ΔΑΛΙΟΣ, Novembre.
ΔΙΟΣΘΥΟΣ, Décembre.

Ce dernier mois est le seul que nous n'ayons pas encore rencontré sur les nombreuses anses d'amphores rhodiennes que nous avons recueillies dans les ruines de Carthage[2].

Le 26 mai, un des derniers tombeaux de la nécropole est ouvert en présence de M. Dufour, intendant militaire, de sa famille et de plusieurs de ses amis. Cette sépulture renferme des cendres et des ossements à demi calcinés, et on n'y trouve

1. Alb. Dumont, *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 76.
2. Cf. *Revue tunisienne*, IVe année, bull. no 15.

qu'une petite tige en bronze à extrémité contournée en boucle. Cet objet me paraît être un cure-oreille dont la cuvette a disparu.

Enfin, c'est le 30 mai 1896 que les fouilles ont pris fin dans la nécropole si riche et si intéressante de Douïmès, après que nous eûmes découvert plus d'un millier de tombeaux.

On connaît donc maintenant d'une façon certaine le mode de sépulture des Carthaginois, la forme de leurs tombeaux, la composition du mobilier funéraire. En même temps nous apprenons une foule de renseignements sur les objets

Fig. 91. Alabastre orné de peintures.

dont ils se servaient pour l'usage ordinaire de la vie (fig. 91).

Dans un autre travail, je donnerai le plan de la nécropole de Douïmès et je reviendrai sur la forme des diverses tombes. Le mobilier funéraire fera aussi l'objet d'une étude particulière. Ce travail, que nous annonçons ici en terminant, sera aussi accompagné d'excellents dessins de M. le marquis d'Anselme de Puisaye, notre dévoué collaborateur.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

	Pages
Baye (le baron de), M. R. La nécropole d'Ananino (gouvernement de Viatka, Russie) . . .	1-26
Bock (Wladimir de). Poteries vernissées du Caucase et de la Crimée	193-254
Carton (Dr), A. C. N. Un édifice de Dougga en forme de temple phénicien	52-60
Delattre (R. P.), A. C. N. La nécropole punique de Douïmès à Carthage. Fouilles de 1895 et 1896	255-395
Gauckler (Paul), A. C. N. Découvertes archéologiques en Tunisie	83-160
Morin (Dom G.), A. C. N. Saint Lazare et saint Maximin. Données nouvelles sur plusieurs personnages de la Tradition de Provence . . .	27-51
Pélissier (Léon-G.), A. C. N. La cryptographie de Simon Cattaneo. Note sur quelques documents cryptographiques italiens	161-192
Prou (Maurice), M. R. Essai sur l'histoire monétaire de Beauvais à propos d'un denier de l'évêque Philippe de Dreux	61-82

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, au regard de la page 136

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

33 105743

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00623 9947